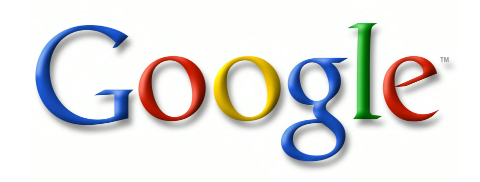





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX.


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX.



Allons qu'on baiſe tout-à l'heure ma main, puiſque je l'ordonne. Aglaë, donne lui la tienne. *Les Graces Sc. IX.*

ŒUVRES COMPLETTES DE M. DE SAINT-FOIX,

Historiographe des Ordres du Roi.

TOME TROISIEME.



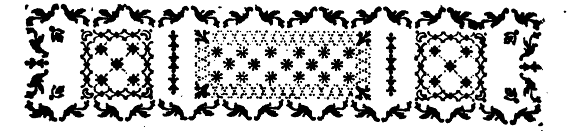
A PARIS,

Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple-du-Goût.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
15 DEC 1949
OF OXFORD



ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.

UN LECTEUR curieux de remonter à la ſource des choſes, aime qu'on lui diſe : ce parterre émaillé de fleurs, étoit autrefois un marais bourbeux ; cette Ville agréable & magnifique, cette Riviere, décorée des bâtimens les plus pompeux, ce Paris enchanteur, cette Capitale de l'eſprit, des arts & des plaiſirs, n'étoit jadis qu'un vil amas de bouë ; on lui en donna même le nom mépriſable.

Le commerce que les Pariſiens faiſoient par eau, *étoit très-floriſſant* ; leur Ville ſemble avoir eu de temps immémorial un Navire pour ſymbole. Iſis préſidoit à la navigation ; on l'adoroit même chez les Sueves ſous la figure d'un Vaiſſeau (1) ; voilà plus de raiſons qu'il n'en falloit à des Etymologiſtes, pour ſe per-

(1) *Lactance Apulée*, Tacite, *de morib. Germ.* & S.

ſuader que *Pariſii* venoit de παρὰ Ἴσιδος, *proche d'Iſis* ; les langues Grecque & Celtique ayant été originairement la même, & l'une & l'autre ſe ſervant des mêmes caractères. Je ne prétends pas défendre cette étimologie ; mais Moreau (1) de Mautour ſe trompe (2), lorſqu'il ſoutient que cette Déeſſe n'a point été adorée dans les Gaules, même après qu'elles furent ſoumiſes aux Romains. Ses Prêtres avoient leur College à Iſſi ; & l'Egliſe de S. Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés, fut bâtie ſur les anciennes ruines de ſon (3) Temple. Perſonne n'ignore où étoit celui de (4) Mars. Mercure ou Pluton (car c'étoit le même chez les Gaulois) avoit le ſien ſur le Mont

(1) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript. T. 3. pag.* 290.

(2) D. Martin, (*Religion des Gaulois, Tom.* 2. *page* 131.) le prouve par des Monumens que cet Académicien n'auroit pas dû ignorer.

La ville de Melun, s'étant conſacrée au culte d'Iſis, changea ſon ancien nom (*Melodunum*) en celui d'*Iſeos* ou d'*Iſia* *.

* *Jacobus Magni. Abbon. carmen*, 3. *L.* 1.

(3) *Ce Temple d'Iſis ſi fameux*, dit Sauval, *qui donna le nom à tout le pays, étoit deſſervi par un College de Prêtres qui demeuroient, comme l'on croit, à Iſſi, dans un Château dont on voyoit encore les ruines au commencement de ce ſiécle.*

(4) Montmartre.

Leucotitius (1) ; & l'on verra à l'article de la rue Coquilliere, que Cybele attiroit aussi la dévotion du côté où est à présent Saint-Eustache. Il faut observer que ces endroits n'étoient anciennement que de petits bois, des lieux solitaires, consacrés à ces Divinités ; car les Gaulois ne commencerent à bâtir des Temples, que lorsqu'ils furent sous la domination des Romains.

César est le premier Auteur qui ait parlé des Parisiens. Ils étoient un de ces soixante ou soixante-quatre Peuples qui composoient la République des Gaules, & qui ne formoient qu'une même nation, quoiqu'indépendans les uns des autres. Chacun de ces Peuples avoit ses Loix particulieres, ses Chefs, ses Magistrats, & nommoit tous les ans des Députés pour les Assemblées générales, qui se tenoient ordinairement dans le principal College des Druides, au milieu d'une forêt du pays Chartrain. L'administration des affaires civiles & politiques avoit été confiée, pendant assez long-temps, à un Sénat de femmes choisies par les différens cantons. Elles délibéroient de la paix, de la guerre, & jugeoient les différends qui survenoient entre les Vergobrets (2), ou de Ville à Ville. Plutarque dit qu'un des articles du

(1) Les Carmelites de la rue Saint-Jacques.

(2) Souverains Magistrats.

Traité d'Annibal avec les Gaulois portoit : *Si quelque Gaulois a sujet de se plaindre d'un Carthaginois, il se pourvoira devant le Sénat de Carthage établi en Espagne. Si quelque Carthaginois se trouve lésé par un Gaulois, l'affaire sera jugée par le Conseil suprême des femmes Gauloises* (1). Les Druïdes, mécontens de quelques Arrêts de ce Tribunal, userent avec tant de souplesse & d'artifice du crédit que la Religion leur donnoit sur les esprits, qu'ils le firent abolir; & érigerent le leur, dont la puissance s'accrut bientôt au point que, dans les Assemblées générales, ils devinrent absolument les maîtres des délibérations. On leur avoit laissé les mêmes prééminences qu'aux femmes; ils en profiterent pour se faire regarder comme le premier Corps de l'Etat, & pour achever d'écraser toute autre autorité sous le despotisme de la superstition. On remarque que les Gaulois, sous le gouvernement des femmes, avoient pris Rome, & firent toujours trembler l'Italie; que, sous celui des Prêtres, ils furent subjugués par les Romains, & que César dut ses conquêtes aux jalousies & aux divisions qu'un Druïde, le perfide Divitiac, semoit sans cesse entre les Villes principales. Les Parisiens combattirent pour leur liberté avec un courage qui tenoit du désespoir. Craignant

(1) *De Claris Mulierib.*

d'être forcés dans leur Isle, ils en sortirent après y avoir mis le feu, & allerent au-devant de l'ennemi, qui les trompa par une fausse marche (1). La bataille se donna au-dessous de Meudon, & fut des plus sanglantes ; ils la perdirent ; & le brave Camulogene, qu'ils avoient choisi, quoique dans (2) une extrême vieillesse, pour les commander, y fut tué.

Corrozet prétend que César fit bâtir le grand & le petit Châtelet. Malingre & le Commissaire de la Marre disent que Lutece, *qu'il fit entourer de murailles, & qu'il embellit de nouveaux édifices, fut appelée la Ville de César*. Ce passage ne se trouve point dans Boëce, qu'ils citent l'un & l'autre; mais dans un livre attribué à Scot, & qui ne sauroit être d'aucune autorité. Depuis César jusqu'à Julien, il n'est presque pas fait mention de (3) Lutece dans

(1) *De bello Gallico l. 7.*

(2) *Propè confectus ætate.*

(3) On prétend que, dans la langue Celtique, *Luth* signifioit riviere; *Touez*, au milieu; & *y*, une habitation: & qu'ainsi le nom de Lutece venoit de *Luthouezy*, habitation au milieu de la riviere, parce qu'en effet cette ville étoit bâtie dans une Isle au milieu de la Seine. D'autres Etymologistes ont prétendu que *Lut*, dans la langue Celtique, signifioit Corbeau, & *Etia*, Isle, c'est-à-dire, l'Isle aux Corbeaux, parce qu'avant qu'elle fût habitée, elle en étoit ordinairement couverte. *Mémoires sur la langue Celtique.*

l'Histoire. Julien y fut proclamé Auguste en 360. Valentinien I & Gratien y firent aussi quelque séjour. Clovis la déclara, en 510, la Capitale de ses conquêtes. Comme il habita (1) le Palais des Thermes, & qu'il paroît que tous les Rois de la premiere Race y ont demeuré, la plupart des Auteurs ne veulent pas qu'ils en eussent un dans la Cité. Je parlerai dans la suite de ce Palais des Thermes. A l'égard de celui qui étoit dans la Cité, je ne rapporterai que ce passage de Grégoire de Tours : ,, Childebert (2) envoya une personne de confiance à Clotaire, Roi de Soissons, pour ,, l'engager à venir le trouver, afin de résoudre ensemble s'ils feroient mourir leurs neveux, ou s'ils se contenteroient de les dégrader (3), en leur coupant les cheveux . . .

(1) Hors de la ville.

(2) *Greg. Tur. Hist. Lib.* 2. *cap.* 18.

(3) *Incisâ cæsarie ut reliqua plebs habeantur.* Les François se coupoient les cheveux tout autour de la tête, ne les conservant dans toute leur longueur que sur le sommet, où ils les renouoient & les attachoient ; il n'étoit permis qu'aux Princes de la famille Royale de porter leurs cheveux flottans sur les épaules, & sans être raccourcis autour de la tête ; les cheveux du peuple subjugué, (des Gaulois) ne devoient pas passer le cou ; ainsi la chevelure étant une marque distinctive entre les François & le peuple subjugué, couper les cheveux à

„ Clotaire ne tarda pas à se rendre à Paris...
„ Ils firent courir le bruit que le résultat de
„ leur entrevue avoit été de faire proclamer
„ Rois les fils de Clodomir, & envoyerent les
„ demander à Clotilde, *qui demeuroit alors*
„ *dans la Ville* (1), pour les élever sur le
„ Pavois. Cette bonne Reine, transportée de
„ joie, fit venir les petits (2) Princes dans son
„ appartement, &, après avoir eu l'attention
„ de les faire manger : Allez, mes enfans,
„ leur dit-elle en les embrassant, allez trouver
„ vos oncles ; si je puis vous voir sur le trône
„ de votre pere, j'oublierai que j'ai perdu ce
„ cher fils..... Clotaire, après les avoir poi-
„ gnardés de sa propre main, monta tranquille-
„ ment à cheval pour retourner à Soissons ;
„ Childebert se retira dans le fauxbourg : *in*
„ *suburbana concessit* „.

Vers la fin de la seconde Race, Paris, toujours enfermé entre les deux bras de la riviere, n'étoit pas plus étendu que du tems de César : la Cathédrale au Levant, le grand & le petit

---

un Prince, ou à quelque François, c'étoit, non-seulement le dégrader, le retrancher de sa famille, mais encore de la nation. *Voyez le second volume de ces Essais, à l'article*, les Francs.

(1) *Quæ tunc in ipsâ urbe morabatur.* Il y avoit donc dans la cité un Palais où elle demeuroit, & faisoit élever les petits Princes.

(2) Le plus âgé n'avoit que dix ans.

Châtelet au Nord & au Midi, & le palais du Roi, ou des Comtes, au couchant, faisoient les quatre extrémités de son enceinte. *Lutece*, dit César, *située dans une Isle de la Seine, est la Ville des Parisiens. Je passai l'hiver*, dit Julien, qui régnoit quatre cents ans après ce conquérant des Gaules, *dans ma chere Lutece; elle occupe une petite Isle dans la Seine; on y entre par deux Ponts. Paris*, dit Abbon, qui écrivoit neuf cents ans après César, *tient à la terre ferme par deux Ponts.... A la tête de chacun de ces ponts il y a un Château* (1) *en dehors de la Ville.*

Pour peu qu'on veuille joindre à ces autorités quelques réflexions sur la dévastation des Gaules par les Barbares; sur les guerres sanglantes que continua Clovis pour former son établissement; sur le partage de ses conquêtes, après sa mort, en quatre Royaumes, qui rendirent Orléans & Soissons des Capitales; sur l'anéantissement du commerce, & sur le mépris qu'avoient les François pour ceux qui demeuroient dans les Villes, & pour toute autre profession que celle des armes, on se persuadera aisément que Paris, sous la premiere Race, ne dut pas s'agrandir: sous la seconde on le voit presque abandonné; Pepin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve &

(1) Le grand & le petit Châtelet.

Louis-le-Bégue, n'y demeurerent qu'en passant.

L'Empereur Julien paroît se rappeler avec plaisir le séjour qu'il avoit fait dans *sa chere Lutece*; il s'étend en détails sur son climat, son terroir, ses vignes, & sur la maniere dont ses habitans élevoient des figuiers. Est-il vraisemblable qu'après avoir dit qu'elle n'occupoit qu'une petite Isle, il n'eût pas ajouté que ses fauxbourgs étoient considérables, si en effet ils l'avoient été? Loin d'en parler, la façon dont il s'exprime, désigne au contraire qu'elle n'en avoit point: *comme les Parisiens*, (1) dit-il, *habitent une Isle, ils ne peuvent pas avoir d'autre eau que celle de la Seine*. La remarque que je fais sur ces mots, & qui, par hasard, a échappé à tous les Dissertateurs, me paroît d'autant plus décisive, que le Commissaire de la Marre (2), qui d'ailleurs a traduit le passage en entier, semble avoir affecté de les oublier, parce qu'ils ne s'accordoient pas avec ses idées. Son Traité de la Police est un bon ouvrage; mais il faut être en garde quand il s'éloigne de son objet. Une enceinte de murailles dont il est parlé dans une Charte du temps des deux derniers Rois de la seconde Race, lui fait placer vis-à-vis de la Cité, sur le bord de la Seine, au

(1) *Julian. imper. Misopog.*

(2) *Traité de la Police, p. 87, tome 1.*

Nord, une petite Ville *qu'il présume avoir été bâtie par les Romains* (1). Après avoir marqué que cette enceinte commençoit près de Saint-Gervais, & que, formant un demi-cercle derriere la Greve & du côté de Saint-Merri, elle alloit aboutir au bord de la riviere, au-delà du grand Châtelet : *Grégoire de Tours*, ajoute-t-il, *rapporte très-exactement tous les bâtimens considérables & les fondations qui furent faites par nos Rois; les incendies, les inondations & tous les autres événemens qui avoient été capables de faire changer de face à cette Capitale depuis le commencement de la Monarchie; auroit-il oublié de parler de son accroissement & de sa nouvelle clôture? Il n'y a pas d'apparence. Frédégaire, Aimoin, Sigebert* (2) *& plusieurs autres Historiens l'ont suivi de près sous la premiere & la seconde Race; ils l'ont imité dans son exactitude pour tout ce qui concerne Paris; tous sont demeurés, sur le fait de cette clôture, dans le même silence; cela donne sans doute beaucoup de penchant à croire que c'est encore un ouvrage des Romains.* On va voir,

(1) Voyez son second plan.

(2) Le commissaire de la Marre cite Sigebert parmi les historiens qui écrivoient sous la seconde Race ; cet historien vivoit sous les regnes de Philippe I & de Louis-le-Gros.

par le récit que je vais extraire du premier livre du Poëme d'Abbon (1), que cette enceinte, loin d'être un ouvrage des Romains, ne fut commencée que vers la fin du neuvieme siecle : „ Sigefroy, furieux de ne pouvoir „ obtenir le passage par la Ville, vint brusquement (2) attaquer la grosse Tour du „ grand (3) Pont. Eudes, Comte de Paris, Robert son frere, les Comtes Raguenaire & Sibange, l'Evêque Goslin, & „ Eble, Abbé de Saint-Germain, la défendirent jusqu'à la nuit avec tant de valeur, „ que les Normands, malgré les breches considérables qu'ils y avoient faites, furent „ obligés de se retirer avec perte de quatre à „ cinq cents hommes.... Le lendemain ils „ revinrent avec la même fureur.... l'attaque dura jusqu'au soir.... se voyant toujours repoussés, ils prirent le parti de faire „ des fossés & de fortifier un camp avec des „ pierres & de la terre, dans le Bourg (4) „ de Saint-Germain l'Auxerrois ".

---

(1) Il étoit dans Paris pendant le siége de Sigefroy, en 886.

(2) *Nempè ruunt omnes ratibus, turri properantes,*
Quam feriunt fundis acriter, complentque sagittis.

(3) Le grand Châtelet.

(4) Ce quartier étoit encore appellé *Bourg* sous le regne de Philippe-Auguste, 300 ans après ce sié-

Ce récit prouve que la muraille, ou l'enceinte en question, n'existoit pas encore en 886; Abbon en auroit parlé; Sigefroy auroit été obligé d'y donner d'abord l'assaut & de s'en rendre maître; au lieu qu'on voit qu'il arriva tout de suite & sans obstacle au bord du fossé de la Tour du grand Châtelet. Voici mes conjectures sur cette muraille : D. Félibien, & tous ceux qui se sont particuliérement appliqués à l'histoire de Paris, prétendent que le terrein où est à présent la (1) *Ville*, étoit couvert d'une forêt; cette Tour octogone qui subsiste encore au coin du Cimetiere des Innocens, servoit, dit-on, pour faire sentinelle dans cette forêt contre les bandes de voleurs, & contre les Normands qui pouvoient s'y embusquer par troupes détachées, venir fondre dans le marché de la place de Greve, piller le port & emmener des esclaves. Je crois que l'on fit cette muraille contre les incursions subites, & que les Juifs, qui reparoissoient en France à-peu-près dans ces temps-là, obtinrent la permission de bâtir, dans cette enceinte, des maisons qui formerent ces vilaines rues Saint-Bon, de la Ta-

---

ge; & le savant Ménage veut bien nous apprendre, à ce sujet, que le *Bourg* est toujours séparé de la Ville, au lieu que le *Fauxbourg* y tient.

(1) Le côté de la riviere au Nord.

cherie, du Pet-au-diable, & autres adjacentes. Il est certain qu'ils y avoient une synagogue & des écoles au commencement de la troisieme Race. Ce ne fut que sous le regne de Louis le Jeune, que l'on commença de bâtir dans (1) Champeaux & aux environs de Sainte-Opportune, qu'on appelloit auparavant *l'hermitage de Notre-Dame des Bois*, parce qu'il étoit à l'entrée de la forêt.

Entre le boulevard & la riviere au Nord, depuis le terrein où est à présent l'Arcenal, jusqu'au bout des Tuileries, représentons-nous donc les restes d'un bois marécageux ; de petits champs, des (2) *cultures*, des haies ; des fossés, & quatre ou cinq Bourgs, plus ou moins (3) éloignés les uns des autres ;

(1) Quartier des Halles.

(2) Les rues Culture-Sainte-Catherine & Culture-Saint-Gervais (on prononçoit Coulture) s'appellent ainsi de ce mot, qui signifioit des endroits propres à être cultivés.

(3) Le Bourg Thibouft, les Bourgs l'Abbé & Beau-bourg, & l'ancien & le nouveau Bourg de Saint Germain-l'Auxerrois ; ils furent en partie renfermés dans l'enceinte que fit faire Philippe-Auguste, & qui fut achevée en 1121. Les rues de ces Bourgs en ont toujours conservé les noms. Le Commissaire de la Marre convient qu'ils étoient séparés de Paris & de ses fauxbourgs par des prés, des marais, & des terres labourées ; on peut juger par-là du peu d'étendue des fauxbourgs.

quelques rues bien boueuses autour du grand Châtelet & de la Greve; un grand Pont (le Pont au Change) pour arriver dans une petite Isle (la Cité), qui n'étoit habitée que par des Prêtres, quelques marchands, & des ouvriers; un autre Pont (le petit Pont) pour en sortir du côté du Midi, & au-delà de ce Pont & du petit Châtelet, trois ou quatre cents maisons éparses çà & là sur le bord de la riviere, & dans les vignes qui couvroient les environs de la montagne Sainte-Génevieve : tel étoit Paris sous nos premiers Rois de la troisieme Race; & je crois que, si l'on veut réfléchir sur les mœurs de ce temps-là, & sur les causes de ses accroissemens dans la suite, on conviendra qu'il ne devoit pas être plus grand ni plus considérable. Tous ces différens Tribunaux que nous voyons aujourd'hui, & dont les dépendances sont si nombreuses, n'existoient point encore; le Roi, le Comte ou le Vicomte écoutoient les parties, jugeoient sommairement, ou bien ordonnoient le combat, si le cas étoit trop embarrassant. Il n'y avoit point aussi de Colléges; l'Evêque & les Chanoines entretenoient quelques écoles auprès de la Cathédrale pour ceux qui se destinoient à la Cléricature. Les Nobles se piquoient d'ignorance, & souvent, ne savoient pas signer leur nom; ils vivoient sur leurs terres; & s'ils étoient obligés de passer trois ou quatre jours à la Ville, ils affectoient de paroître toujours bottés, pour qu'on

ne les prît pas pour des *Vilains*. Dix hommes suffisoient pour la perception des impôts ; il n'y avoit que deux portes : & sous Louis-le-gros, les droits de la porte du Nord ne rapportoient que douze (1) francs par an. Les arts les plus nécessaires ne se présentoient pas même à l'imagination ; & l'on peut juger des

(1) La livre *numéraire* de France doit son institution à Charlemagne : ce fut lui qui fit tailler, dans une livre d'argent, 20 pieces qu'on nomma sols, & dans un de ces sols, 12 pieces qu'on nomma deniers ; en sorte que la livre d'alors, comme celle d'aujourd'hui, étoit composée de 240 deniers. Les sols & les deniers ont été d'argent fin jusqu'au regne de Philippe I, pere de Louis-le-Gros ; on y mêla un tiers de cuivre en 1103 ; moitié, dix ans après ; les deux tiers sous Philippe-le-Bel, & les trois quarts sous Philippe de Valois. Cet affoiblissement a été porté au point que 20 sols qui, avant le regne de Philippe I, faisoient une livre réelle d'argent, n'en renferment pas aujourd'hui le tiers d'une once. On prétend que Charlemagne étoit aussi riche avec un million de revenu, que Louis XV avec soixante-douze *millions*. Vingt-quatre livres de pain *blanc* coûtoient un denier sous le regne de Charlemagne : ce denier étoit d'argent fin sans alliage. On peut voir, par la valeur qu'il auroit dans ce temps-ci, si le pain & les autres denrées étoient plus ou moins cheres alors qu'à-présent. Douze livres, du temps de Louis-le-Gros, feroient, je crois, environ douze fois trente-quatre livres de ce temps-ci.

divertiſſemens & des ſpectacles par la groſſiéreté des mœurs; enfin rien dans Paris ne pouvoit engager l'étranger à y venir, l'homme induſtrieux à s'y établir, & les gens riches & oiſifs à y demeurer. Philippe-Auguſte aima les (1) lettres, accueillit & protégea les Savans; les écoles de Paris devinrent célebres; on y accourut des Provinces & des pays étrangers; le Quartier appelé depuis de l'*Univerſité*, ſe peupla, & dans le treizieme & le quatorzieme ſiecle fut couvert de Colleges & de Couvents. Philippe-le-Bel rendit le Parlement ſédentaire; il défendit auſſi le duel en matiere civile; & l'on put plaider ſans être obligé de ſe battre. Je ne ſais ſi l'on entreprit plus hardiment des procès; mais il eſt certain que la chicane qui s'introduiſit en même temps en France, par notre commerce avec la Cour de Rome, ſous Clément V, pullula merveilleuſement, & que tout ce qui eſt de ſa dépendance, groſſit en moins d'un demi ſiecle le nombre des habitans de Paris, au moins d'un trentieme. La Reine Anne de Bretagne, grande & majeſtueuſe en tout, voulut avoir une Cour; les femmes qui juſqu'alors naiſſoient dans un château, pour aller ſe marier & mourir dans

(1) Elles parurent renaître ſous le regne de Charlemagne; les ravages des Normands les firent retomber dans l'oubli juſqu'au regne de Louis-le-Jeune, pere de Philippe-Auguſte.

un autre, vinrent à Paris, n'en voulurent plus sortir; & les hommes les suivirent. Les guerres de religion, sous Charles IX & Henri III, rendirent l'or & l'argent un peu plus commun par les profanations des Calvinistes, qui pilloient les Eglises & convertissoient en especes les vases sacrés, les châsses & les statues des Saints. Les millions que la Cour d'Espagne prodigua dans Paris pour soutenir la *Ligue*, avoient aussi répandu l'aisance parmi un assez grand nombre de bourgeois; & l'on remarque que les rues Dauphine, Christine & d'Anjou (1), que Henri IV fit ouvrir sur une partie du jardin des grands Augustins, & sur les ruines de l'Hôtel des Abbés de S. Denys, furent bâties en moins d'un an. C'est le premier de nos Rois qui ait embelli Paris de places regulieres & décorées des ornemens de l'architecture. Après avoir fait achever le Pont-neuf, commencé sous Henri III, & dont le travail avoit été interrompu pendant les guerres civiles, il fit bâtir la Place Royale sur l'emplacement de l'*Hôtel* des Tournelles, & la Place Dauphine sur deux petites Isles qu'on joignit ensemble & à celle du Palais, dont elles avoient été jusqu'alors séparées par un canal de la riviere, à l'endroit où est à présent la rue de Harlai.

(1) Ainsi nommées du Dauphin, du Duc d'Anjou, & de Madame Christine, leur sœur.

Sous la fin du ministere du Cardinal de Richelieu, il n'y eut plus qu'un Maître; & l'on vit les petits tyrans des Provinces, qui s'étoient cantonnés si long-temps dans leurs châteaux contre l'autorité Royale, venir briguer à la Cour le plus chétif logement, avec toute la bassesse du courtisan, & faire bâtir en même-tems à la Ville, avec tout le faste de l'homme superbe. Enfin, Louis XIV régna: & bientôt Paris n'eut plus d'enceinte; ses portes furent changées en arcs de triomphe; & ses fossés, comblés & plantés d'arbres, devinrent des promenades. Quand on considere ce Monarque, le bruit qu'il fit dans l'Univers, quarante ans de victoires, sa grandeur, sa magnificence, sa dignité dans les plaisirs, les ressources qu'il savoit tirer de ses dépenses mêmes, son goût pour les Arts, qu'augmentoit encore son avidité pour la gloire: quand on pense que ses divertissemens pendant la paix, n'étoient pas seulement pour sa Cour, pour sa capitale, pour ses peuples; mais des fêtes qu'il donnoit à l'Europe, il semble que Paris auroit dû s'embellir encore plus sous son régne.

Enceinte de Paris commencée en 1190, *sous le regne de Philippe-Auguste, & achevée en* 1211.

On voudra bien faire attention que je suis obligé de me servir du nom de Rues, de Couvens & de Maisons qui n'existoient pas,

& que sous Saint-Louis, petit-fils de Philippe-Auguste, un tiers au moins du terrein qui fut renfermé dans cette enceinte, étoit encore vague, ou en marais & cultures. Du côté de la riviere, au Nord, elle passoit près du Louvre (1), le laissant en dehors; traversoit les rues S. Honoré & des deux Ecus, l'emplacement de l'Hôtel de Soissons, les rues Coquilliere, Montmarte, Montorgueil, le terrein où est à-présent la Comédie Italienne, les rues Françoise, Saint-Denis, Bourg-l'Abbé, Saint Martin; continuoit le long de la rue Grenier-Saint-Lazare; traversoit la rue Beaubourg, la rue Sainte-Avoye, à l'endroit où est l'Hôtel de Mesme; & passant sur le terrein où sont les Blancs-Manteaux, & ensuite entre les rues des Francs-Bourgeois & des Rosiers, alloit aboutir au bord de la riviere, à travers les bâtimens de la Maison Professe des Jésuites & le Couvent de l'*Ave-Maria*, où l'on voit encore des restes de ces murailles. Elles avoient huit principales portes; la premiere, près du Louvre au bord de la riviere; la seconde, à l'endroit où sont à-présent les Prêtres de l'Oratoire; la troisieme, vis-à-vis de S. Eustache, entre la rue Platriere & la rue du Jour; la quatrieme, rue Saint-Denis, appellée la porte

(1) Il étoit moins étendu de moitié qu'aujourd'hui.

aux Peintres ; à l'endroit où est un cul-de-sac qui en a retenu le nom ; la cinquieme, rue Saint-Martin, au coin de la rue Grenier-Saint-Lazare ; la sixieme, appellée la porte Barbette (1), entre le Couvent des Blancs-Manteaux, & la rue des Francs-Bourgeois ; la septieme, près de la Maison Professe des Jésuites ; & la huitieme, au bord de la riviere, entre le Port S. Paul, & le Pont-Marie.

Du côté de la riviere, au Midi, l'autre moitié de cette enceinte qui commençoit à la porte Saint-Bernard, est à-peu-près (2) tracée par les rues des fossés Saint-Bernard, des fossés Saint-Victor, des fossés Saint-Michel, ou rue Saint-Hyacinthe, des fossés M. le Prince, des fossés Saint-Germain, ou rue de la Comédie Françoise, & des fossés de Nesle, à présent rue Mazarine. Il y avoit sept portes dans ce circuit ; la porte Saint-Bernard ou de la Tournelle ; les portes (3) Saint-Victor, Saint-Marcel & Saint-Jacques ; la porte Gibard, d'Enfer ou de SaintMichel, au haut de la rue de la Harpe, à l'endroit

(1) Du nom d'une famille de Paris.

(2) Je dis à-peu-près tracée ; & il est aisé de se figurer où passoit précisément cette enceinte, en pensant que ces rues ont été bâties sur les fossés, & que ces fossés étoient devant les murailles.

(3) Abattues en 1684.

où eſt la fontaine ; la porte de (1) Buci, au haut de la rue Saint-André-des-Arcs, vis-à-vis de la rue Contreſcarpe ; & la porte de Neſle, où eſt à-préſent le Collége des Quatre-Nations. Dans la rue des Cordeliers, à l'endroit de la fontaine, il y eut encore une porte appellée la porte Saint-Germain ; & lorſque la rue Dauphine fut bâtie, on en fit une (2) vis-à-vis de l'autre bout de la rue Contreſcarpe, & qu'on appella la porte Dauphine.

On ne commença de paver les rues de Paris qu'en 1184, ſous le régne de Philippe-Auguſte. Un Financier (Gerard de Poiſſi) mérita que l'hiſtoire tranſmît ſon nom à la poſtérité ; il voulut généreuſement contribuer à cette dépenſe, & donna onze mille marcs d'argent. Le marc d'argent, ſous Philippe-Auguſte, étoit de trois cents deniers ; il eſt aujourd'hui d'onze mille neuf cens cinquante-deux deniers.

Enceinte commencée ſous Charles V, en 1367, & achevée ſous Charles VI, en 1383.

Du côté du Midi, Charles V ne changea rien à l'enceinte de Philippe-Auguſte ; il fit

(1) Ainſi nommée de Simon de Buci, le premier qui ait porté le titre de Premier Préſident, tué en 1369.

(2) Abattues l'une & l'autre en 1672.

feulement creuser des fossés autour des murailles; elles étoient flanquées de tours de distance en distance, & ne furent abattues qu'en 1646. J'ai dit que du côté du Nord, elles aboutissoient entre le Port Saint-Paul & le Pont Marie, vis-à-vis de la rue de l'Etoile; il les fit reculer jusqu'à l'endroit où est l'Arcenal; & les portes Saint-Antoine, Saint-Martin, & Saint-Denis, furent placées où nous les voyons. Depuis la porte Saint-Denis, ces murs continuoient le long de la rue de Bourbon, traversoient les rues du petit-Carreau & Montmarte, la Place des Victoires, l'Hôtel de Toulouse, le Jardin du Palais Royal, la rue Saint-Honoré, près des Quinze-Vingts, & alloient finir au bord de la riviere, au bout de la rue Saint-Nicaise. Aux quatre extrémités de cette enceinte, comme à celle de Philippe-Auguste, il y avoit quatre grosses tours; la tour *du Bois*, près du Louvre; la tour de *Nesle*, où est le Collége des Quatre-Nations; la tour *de la Tournelle*, dont une partie subsiste encore près de la Porte Saint-Bernard; & la tour *de Billi*, près des Céleftins. Elles défendoient des deux côtés de la riviere, l'entrée & la sortie de Paris, par des grosses chaînes attachées d'une tour à l'autre, & qui traversoient la Seine, portées sur des bateaux placés de distance en distance. L'approche de *l'Isle Saint-Louis* (1) étoit dé-

(1) On l'appelle aussi *l'Isle Notre-Dame*.

fendue par un Fort ; on ne commença qu'en 1614 à y bâtir des maisons, & à la joindre à une Isle appellée *la petite Isle aux Vaches*, dont elle avoit été jusqu'alors séparée par un canal de la riviere, à l'endroit où est aujourd'hui l'Eglise Saint-Louis. Les Ponts Marie (1) & de la Tournelle ne furent achevés qu'en 1635.

Les rues des Petits-Champs & des Bons-Enfans aboutissoient encore, en 1630, aux murailles de la Ville, qui passoient, comme je l'ai marqué, sur le terrein où est à présent la Place des Victoires ; ce Quartier étoit même si retiré, qu'on y voloit en plein jour, & qu'on l'appelloit le Quartier *vuide-gousset*. Les bâtimens du Palais Royal, que le Cardinal de Richelieu fit commencer en 1619, occasionnerent une nouvelle enceinte : la porte Saint-Honoré, qui étoit où sont à présent les Boucheries & le Marché des Quinze-Vingts, fut reculée, en 1621, jusqu'à l'endroit où nous l'avons vue ; & depuis cette porte jusqu'à la porte Saint-Denis, les nouveaux remparts qu'on fit élever, & que Louis XIV fit (2) abattre, formoient le circuit que nous trace le Boulevard. Ce nouveau côté de la

(1) Ainsi nommé de Marie, l'Entrepreneur.

[2] Il pensa que la Capitale d'un grand Roi & d'un grand Royaume n'en doit point avoir.

Ville fut bientôt couvert des rues de Cléri, du Mail, Saint-Augustin, Sainte-Anne, des rues Neuve Saint-Eustache & des Petits-Champs, & autres adjacentes; il y avoit cependant encore des (1) Moulins sur la butte S. Roch en 1670.

Voilà une idée des différens accroissemens de Paris. Je vais à présent parcourir cette Capitale; je dis parcourir, car mon dessein, en composant ces *Essais*, n'a pas été d'en donner une description générale, suivie & détaillée; je ne parlerai que des Quartiers & des Rues où il s'est passé quelque fait singulier, intéressant & propre à montrer quelles ont été, en différens temps, les mœurs & coutumes de la Nation.

Les monumens & les histoires nous fournissent des lumieres pour connoître les actions de nos Ancêtres. L'homme qui pense, compare les Usages antiques avec les nôtres, & trouve singulier que nous lisions avec étonnement les relations qui nous apprennent les Coutumes de certains Peuples éloignés, tandis que les caracteres, les préjugés de nos Aïeux, que dis-je? nos Mœurs même présentes, sont tout aussi bizarres que celles qui causent notre surprise.

L'habitude & l'esprit de dissipation nous

[1] La rue *des Moulins* en a retenu le nom.

ferment

ferment également les yeux, & sur ce qui est arrivé avant nous, & sur les événemens de notre âge. Nous ne faisons surtout aucune attention à ce qui s'est passé dans le même Pays, dans la même Ville, dans la même rue que nous habitons. Nous marchons sur les débris d'une antiquité respectable, sans qu'ils arrêtent nos regards; nous foulons d'un pied rapide les cendres des Héros qui ont défendu l'Etat, & qui ont dérobé nos mains délicates à l'esclavage, sans daigner nous en rappeller la mémoire; nous nous trouvons souvent, avec indifférence, dans des Quartiers de cette Capitale, célebres par des événemens qui ont fait le bonheur ou le malheur de la Patrie. Nous traversons tous les jours telle rue, sans nous ressouvenir, sans savoir peut-être, que c'est au milieu de cette rue, que l'Ami de l'Humanité, le Pere de la France, le meilleur des Rois, & par conséquent le plus grand, fut assassiné au milieu de son Peuple qui l'adoroit. Nous nous promenons tranquillement sur ce beau Quai, *décoré du Palais de nos Souverains*; & nous ignorons que c'est de-là, des fenêtres d'une maison qui subsiste encore, qu'un jeune Monarque, dont une mere abominable avoit corrompu le naturel heureux, tira la nuit de la Saint-Barthélemi sur ses propres Sujets, qui passoient l'eau pour se sauver au Fauxbourg Saint-Germain, &c.

RUE SAINT-ANDRÉ DES ARCS (1).

Pendant les guerres civiles, ſous le regne de Charles VI, la nuit du 28 au 29 Mai 1418, Perrinet le Clerc, fils d'un Quartenier de la Ville, prit ſous le chevet du lit de ſon pere, les clefs de la porte de Buci, & l'ouvrit aux troupes du Duc de Bourgogne. Ces troupes, auxquelles ſe joignit la plus vile populace, pillerent, tuerent ou empriſonnerent tous ceux qui étoient oppoſés à la faction de ce Prince, & qu'on appelloit *Armagnacs*. Le 12 de Juin, le carnage recommença avec encore plus de fureur; la populace courut aux priſons, ſe les fit ouvrir; les plus notables Bourgeois, deux Archevêques, ſix Evêques, pluſieurs Préſidens, Conſeillers, & Maîtres des Requêtes furent aſſommés, ou précipités du haut des tours de la Conciergerie & du grand Châtelet; on les recevoit en bas ſur la pointe des piques & des épées; les environs du Palais regorgeoient de ſang; les corps du Connétable Bernard d'Armagnac, & du Chancelier Henri de Marle, après avoir été traînés dans les rues, furent jetés à la voirie. Les Bouchers érigerent enſuite à Perrinet le Clerc, à la Place Saint-Michel, une ſtatue dont le tronc ſubſiſte encore, & ſert

---

(1) Ainſi nommée, parce qu'on y vendoit des arcs & des flèches.

de borne à la maiſon qui fait le coin de la rue Saint-André-des-Arcs, & de la rue de la vieille Bouclerie.

Malgré la tradition & le ſentiment de la plupart des Hiſtoriens, Moreau de Mautour (1) prétend que cette borne avec une tête d'homme, n'eſt que le pur effet du caprice d'un ouvrier, & qu'il n'y a jamais eu de ſtatue de Perrinet le Clerc; il en paroît ſi perſuadé, qu'il a négligé d'appuyer ſon opinion ſur des preuves & de bonnes raiſons. Germain Brice, qui d'ailleurs rapporte très-mal le trait hiſtorique, dit *que l'on trouva, il y a quelques années, dans la cave d'une maiſon voiſine, des fragmens de cette Statue.* Il y a toute apparence qu'on la mutila, dès que Charles VII fut maître de Paris, & que, par dériſion, on la mit à ſervir de borne. Il eſt aiſé de voir combien elle eſt différente des autres bornes par ſa longueur & ſa groſſeur.

Rue Saint-Antoine.

Les *lices* que fit faire Henri II pour le Tournoi où il fut bleſſé, alloient depuis le Palais des *Tournelles* juſqu'à la Baſtille. Après ſa mort, Catherine de Médicis regarda ce Palais comme funeſte, n'y voulut plus demeurer, & engagea même Charles IX à le faire abattre. Il

(1) *Hiſtoire de l'Académie des Inſcrip. T. 3.*

ne fut cependant entiérement démoli, que sous le regne de Henri IV, qui fit commencer la Place Royale sur son emplacement. Ce n'avoit été d'abord qu'un simple Hôtel, appartenant, en 1390, au Chancelier d'Orgemont. Léon de Lusignan, Roi d'Arménie, y demeuroit & y mourut en 1393. Le Duc de Betfort, Régent pendant la minorité de Henri VI, prétendu Roi de France, s'y logea vers 1422, l'agrandit, & l'embellit au point que Charles VII & ses Successeurs en préférerent le séjour à celui de l'Hôtel Saint-Paul, qui étoit vis-à-vis. Son enceinte (1), avec le parc & les jardins, s'étendoit depuis la rue des Egouts jusqu'à la porte Saint-Antoine, & renfermoit tout ce terrein où l'on a bâti depuis les rues des Tournelles, Jean-Beausire, des Minimes, du Foin, Saint-Gilles, Saint-Pierre, des douze Portes, & le commencement de la rue Saint-Louis, jusqu'à la rue Saint Anastase.

C'est à l'entrée de la rue des Tournelles, où aboutissoit alors un des côtés du Parc, vis-à-vis de la Bastille, que Quélus, Maugiron & Livarot, se battirent en duel à cinq heures du matin, le 27 Avril 1578, contre d'Entragues, Riberac & Scomberg. Maugiron & Scomberg, qui n'avoient que 18 ans, furent tués roides; Riberac mourut le lendemain; Livarot, d'un

---

(1) Enceinte du Palais des Tournelles.

coup ſur la tête, reſta ſix ſemaines au lit; d'Entragues ne fut que légérement bleſſé; Quélus, de dix-neuf coups qu'il avoit reçus, languit trente-trois jours, & mourut entre les bras du Roi, ~~le 29~~ Mai, à l'Hôtel de Boiſſi, dans une chambre qu'on peut dire avoir été ſanctifiée depuis, ſervant à préſent de Chœur aux filles de la Viſitation de Sainte-Marie.

„ Quélus, dit Brantôme (1), ſe plaignoit „ fort de ce que d'Entragues avoit la dague „ plus que lui, qui n'avoit que la ſeule épée; „ auſſi en tâchant de parer & de détourner „ les coups que d'Entragues lui portoit, il „ avoit la main toute découpée de plaies; & „ lorſqu'ils commencerent à ſe battre, Quélus „ lui dit, tu as une dague, & moi je n'en „ ai point; à quoi d'Entragues répliqua : tu „ as donc fait une grande ſottiſe de l'avoir „ oubliée au logis; ici ſommes-nous pas pour „ nous battre, & non pour pointiller des „ armes? Il y en a aucuns qui diſent que „ c'étoit quelqu'eſpece de ſupercherie d'avoir „ eu l'avantage de la dague, ſi l'on étoit con„ venu de n'en point porter, mais la ſeule épée. „ Il y a à diſputer là-deſſus; d'Entragues di„ ſoit qu'il n'en avoit pas été parlé; d'autres „ diſent que par gentilleſſe Chevalereſque, il „ devoit quitter la dague : c'eſt à ſavoir s'il

(1) *Mémoires ſur les Duels, p. 34.*

„ le devoit „. Cela ne seroit pas douteux aujourd'hui; & cela n'auroit jamais dû l'être.

Quand on apprit à Paris la mort des Guise, tués à Blois le 27 Décembre 1588, par l'ordre de Henri III, le peuple, que les prédications des Moines avoient rendu furieux, courut à Saint-Paul, & détruisit les tombeaux que ce Prince avoit fait élever à Quélus, à Maugiron & à Saint-Mégrin, disant *qu'il n'appartenoit pas à ces méchans, morts en reniant Dieu, & mignons du Tyran, d'avoir si beaux Monumens dans l'Eglise.* On voyoit sur ces tombeaux, qui étoient de marbre noir, & chargés d'Epitaphes aux quatre faces, les Statues très-ressemblantes de ces trois favoris. Voici quelques-unes de ces Epitaphes que j'ai copiées d'un livre imprimé en 1587,

Jacobi de Levi Clariss. familiæ & summæ virtutis adol.

EPITA.

Quid marmor, aras & artes suspicis? Dignus fuit hoc honore
Quesleus, ingenio præstans, moribus facilis, aspectu
Gratus: cui artes erant, virtutem colere, Deo, Patriæ,
Et Principi servire: non injuriam, sed mortem patienter
Tulit: grati animi est hoc monumentum.
Obiit 4 Kal. Junii anno 1578. ætat. 24.

Pauli de Caussade. Comi. Samegrini.

EPITA.

Nil virtus, nil genus, nil opes, nil vires possunt,
His omnibus, & favore pollens jacet, victus fraude,
(1) *Et multorum viribus : incautum vis obruit, quem*
Nec publicus inimicus domuit, nec privatus terruit.
Abi, viator : tace, & pro mortuo ora.
Obiit 11. Kal. Augus. anno 1578. ætu. suæ 24.

Franc. Maugeronis Clariss. & generosiss. Adol.

EPITA.

Maugeronis in hoc sunt ossa reposta Sepulcro,
Cui virtus annos contigit ante suos;
Octo namque decem natus, non pluribus annis,
Alter erat Cocles, Hannibal alter erat.
Testis erit tantæ juvenili Issoria capta
Virtuti, testis perditus huic oculus.
Obiit anno 1578. quintâ Kal. Mai. æta. 18.

ÉPITAPHE.

La Déesse Cyprine avoit conçu des Cieux,
En ce siecle dernier, un enfant dont la vue

---

(1) *Saint Mégrin*, dit l'Etoile, *passoit pour être le mignon de la Duchesse de Guise.* Le Duc de Mayenne, beau-frere de cette Princesse, à la tête de vingt ou trente hommes, le fit assassiner dans la rue S. Honoré, à onze heures du soir, le 21 Juillet 1578.

De flammes & d'éclairs étoit si bien pourvue,
Qu'Amour, son fils aîné, en devint envieux.
Chagrin contre son frere, & jaloux de ses yeux,
Le gauche lui creva (1); mais sa main fut déçue;
Car l'autre qui étoit d'une lumiere aiguë,
Blessoit plus que devant les hommes & les Dieux.
Il vient, en soupirant, s'en complaindre à sa mere;
Sa mere s'en moqua; lui, tout plein de colere,
La Parque supplia de lui donner confort.
La Parque, comme Amour, en devint amoureuse;
Ainsi Maugiron gît sous cette tombe ombreuse,
Et vaincu par l'Amour, & vaincu par la Mort.

Si l'on est surpris de rencontrer les Parques, l'Amour & Vénus dans une Eglise, on ne l'est guere moins, en lisant que ces Messieurs furent honorés d'Oraisons funebres (2), prononcées en grand appareil par un Prélat, Arnault de Sorbin, Evêque de Nevers. Je finis cet article par un trait qui marque bien la fureur des duels de ce temps-là. Quélus & Bussi, ayant eu querelle ensemble, se donnerent rendez-vous pour se battre; & leurs peres devoient leur servir de seconds; le Roi les accommoda & empêcha ce combat.

---

(1) A l'âge de 16 ans, il avoit perdu un oeil d'une blessure au siége d'Issoire.

(2) Imprimées chez Chaudieres, rue S. Jacques, à l'Image de l'Homme sauvage.

ÉGLISE DE SAINT-LOUIS.

M. Perraut, Président de la Chambre des Comptes, Secrétaire des Commandemens de Henri de Bourbon, pere du Grand Condé, non content d'avoir fait à ses frais & décoré en bronze, la Chapelle magnifique que les Connoisseurs admirent dans l'Eglise des ci-devant Jésuites, rue Saint Antoine, où repose le cœur de ce Prince, laissa une somme considérable, pour faire célébrer tous les ans un Service solemnel pour le repos de l'ame de son Maître, & qu'annuellement un Prédicateur montât dans la Chaire de vérité, pour y exalter les vertus & les services d'un Prince également Chrétien & patriote. Le célebre Bourdaloue est le premier qui ait payé ce tribut.

RUE DE L'ARBRE SEC (1).

En 1505, il y eut dans cette rue une espece de sédition à l'occasion d'une marchande (2) que le Curé ne vouloit pas enterrer, qu'on *ne lui eût montré*, ou à l'Evêque, le testament qu'elle avoit fait (3). Les Evê-

(1) Ainsi nommée d'une vieille enseigne, *l'Arbre sec.*

(2) *Lauriere, gloss. Franç.* au mot *Exécuteur Testament.*

(3) *Présid. Lizet. Dumoulin.*

ques prétendoient être en droit de se faire représenter les testamens (1); ils défendoient de donner la sépulture à ceux qui mouroient *ab intestat*, ou qui n'avoient pas fait un legs à l'Eglise; & les parens étoient obligés d'aller à l'Official, qui commettoit un Prêtre (2), ou quelqu'autre personne Ecclésiastique pour réparer la faute du défunt, & faire ce legs en son nom. En 1533, pendant que la peste ravageoit Paris, & que l'on n'avoit guere le temps de songer à tester, les corps d'une infinité de personnes resterent plusieurs jours sans sépulture, & achevoient d'infecter l'air. N. des Ursins, Vicaire général en l'absence de l'Evêque, voulut bien se relâcher & permettre qu'on les enterrât, *sans tirer à conséquence*. Quelques Curés s'opposoient même à la profession de ceux qui vouloient se faire Moines, jusqu'à ce qu'ils eussent payé les droits de sépulture, disant que, puisqu'ils mouroient au monde par la profession Religieuse, il étoit juste qu'ils s'acquitassent de ce qu'ils auroient dû, si on les avoit enterrés.

On lit dans le Journal, sous les regnes de Charles VI & de Charles VII, année 1440, que *pendant quatre mois, dans le Cimetiere*

---

(1) *Févret. Traité de l'Abus, p.* 371. *T.* 1.

(2) *Arrêts des* 1 *Mars* 1401 *&* 19 *Mars* 1409.

des Innocens, on n'enterra ni petit ni grand, & qu'on n'y fit recommandation pour personne, parce que maître Denis des Moulins, Evêque de Paris, en vouloit avoir trop grande somme d'argent. On publioit au prône, & l'on affichoit à la porte de la Paroisse (1), l'excommunication contre le *Mort* que sa famille avoit enterré dans un champ, ne pouvant ou ne voulant pas payer la somme exorbitante que l'Eglise demandoit *pour le laisser pourrir en terre bénite.* Enfin, par Arrêt du 13 Juin 1552, le Parlement réprima ce scandale; quelques Evêques prétendirent que c'étoit toucher à l'encensoir; leurs mandemens furent flétris; & les contrevenans à l'Arrêt, furent poursuivis avec tant de vigueur, que peu-à-peu ces vexations cesserent, ou que du moins on les exerça d'une façon plus honnête.

L'ARSENAL.

L'Hôtel-de-Ville avoit, derriere les Célestins, un Arsenal qu'on appelloit *les granges de l'artillerie de la Ville.* François I, voulant faire fondre du canon, les fit demander au Prévôt des Marchands & Echevins, qui ne les prêterent que de très-mauvaise grace, prévoyant apparemment ce qui arriveroit: ces granges devinrent Maison Royale. Le feu y prit en 1562. Les nouveaux bâtimens que fit

(1) *Ibidem, ann.* 1448.

faire Charles IX, furent considérablement augmentés par Henri III & Henri IV.

L'Auteur *des Mélanges d'Histoire & de Littérature* (1), dit qu'il a vu deux Traités faits par Louis XIII avec *Villedo*, l'un du 29 Janvier 1636, & l'autre du 3 Octobre 1637, pour la construction d'un canal autour de Paris, depuis le bastion de l'Arsenal jusqu'à la porte de la Conférence. Il ajoute qu'après beaucoup de dépense, cet ouvrage fut interrompu par M. de Bullion, Surintendant des Finances, *contraire à cette entreprise, parce qu'elle étoit protégée par le Pere Joseph le Clerc, Capucin si connu sous le Ministere du Cardinal de Richelieu.* Il seroit singulier qu'un Surintendant des Finances, par pique contre un Capucin, eût interrompu un ouvrage qui avoit coûté considérablement, & qu'on avoit imaginé comme le seul moyen de remédier aux inondations de la Seine.

RUE AUBRI-LE-BOUCHER (2).

En 1309 un homme qu'on menoit au supplice, fut délivré dans cette rue par le Cardinal de Saint-Eusebe (3). Les Cardinaux ont

(1) *Tome 2, page 9.*

(2) Ainsi nommée d'*Aubri-le-Boucher*, Bourgeois de Paris.

(3) *Rochette.*

prétendu pendant long-temps, qu'ils avoient le privilége (comme autrefois les Vestales à Rome) de donner grâce à un criminel, en affirmant qu'ils ne s'étoient rencontrés que par hasard sur son passage.

QUAI DES AUGUSTINS.

C'étoit un terrein planté de saules, ordinairement inondé l'hiver, & qui servoit l'été de promenade. Philippe-le-Bel, par Lettres du 9 Juin 1312, ordonna au Prévôt des Marchands de le faire revêtir de pierres de taille; & l'on voit par d'autres Lettres du 23 Mai de l'année suivante, qu'il lui reproche sa négligence à exécuter les ordres qu'il lui avoit donnés.

Au bout de la rue Gît-le-cœur, dans l'angle qu'elle forme aujourd'hui avec la rue de Hurepoix, François I fit bâtir un petit Palais qui communiquoit à un Hôtel qu'avoit la Duchesse d'Etampes dans la rue de l'Hirondelle. Les peintures à fresque, les tableaux, les tapisseries, les Salamandres (1), accompagnées d'emblêmes, & de tendres & ingénieuses devises, tout annonçoit dans ce petit Palais & cet Hôtel, le Dieu & les plaisirs auxquels ils étoient consacrés. *De toutes ces devises*, dit Sauval, *qu'on voyoit il n'y a pas encore long-temps, je n'ai pu me ressouvenir que de cel-*

---

(1) C'étoit le corps de la devise de François I.

le-ci ; c'étoit un cœur enflammé, placé entre un alpha & un omega, pour dire apparemment *il brûlera toujours*. Le cabinet des bains de la Ducheſſe d'Etampes ſert à-préſent d'écurie à une Auberge qui a retenu le nom de la *Salamandre* ; un Chapelier fait ſa cuiſine dans la chambre du *lever* de François I ; & la femme d'un Libraire étoit en couche dans *ſon petit ſallon des délices*, lorſque j'allai pour examiner les reſtes de ce Palais.

J'ai lu dans un Auteur anonyme, que ce Prince, le jour des Rois 1521, s'amuſant à attaquer à coups de pelottes de neige, avec ſa bande, un logis que le Comte de Saint-Pol défendoit avec la ſienne, fut dangereuſement bleſſé à la tête, d'un tiſon que Montgommeri, par mégarde, avoit jeté d'une fenêtre. Il n'eſt point étonnant de voir deux ſcélérats dans une famille ; mais il eſt bien ſingulier qu'un pere & un fils (1), fideles Sujets & remplis d'honneur & de probité, ſoient deſtinés, par la fatalité la plus affreuſe, l'un à bleſſer & l'autre à tuer (2) ſon Roi. Etienne Paſquier, dans ſes Lettres, *Tome* 2, *page* 77, en racontant cet accident, dit qu'il arriva à Blois.

Au bout de ce Quai, près des grands Au-

(1) Ils étoient Capitaines de la Garde Ecoſſoiſe.

(2) Henri II fut bleſſé dans un tournoi par Montgommeri, & mourut de cette bleſſure.

gustins, étoit *l'Hôtel d'Hercule*, ainsi nommé des travaux d'Hercule qu'on y avoit peints. Louis XII le donna au Chancelier Duprat. Antoine Duprat, son petit-fils, Seigneur de Nantouillet Prévôt de Paris, se vantoit d'être l'homme de l'Europe qui avoit les plus puissans ennemis : j'ai nargué, disoit-il, la Reine Elizabeth à Londres; je parle tous les jours fort mal des maîtresses du Duc d'Anjou (1) & du Roi de Navarre (2); & j'ai eu le plaisir de manquer de parole au Duc de Guise à l'occasion d'une terre. Le Duc d'Anjou, le Roi de Navarre & le Duc de Guise lui manderent un jour qu'ils iroient souper chez lui, à cet Hôtel d'Hercule; & ils y allerent, malgré tous les prétextes qu'il put alléguer pour se dispenser de recevoir cet honneur. Après le souper, leur suite pilla, ou jeta par les fenêtres, son argent, sa vaisselle & ses meubles. „ Le lendemain, dit l'Etoile, le Premier Président fut „ trouver le Roi (Charles IX), & lui dit que „ tout Paris étoit ému pour le vol de la nuit „ passée, & que l'on disoit que Sa Majesté „ y étoit *en personne* (3), & l'avoit fait pour „ rire; à quoi le Roi ayant répondu que ceux „ qui le disoient avoient menti, le Premier „ Président répliqua, j'en ferai donc informer,

(1) Henri III. (2) Henri IV.

(3) *Mémoires pour servir à l'Histoire, année* 1573.

„ Sire. Non, non, répondit le Roi; ne vous „ en mettez en peine: dites ſeulement à „ Nantouillet qu'il aura affaire à trop forte par„ tie, s'il en veut demander raiſon. „

Quelque-tems après, Mademoiſelle de Rieux (1), favorite du Duc d'Anjou, belle comme les Amours, vive & fiere comme une Bretonne, paſſant à cheval (2) ſur le Quai de l'Ecole, & voyant venir Nantouillet à pied, ſuivi de

---

(1) D'Aubigné, T. 3, Liv. 1, pag. 33, dit que *Mademoiſelle de Rieux, Princeſſe de Bretagne, penſa devenir Reine de France; le Duc d'Anjou, depuis Henri III, ayant voulu l'épouſer.* Elle étoit niece de Claude de Rieux, qui avoit épouſé, le 13 Décembre 1529, Suſanne de Bourbon, fille unique de Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, & de Louiſe de Bourbon Montpenſier. On voit dans les regiſtres des tenues des Etats de Bretagne en 1576 & 1582, que la qualification de *Seigneurs du Sang*, que prenoient les Sires de Rieux, leur fut confirmée, & même à leurs cadets, par l'aſſemblée des Etats, & qu'ils ſe qualifioient ainſi, parce qu'ils deſcendoient de Rodald de Rieux, petit-fils d'Alain-le-Grand, Duc de Bretagne. Cet Alain-le-Grand étoit petit-fils de Nominoë, Roi de toute l'Armorique, & commença de regner en 879. Il ne reſte de cette illuſtre Maiſon, que Louis-Auguſte de Rieux, Lieutenant-Général des armées du Roi, & Louis-François de Rieux, ſon fils.

(2) C'étoient ainſi qu'alloient alors les filles d'honneur de la Reine.

ſes gardes, un jour de cérémonie, part comme un éclair, le renverſe & le fait fouler aux pieds de ſon cheval. „ C'eſt elle, dit Brantôme (1), qui tua virilement de ſa propre main „ *Antinotti*, Florentin, qu'elle avoit épouſé „ par amourette, & qu'elle ſurprit couché avec „ une autre „.

RUE DES PETITS AUGUSTINS.

L'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, proche & hors des murs de Paris, reſſembloit à une *Citadelle*; ſes murailles étoient flanquées de tours & environnées de foſſés; un canal large de treize à quatorze toiſes, qui commençoit à la riviere, & qu'on appelloit *la petite Seine*, couloit le long du terrein où eſt à préſent la rue des petits Auguſtins, & alloit tomber dans (2) ces foſſés. La prairie, que ce canal partageoit en deux, fut nommée *le grand & le petit pré-aux-Clercs*, parce que les Ecoliers, qu'on appelloit autrefois *Clercs*, alloient s'y promener les jours de fête. *Le petit pré* étoit le plus proche de la ville.

(1) *Journal de Henri III*, *T.* 1, *p.* 217.

(2) On les combla en 1640; & l'on bâtit ſur le terrein qu'ils occupoient, un côté des rues Saint-Benoît, Sainte-Marguerite, & du Colombier; l'autre côté de cette derniere rue avoit été bâti, vers l'année 1543, avec la rue Deſmarais.

Une partie de l'armée de Henri IV étoit campée dans le *grand pré-aux-Clercs*, lorſqu'il aſſiégea Paris en 1589. „ Le Mercredi, premier „ jour de Novembre, à la faveur d'un brouil„ lard qui ſe leva comme par miracle, après la „ priere faite dans *le pré-aux-Clercs* (1), le „ Roi ſurprit les Fauxbourgs Saint-Jacques (2) „ & Saint-Germain...; & ſur les ſept heures du „ matin, il ſe fit faire, au Fauxbourg Saint„ Jacques, dans la ſalle du petit Bourbon (3), „ un lit de paille fraîche, ſur laquelle il re„ poſa environ trois heures... Ce même jour, „ ayant envie de voir Paris à découvert, il „ monta au haut du clocher de Saint-Ger„ main-des-Prés, où le conduiſit un Moine, „ avec lequel il ſe trouva ſeul. En étant deſ„ cendu, il dit au Maréchal de Biron : une „ appréhenſion m'a ſaiſi étant avec un Moine, „ & me ſouvenant du couteau de frere Clé„ ment... Le Vendredi, trois de Novembre, „ n'ayant pas reçu l'artillerie néceſſaire pour „ battre la Ville, il ſortit des Fauxbourgs, & „ demeura en bataille depuis ſept heures du

(1) *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire*, *année* 1589.

(2) On avoit élevé quelques fortifications & fait des retranchemens autour de ces Fauxbourgs, qui n'étoient pas à beaucoup près, auſſi étendus qu'ils le ſont aujourd'hui.

(3) A préſent le Val-de-Grace.

„ matin jusqu'à onze (1), pour attirer le
„ Duc de Mayenne hors des portes; mais per-
„ sonne ne sortit „.

On ne commença de bâtir dans *le grand pré-aux-Clercs*, que sous Louis XIII ; & les rues des Petits-Augustins, Jacob, de l'Université, de Verneuil, de Bourbon & de Saint-Pere (2), n'étoient pas encore achevées au commencement du regne de Louis XIV.

La Reine Marguerite, premiere femme de Henri IV, avoit fait venir des Augustins déchaussés, (3) auxquels elle donna une maison, six arpens de terrein & six mille livres de rente perpétuelle, à condition qu'ils chanteroient des Cantiques & les louanges de Dieu *sur des airs qui seroient faits par son ordre.* Ces Peres, *assurément n'aimoient pas la musique*; ils s'obstinerent à ne vouloir que psalmodier; elle les chassa, & mit à leur place des Augustins chaussés, qui se sont assez bien arrondis depuis, & qui ont donné le nom à la rue.

Rue Saint-Avoye.

L'Hôtel de Mesmes étoit l'Hôtel d'Anne de Montmorenci, Connétable de France. Il y

---

[1] *Supplément, page 6, Tome premier.*

(2) Et non pas des SS. Peres.

(3) Petits-Peres.

mourut avec toute la dignité d'un héros Chrétien, le 12 Novembre 1567, deux jours après la bataille de Saint-Denis, des blessures qu'il y avoit reçues. Ce respectable vieillard, âgé de soixante-quatorze ans, couvert de sang, son épée rompue, donna un si furieux coup du pommeau dans le visage de Robert Stuard; (1) qui lui disoit de se rendre, qu'il lui cassa deux dents & le renversa de cheval : dans l'instant un des soldats de Stuard lui tira dans les reins un coup de pistolet chargé de trois balles (2). Il avoit servi sous cinq Rois, s'étoit trouvé à près de deux cents combats, à huit batailles rangées, & avoit été employé à dix Traités de Paix. Je remarque que, dans ces tems malheureux, les Princes & les principaux Chefs Catholiques & Protestans, sont tous morts funestement, ou d'une façon singuliere. Henri II, d'un éclat de lance dans l'œil; Charles IX, vomissant son sang; Henri III & Henri IV, assassinés; Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, blessé au siége de Rouen, & pour n'avoir pas été le maître de sa passion pour Mademoiselle du Roüet, après que les Chirurgiens eurent pansé sa blessure; François, Comte d'Enghien, d'un coffre qui lui tomba sur la tête en se divertissant avec ses favoris au

(1) *Mémoires de Castelnau, liv. 6.*

(2) *Brantôme.*

Château de la Roche-Guyon; Henri de Bourbon, Marquis de Beaupréau, d'une chûte de cheval à la chasse; Louis I, Prince de Condé, assassiné par Montesquiou, après la bataille de Jarnac; Henri I, Prince de Condé, empoisonné à Saint-Jean-d'Angély: le Maréchal de Saint-André, tué de sang-froid par Bobigni, après la bataille de Dreux; François de Cleves, tué par accident à la même bataille par son meilleur ami; François de Guise, assassiné par Jean Poltrot de Meré, au siége d'Orléans; Henri de Guise & le Cardinal de Guise, enfin punis & tués à Blois; le Cardinal de Lorraine, empoisonné à Avignon par un Moine, & le Cardinal de Châtillon, à Hampton par son Valet-de-Chambre; l'Amiral de Coligni, massacré la nuit de la Saint-Barthélemi; l'Amiral André de Villars-Brancas, prisonnier des Espagnols, poignardé par l'ordre de Contreras, leur Commissaire-Général. Des cinq freres Joyeuse, Anne & Claude furent tués indignement par les Capitaines Bordeaux & Descentiers, à la bataille de Coutras; Georges fut trouvé mort d'apoplexie dans son lit la veille de ses noces; Antoine Scipion se noya dans la riviere de Tarn, après le combat de Villemur; & Henri, Pair & Maréchal de France, mourut Capucin.

Rue Barbette (1).

Isabeau de Baviere, femme de Charles VI, avoit acheté l'Hôtel Barbette; c'étoit son *petit séjour* (2); elle s'y retiroit ordinairement pendant les accès de la maladie de ce Prince. L'Abbé de Choisi rapporte, d'après un ancien manuscrit, que, *comme il étoit quelquefois furieux, & qu'il frappoit à droite & à gauche sans distinction, & qu'il y avoit à craindre que la nuit il ne blessât la Reine, on lui amenoit tous les soirs la fille d'un Marchand de chevaux, qui étoit fort belle, qui fut bien récompensée, qu'on appeloit communément & publiquement la petite Reine, & dont il eut une fille* (Marguerite de Valois) *à qui l'on donna en dot, en la mariant au Sire d'Harpedanne, la Terre de Belleville en Poitou.*

J'ai lu dans une vieille Chronique, que pour l'engager à changer de linge & à se coucher entre deux draps, ce qu'il n'avoit pas voulu faire pendant près de cinq mois, on imagina de lui présenter *cette belle fille*, qui s'appeloit *Odette de Champdivers.* Ce moyen étoit plus naturel que celui qu'on employa dans la suite; on fai-

(1) Ainsi nommée d'Etienne Barbette, Prévôt de Paris, sous Philippe-le-Bel.

(2) Nom qu'on donnoit aux petits Hôtels qu'avoient les Princes aux portes de Paris.

ſoit entrer bruſquement dans ſa chambre dix ou douze hommes bizarrement vêtus, & barbouillés de noir, qui le prenoient ſans lui rien dire, le déshabilloient & le mettoient au lit; il en avoit peur & n'oſoit leur réſiſter. On ne ſauroit lire la vie de ce Prince, ſans être attendri; il étoit d'une figure majeſtueuſe, d'une force & d'une adreſſe étonnante à toutes ſortes d'exercices; libéral, affable & plein d'humanité. Les cris du peuple, dès qu'il ſe portoit un peu mieux, l'inſtruiſoient de l'adminiſtration tyrannique de ſes Oncles; & la bonté de ſon cœur lui rendoit alors l'état de ſa ſanté encore plus cruel. Il voyoit qu'on profitoit de ſa maladie pour mettre de nouveaux impôts, & que le Duc d'Orléans, ſon frere, & la Reine s'approprioient les revenus de la Couronne & les diſſipoient en dépenſes ſuperflues, tandis que le Dauphin manquoit du néceſſaire. Il fit venir un jour la Gouvernante de ſes Enfans; elle lui avoua que *ſouvent ils n'avoient que manger ni que vêtir.* Je ne ſuis pas mieux traité, répondit-il en ſoupirant, & en lui donnant, pour la vendre, une coupe d'or dans laquelle il venoit de boire. Il eût été un grand Roi, s'il ne fût pas tombé dans cette funeſte maladie, qui occaſionna tous les malheurs de la France & les triomphes des Anglois.

RUE DES BARRES.

Louis de Bourbon, beau, bienfait, qui s'é-

toit signalé en différentes occasions, & entr'autres à la bataille d'Azincour (1), allant à son ordinaire voir un soir la Reine, Isabeau de Baviere, au Château de Vincennes, rencontra le Roi (Charles VI) qui en revenoit & qu'il salua; mais *sans s'arrêter ni descendre*, & continuant de pousser son cheval au grand galop. Le roi l'ayant reconnu, ordonna à Tangui du Chatel, Prévôt de Paris, de courir après lui, & de le conduire en prison. La nuit, il fut mis à la question, ensuite enfermé dans un sac, & jeté dans la Seine, avec ces mots sur le sac; *laissez passer la justice du Roi* (2). Ses amours avec la Reine, qui fut conduite le lendemain à Tours, pour être gardée à vue, étoient si publics, qu'ils méritoient cette punition. Un Auteur anonyme qui se plaît trop à conter des faits singuliers, pour qu'on ne le soupçonne pas de rapporter quelquefois des fables, dit que l'homme qu'on envoya à la maison de Louis de Bourbon (3) pour saisir ses papiers, ayant ouvert le tiroir d'une vieille armoire, il en sortit dix ou douze aspics, ou serpens, & que le lendemain on trouva cet homme expirant, & ces serpens entortillés autour de son cou, de ses jambes & de ses bras.

(1) *Monstrelet, page* 244.

(2) *Le Laboureur.*

(3) A présent l'Hôtel de Charni, dans cette rue des Barres.

RUE

RUE SAINT-BARTHÉLEMI.

Robert, fils de Hugues-Capet, avant que d'épouser Berthe, sa cousine issue de germain, fit une assemblée d'Evêques pour savoir s'il lui falloit des dispenses; leur avis fut qu'il n'en avoit pas besoin, ou qu'en tout cas ils pouvoient les donner. Deux ans après, Grégoire V, ayant été élu Pape, tint à Rome un Concile, dont le premier décret attaqua ce mariage, & fut conçu dans ces termes: " Que le Roi Robert „ & Berthe, sa parente, qui se sont mariés con- „ tre les loix de l'Eglise, aient à se séparer & „ à faire une pénitence de sept ans; & qu'Ar- „ chambauld, Archevêque de Tours, qui leur „ a donné la bénédiction nuptiale, & les au- „ tres Evêques qui ont assisté à ce mariage „ incestueux, soient interdits de la communion „ jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome faire „ satisfaction au Saint-Siége „. Robert aimoit sa femme; elle étoit grosse; & il lui paroissoit affreux de la déshonorer, & l'enfant auquel elle alloit donner le jour. Il refusa d'obéir, fut excommunié; & l'on vit aussitôt, non-seulement le peuple, mais même les gens de la Cour se séparer de leur Roi: il ne lui resta que deux domestiques; encore faisoient-ils passer par le feu, pour les purifier, les plats où il avoit mangé, & les vases où il avoit bu. Un matin qu'il étoit allé, selon sa coutume, dire ses prieres à la porte de l'Eglise de Saint-Barthéle-

mi, (car il n'osoit pas y entrer) Abbon, Abbé de Fleuri, suivi de deux femmes du Palais, qui portoient un grand plat de vermeil couvert d'un linge, l'aborde, lui annonce que Berthe vient d'accoucher, & découvrant le plat : *Voyez*, lui dit-il, *les effets de votre désobéissance aux décrets de l'Eglise, & le sceau de l'anathême sur ce fruit de vos amours.* Robert regarde & voit un monstre (1), disent Pierre Damien & Romuald, qui avoit le cou & la tête d'un canard. Croira-t-on que, par le plus abominable complot, dans l'idée d'obliger ce Prince à se soumettre, & pour fortifier en même-temps parmi le peuple, la terreur qu'inspiroient les excommunications, on substitua ce monstre à la place du véritable enfant? Il est plus naturel de penser, qu'une masse de chair d'une figure bizarre a pu se former au sein d'une femme dévorée de chagrins pendant sa grossesse, & dont l'imagination & la conscience étoient troublées par les menaces du Pape. Berthe fut répudiée; Robert épousa Constance de Provence, dont le caractere altier, cruel, vindicatif, exerça si souvent sa patience, & causa tant de troubles dans l'Etat, qu'il ne parut pas que la bénédiction du ciel se fût répandue sur ce second mariage.

---

(1) *Anonyme. Duchesne*, *Tome* 4, *page* 85.

LA BASTILLE.

Christine de Pisan, qui avoit vécu sous la regne de Charles V, & qui écrivit la vie de ce Prince, rapporte qu'il fit bâtir *la Bastille Saint-Antoine, quoique depuis on y ait travaillé.* Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, y posa la premiere pierre, le 22 Avril 1370. Le Laboureur dit qu'on acheva de la fortifier en 1382. C'est un Château qui, sans être fort, est un des plus redoutables de l'Europe, & sur lequel je ne rapporterai aucune anecdote.

PORTE SAINT-BERNARD.

Sur la fin du dernier siecle, la mode étoit d'aller se baigner à la Porte Saint-Bernard. Un jour les deux sœurs Loison, fameuses Courtisanes, s'y baignoient, & avoient autour de leur tente M. le Duc & beaucoup de Seigneurs de la Cour. La femme d'un Conseiller, qui se baignoit auprès d'elles, dit à une de ses amies : *Voilà les Loison*; elles l'entendirent; la cadette répondit : " Voilà qui
" est bien robin & bien bourgeois. Il est
" vrai, répliqua la Conseillere, qu'on pour-
" roit vous donner d'autres noms, & que
" ceux d'Abandonnées & de Malheureuses
" vous iroient à merveille ". Les Loison, furieuses, se mettent à crier : " A nous, M.

„ le Duc ; voyez comme on nous insulte ". Le Prince leur répondit d'un très-grand sang-froid : " Mesdames, je veux bien partager „ vos plaisirs, mais non vos querelles ".

RUE DES BERNARDINS.

Le Cardinal de Retz & les Frondeurs, cherchant à exciter une nouvelle sédition dans Paris, imaginerent qu'il falloit persuader que la Cour avoit voulu faire assassiner *Joli*, un des Syndics pour les rentes sur la Ville, Conseiller au Châtelet, & homme fort accrédité parmi le peuple (1). " On plaça son pour- „ point & son manteau sur un morceau de „ bois, dans une certaine attitude ; d'*Es-* „ *tainville* tira un coup de pistolet avec „ tant de justesse sur une des manches qu'on „ avoit remplie de foin, qu'il la perça pré- „ cisément où il falloit ; après quoi, il fut „ arrêté entre lui & *Joli*, que le véritable „ coup seroit tiré le lendemain, environ les „ sept heures & demie du matin, dans la „ rue des Bernardins.... La chose fut faite „ comme on l'avoit projetée ; d'*Estainville* „ s'approcha du carrosse ; *Joli* se baissa ; le „ coup passa par-dessus sa tête, & fut si „ bien ajusté, qu'il se rapportoit parfaitement „ à la situation où il devoit être dans le car-

(1) *Mémoires de Joli, année* 1649.

„ tosse..... Il fut conduit chez un Chirur-
„ gien, vis-à-vis de S. Nicolas-du Chardon-
„ net, où ayant été déshabillé, on lui trouva
„ au bras gauche, à l'endroit où les balles
„ devoient avoir passé, une espece de plaie
„ qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des
„ pierres à fusil; de sorte que le Chirurgien
„ ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup,
„ & y mit un appareil dans les formes, tan-
„ dis que d'*Argenteuil* disoit & faisoit tout
„ ce qu'il pouvoit, pour insinuer que cette
„ entreprise n'avoit pu venir que de la part
„ de la Cour, qui vouloit se défaire de ce-
„ lui des Syndics qui paroissoit le plus ferme
„ & le plus affectionné au bien public".

Quelles seroient les idées d'un Sauvage à la lecture de ce récit, où le sieur *Joli*, lui-même, rapporte, & avec un air de satisfaction & de vanité, qu'il aposta de faux-témoins, qu'il fabriqua de fausses preuves, & qu'il prit les mesures les mieux réfléchies & les plus sûres, pour persuader que la Reine & le Ministre avoient voulu le faire assassiner? Ce Sauvage penseroit sans doute, que ces infâmes manoeuvres ne déshonorent point en France, n'étant pas naturel qu'un homme se donne la peine d'écrire sa vie, pour se rendre odieux & méprisable.

RUE BÉTIZY (1).

C'eſt dans la deuxieme maiſon à gauche, en entrant par la rue de la Monnoie, & où eſt à préſent une Meſſagerie, que l'Amiral de Coligni fut aſſaſſiné la nuit de la Saint-Barthélemi, 1572. Le maſſacre ne devoit commencer qu'une heure avant le jour, aux premiers coups du tocſin de l'Horloge du Palais. Catherine de Médicis, vers minuit, croyant remarquer dans le Roi des remords & de l'irréſolution, & craignant qu'il ne vînt à changer de ſentiment, fit avancer le ſignal & ſonner à Saint-Germain l'Auxerrois. Auſſitôt le Duc de Guiſe, bien eſcorté, marche & frappe à la porte de l'Amiral : *Labonne* ouvre ; on le poignarde ; *Charles Dianowitz*, dit *le Beſme* (2), *Petrucci*, Siennois, *Coſſeins* & *Sarlabous*, montent & trouvent l'Amiral aſſis dans un fauteuil, & qui s'étoit éveillé au premier bruit : *Jeune homme*, dit-il à le Beſme, *tu devrois reſpecter mes cheveux blancs ; mais fais ce que tu voudras ; tu ne peux m'abréger la vie que de peu de jours.* Il étoit malade, bleſſé (3) ; & les inquiétu-

(1) Ainſi nommée de Jacques Bétizy, Avocat au Parlement.

(2) Parce qu'il étoit de Bohême.

(3) A la main droite & au bras gauche, d'un coup d'arquebuſe que Maurevert, caché dans une

des du cabinet, jointes aux fatigues de la guerre, l'avoient plus vieilli que les années : il n'avoit que cinquante-cinq ans. *Le Besme* & *Petrucci*, après l'avoir percé de plusieurs coups, le jeterent par la fenêtre dans la cour, où le Duc de Guise, pour le reconnoître, essuya avec son mouchoir le sang qui lui couvroit le visage, & l'ayant foulé aux pieds : *c'est bien commencé*, dit-il à sa troupe ; *allons continuer notre besogne*.

Pierre Mathieu rapporte qu'il a entendu raconter plusieurs fois à Henri IV, que le soir, quelques heures avant le massacre, jouant aux dez avec le Duc de Guise, il parut des goutes de sang sur la table, & que les ayant fait essuyer, elles reparurent encore ; ce qui le frappa au point qu'il quitta le jeu.

Le Cardinal de Lorraine, pour récompenser *le Besme*, le maria à une de ses bâtardes. Un Italien coupa la tête de l'Amiral & la porta à Catherine de Médicis ; elle la fit embaumer & l'envoya à Rome. Le Pape ordonna une procession solemnelle en actions de grâces de l'heureuse journée de la Saint-Barthélemi (1). La nouvelle de cette procession irrita si fort le Capitaine Bressaut de la Rouvraye, Gentilhomme Ange-

---

maison du Cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, lui avoit tiré quelques jours auparavant, lorsqu'il revenoit du Louvre à pied.

(1) *Mézeray*.

vin & Huguenot, qu'il jura de *châtrer* tous les Moines qui tomberoient entre ses mains, (1) & qu'il n'eût pas honte de se rendre fameux en portant un large baudrier qu'il avoit fait faire de ces ridicules mutilations.

Charles IX avoit envoyé des ordres dans toutes les Provinces pour exterminer les Huguenots. Tandis que la plupart des Gouverneurs étoient assez féroces ou assez lâches pour obéir, le Vicomte d'Orte, qui commandoit à Bayonne, lui écrivit : *Sire j'ai communiqué la Lettre de Votre Majesté à la garnison & aux habitans de cette Ville ; je n'y ai trouvé que de braves soldats, de bons citoyens, & pas un bourreau.*

Rue Blanche.

Tout le monde a vu dans cette rue, près la Barriere-Blanche, maison de M. Pigalle, le monument que cet Artiste célebre vient d'élever à la mémoire de M. de Voltaire vivant. Le Praxitele François a supérieurement saisi la figure de ce Poëte. Mais pourquoi l'a-t-il fait tout nud ? L'aspect de ce corps décharné n'ajoute rien à la renommée de l'original. Il est assez indifférent à la postérité, de compter les côtes de M. de Voltaire. J'aurois mieux aimé que des voiles, heureusement dessinés, eussent dérobé

(1) *Mémoires de l'Etat de la France.*

le hideux de cette ſtatue, & n'euſſent permis aux yeux de s'arrêter, que ſur une Tête tant de fois couronnée.

J'ai admiré, avec tout Paris, dans cette même maiſon, le Mauſolée du Maréchal de Saxe. Mon ame étoit remplie de deux ſentimens qui l'enivroient d'un plaiſir égal. C'eſt le Roi, lui-même, qui a ordonné ce beau monument, & qui en a fait la dépenſe. « Ainſi, me diſois-je, „ ce Prince étend ſes bienfaits & ſa reconnoiſ- „ ſance au-delà du tombeau ! Ainſi les Grands- „ Hommes qui ſervent l'Etat, ſont honorés & „ récompenſés, non-ſeulement pendant leur „ vie, mais après leur mort " !

Le Mauſolée m'affectoit, en même-temps qu'il me donnoit une idée ſublime de la gratitude & de la magnificence du Roi. Le Héros eſt repréſenté debout, cuiraſſé, avec un bâton de commandement à la main. Derriere le Maréchal eſt une pyramide, ſur laquelle eſt gravée l'épitaphe. Cette pyramide eſt ornée de pluſieurs trophées d'armes & de différens attributs de la Victoire. Sur le devant, s'offre un tombeau que la Mort entr'ouvre d'une main ; de l'autre elle tient une horloge de ſable, & ſemble dire au Héros, que l'heure fatale eſt arrivée. Il a déjà fait un pas pour deſcendre dans le tombeau : la France, aſſiſe ſur un des degrés qui y conduiſent, retient de la main droite le Maréchal, & de la gauche repouſſe la

mort. Il y a, à côté du Héros, un Génie sous la figure d'un enfant, qui éteint un flambeau. De l'autre côté du Mausolée, l'Aigle est renversé sur le dos, les aîles déployées ; le Léopard terrassé expire ; le Lion paroît agité de frayeur : symboles de l'Allemagne, de l'Angleterre & de la Hollande. Au-dessous est une figure allégorique de la Force, le coude sur une massue, & la tête appuyée sur sa main. Ce Mausolée est aujourd'hui placé à Strasbourg, dans l'Eglise Luthérienne de Saint-Thomas, où le Maréchal de Saxe est inhumé.

S'il y a quelques défauts dans cette grande composition, il sont bien légers, en comparaison des beautés qui s'y trouvent. Le petit Génie qui est à côté du Maréchal, m'a paru équivoque. On ne sait si c'est le Génie particulier du Héros, le Génie de la guerre, ou le Génie de l'Amour. Comme, par l'emblême d'Hercule ou de la Force, l'Artiste avoit figuré la force prodigieuse & le courage du Maréchal, il a sans doute voulu exprimer, par l'emblême de l'Amour, son penchant à la galanterie ; mais des Critiques judicieux lui ayant représenté qu'un pareil symbole seroit déplacé dans un ouvrage destiné pour une Eglise, il a ôté tous les attributs qui caractérisoient l'Amour, & en a fait un Génie qu'on ne devine plus.

Je souhaiterois que le Maréchal regardât la Mort ; & cela se pourroit sans changer la position de la tête ; il n'y auroit que le regard à

changer ; le regard du haut en bas désigne la fierté & le mépris ; & il convient à un Héros qui brave les dangers & la mort.

Voilà tout ce qu'à la rigueur on peut trouver à reprendre dans cette composition pittoresque, pleine d'intérêt, de chaleur & d'action. Il y a une expression admirable dans la figure de la France ; elle est bien drapée ; la tête est d'un caractere noble ; & sa douleur parfaitement exprimée. On entrevoit sous la draperie de la Mort, son squelette d'une maniere qui n'a rien de hideux & de désagréable à la vue. La figure d'Hercule ou de la Force est de toute beauté ; sa douleur n'est pas la même que celle de la France ; ou plutôt ce n'est pas une douleur ; c'est l'abattement d'un grand-homme ; c'est un sentiment vif & profond de tristesse réfléchie sur la perte que nous avons faite. C'est ainsi que les grands Sculpteurs de la Grece savoient rendre les différentes douleurs suivant les différens sexes, les différens âges, les conditions & les ames différentes. Cette Figure est d'ailleurs dessinée avec beaucoup de vérité. Enfin, cette composition brille par les traits de la poésie la plus forte, la plus majestueuse & la plus touchante.

RUE DES BONS-ENFANS (1).

La Salle de l'Opéra & toutes les autres dé-

(1) Ainsi nommée d'un Collége des *Bons-Enfans*, qui ne subsiste plus.

pendances du Palais Royal du côté de l'Eglise de Saint-Honoré, sont bâties sur les ruines de l'Hôtel des Comtes d'Armagnac. Ce fut à cet Hôtel, que marcherent d'abord les troupes du Duc de Bourgogne, lorsque la trahison de Périnet-le-Clerc les eut introduites dans Paris (1), la nuit du 28 au 29 Mai 1418. Le Connétable, Bernard d'Armagnac, s'étoit sauvé déguisé chez un maçon qui demeuroit dans cette rue; trahi par ce misérable, il fut pris & enfermé dans un cachot de la Conciergerie. Le 12 Juin, la populace ayant enforcé les portes des prisons, l'assomma & jetta son corps à la voirie, après l'avoir traîné ignominieusement dans les rues. Telle fut la fin d'un des descendans de Clovis par Charibert, frere de Dagobert (2). Celle de Jacques d'Armagnac, son petit-fils, fut encore plus funeste; Louis XI lui fit couper le cou, & voulut, par un rafinement de cruauté, que ses enfans, dont le plus âgé n'avoit que douze ans, fussent sous l'échaffaud, tête nue, les mains jointes & vêtus de blanc, pour être arrosés du sang de leur pere. Bousile-le-Juge, qui s'étoit chargé de l'entretien de l'aîné [3], moyennant une somme qu'il toucha, & qui fut prise sur la confiscation des

(1) Voyez rue Saint-André.

[2] *Vaissete, Histoire de Languedoc.*

[3] *Histoire général. de France.*

biens, le laissa périr de misère au Château de Perpignan. Le cadet [Louis de Nemours] fut tué sous le regne de Louis XII, à la bataille de Cérignoles.

Rue des Boucheries, *Fauxbourg Saint-Germain.*

La moitié de cette rue, du côté du Petit-Marché, a été bâtie sur un terrein qui faisoit partie de la garenne de l'Abbaye. Philippe-*le-Bon*, Roi de Navarre, & Charles-*le-Mauvais* son fils, avoient leur Hôtel à l'endroit où sont à présent les Loges & Boutiques de la Foire. Louis de France, pere de ce Philippe-*le-Bon*, & fils de Philippe-*le-Hardi*, avoit fait bâtir cet Hôtel au milieu de quelques arpens de vignes qu'il avoit achetés de Raoul de Presles, Avocat au Parlement, & pere de ce Raoul de Presles, si célebre par ses ouvrages sous le regne de Charles V, & qui prenoit, dit l'Abbé Massieu (1), le titre de *Confesseur & Poëte du Roi.*

Rue du Petit-Bourbon, *près de Saint-Sulpice.*

Au coin de cette rue & de la rue de Tournon, étoit l'Hôtel de cette furieuse Duchesse de Montpensier, sœur des Guise, tués à Blois.

(1) *Histoire de la Poësie Françoise.*

Si l'on veut en croire quelques Historiens, elle se prostitua à Bourgoing, Prieur des Jacobins, & concerta avec ce scélérat les moyens d'approcher de la personne de Henri III & de le faire assassiner. Il est certain qu'elle logea chez elle, pendant quelques jours, la mere de Jacques Clément, (1) qui étoit venue à Paris, de son village de Sorbonne près de Sens, pour demander la récompense de l'exécrable attentat commis par son fils. C'étoit à cet Hôtel que les Prédicateurs engageoient le peuple à aller *vénérer cette bienheureuse mere d'un saint martyr* : c'est ainsi qu'ils la qualifioient en chaire. On lui donna une somme assez considérable ; & lorsqu'elle s'en retourna, cent-quarante Religieux l'accompagnerent *honorablement* à une lieue de Paris.

Bourgoing, interrogé devant ses Juges, dit Cayet, *leur répondit comme en riant. Il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Etant conduit pour être exécuté dans la place du Marché de Tours* (2), *il dit au peuple qu'il avoit été des plus doux Prédicateurs ; ensuite il pria Dieu d'avoir pitié de son ame pour ses grands péchés. Le Greffier lui dit : vous étiez le Prieur & comme le pere de*

---

(1) *Histoire de Paris, l. 23.*

(2) *Chronol. Novenaire, ann. 1589.*

Jacques Clément qui a assassiné notre Roi; vous saviez qu'il étoit sorti du Couvent dont vous étiez Prieur, vous y étant; & après le malheureux parricide qu'il a commis, vous avez dit qu'il étoit Saint en Paradis: vous ne pouvez nier cela; il n'y a personne qui ait ouï vos Sermons, qui ne vous ait entendu approuver & louer tout ce dont vous êtes accusé & convaincu; vous vous opiniâtrez à ne point confesser le secret de votre parricide, & à ne vouloir pas nommer vos complices, & toutefois vous espérez aller devant Dieu, & desirez qu'il vous pardonne vos péchés; cela est bien douteux pour vous. Bourgoing répondit comme en colere: „ Nous avons bien fait ce que nous avons „ pu, & non pas ce que nous avons voulu": *ce furent-là ses dernieres paroles; car le linge remis sur son visage, il fut tiré, écartelé, & puis brûlé.*

RUE DU PETIT-BOURBON, *Quartier du Louvre.*

Proche du Louvre, sur le Quai, à l'entrée de cette rue, cette vieille maison (1), qu'on appelle aujourd'hui *le Garde-Meuble du Roi*, appartenoit au Connétable de Bourbon. Ayant

(1) Depuis la premiere édition de ces Essais, cette maison a été abattue.

été déclaré criminel de lèse-Majesté en 1523 (1), on y sema du sel; ses armoiries y furent brisées; & le Bourreau barbouilla les fenêtres & les portes de ce jaune infamant, dont on barbouille les maisons des traîtres. Ce Prince fut tué devant Rome, le 6 Mai 1527, en montant le premier à l'assaut. On fit sur lui ces deux vers :

Unum Borbonio votum fuit arma ferenti,
Vincere vel morier: donat utrumque Deus.

Ses soldats, dont il étoit adoré, après avoir saccagé Rome, emporterent son corps à Gaëtte, & lui dresserent un tombeau dans une Chapelle (2). Le Concile de Trente ordonna qu'il seroit exhumé, apparemment parce qu'il n'est pas permis de combattre contre le Pape, lors même qu'il ne fait la guerre que comme Prince temporel. On avoit jeté ce corps auprès de la porte du Château de Gaëtte; un Officier François de la Garnison, le mit dans une grande armoire vitrée, où on le voyoit encore, en 1660, bien conservé, debout, botté, appuyé sur un bâton de Commandement, & vêtu de sa casaque de velours verd, chamarrée de grands galons d'or.

C'étoit des fenêtres de cette Maison, qui

(1) *Brantôme, Vie des Hommes Illustres, Tome* I, p. 229.

(2) *Ibidem.*

avoit appartenu, comme je viens de le dire, au Connétable de Bourbon, que Charles IX, pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, tiroit avec une longue arquebuse sur les Huguenots qui passoient l'eau pour se sauver au fauxbourg Saint-Germain : le Pont-Neuf n'étoit pas encore bâti.

On voit encore aujourd'hui dans l'Orangerie de Versailles, un Oranger qui existoit déjà du temps du Connétable de Bourbon ; & qu'on appelle *l'Oranger du Connétable de Bourbon.*

RUE DES BOURDONNOIS (1).

Gaultier & Dupré, Marchands de soie, & qui ont pour enseigne la Couronne d'Or, assurent, dit le sieur de Piganiol dans sa description de Paris, *qu'ils savent par tradition, qu'en* 1280, *Philippe-le-Bel demeuroit dans la maison qu'ils occupent ; & ils ne sont pas*, ajoute-t-il, *les seuls qui soient dans cette opinion.* Philippe-le-Bel n'a jamais demeuré dans cette maison ; c'est Philippe, Duc d'Orléans, frere du Roi Jean, qui l'acheta, en 1393, deux mille francs (2). En 1398, c'étoit l'Hôtel de *Preux* Gui de la Trimoille.

(1) Ainsi nommée des Sires Adam & Guillaume Bourdon.

(2) Qui feroient aujourd'hui à-peu-près seize mille livres.

RUE DU BOUT-DU-MONDE.

Ainsi nommée d'une enseigne où l'on avoit peint *un Bouc*, *un Duc* (1), *un Monde*, avec cette inscription, *au Bouc-Duc-Monde*. C'est de pareilles enseignes que plusieurs rues ont pris leurs noms.

RUE DE LA BUCHERIE (2).

L'Ecole de Médecine est dans cette rue, & y fut établie vers 1472. Anciennement les Professeurs de cette Faculté étoient *Clercs*, & obligés de garder le célibat. Ils presserent tant le Cardinal d'Estouteville, nommé pour la réformation de l'Université en 1451, & lui représenterent avec des couleurs si vives les tentations auxquelles ils étoient sans cesse exposés, qu'ils obtinrent la permission de pouvoir se marier.

Sous le regne de François I, la dissection du corps humain passoit encore pour un sacrilége; l'Anatomie étoit donc une science presqu'inconnue; & les Médecins de ce temps-là & des siecles précédens ne devoient pas être, à beaucoup près, aussi habiles que ceux d'à-présent: mouroit-il plus de monde?

Il y a eu des hommes assez superstitieux pour faire leur testament, parce qu'ils avoient vu un

(1) Oiseau.

(2) Ainsi nommée du Port aux bûches.

Médecin en songe; ils croyoient que c'étoit un présage de mort.

Place du Carrousel.

On appelle ainsi l'emplacement qui précede les Cours des Tuileries, parce que Louis XIV le choisit pour y donner le spectacle pompeux d'un Carrousel, qui surpassa en magnificence les Fêtes publiques qui s'étoient vues jusqu'alors. Ce Prince, toujours grand, craignoit en cette occasion de l'être trop, & ne proposoit ses vues à Colbert, Ministre de ses Finances, qu'avec ménagement. Colbert enchérit sur les idées de son Maître; il demanda seulement que la Fête fût annoncée à toute l'Europe, & différée autant de temps qu'il le falloit, pour qu'on pût y arriver des parties les plus éloignées. Le concours y fut prodigieux; & l'argent que les Etrangers laisserent dans la Capitale & sur les routes du Royaume, rendit à l'Etat beaucoup plus qu'il n'en avoit coûté. Le seul produit des entrées de Paris servit à acquitter la plus forte partie de la dépense.

Tout ce qui nous environne dans cette Capitale, démontre la grandeur de ce Ministre immortel; car, outre le Palais admirable élevé par ses soins, ce Jardin si renommé qui le termine est également son ouvrage; ce Dôme intéressant, que nous y avons en perspective,

eſt encore l'ouvrage de ſon cœur ; ces Places publiques, ces Quais, ces Fontaines, ces Bronzes qui reſpirent ; ces Arcs de triomphe, ces Richeſſes variées que le Commerce étale de toutes parts, & que l'induſtrie reproduit chaque jour ſous des formes plus ſéduiſantes ; les plus beaux & les plus utiles monumens de cette Capitale, rappelleront à jamais le ſouvenir de ce Miniſtre, & celui du Prince qui le ſeconda de toute ſa puiſſance.

Colbert s'étudia à donner à ſa Nation tous les genres de ſupériorité ; de nouvelles Académies étendent la ſphere des Sciences, perfectionnent les Arts ; le mérite dans tous les pays a droit à ſes bienfaits. Louis fait de la France le point central de cette vaſte République, dont les membres épars travaillent de concert à hâter les progrès de l'eſprit humain, & ne ceſſent de s'éclairer mutuellement par les liaiſons qu'ils conſervent entr'eux, au milieu des diſcordes & des haines qui diviſent ſi ſouvent les Nations. Enfans de l'opulence & du bonheur, les Arts agréables viennent embellir ces jours fortunés, & aident à perfectionner les Arts utiles. Le cercle des plaiſirs s'agrandit ; milles charmes nouveaux rendent la ſociété plus aimable ; & le ſentiment de l'exiſtence devient plus doux encore, au milieu des jouiſſances qui peuvent en marquer tous les inſtans. Déjà Louis a imaginé ces amuſemens pour ſa

Cour, qui sont des Fêtes pour l'Europe entiere. L'Etranger y accourt, & se croit enchanté lui-même en voyant la magnificence, le goût & les Arts réaliser les prodiges de la Fable. S'il est ébloui, par la pompe & l'éclat des Spectacles, frappé de la grandeur & de la Majesté du Souverain, dont la renommée n'avoit tracé jusques-là que des esquisses imparfaites, l'accueil qu'il reçoit par-tout, lui fait aussi chérir la Nation. Admis, caressé dans les cercles, l'urbanité Françoise se plaît à lui faire goûter ses agrémens, à l'initier à ses plaisirs. Le ton aisé de nos conversations, où la fine plaisanterie, l'esprit sans affectation, la gaîté sans excès, l'érudition sans faste & la galanterie sans fadeur, se disputent tour-à-tour l'avantage d'intéresser; nos mœurs douces & polies, nos manieres libres & décentes, nos jeux, nos théâtres, qui déjà retentissent des chef-d'œuvres des grands Maîtres, tout le ravit & le charme. Ses Compatriotes, aux récits qu'il leur fait, partagent les sentimens qu'il rapporte; & la France, par l'habileté de Colbert, parvient au comble de sa gloire. Louis est le modele de tous les Rois; le François celui de tous les Peuples. Tous adoptent, à l'envi, notre langue, nos mœurs, nos usages. Littérature, Spectacles, objets de luxe ou d'agrément, nouveautés, recherches en tout genre, rien n'a du prix à leurs yeux, si la France ne l'a produit.

QUAI DES CÉLESTINS.

L'Hôtel Saint-Paul, que Charles V fit bâtir, & qu'il destina, comme il est marqué dans son Edit du mois de Juillet 1364, pour être *l'Hôtel solemnel des grands Ebattemens*, occupoit, avec les Jardins, tout le terrein entre la rue Saint-Antoine & la riviere, depuis les Fossés de la Ville jusqu'à l'Eglise de la Paroisse Saint-Paul, en sorte que la Bastille & le Couvent des Célestins paroissoient enclavés dans son enceinte. Cet Hôtel, comme toutes les autres Maisons Royales de ce temps-là, étoit accompagné de grosses Tours : on trouvoit que ces Tours donnoient au corps du bâtiment un air de domination & de majesté. Les jardins n'étoient point plantés d'Ifs & de Tilleuls, mais de Pommiers, de Poiriers, de Vignes, de Cerisiers. On y voyoit la lavande, le romarin, des pois, des féves, de longues treilles & de belles tonnelles : c'est d'une treille qui faisoit une des principales beautés de ces jardins, & d'une cerisaye, que les rues de Beautreillis & de la Cerisaye ont pris leur nom. Les basses-cours étoient flanquées de colombiers & remplies de volailles, que les Fermiers des terres & domaines du Roi étoient tenus de lui envoyer, & qu'on y engraissoit pour sa table & pour celle de ses commensaux. Les poutres & les solives des principaux appartemens, étoient enrichies de fleurs-de-lys d'étain doré,

Il y avoit des barreaux de fer à toutes les fenêtres avec un treillage de fil d'archal, *pour empêcher les pigeons de venir faire leurs ordures dans les chambres* Les vitres peintes de différentes couleurs, & chargées d'armoiries, de devises & d'images de Saints & de Saintes, ressembloient aux vitres de nos anciennes Eglises. Les siéges étoient des escabelles, des formes & des bancs; le Roi avoit des chaises à bras, garnies de cuir rouge avec des franges de soie. On appelloit les lits, *couches*, quand ils avoient dix ou douze pieds de long sur autant de large; & *couchettes*, quand ils n'avoient que six pieds de long & six de large. Il a été long-temps d'usage en France, de retenir à coucher avec soi ceux qu'on affectionnoit. Charles V dînoit vers onze heures, soupoit à sept; & toute la Cour étoit ordinairement couchée à neuf en hiver, & à dix en été, *La Reine, durant le repas*, dit Christine de Pisan, *par ancienne & raisonnable coutume pour obvier à vagues paroles & pensées, avoit un prud'homme au bout de la table, qui sans cesse disoit gestes & mœurs d'aucun bon trépassé.*

On s'avisa sous ce regne *d'armorier* les habits; les femmes portoient sur leurs robes, à droite, l'écu de leur mari, & à gauche le leur: cette mode dura près de cent ans.

Le principal corps-de-logis de l'Hôtel-Saint-Paul & la principale entrée, étoient du côté de la riviere, entre l'Eglise Saint-Paul & les Cé-

lestins. Dès l'année 1519, François I vendit quelques-uns des édifices qui composoient ce Palais que Charles VII, Louis XI, Charles VIII & Louis XII avoient abandonné pour aller habiter celui des Tournelles. Le tout fut vendu, en 1651, à différens particuliers, qui commencerent à bâtir & à percer les rues que nous voyons sur le vaste terrein qu'il occupoit.

Rue Champfleuri.

Charlemagne avoit tâché de bannir absolument de Paris les femmes publiques. Il avoit ordonné qu'elles seroient condamnées au fouet, & que ceux qui les auroient logées, ou chez qui on les auroit trouvées, les porteroient sur leur cou (1) jusqu'au lieu de l'exécution. L'expérience fit bientôt connoître que ces sortes de femmes sont un mal nécessaire dans les grandes Villes; & l'on prit le parti de les tolérer. Elles commencerent donc à faire corps, à être imposées, aux taxes, & à avoir leurs Juges & leurs Statuts. On les appeloit *femmes amoureuses*, *filles folles de leur corps*. Tous les ans elles faisoient une procession solemnelle le jour de la Magdeleine. On leur désigna pour leur commerce les rues Froimentel, Pavée, Glatig-

(1) *Volumus ut apud quemcumque inventæ fuerint, ab eis portentur usque ad mercatum ubi ipsæ flagellandæ sunt.* Capit. reg. fr. Baluz. tome I.

ny, Tiron, Chapon, Tireboudin, Baisemiche, du Renard, du Heurleur, de la Vieille-Bouclerie, de l'Abreuvoir, Mâcon & *Champfleuri*. Elles avoient dans chacune de ces rues un *Clapier*, qu'elles tâchoient à l'envi de rendre propre, agréable & commode (1). Elles étoient obligées de s'y rendre à dix heures du matin, & d'en sortir dès qu'on sonnoit le *couvre-feu* (2), c'est-à-dire, à six heures du soir en hiver, & entre huit & neuf en été : il leur étoit absolument défendu d'exercer ailleurs, même chez elles. *Celles qui suivoient la Cour*, disent du Tillet & Pasquier (3), *étoient tenues, tant que le mois de Mai duroit, de faire le lit du Roi des Ribaults*. Le Pere Daniel (4) prétend que la Charge *du Roi des Ribaults* étoit considérable, & qu'il avoit jurisdiction, pour certains points de police, dans la Maison du Roi & dans tout le Royaume.

Les Filles-Dieu (5) avoient été fondées, dès l'an 1226, *pour retirer des Pécheresses, qui toute leur vie avoient abusé de leur corps, &*

(1) *Registre du Chât. liv. Rouge, ancien. f.* 92.

(2) Cloche ainsi nommée, pour avertir de dire ses prieres, & de couvrir son feu avant que de se coucher.

(3) *Du Tillet, p.* 439. *Pasquier, p.* 720.

(4) *Hist. de France, tome premier, page* 1450.

(5) On ne reçoit plus dans ces deux Monastères, que des filles de famille & de vertu.

à la fin étoient en mendicité. Un Cordelier institua *les Filles Pénitentes*; elles ne furent établies qu'en 1497. Leurs Statuts, que Jean-Simon de Champigny, Evêque de Paris, voulut lui-même dresser, paroîtront, je crois, assez singuliers.

„ On ne recevra aucune Religieuse malgré „ elle. Aucune qui n'ait mené, au moins pen- „ dant quelque-temps, une vie dissolue; & „ pour que celles qui se présenteront ne puis- „ sent pas tromper à cet égard, elles seront „ visitées en présence des Meres, sous-Meres „ & discretes, par des Matrônes nommées „ exprès, & qui feront serment sur les saints „ Evangiles de faire bon & loyal rapport.

„ Afin d'empêcher les filles d'aller se pros- „ tituer pour être reçues, celles qu'on aura „ une fois visitées & refusées seront excluses „ pour toujours.

„ En outre, les postulantes seront obligées „ de jurer, sous peine de leur damnation éter- „ nelle, entre les mains de leur Confesseur „ & de six Religieuses, qu'elles ne s'étoient „ pas prostituées à dessein d'entrer un jour dans „ cette Congrégation; & on les avertira que si „ l'on vient à découvrir qu'elles s'étoient lais- „ sées corrompre à cette intention, elles ne „ seront plus réputées Religieuses de ce Mo- „ nastere, fussent-elles Professes, & quelques „ voeux qu'elles aient faits.

„ Pour que les femmes de mauvaise vie n'at-

„ tardent pas trop long-temps à ſe convertir, „ dans l'eſpérance que la porte leur ſera toujours ouverte, on n'en recevra aucune au-deſſus de l'âge de trente ans „.

Cette communauté étoit quelquefois aſſez nombreuſe; & l'Hiſtoire parle d'un ſaint perſonnage qui prêchoit à cheval dans les carrefours, & qui eut la ſatisfaction de voir quatre-vingt femmes de mauvaiſe vie & trois publicains, ſe convertir à un de ſes ſermons. Au reſte, tous les lieux de proſtitution publique (1), après avoir été tolérés pendant près de quatre cents ans, furent abolis par l'article 101 de l'Ordonnance des Etats tenus à Orléans en 1567. Le nombre des filles de joie ne diminua pas, quoique leur profeſſion ne fût plus regardée comme un état; & en leur défendant d'être nulle part, on les obligea de ſe répandre par-tout.

LE PONT AU CHANGE (2).

Grégoire de Tours rapporte qu'on diſoit de ſon temps, que Paris avoit été conſacré par

---

(1) On attribue au Docteur Cayet, ſous-Précepteur de Henri IV *, un *Mémoire* préſenté au Parlement, *pour prouver la néceſſité de les rétablir.*

* *Remarques ſur la Confeſſion de Sanci, page 45.*

(2) Ainſi nommé des Changeurs qui y demeuroient.

deux figures d'airain qui répréfentoient un Serpent & un Loir (1); que c'étoient deux Talifmans contre les incendies, les Serpens & les Loirs ; qu'en nettoyant le lit de la riviere, fous ce Pont, on avoit ôté ces deux figures, & que depuis ce temps-là cette Capitale avoit été fujette à de fréquens incendies, & à être infectée de Loirs & de Serpens. Germain Brice (2) cite hardiment ce paffage de Grégoire de Tours fans l'avoir lu, & joint une réflexion ridicule à la plus fauffe citation.

Les Marchands d'oifeaux à qui l'on accordoit la permiffion de vendre fur ce Pont, étoient obligés d'en lâcher deux cents douzaine aux entrées des Rois & des Reines. C'étoit apparemment pour marquer, que fi le Peuple avoit été oppreffé fous le regne précédent, fes droits, fes privileges & fes libertés alloient renaître fous le nouveau Roi.

A l'entrée d'Ifabeau de Baviere, femme de Charles VI, un Génois fit tendre une corde depuis le haut des Tours de Notre-Dame, jufqu'à une des maifons de ce Pont; il defcendit, en danfant fur cette corde, avec un flambeau allumé à chaque main; il paffa entre les rideaux de taffetas bleu à grandes fleurs-de-lys d'or qui couvroient ce Pont; il pofa une cou-

---

[1] *Hift. l. 9, c. 33.*
(2) *Defcrip. de Paris, T. 1. page 13.*

ronne sur la tête d'Isabeau de Baviere, remonta sur la corde & reparut en l'air. La chronique ajoute que, comme il étoit déjà nuit, cet homme fut vu de tout Paris & des environs.

Sous Charles VI, la mauvaise administration rendit au peuple le caractere séditieux qu'il avoit montré pendant le regne du Roi Jean. Tous ces mouvemens finissoient toujours par le supplice des principaux factieux; mais il arrivoit souvent qu'on n'osoit le leur faire subir en public, & qu'on se servoit du prétexte de la rébellion, pour arrêter & faire mourir secrétement une multitude de Citoyens innocens ou coupables, dont on jetoit, pendant la nuit, les corps dans la riviere. Cet horrible abus avoit dégénéré en une sorte d'usage qui avoit ses regles particulieres. On enfermoit ces malheureux dans un sac lié par le haut avec une corde. Delà vient l'expression proverbiale *de gens de sac & de corde*. Le lieu même du supplice étoit marqué pour ces expéditions clandestines; c'étoit sous le Pont au Change, ou bien hors de la *ville*, au-dessus des Célestins, devant ce qu'on appeloit la Tour de Billy.

LE GRAND ET LE PETIT CHATELET.

Paris, qui ne consistoit encore que dans la Cité, étoit entouré de murailles flanquées de tours de distance en distance (1), lorsque les

(1) Dans la rue de la Pelleterie & dans la rue

Normands l'assiégerent en 885, sous le regne de Charles-le-gros. On n'y entroit que par deux Ponts, le Petit-Pont & le Pont au Change. Chacun de ces Ponts étoit défendu par deux tours, dont l'une étoit de l'enceinte des murailles, & par conséquent en dedans de la Cité; l'autre en étoit séparée par le Pont & la riviere. Ces tours extérieures étoient où sont aujourd'hui le Grand & le Petit Châtelet.

Les Normands mirent le feu à la tour du Petit Châtelet, & la détruisirent entiérement. Il y a toute apparence que, lorsqu'ils eurent levé le siége, on en rebâtit une autre au même endroit, & qui subsista jusqu'au regne de Charles V. Ce Prince fit commencer, en 1369, l'Edifice que nous voyons.

A l'égard de la Tour du Grand Châtelet, les Normands ne purent s'en rendre maîtres. Abbon, Auteur contemporain, & peut-être témoin oculaire, rapporte qu'après avoir tâché de combler les fossés de cette Tour avec des fascines, & même avec des bœufs & des vaches qu'ils tuerent exprès, ils y jetterent les corps d'une partie des prisonniers qu'ils avoient faits,

---

Saint-Louis, près le Palais, on voit encore quelques restes de murailles de deux de ces anciennes tours. On prétend que celle de la rue de la Pelleterie fut d'abord appellée *la tour de Marquefas*, & ensuite *la tour de Roland*; mais il est très-incertain que le fameux Roland ait jamais demeuré à Paris.

& qu'ils égorgerent, pour leur servir de Pont ; que Gozlin, Evêque de Paris, saisi d'horreur & d'indignation à ce trait d'inhumanité, lança un javelot, en invoquant Notre-Dame, & tua un des Ministres de cette barbarie, dont le corps fut aussi-tôt jeté avec les autres.

Le nom de Chambre de César, qui est resté par tradition à une des Chambres du Grand Châtelet (1), *l'antiquité de sa grosse tour & les mots*, TRIBUTUM CÆSARIS (2), *gravés sur un marbre qu'on voyoit encore sous l'arcade vers la fin du seizieme siècle*, paroissent au Commissaire de la Marre des preuves convaincantes, *que cette Forteresse a été bâtie par les ordres de ce Conquérant, ou sous le regne de quelqu'un des premiers Empereurs Romains*. En disant que cela ne mérite pas d'être réfuté, je conviendrai qu'il peut y avoir eu de tout temps une espece de Fort dans cet endroit.

Dans un tarif fait par Saint-Louis, pour régler les droits de péage qui étoient dûs à l'en-

---

(1) *Traité de la Police*, *tome* 2. *page* 87.

(2) Corrozet, dont l'Ouvrage fut imprimé en 1550, dit avoir entendu assurer à des personnes qui étoient encore vivantes, qu'elles avoient vu écrit, sur cet endroit du Châtelet : *Ici se payoit le tribut à César* ; & de notre temps, ajoute-t-il, on voyoit encore sur quelques pierres des caracteres grecs & latins. *Antiquité de Paris*, *page* 10.

trée de Paris, sous le Petit Châtelet; on lit que le Marchand qui apportera un singe pour le vendre, paiera quatre deniers; que, si le singe appartient à un *Joculateur*, cet homme, en le faisant jouer & danser devant le péager, sera quitte du péage, tant dudit singe, que de tout ce qu'il aura rapporté pour son usage. De-là vient le proverbe, *payer en mannoie de singe, en gambades*. Un autre article porte que les *Jongleurs* seront aussi quittes de tout péage, en chantant un couplet de chanson devant le péager.

RUE DU CHAUME.

Charles de Blois & le Comte de Montfort se faisoient la guerre pour la succession au Duché de Bretagne; Philippe-de-Valois, oncle de Charles de Blois, fit trancher (1) la tête à Olivier III du nom, Sire de Clisson, & à quelques autres Seigneurs Bretons; sur le soupçon assez léger d'une intelligence avec l'Angleterre & le Comte de Montfort. La veuve de Clisson (2) commença par éloigner secrettement son fils qui n'avoit que douze ans; elle l'envoya à Londres; & dès qu'elle n'eut plus à craindre pour lui, elle vendit ses pierreries, arma trois Vaisseaux, & courut la Mer, vengeant la mort de son mari sur tous les François

(1) Aux Halles à Paris, le 2 Août 1342.
(2) Jeanne de Belleville.

qu'elle rencontroit. Ce nouveau corsaire fit des descentes en Normandie, y força des Châteaux; & les habitans de cette Province virent plus d'une fois, dans leurs Villages embrâsés, une des plus belles femmes de l'Europe, tenant l'épée d'une main, & le flambeau de l'autre, presser le carnage, & fixer avec plaisir ses regards sur toutes les horreurs de la guerre. Les premiers exploits du jeune Cliſſon, dès qu'il fut en âge de porter les armes, annoncerent ce qu'il seroit un jour. Un coup de lance qui lui creva l'œil à la bataille d'Auray, ne le mit point hors de combat; *& grande merveille étoit de le voir partir comme l'éclair, & son martel en main abattre & déconfire à droite & à gauche tout ce qu'il atteignoit.* Le gain de cette fameuse bataille qui décida du Duché de Bretagne en faveur du jeune Comte de Montfort, fut en partie dû à sa valeur. Quelque-temps après, il se brouilla avec ce Prince qui avoit donné le Château du *Gavre* au fameux Jean Chandos. *Au diable Monseigneur*, lui dit Cliſſon, *si jamais Anglois sera mon voisin!* & tout de suite il alla mettre le feu à ce Château, & n'y laissa pas pierre sur pierre. Indépendamment de ses prétentions sur *le Gavre*, il avouoit lui-même que, quoiqu'élevé parmi les Anglois (1), il n'avoit ja-

(1) Dans la suite, comme il ne leur faisoit jamais de quartier, ils le surnommerent *le Boucher*.

mais pu vaincre cette antipathie de nation contre eux, assez ordinaire, pour ne pas dire naturelle aux Bretons. Le Roi Charles V ne manqua pas de profiter de son mécontentement pour l'attirer à sa Cour. Il lui donna, le 15 Août 1371, une somme de quatre mille livres pour acheter une maison à Paris, appellée, dit Sauval, *le Grand Chantier du Temple* (1). Je crois que ce n'étoit qu'un emplacement où Clisson fit bâtir son Hôtel, qui subsiste encore, & fait partie de l'Hôtel de Soubise, du côté de la rue du Chaume.

Froissard, Historien contemporain, rapporte que Charles V, quelques jours avant sa mort, fit appeler les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, & leur dit (2) : " Mes biaux
" freres, par l'ordonnance de la nature, je sens
" bien & reconnois que je ne puis longuement
" vivre. Je vous recommande mon fils Char-
" les (3) ; usez-en envers lui comme bons on-
" cles doivent en user envers leur neveu : cou-
" ronnez-le après ma mort le plutôt que vous
" pourrez, & le conseillez dans ses affaires
" loyaument ; toute ma confiance est en vous.
" L'enfant est jeune & de léger esprit, & aura
" bien besoin d'être conduit & gouverné. J'ai

(1) D'où vint le nom de la rue *du Grand Chantier*.

(2) 2 Vol. 97.

(3) Charles VI.

„ eu long-temps un Astronomien qui disoit &
„ affirmoit qu'en sa jeunesse il auroit moult af-
„ faire, & échapperoit de grands périls &
„ aventures; sur quoi j'ai moult pensé & ré-
„ fléchi comment cela pourroit arriver, si ce
„ n'est de la partie de la Flandre; car Dieu
„ merci les besognes de notre Royaume sont
„ en bon point. Le Duc de Bretagne est moult
„ cauteleux & divers, & a toujours eu le cœur
„ plus Anglois que François. Il faut donc que
„ vous teniez les Nobles de Bretagne & bon-
„ nes Villes en amour; c'est ainsi que vous
„ pourrez rompre ses ententes. Je me loue des
„ Bretons; car toujours ils m'ont servi loyau-
„ ment, & aidé à garder mon Royaume con-
„ tre mes ennemis. Or faites le Sire de Clisson
„ Connétable; car, tout bien considéré, je n'y
„ vois nul plus propre que lui „.

La justice que ce grand Prince rendoit aux Bretons, leur étoit bien due. Les Anglois possédoient la Guyenne, le Périgord, la Xaintonge, le Rouergue, le Limousin, l'Angoumois, le Poitou, l'Anjou & le Maine; Duguesclin, Clisson & de Rieux les chasserent de ces Provinces; & à chaque prise de Ville ou de Château, on voit toujours quelques Bretons se distinguer. A l'égard de leur Duc, à qui la France avoit toujours été contraire, & qui ne devoit les avantages qu'il avoit remportés sur Charles-de-Blois, qu'aux secours que le Roi d'Angleterre, son beau-pere, lui avoit envoyés, il étoit assez

naturel qu'il eût *le cœur plus Anglois, que François*; mais *on lui rompoit ses ententes*; & lorsqu'il fit venir, en 1372, des troupes Angloises dans le Duché, aussi-tôt toute la Noblesse se souleva & lui déclara qu'elle lui avoit juré obéissance & fidélité, mais qu'elle se croyoit déliée de ses sermens dès qu'il s'unissoit avec les ennemis de la France, la patrie commune; on lui fit la guerre; & il fut obligé de se réfugier à Londres. Il est vrai que Charles V ayant voulu profiter de la circonstance pour unir le Duché à la Couronne, cette même Noblesse s'y opposa & lui représenta que la Bretagne n'étoit point originairement un démembrement de la Monarchie; qu'elle ne pouvoit donc pas être sujette à confiscation; que les Bretons n'avoient fait la guerre à leur Duc, que pour l'obliger à chasser les Anglois; qu'ils n'avoient jamais prétendu être en droit de le dépouiller de son héritage, & que leur foi étoit au contraire engagée à le lui conserver, & à répandre jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour défendre *le droit du Pays*. On fit des associations; on prit des mesures si justes; on rejetta si ignominieusement les insinuations de ces misérables, qui ne se chargent des intérêts de la Patrie que pour la trahir; & l'on opposa tant de courage & de fermeté à l'invasion, que Duguesclin & Clisson, à qui le Roi avoit ordonné d'entrer en Bretagne avec les troupes Françoises qu'ils commandoient, n'y purent rien exécuter de consi-

dérable, & n'emporterent que la honte de s'être rendus l'horreur d'un Pays qui s'étoit si long-temps glorifié de leur avoir donné la naissance. On voit par le récit de Froissard, que la fermeté des Bretons ne leur avoit point fait perdre la bienveillance de Charles V; ses derniers ordres, en mourant, furent de faire la paix avec eux, à condition que leur Duc, qu'ils avoient rappellé, renouvelleroit l'hommage à la France, & renonceroit à toute alliance avec l'Angleterre, ce qui fut exécuté.

Je finirai cet article par quelques particularités sur l'*Hôtel de Clisson*. C'étoit une maison, dit Pasquier, dont les Parisiens firent présent au Connétable de ce nom, lorsqu'il fut chargé de punir leur sédition en 1383 : ces *M. M.* d'or couronnées, ajoute-t-il, qu'on voyoit sur les murailles, signifioient *miséricorde*; & on l'appelloit également l'*Hôtel de Clisson* ou l'*Hôtel de la miséricorde*. Pasquier se trompe (1), puisque Charles V avoit donné à Clisson, dès l'année 1371, une somme de quatre mille livres pour acheter cette Maison; & si on l'appella dans la suite l'*Hôtel de la Miséricorde*, c'est que les Parisiens allerent y crier miséricorde, & qu'en effet Clisson intercéda pour eux & se mit, dans la Cour du Palais, aux genoux du Roi, pour obtenir leur grace, comme le rap-

(1) *Histoire Généalogique de France*, *tome 6*.

portent tous les Historiens. A l'égard des *M M* d'or couronnées, c'étoit sur les Maisons un ornement militaire, & qui figuroit certain coutelats appellé *miséricorde*, dont se servoient les anciens Chevaliers, & qu'ils présentoient à la gorge de leurs ennemis, lorsqu'ils les avoient terrassés. François de Guise acheta l'*Hôtel de Clisson*, qui devint donc l'*Hôtel de Guise*; & son fils Henri, surnommé le Balafré, qui vouloit faire tonsurer Henri III, & qui fut tué à Blois avec son frere le Cardinal, y demeuroit. Se promenant un jour dans une galerie où Clisson avoit fait peindre les principales actions de sa vie & de celle de Bertrand Duguesclin : *Je regarde toujours avec plaisir*, dit-il, *ce Duguesclin; il eut la gloire de détrôner un Tyran* (1). *Ce Tyran n'étoit pas son Roi*, lui répondit fiérement le Sénéchal (2), fils de ce Jean le Sénéchal, Gentilhomme de la Chambre, qui voyant, à la bataille de Pavie, un Arquebusier qui alloit tirer sur François I, se précipita au-devant du coup, & fut tué. François de Rohan-Soubise acheta, en 1697, l'Hôtel de Guise, & y fit faire plusieurs augmentations & embellissemens, entr'autres, le péristile de colonnes couplées autour de la cour.

---

(1) D. Pedre, Roi de Castille.

(2) Carcado.

CIMETIERE SAINT-JEAN.

Les biens de Pierre de Craon (1) furent confisqués ; son Hôtel fut démoli ; & l'emplacement fut donné pour servir de Cimetiere à la Paroisse Saint-Jean : on a changé, depuis, ce Cimetiere en Marché. Il obtint sa grace en 1395, à la priere du Roi d'Angleterre, & devint dévot. Il paroît qu'en s'enfuyant après son assassinat, il avoit eu bien peur d'être pris & de mourir sans confession, & qu'il s'en ressouvint très-chrétiennement lorsqu'il fut revenu à la Cour ; car il sollicita vivement auprès du Roi (2), & obtint enfin une Déclaration, en date du 12 Février 1396, par laquelle on abolissoit la coutume de refuser des Confesseurs aux Criminels condamnés à mort. Sous le regne précédent, Philippe de Maiziere, aussi pitoyable que Craon, pour les Scélérats, avoit inutilement sollicité une pareille déclaration. *Le Chef* (3), dit-il lui-même dans un de ses ouvrages, *se trouva si obstiné & si entêté à l'encontre, & aucuns autres du Conseil, qu'on auroit plutôt fait retourner la roue d'un Mou-*

(1) Il descendoit de *Renaud*, Comte de Nevers & d'Auxerre, & d'*Adele* de France, fille du Roi Robert. Il y a long-temps que cette maison est éteinte.

(2) Charles VI.

(3) *Le songe du vieil Pèlerin*, L. 3, c. 66.

lin, que cet endurci à changer d'opinion. Le Chancelier, & *ces aucuns autres du Conseil*, croyoient sans doute, & avoient raison, que le refus de la confession étoit une barriere de plus contre le crime.

Je remarque que dans ces siecles, où les Lettres n'avoient pas encore adouci les mœurs, l'exécution des Criminels devenoit un spectacle qu'on donnoit avec une sorte d'appareil, & souvent les jours de fêtes. En les menant au lieu du supplice, (c'étoit ordinairement Montfaucon) on leur faisoit faire des pauses à quelques endroits, & une entre autres dans la cour des *Filles-Dieu*, où on leur servoit un verre de vin & trois morceaux de pain béni; on appeloit cette collation *le dernier morceau du Patient*; s'il mangeoit avec un certain appétit, c'étoit un bon augure pour son ame.

Le Duc de Nemours (Jacques d'Armagnac) dont j'ai déjà parlé, & qui eut la tête tranchée aux Halles le 4 Août 1477, y fut conduit de la Bastille, monté sur un cheval caparaçonné de drap noir. On avoit tapissé de serge *perse* (1) les chambres du Marché au poisson où il devoit se reposer; on les avoit arrosées de vinaigre, & on avoit brûlé du genievre, pour dissiper l'odeur de marée (2). Tandis qu'il se confessoit,

(1) Couleur entre le vert & le bleu.

(2) *Reg. du Parlement.*

on servit à ses Commissaires *douze pintes de vin, du pain blanc & des poires* (1). Il fut ensuite conduit à l'échafaud par une galerie faite exprès; on avoit eu l'attention de rembourrer le carreau où il se mit à genoux; le Bourreau, après lui avoir tranché la tête & l'avoir plongée dans un baril plein d'eau, la montra au peuple. Cent-cinquante Cordeliers, avec des torches allumées, vinrent terminer ce triste spectacle : on portoit devant eux un cercueil découvert; on y mit la tête & le corps du malheureux Duc de Nemours; on leur donna de l'argent pour l'inhumer; & ils s'en retournerent en chantant.

Le Collége Royal.

Rien n'étoit plus déplorable que l'état des Lettres en France, avant l'établissement du Collége Royal. La Langue Grecque étoit inconnue dans tous les Colléges de Paris; les meilleurs Ecrivains de l'antiquité y étoient ignorés. On n'y parloit qu'un Latin rustre & grossier; la Philosophie y étoit sans solidité & sans clarté; on n'y agitoit que de petites questions sans utilité; les disputes, quoique vives, ne rouloient que sur des sujets frivoles, ou sur des mots. A peine connoissoit-on les noms

(1) *Compte du Domaine de Paris*, 1478.

d'Homere, de Sophocle, de Thucydide; & lorsqu'on vouloit désigner quelque production savante, on disoit: " Cela est Grec; on ne le ,, lit point, ou on ne peut le lire ,,. Cette phrase avoit passé en proverbe; on s'en servoit dans les Ecoles de Droit, toutes les fois qu'en expliquant Justinien, on trouvoit quelques vers d'Homere. On passoit pour hérétique, quand on avoit quelque connoissance du Grec ou de l'Hébreu; & un jour un Religieux fit en Chaire cette déclamation: " On a trouvé une nou- ,, velle Langue, que l'on appelle Grecque; ,, il faut s'en garantir avec soin. Cette Langue ,, enfante toutes les hérésies. Je vois dans les ,, mains de certaines personnes un livre écrit ,, dans cet idiôme: on le nomme Nouveau ,, Testament; c'est un livre plein de ronces & ,, de viperes ,,. Le même Religieux soutenoit que tous ceux qui apprenoient l'Hébreu, devenoient Juifs.

Avant les guerres civiles qui agiterent le Royaume, les Professeurs du Collége Royal comptoient chacun quatre ou cinq cents Auditeurs à leurs leçons: mais la guerre & les maladies contagieuses rendirent leurs Ecoles désertes; & à peine avoient-ils cinquante Auditeurs assidus. Les Maîtres fuyoient comme les Disciples, parce que les finances épuisées avoient suspendu le paiement de leurs gages. Ils profiterent du caractere bienfaisant de Henri IV, pour se faire payer avec plus d'exactitu-

de. Ils firent un députation à ce Prince qui les reçut avec bonté; & après les avoir écoutés, il dit à ceux qui étoient auprès de lui : "J'aime mieux qu'on diminue de ma dépense & „ qu'on m'ôte de ma table, pour en payer „ mes Lecteurs; je veux les contenter; M. „ de Rosny les payera „.

Les Professeurs eurent ordre de se trouver le lendemain chez M. de Sully, qui, après leur avoir fait l'accueil le plus favorable, leur dit : „ Les autres vous ont donné du papier, „ du parchemin & de la cire; le Roi vous a „ donné sa parole; & moi je vous donnerai „ de l'argent „.

Paroisse de Saint-Côme.

Le Maréchal de Beaumanoir, chassant dans une forêt du Maine (1), en 1599, ses Gens lui amenerent un homme qu'ils avoient trouvé endormi dans un buisson, & dont la figure étoit très-singuliere; il avoit au haut du front deux cornes faites & placées comme celles d'un bélier; il étoit fort chauve, & avoit au bas du menton une barbe rousse & par floccons, telle qu'on peint celle des Satyres. Il conçut tant de chagrin de se voir promener de foire en foire, qu'il en mourut à Paris au bout de

(1) De Thou, l. 123.

trois mois. On l'enterra dans le Cimetiere de cette Paroisse; & l'on mit sur sa fosse une Epitaphe assez plate (1), mais qu'on trouvoit apparemment fort plaisante dans ce temps-là :

Dans ce petit endroit à part,
Gît un très-singulier Cornard;
Car il l'étoit sans avoir femme:
Passants, priez Dieu pour son ame.

Rue Coquetiere (2) ou Coquilliere.

En 1684, M. Berrier faisant faire quelques réparations à sa maison située presqu'au bout de cette rue du côté de Saint-Eustache, on trouva, en creusant la terre dans le jardin, à deux toises de profondeur, les fondemens d'un ancien édifice, & dans les ruines d'une vieille tour, une tête de bronze antique, un peu plus grosse que le naturel. Etoit-ce une tête *d'Isis*, ou *de Cybele*, ou de la *Déesse Lutece* (3)? C'est sur quoi les Savans ne sont pas d'accord. La tour crénelée, à six faces, dont elle étoit couronnée, symbole ordinaire de *Cybele*, a paru à Moreau de Mau-

(1) *Recueil d'Epitaphes*, p. 67

(2) Des Coquetiers qui y tenoient leur marché, ou plus sûrement de Pierre Coquillier, Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1269.

(3) On déifioit les Villes comme les Hommes.

tour une preuve convaincante que c'étoit une tête de cette Déesse. Il est certain que *Cybele* étoit en grande vénération dans les Gaules ; dès qu'on craignoit pour la récolte, on mettoit sa statue sur un char tiré par des bœufs ; on la promenoit autour des champs & des vignes ; le peuple précédoit le char en chantant & en dansant ; les principaux Magistrats le suivoient pieds nuds. Un savant Religieux remarque que le culte de *Cybele* exigeoit dans ceux qui vouloient s'y consacrer, la vocation la plus décidée pour la Prêtrise ; il falloit lui sacrifier son sexe. *Le génie, le naturel, & le tempérament des Gaulois* (1) *leur inspiroient*, dit-il, *un éloignement invincible pour une mutilation si déshonorante.* On étoit obligé de faire venir ces Prêtres de Phrygie, comme on fait venir aujourd'hui d'Italie des Chantres à voix claire.

RUE DES CORDELIERS.

En 1502, Gilles Dauphin, leur Général, en considération des bienfaits que son Ordre avoit reçus de Messieurs du Parlement de Paris, envoya aux Présidens, Conseillers & Greffiers, la permission de se faire enterrer en habit de Cordelier. En 1503, il gratifia d'un semblable brevet le Prévôt des Marchands, les Eche-

(1) *Relig. des Gaules, tome 1. page 236.*

vins, & les principaux Officiers de la Ville. Il ne faut pas regarder cette permission comme une simple politesse, s'il est vrai que Saint-François fait régulièrement chaque année une descente en purgatoire, pour en tirer les ames de ceux qui sont morts dans l'habit de son Ordre (1).

L'Etoile rapporte dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire de France (année 1577) „ qu'une fille fort belle, déguisée en homme, „ & qui se faisoit appeler *Antoine*, fut découverte & prise dans le Couvent des Cordeliers. Elle servoit, entr'autres, Frere *Jacques Berson*, qu'on appeloit l'enfant de „ Paris, & le Cordelier aux belles mains. „ Ces Révérends Peres disoient tous, qu'ils „ croyoient que c'étoit un vrai garçon : on „ s'en rapporta à leur conscience. Quant à „ cette fille-garçon, elle en fut quitte pour le „ fouet, qui fut grand dommage à la chasteté „ de cette honnête personne, qui se disoit mariée, & qui, par dévotion, avoit servi dix „ ou douze ans ces bons Religieux, sans jamais avoir été intéressée en son honneur „. Il paroît que l'Etoile doute que l'honneur d'une fille puisse être aussi miraculeusement préservé parmi les Révérends Peres Cordeliers,

(1) *Hist. Ecclés. de Choisi, ann.* 1333. *Relat. de Fraisier.*

que le fut le Prophête Daniel dans la fosse aux lions.

Un jour que mes regards s'arrêtoient avec complaisance sur le nouveau & superbe bâtiment qui décore la rue des Cordeliers, j'entendis un jeune Médecin qui disoit à un de ses Confreres : „ Les graces du Prince ont été „ répandues à pleines mains sur les Chirur- „ giens qui, sans doute, se mettront en de- „ voir de les mériter. Eh ! quel contraste frap- „ pant ! La Faculté de Médecine n'habite que „ des ruines ; mais semblables à ces Temples, „ sur lesquels l'Antiquité a mis son empreinte „ auguste, elle n'a besoin d'aucune décoration „ extérieure pour imprimer le respect. On sait „ quelle est sa richesse ; elle est toute en grands „ hommes. On pense, en la voyant, à cette „ Romaine illustre, qui se fit adorer par ses „ graces & ses vertus..... qui n'estimoit rien „ tant que l'honneur d'avoir été la mere des „ Gracques „.

Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Sous le regne de Saint-Louis, il n'y avoit encore dans ce quartier, que quelques maisons éparses & éloignées les unes des autres. Renaud de Bréhan, Vicomte de Podoure & de l'Isle, occupoit une de ces maisons. Il avoit épousé, en 1225, la fille de Léolyn, Prince de Galles, & étoit venu à Paris pour quelque né-

gociation secrette contre l'Angleterre. La nuit du Vendredi au Samedi Saint 1228, cinq Anglois entrerent dans *son vergier*, le défierent & l'insulterent. Il n'avoit avec lui qu'un Chapelain & un Domestique ; ils le seconderent si bien, que trois de ces Anglois furent tués ; les deux autres s'enfuirent ; le Chapelain mourut le lendemain de ses blessures. Bréhan, avant que de partir de Paris, acheta cette maison & *le vergier*, & les donna à son brave & fidele Domestique, appellé *Galleran*. Le nom de *Champs aux Bretons* qu'on donna au verger, ou jardin, à l'occasion de ce combat, devint le nom de toute la rue ; on l'appelloit encore à la fin du treizieme siecle, *la rue des Champs aux Bretons*.

Rue de la Culture (1) ou Coulture Sainte-Catherine.

Le Duc d'Orléans, frere de Charles VI, étoit fort amoureux d'une Juive qu'il alloit voir secrettement. Ayant eu des raisons de soupçonner que Pierre de Craon, Seigneur de Sablé & de la Ferté-Bernard, son Chambellan & son favori, avoit plaisanté de cette intrigue avec la Duchesse d'Orléans sa femme, il le

(1) *Culture* ou terrein *cultivé*, appartenant aux Religieux de Sainte-Catherine.

chassa

chassa honteusement de sa maison. Craon imputa en partie sa disgrace au Connétable de Clisson. La nuit du 13 au 14 Juin 1391, l'ayant attendu au coin de cette rue Coulture-Sainte-Catherine, & le voyant venir peu accompagné, il fondit sur lui à la tête d'une vingtaine de scélérats. Clisson, après s'être défendu assez long-temps, quoiqu'il n'eût qu'un petit coutelas, tomba de cheval, percé de trois coups, & donna de la tête dans une porte qui s'ouvrit. Le bruit de cet assassinat parvint aussi-tôt aux oreilles du Roi, qui s'alloit mettre au lit : *il se vêtit d'une houpelande ; on lui boute ses souliers ès-pieds ; & il courut à l'endroit où on disoit que son Connétable venoit d'être occis.* Il le trouva dans la boutique d'un Boulanger, baigné dans son sang. Après qu'on eut visité ses blessures, qui n'étoient pas dangereuses : *Connétable*, lui dit-il, *oncques chose ne fut telle ni ne sera si fort amendée* (1). On prétendit que Clisson avoit fait le lendemain son Testament ; & l'on se récria beaucoup sur la somme de dix-sept cents mille livres à laquelle il montoit. Il faut observer que, depuis vingt-cinq ans qu'il s'étoit attaché à la France, il avoit cherché & battu partout les Anglois ; qu'il avoit gagné la fameuse bataille de Rosebeque, & châtié les Flamands ;

(1) *Punie.*

qu'il jouissoit depuis douze ans des gages & appointemens de Connétable, & que d'ailleurs il étoit très-riche en Terres, Domaines & Châteaux, dont il avoit hérité de ses ancêtres en Bretagne & dans le Poitou; mais de tout temps on a trouvé mauvais qu'un Général, ou un Ministre, quelques services qu'il ait rendus à l'Etat, laisse une certaine fortune, quoique toujours bien moins considérable que celle de ce Publicain, qui, pendant dix ou douze années, a été intéressé dans la perception des revenus du Roi & des impôts sur le peuple.

RUE ET PORTE-SAINT-DENIS.

C'étoit par cette porte, que les Rois & les Reines faisoient leurs entrées. Toutes les rues, sur leur passage jusqu'à Notre-Dame, étoient tapissées, & ordinairement couvertes en haut avec des étoffes de soie & des draps *Camelotés*. Des jets d'eaux de senteur parfumoient l'air : le vin, l'hypocras & le lait couloient de différentes fontaines. Les Députés des six Corps de Marchands portoient le dais; les Corps de Métiers suivoient, représentant, en habits de caractere, *les sept péchés mortels*; (1) *les sept vertus, foi, espérance, charité, justice, prudence, force & tempérance; la mort, le purgatoire, l'enfer & le paradis*, le

(1) *Monstrelet.*

tout monté superbement. Il y avoit de distance en distance des Théâtres, où des Acteurs pantomimes, mêlés avec des chœurs de musique, représentoient des histoires de l'ancien & du nouveau Testament : *le sacrifice d'Abraham; le combat de David contre Goliat* (1); *l'Anesse de Balaam prenant la parole pour faire entendre raison à ce Prophete; des troupeaux dans un bocage avec leurs Bergers, à qui l'Ange annonçoit la naissance de Notre-Seigneur, & qui chantoient le* Gloria in excelsis Deo, *&c.*

Froissard dit qu'à l'entrée d'Isabeau de Baviere, il y avoit à la porte aux Peintres (2), rue Saint-Denis, *un ciel nud & étoilé très-richement, & Dieu par figure séant en sa majesté, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit; & dans ce ciel, petits enfans de chœur chantoient moult doucement en forme d'Anges; & lorsque la Reine passa dans sa litiere découverte sous la porte de ce Paradis, deux Anges descendirent d'en-haut, tenant en leurs mains une très-riche couronne d'or garnie de pierres précieuses, & la mirent moult doucement sur le chef de la Reine, en chantant ces vers :*

Dame enclose entre fleurs de lys,
Reine êtes-vous de Paradis,

(1) *Jean Chenu.*

[2] Elle étoit située presque vis-à-vis de la rue du Petit-Lion.

De France, & de tout le Pays;
Nous remontons en Paradis.

A l'occasion de cette entrée, Jean Juvenal des Ursins, raconte que Charles VI voulut la voir, & qu'il dit à Savoisi son favori : *Savoisi, je te prie que tu montes sur mon bon cheval & je monterai derriere toi; & nous nous habillerons de façon qu'on ne nous connoisse point, & irons voir l'entrée de ma femme.... & allerent donc par la ville en divers lieux, & s'avancerent pour venir au Châtelet à l'heure que la Reine passoit, où y avoit moult de peuple & grand presse, & foison de Sergens à grosses boulaies, lesquels, pour empêcher la presse, frappoient de côté & d'autre de leurs boulaies bien & fort; & le Roi & Savoisi tâchoient toujours d'approcher; & les Sergens qui ne cognoissoient point le Roi ni Savoisi, frappoient de leurs boulaies dessus, & en eut le Roi plusieurs borions sur les épaules bien assis; & le soir, en présence des Dames & Demoiselles, fut la chose récitée; & on commença d'en bien farcer (1); & le Roi même se farçoit des borions qu'il avoit reçus.*

Le lendemain, les Bourgeois de Paris, suivant l'usage, porterent à Charles VI de magnifiques présens; &, s'étant mis à genoux, lui dirent : *Très-chier & noble Sire* (2), *vos*

(1) Rire.

(2) *Froissard.*

Bourgeois de la ville de Paris vous présentent ces joyaux: c'étoient des vases d'or : *grand merci, bonnes gens* leur répondit-il; *ils sont biaux & riches.* Ils allerent ensuite chez la Reine (1), à qui un *Ours* & une *Licorne* présenterent, de leur part, des présens encore plus riches. Dans ces temps-là, rien ne paroissoit si ingénieux que ces mascarades; & ce n'est pas la premiere & la derniere cérémonie où les Villes ont choisi des animaux pour leurs Députés.

A l'entrée de Louis XI, en 1461, on imagina un spectacle très-agréable (2) : *devant la fontaine du Ponceau, étoient plusieurs belles filles en Sirenes, toutes nues, lesquelles en faisant voir leur beau sein, chantoient de petits Motets & Bergerettes.* Il paroit qu'à l'entrée de la Reine Anne de Bretagne, on poussa l'attention jusqu'à placer, de distance en distance, de petites troupes de dix ou douze personnes, avec des pots-de-chambre pour les Dames & Demoiselles du cortege qui se trouveroient pressées de quelque besoin. J'oubliois de dire qu'alors, à toutes ces cérémonies, le cri de joie & d'acclamation n'étoit pas *vive le Roi !* mais *Noël, Noël.*

---

(1) *Cérémonial François.*

(2) *Malingre, page 208.*

RUE DES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, *Fauxbourg Saint-Victor.*

Leur maison & cette rue occupent un terrein qu'on appeloit *le Clos des Arenes*, parce que (1) Chilpéric I y avoit fait bâtir un Cirque.

---

(1) Chilpéric, dont on ne parle gueres qu'à l'occasion de sa femme Frédegonde, étoit un Monarque fort singulier, si le portrait que nous en a laissé Grégoire de Tours est fidele. * Il se croyoit un grand Théologien, & voulut faire publier un Edit par lequel il défendoit de se servir à l'avenir du terme de *Trinité* & de celui de *personnes* en parlant de Dieu, disant que le mot de *personnes*, dont on use en parlant des hommes, dégradoit la Majesté divine. Il se piquoit aussi d'être Poëte, & très-habile Grammairien. Il ajouta aux lettres dont on se servoit de son temps, quatre caractères pour exprimer, par un seul, certaines prononciations dont chacune avoit besoin de plus d'une lettre. ** Ces additions étoient l'ω des Grecs, Π, Z, Υ. Il envoya ordre dans toutes les provinces de corriger les anciens livres, conformément à cette orthographe, & de l'enseigner aux enfans. L'ancienne orthographe eut ses martyrs : deux Maîtres d'Ecole aimerent mieux se laisser *essoriller****, que d'accepter la nouvelle, qui ne fut en usage que pendant la vie de ce Prince.

* *Gregor. Turon. hist. Lib. 5.*

** *Ibidem.*

*** Couper les oreilles.

en 577. Personne n'ignore que le Cirque, chez les anciens Romains, étoit un lieu destiné pour les jeux publics, & particuliérement pour les courses de chevaux & de charriots. *L'Arene* étoit la partie du Cirque, où se faisoient les combats de Gladiateurs & ceux de bêtes féroces. Pepin-le-Bref se plaisoit beaucoup à faire battre des taureaux contre des lions. Philippe-de-Valois acheta près du Louvre, rue Froidmanteau, une grange pour y mettre ses lions, ses ours & ses taureaux. Il y avoit à l'Hôtel Saint-Paul la tour des Lions (1), à l'endroit même où est aujourd'hui la rue de ce nom. L'Etoile rapporte (année 1583) que Henri III, après „ avoir fait ses Pâques & dévotions au Cou„ vent des Bons-Hommes, s'en revint au Lou„ vre, & qu'il y fit tuer, à coups d'arquebu„ se, les lions, ours, taureaux, & semblables „ bêtes qu'il avoit coutume de nourrir pour „ combattre contre les dogues; & ce à l'occa„ sion d'un songe, par lequel il lui avoit semblé „ que des lions, ours & dogues le dévoroient: „ songe qui sembloit présager que les bêtes fu„ rieuses de la Ligue se rueroient sur ce pauvre „ Prince & sur son peuple „.

Nos mœurs ne nous font plus trouver de plaisir à regarder des animaux se déchirer; & si nos Princes ont des tigres & des lions dans

(1) Voyez rue des Lions.

leurs Ménageries ; c'eſt pour la rareté. Sans aimer à voir répandre le ſang, nous ſommes certainement auſſi braves que les Romains.

RUE DE LA VIEILLE DRAPERIE.

Au coin de cette rue, étoit la maiſon du pere de cet exécrable Jean Châtel, qui attenta ſur la perſonne de Henri IV, & le bleſſa d'un coup de couteau à la lévre ſupérieure, le Mardi 27 Décembre 1594. L'eſpace qu'occupoit cette maiſon, qui fut raſée, forme cette petite place qui eſt devant la grande porte du Palais. On y avoit élevé une pyramide avec des inſcriptions ; elle fut abattue en 1605.

Extrait d'une lettre de Henri IV, écrite à différentes Villes auſſi-tôt après cet attentat.

„ Il n'y avoit pas plus d'une heure que nous
„ étions arrivé à Paris du retour de nôtre voyage
„ de Picardie, & étions encore tout botté,
„ qu'ayant autour de nous nos couſins le Prince
„ de Conti, Comte de Soiſſons & Comte de
„ Saint-Paul, & plus de trente ou quarante des
„ principaux Seigneurs & Gentilshommes de
„ nôtre Cour, comme nous recevions les ſieurs
„ de Ragni & de Montigni, qui ne nous avoient
„ pas encore ſalué, un jeune garçon, nommé
„ Jean Châtel, fort petit & âgé au plus de dix-
„ huit à dix-neuf ans, s'étant gliſſé avec la
„ troupe dans la chambre, s'avança ſans être

„ quasi apperçu, & nous pensant donner, dans „ le corps, du couteau qu'il avoit, le coup „ (parce que nous nous étions baissé pour re- „ lever lesdits Sieurs de Ragni & de Montigni „ qui nous saluoient) ne nous a porté que dans „ la lévre supérieure du côté droit, & nous a „ entamé & coupé une dent.... Il y a, Dieu „ merci, si peu de mal, que pour cela nous ne „ nous mettrons pas au lit de meilleure heure „.

Il paroît, par un article des interrogatoires de Jean Châtel, que le Prévôt de l'Hôtel, lorsqu'il l'eut arrêté & fait fouiller, ne douta point que ce ne fût un Emissaire armé de toutes pieces par le fanatisme.

„ Enquis, qui lui a baillé l'*Agnus Dei*, la „ chemise Notre-Dame & tous les chapelets „ qu'il a autour du cou, & si ce n'étoit pas „ pour lui persuader d'assassiner le Roi, sous „ l'assurance qu'il seroit invulnérable, & qu'on „ ne pourroit lui faire aucun mal:

„ A dit que sa mere lui avoit baillé l'*Agnus* „ *Dei* & la chemise Notre-Dame, & quant „ aux chapelets, les avoir lui-même enfilés „.

Il y eut quelques présomptions contre son pere : sa mere & ses sœurs étoient très-innocentes. Il soutint, à la question ordinaire & extraordinaire, & jusqu'à la mort, qu'il n'avoit communiqué son dessein à personne (1), & *qu'il*

(1) *Journal de Henri IV*, *ann.* 1594.

avoit entrepris ce coup de son propre mouvement. (1).

„ Enquis pourquoi il a voulu tuer le Roi :

„ A dit que, pour expier ses péchés, il avoit „ cru qu'il falloit qu'il fît quelqu'acte signalé „ & utile à la Religion Catholique, Apostoli- „ que & Romaine; &, y ayant failli, le fe- „ roit encore, s'il pouvoit.

„ Enquis de nouveau par qui il a été per- „ suadé de tuer le Roi :

„ A dit avoir entendu dire en plusieurs lieux, „ qu'il falloit tenir pour maxime véritable, „ qu'il étoit loisible de tuer le Roi, dès qu'il „ n'étoit pas approuvé par le Pape, & que cette „ doctrine étoit commune „.

Le malheureux ne disoit que trop vrai; il n'y avoit pas encore un an, que la plupart des Ecclésiastiques & presque tous les Religieux, l'enseignoient en chaire, dans le confessionnal, & dans leurs theses.

Le sieur de Piganiol, qui n'a fait que transcrire, mot à mot, les antiquités de Paris, par Sauval, dit *que Henri IV fut blessé par Jean Châtel dans la cour de l'Hôtel* (2) *du Bouchage, qu'on appelloit alors l'Hôtel d'Estrées, & où demeuroit la belle Gabrielle.* Il est prouvé

(1) *Premier Interrogatoire devant le prévot de l'Hôtel.*

(2) A présent les Peres de l'Oratoire.

par toute la procédure, que ce fut dans une des ſalles du Louvre. D'ailleurs, jamais l'Hôtel du Bouchage n'a été appellé l'Hôtel d'Eſtrées; & Gabrielle d'Eſtrées demeuroit dans ce temps-là à l'Hôtel de *Schomberg*, qui ſubſiſte encore dans la rue Bailleul, derriere cet Hôtel d'*Aligre*, où le Grand Conſeil a tenu long-temps ſes ſéances.

L'École Militaire.

Louis XIV ouvrit un refuge à de braves Guerriers, courbés ſous le faix des ans, uſés par les combats, couronnés mille fois par la Victoire. Louis XV érige un lieu d'exercice, où les ſiens apprendront, preſqu'en naiſſant, à combattre & à vaincre: l'un a ſu récompenſer de fideles Sujets; l'autre travaille à les rendre dignes de la récompenſe. Le premier établiſſement immortaliſe la reconnoiſſance & l'humanité. Le ſecond marque une ſage prévoyance; & les Enfans des Nobles, dont les talens demeuroient étouffés ſous les diſgraces de la fortune, ont été tirés d'une oiſive obſcurité. On leur ouvrit le chemin de l'honneur, en ouvrant une Ecole de vertu & de ſcience Militaire, où ces jeunes Eleves, deſtinés à ſoutenir la gloire de nos armes, ſe forment au commandement par l'obéiſſance, trouvent réunies les inſtructions capables de cultiver l'eſprit, d'inſpirer au cœur de magnanimes ſentimens; & ſous des Officiers expé-

rimentés, se rendent familiers les Arts & les Sciences qui font les grands hommes & les héros.

RUE DES ÉCRIVAINS.

La maison où demeuroit *Nicolas Flamel*, fait le coin de cette rue & de la rue *Marivault*. On y voit encore, sur un des gros jambages, sa figure, à ce que l'on dit, & celle de *Pernelle* sa femme; avec des inscriptions gothiques & de prétendus hiéroglyphes. L'histoire de cet homme est singuliere; il étoit né sans biens, de parents obscurs; & sa profession d'*Ecrivain* ne l'avoit pas mis à portée d'acquérir de grandes richesses. On le vit tout-à-coup, par ses libéralités, déceler une fortune immense. L'usage qu'il en fit est bien rare : il fut riche pour les malheureux. Une honnête famille tombée dans l'indigence, une fille que la misere auroit peut-être entraînée dans le désordre, le Marchand & l'Ouvrier chargés d'enfans, la Veuve & l'Orphelin, étoient les objets de sa magnificence. Il fonda des Hôpitaux, répara quelques Eglises, & rebâtit en partie celle des Innocents. *Naudé* attribue les richesses de *Flamel* à la connoissance qu'il avoit des affaires des Juifs, & ajoute que lorsqu'ils furent chassés de France en 1394, & que leurs biens furent acquis & confisqués au profit du Roi, *Flamel* traita avec leurs débiteurs pour la moitié de ce qu'ils devoient, & leur promit de ne les pas dénoncer. *Naudé*,

& *Piganiol* qui le cite, n'auroient pas avancé un fait aussi faux, s'ils avoient lu les Déclarations de Charles VI à l'occasion du bannissement des Juifs. La premiere, du 17 Septembre 1394, porte que, quoiqu'il les exile à perpétuité, il n'entend pas que leurs personnes soient maltraitées ni leurs biens pillés; en outre, il enjoint à ceux qui leur doivent, de les payer dans un mois, à peine de perdre leurs gages; & à ceux qui ne leur ont point donné de gages, de satisfaire à leurs obligations, & de les retirer avant le terme expiré. Par une autre Déclaration du 2 Mars 1395, quatre mois après leur sortie du Royaume, il défend désormais à tous débiteurs des Juifs de leur rien payer, & fait cesser tous procès commencés pour telle raison, avec ordre d'ouvrir les prisons à ceux qui y étoient détenus; & pour finir entiérement à cet égard, par une derniere Déclaration du 30 Janvier 1397, il ordonne au Prévôt de Paris de déchirer & brûler toutes les obligations faites aux Juifs.

On voit, par ces Ordonnances que, puisque le Roi déchargeoit lui-même ses sujets de toutes dettes contractées avec ces infâmes usuriers, *Flamel* ne put pas s'enrichir, en menaçant leurs débiteurs de les dénoncer.

Plusieurs curieux ayant fait fouiller la terre dans les caves de sa maison, y ont trouvé, dans différens endroits, des urnes, des phioles, des matras, du charbon, & dans des pots de grès

une certaine matiere minérale, calcinée & grosse comme des pois. On ne sait pas positivement s'il fut enterré à Saint-Jacques de la Boucherie, ou sous les Charniers des Innocens; *Paul-Lucas* semble même douter qu'il soit mort : il rapporte fort sérieusement qu'étant en Asie (1), il fit connoissance avec un Dervis, qui parloit toutes les langues, & qui ne paroissoit avoir que trente ans, quoiqu'il eût déjà vécu plus d'un siecle. « Ce Dervis, dit-il, me raconta que
» *Flamel*, persuadé qu'on l'arrêteroit, s'il pas-
» soit pour avoir la Pierre Philosophale, trouva
» le moyen de sortir de France, en faisant pu-
» blier sa mort & celle de sa femme. Elle fei-
» gnit une maladie qui eut son cours; & lors-
» qu'on la dit morte, elle étoit près de la Suisse
» où elle avoit ordre de l'attendre. On enterra
» pour elle un morceau de bois; & pour ne
» pas manquer au cérémonial, ce fut dans
» une des Eglises qu'elle avoit fait rebâtir. En-
» suite *Flamel* eut recours pour lui-même à un
» semblable stratagême. Comme l'on fait tout
» pour de l'argent, il n'eut pas de peine à ga-
» gner les Médecins & les gens d'Eglise. Il
» laissa un Testament dans les formes, où il
» recommandoit avec soin qu'on l'enterrât avec
» sa femme, & qu'on élevât une pyramide sur

(1) *Voyage de Paul-Lucas dans l'Asie mineure. c. 12, T. 1.*

„ leur ſépulture. Pendant que ce ſage étoit en „ chemin pour rejoindre ſon épouſe, un ſecond „ morceau de bois fut enterré à ſa place. De- „ puis ce temps-là, ils ont mené tous les deux „ une vie philoſophique, tantôt dans un pays, „ tantôt dans un autre. Je ſuis leur intime „ ami; & il n'y a que trois ans que je les ai „ laiſſés aux Indes „.

Paul-Lucas étoit penſionné de Louis XIV, & voyageoit par ſon ordre : de pareilles rêveries que l'on trouve aſſez fréquemment dans ſon livre, ne font pas trop d'honneur au Miniſtre qui l'avoit choiſi & préſenté. A l'occaſion de la maiſon de Nicolas Flamel, l'Auteur de l'eſſai d'une *hiſtoire* de la Paroiſſe de Saint-Jacques de la Boucherie, imprimé en 1757, rapporte un fait tout récent : „ Un particulier, dit-il, „ ſous un nom impoſant, mais ſans doute em- „ prunté, ſe préſenta, en 1756, à la Fabrique „ de cette Paroiſſe, ſe diſant chargé par un „ ami mort, d'une ſomme conſidérable qu'il „ devoit employer à des œuvres pies, à ſa vo- „ lonté. Ce particulier ajouta que, pour entrer „ dans les vues de ſon ami, il avoit imaginé „ de réparer des maiſons caduques apparte- „ nantes à des Egliſes; que la maiſon du „ coin de la rue de Marivault, vis-à-vis de „ Saint-Jacques de la Boucherie, avoit be- „ ſoin de réparations, & qu'il y dépenſeroit „ trois mille livres. L'offre fut acceptée; la „ réparation étoit le prétexte; l'objet vérita-

„ ble étoit une fouille & l'enlevement de
„ quelques pierres gravées (1). Les Intéref-
„ fés à la découverte du tréfor imaginaire,
„ veillerent avec foin fur l'ouvrage; on creu-
„ foit en leur préfence; on emportoit furti-
„ vement des moilons & toutes les pierres
„ gravées. La réparation qui a été faite peut
„ monter à deux mille livres; mais le Parti-
„ culier & les Intéreffés ont difparu fans
„ payer; & cette dépenfe reftera probable-
„ ment fur le compte d'un Maître Maçon,
„ qui s'eft livré trop légérement à des Incon-
„ nus qu'il cherche & ne trouve point „.

Il y a toute apparence que ces Inconnus cherchent la Pierre Philofophale; & je confeillerois à ce Maître Maçon de s'imaginer que, quand ils l'auront trouvée, ils le payeront magnifiquement.

RUE D'ENFER, *près du Luxembourg.*

Saint-Louis fut fi édifié, au récit qu'on lui faifoit de la vie auftere & filencieufe des Difci-

(1) En 1754, quand je donnai la premiere édition de mes Effais Hiftoriques fur Paris, on voyoit encore, & j'avois vu moi-même, ces pierres où étoient gravées la figure de Nicolas Flamel & celle de fa femme, avec des infcriptions gothiques & de prétendus hiéroglyphes.

ples de Saint-Bruno, qu'il en fit venir six, & leur donna une maison avec des jardins & des vignes, au village de Gentilli. Ces Religieux voyoient de leurs fenêtres, le Palais de *Vauvert*, bâti par le Roi Robert, abandonné par ses successeurs, & dont on pouvoit faire un monastère commode & agréable par la proximité de Paris. Le hasard voulut que des Esprits, ou *Revenans*, s'avisèrent de s'emparer de ce vieux Château. On y entendoit des hurlemens affreux. On y voyoit des Spectres traînant des chaînes, & entr'autres, un monstre verd avec une grande barbe blanche, moitié homme & moitié serpent, armé d'une grosse massue, & qui sembloit toujours prêt à s'élancer la nuit sur les passans. Que faire d'un pareil Château? Les Chartreux le demanderent à Saint-Louis; il le leur donna avec toutes ses appartenances & dépendances. Les *Revenans* n'y revinrent plus; le nom d'*Enfer* resta seulement à la rue en mémoire de tout le tapage que les Diables y avoient fait.

Quelques Etymologistes prétendent que la rue Saint-Jacques s'appeloit anciennement *via superior*; & celle-ci, parce qu'elle est plus basse, *via inferior* ou *infera*, d'où lui vint dans la suite le nom *d'Enfer*, par corruption & contraction de mot. D'autres disent que les gueux, les filoux & les gens sans aveu, se retirant ordinairement dans les rues écartées, on donnoit le nom *d'Enfer* à ces rues, à cause des cris, des juremens, des querelles & du bruit qu'on y entendoit sans cesse.

SAINT-ETIENNE-DU-MONT.

Le Curé de cette paroiffe s'étant plaint que le nommé *Michau*, un de fes paroiffiens, l'avoit fait attendre jufqu'à minuit pour *la bénédiction du Lit nuptial*, Pierre de Gondi, Evêque de Paris, ordonna qu'à l'avenir cette cérémonie fe feroit de jour, ou du moins avant fouper. Autrefois les nouveaux mariés ne pouvoient pas s'aller mettre au lit, qu'il n'eût été béni : c'étoit un petit droit de plus pour les Curés, à qui l'on devoit auffi ce qu'on appeloit *les plats de noces*, c'eft-à-dire, leur dîner en argent, ou en efpeces.

Les Curés de Picardie étoient gênans ; ils prétendoient que les nouveaux mariés ne pouvoient pas, fans leur permiffion, coucher enfemble les trois premieres nuits de leurs noces. Il intervint Arrêt le 19 Mars 1409 (1), portant *défenfes à l'Evêque d'Amiens & aux Curés de la dite ville, de prendre ni exiger argent des nouveaux mariés, pour leur permettre de coucher avec leurs femmes la premiere, la feconde & la troifieme nuit de leurs noces*, & fut dit que *chacun defdits habitans pourroit coucher avec fon époufée fans la permiffion de l'Evêque & de fes Officiers.* Nous ne pouvons vendre que ce qui nous ap-

(1) *Réglement du Parlement.*

partient; les Curés croyoient-ils, comme certains Prêtres des Indes, que ces trois premieres nuits leur appartenoient?

On ne marioit les grands comme les petits, qu'à la porte de l'Eglise. En 1559, lorsqu'Elisabeth de France, fille de Henri II, épousa Philippe II, Roi d'Espagne, Eustache du Bellay, Evêque de Paris, alla à la porte de Notre-Dame, *& se fit*, dit le cérémonial François, *la célebration des épousailles audit portail, selon la coutume de notre Mere Sainte Eglise.* Apparemment qu'on trouvoit alors indécent de donner, dans l'Eglise même, la permission à un homme & à une femme d'aller coucher ensemble.

A l'occasion du mariage de Charles VI avec Isabeau de Baviere, Froissard rapporte que *la fiancée d'un Roi de France, quelque dame ou fille de haut Seigneur qu'elle soit, doit être regardée & avisée toute nue par les Dames, pour savoir si elle est propre & formée pour porter enfans.*

Un Pere Gardeaux, Religieux à Sainte-Genevieve, & Curé de Saint-Etienne-du-Mont, rebuté du peu de fruit de ses exhortations sérieuses contre les immodesties des femmes qui découvroient excessivement leur gorge, s'avisa de les apostropher ainsi: " Couvrez-vous „ donc, au moins en notre présence; car, „ afin que vous le sachiez, nous sommes de

„ chair & d'os, ainsi que les autres hommes „.
Chacun se mit à rire, & les femmes sur-tout; mais le Prédicateur redoublant son sérieux leur dit : “ Quand on vous parle décemment & en „ paroles couvertes, vous faites la sourde oreil- „ le, & ne voulez point entendre; & quand „ on s'explique en termes clairs, vous les trou- „ vez comiques, & vous vous mettez à rire : „ à votre malédiction donc, si, les enten- „ dant si bien, vous n'en faites pas un meil- „ leur usage „.

La Pointe Saint-Eustache.

Il n'y a pas quarante ans, que, dans le carrefour appelé *la Pointe Saint-Eustache*, on voyoit une grande pierre posée sur un égout en forme de petit pont, & qu'on appeloit le *Pont-Alais*, du nom de Jean Alais. Cet homme, pour se rembourser d'une somme qu'il prêtoit au Roi, fut l'inventeur & le fermier d'un impôt d'un denier sur chaque panier de poisson qu'on apportoit aux Halles : il en eut tant de regret, qu'il voulut, en expirant, être enterré sous cette pierre, dans cet égout des ruisseaux des Halles. On a détruit ce petit monument, qui embarrassoit le passage; mais n'y avoit-il pas quelque Hôtel, où il eût été bon de le transporter, & de le poser dans la cour avec une inscription?

RUE DE LA FÉRONNERIE (1).

Le Vendredi 14 Mai 1610, environ les quatre heures de l'après midi, un embarras de deux charettes ayant obligé le carroſſe de Henri IV (2) de s'arrêter vers le milieu de cette rue, qui étoit alors très-étroite, Ravaillac, qui l'avoit ſuivi depuis le Louvre, monta ſur un des rais d'une roue de derriere, & d'un premier, & d'un ſecond coup de couteau, aſſaſſina ce Prince, qui expira dans l'inſtant. *Choſe ſurprenante*, dit l'Etoile; *nul des Seigneurs qui étoient dans le carroſſe, ne l'a vu frapper le Roi; & ſi ce monſtre* (3) *eût jeté ſon couteau, on n'eût ſu à qui s'en prendre.* Henri IV liſoit une lettre du Comte de Soiſſons; le Duc d'Epernon étoit à ſa droite dans le fond du carroſſe; les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere du côté du Duc d'Epernon; à la portiere du côté du

---

(1) Ainſi nommée des Marchands de Féraille, *Ferrarii.*

(2) Il alloit à l'Arſenal, & avoit fait lever les mantelets, parce qu'il faiſoit beau, & qu'il vouloit voir les préparatifs pour l'entrée de la Reine.

(3) Lorſqu'on l'eut arrêté, dit Pierre Mathieu, on vit venir ſept ou huit hommes l'épée à la main, qui diſoient tout haut qu'il falloit le tuer; mais ils ſe cacherent auſſitôt dans la foule.

Roi, étoient le Duc de Montbazon & le Marquis de la Force ; & sur le devant du carrosse, le Marquis de Mirebeau & du Plessis-Liancourt. Nicolas Pasquier rapporte qu'un Diable apparut à Ravaillac, & lui dit (1) : *va, frappe hardiment ; tu les trouveras tous aveuglés.* Ce diable pouvoit bien être un de ces sept ou huit hommes qui vinrent l'épée à la main, après qu'on l'eut arrêté, & qui voulurent le tuer.

Je n'entrerai pas dans des détails & dans un amas de circonstances qui ne finiroient point & que peu de personnes ignorent ; je dirai seulement ce que je pense sur le caractere des deux scélérats dont les mains parricides s'armerent contre un de nos meilleurs & de nos plus grands Rois. Jean Châtel, âgé de dix-huit à dix-neuf ans, après avoir étudié chez les Jésuites, faisoit son cours de Philosophie à l'Université ; son pere étoit un riche Marchand qui ne le laissoit manquer de rien. On voit dans ses interrogatoires un malheureux, ferme dans ses abominables principes, simple, vrai, toujours égal dans ses réponses ; un véritable fanatique, qui n'est point étonné à l'aspect de ses Juges, qui se regarde comme un martyr, & les supplices & son crime, comme l'expiation de ses péchés. Après

(1) *Lettre premiere.*

qu'on l'eût ôté de la torture : *je m'accuse*, dit humblement ce monstre à son Confesseur, *de quelqu'impatience dans mes tourmens; je prie Dieu de me le pardonner, & de pardonner à mes persécuteurs.*

Ravaillac, âgé d'environ trente-deux ans, étoit pauvre, se vantoit d'avoir des révélations, & se mettoit en fureur au seul nom de Huguenot; il parut propre à être l'instrument de l'horrible attentat qu'on méditoit depuis long-temps. On démêle aisément, dans ses interrogatoires, que son fanatisme étoit moins réel qu'affecté. Il feint quelquefois une ignorance stupide : *le Pape est Dieu*, dit-il, *& Dieu est le Pape*. Il répond sur d'autres articles en homme sensé, même assez instruit. Il ment (1); varie, pleure & gémit sur le mal-

(1) Il dit qu'il n'étoit jamais sorti du Royaume; il est prouvé qu'on l'avoit vu à Naples. Il dit que jamais il n'avoit déclaré à qui que ce soit (pas même en confession) son dessein de tuer le Roi; il y avoit plus d'un an, que le Prieur des Augustins de Montargis avoit trouvé sur l'Autel une Lettre, par laquelle on le sommoit d'avertir ce Prince *qu'un grand rousseau, natif d'Angoulême* *, devoit l'assassiner. Ce Prieur ayant pris conseil du Lieutenant-Général & des principaux de la Ville, il fut arrêté d'envoyer la Lettre, avec le Procès-Verbal qu'on

* *Journal de Henri IV, année 1606. Nicolas Pasquier Lettre premiere.*

heur qu'il a eu de ne pas résister aux tentations du diable ; il prie ses Juges *de ne pas désespérer son ame à force de tourmens* ; il reconnoît qu'il est coupable d'un grand crime ; mais il soutient toujours que personne ne l'a excité à le commettre ; & qu'il ne s'est déterminé à tuer le Roi, que parce qu'on l'a assuré que ce Prince alloit faire la guerre au Pape. Est-il possible, dit-on, que dans l'horreur des tortures, il n'eût pas accusé ceux qui l'avoient séduit par eux-mêmes, ou par leurs émissaires, & en lui faisant de temps en temps de petites charités ? Peut-être espéroit-il toujours qu'ils lui sauveroient la vie ; d'ailleurs il est certain qu'à la premiere tirade des chevaux, il demanda d'être relâché, qu'il dicta un testament de mort, & que le Greffier affecta d'écrire si mal ce testament, que les plus experts en écritures n'ont jamais pu y rien déchiffrer.

Germain Brice dit que (1), *lorsqu'on eut arrêté Ravaillac, on le mena d'abord à l'Hôtel de Retz, à présent l'Hôtel de Condé.* C'auroit été le mener loin : je fais que l'Hôtel de Condé étoit alors l'Hôtel de Gondi ; mais

---

avoit fait faire, à M. le Chancelier, qui malheureusement négligea cet avis. Voilà une preuve juridique & bien authentique que Ravaillac avoit confié son abominable dessein.

(1) *Descript. de Paris*, T. 1, page 219.

Jean-

Jean-Baptiste de Gondi, Duc de Retz, avoit encore un autre Hôtel (1), près du Louvre; & ce fut à celui-là qu'on traîna ce scélérat. Il y resta deux jours, enchaîné & gardé par des archers. *A la question qui lui fut donnée dans toute la rigueur*, ajoute Germain Brice, *il avoua des choses si étranges, que les Juges surpris & effrayés, jurerent entr'eux sur les Saints Evangiles, de n'en jamais rien découvrir, à cause des suites terribles qui pouvoient en arriver : ils brûlerent même les dépositions & tout le procès verbal au milieu de la chambre; & il n'en est resté que quelques légers soupçons, sur lesquels on n'a pu fonder jusqu'à présent aucun véritable jugement.* Cette narration est absolument fausse : Ravaillac soutint toujours, à la question, qu'il n'avoit point de complices; & s'il avoua des choses étranges, ce ne fut que lorsqu'il eut demandé, à la premiere tirade des chevaux, qu'on le relâchât.

Quelques mois après, la Demoiselle d'Ecoman, femme d'un gentilhomme, & qui avoit été attachée à la Reine Marguerite, accusa la Marquise de Verneuil & le Duc d'Epernon (2)

---

(1) Rue des Poulies.

(2) Il ne reste plus personne de sa race; & ses descendans ont fini à la deuxieme génération, ainsi que ceux du Duc de Lerme en Espagne. Je détail-

d'avoir fait aſſaſſiner Henri IV (1). *Elle parloit bien*, dit l'Etoile, *& étoit ferme & conſtante en ſes réponſes & accuſations, munies de raiſons valables & preuves très-fortes, qui rendoient ſes Juges tout étonnés.* Il falloit des preuves juridiques ; elle n'en put pas fournir, & fut condamnée à être enfermée le reſte de ſes jours entre quatre murailles : il fut dit dans l'Arrêt, que toute la procédure ſeroit ſupprimée (2). Apparemment que *Germain Brice*, qui brouille aſſez ſouvent tous les faits, a confondu cette procédure avec le procès criminel de Ravaillac.

Je finirai cet article par un paſſage des Mémoires de Sully, qui fait connoître le peu de précaution que Henri IV prenoit contre les attentats dont il étoit ſans ceſſe menacé. (3) „ Il me fut adreſſé de Rome (4), dit Sully,

lerai dans un autre article, par quelles raiſons & comment ces deux hommes tramerent & conduiſirent cette conſpiration.

(1) *Année* 1611.

(2) *Arrêt du* 31 *Juillet* 1611.

(3) *Mémoires de Sully*; *année* 1605.

(4) Pierre du Jardin, s'étant trouvé à Naples avec Ravaillac, apprit de la bouche même de ce ſcélérat, la conſpiration contre Henri IV. M. de Breves, notre Ambaſſadeur à Rome, à qui il en donna avis, écrivit à M. de Sully ; ce Miniſtre en parla

„ un avis d'une conspiration contre la person-
„ ne de Sa Majesté : je ne crus pas devoir le
„ lui cacher, quoique cet avis ne me parût à
„ moi-même digne que d'être méprisé, comme
„ il le fût de ce Prince, qui me répondit à cette
„ occasion : qu'il s'étoit convaincu que, pour
„ ne pas rendre sa vie pire que la mort même,
„ il ne devoit faire aucune attention à de sem-
„ blables avis; que les tireurs d'horoscope l'a-
„ voient menacé, les uns de mourir par l'é-
„ pée, les autres dans un carrosse; qu'aucun
„ ne lui avoit jamais parlé de poison, qui étoit,
„ à son avis, la maniere la plus facile de se
„ défaire de lui, puisqu'il mangeoit beaucoup
„ de fruits, & sans essai, de tous ceux qu'on
„ lui présentoit; & qu'enfin, sur le tout, il
„ s'en remettoit au souverain Maître de ses
„ jours „.

LE FOR-L'EVÊQUE.

Forum Episcopi, c'est-à-dire, le Siége de la Jurisdiction temporelle de l'Evêque. Il y avoit dans Paris, & dans les Fauxbourgs, dix-neuf Justices de Seigneurs : l'incertitude de leurs limites causoit souvent des conflits de Jurisdiction.

à Henri IV, qui méprisa malheureusement cet avis. On seroit tenté de croire à une fatalité absolue & inévitable, quand on réfléchit qu'on n'arrêta point Ravaillac, lorsqu'il rentra en France.

Par Edit du mois de Février 1674, toutes ces Juſtices ſubalternes furent réunies & incorporées à celles du Châtelet : on conſerva ſeulement la juſtice (dans leur enclos) à l'Archevêque de Paris & Chapitre de Notre-Dame, à l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés, au Grand-Prieur de France, au Commandeur de Saint-Jean-de-Latran, & au Prieur de Saint-Martin-des-Champs.

Adrien de Valois prétend qu'on dit *Four-l'Evêque* au lieu de *For-l'Evêque* ; & que le four bannal où les vaſſaux de l'Evêque envoyoient cuire leur pain, occupoit une partie de ce bâtiment qui ſert aujourd'hui de priſon.

RUE DES FOSSÉS S. GERMAIN-DE-L'AUXERROIS.

L'Hôtel de Sourdis (1) communiquoit au cloître de cette Egliſe. Gabrielle d'Eſtrées, Ducheſſe de Beaufort, demeuroit dans la maiſon du Doyen, apparemment pour être proche du Louvre & de la Marquiſe de Sourdis ſa tante. Elle y mourut la veille de Pâques 1599. Sauval aſſure qu'il avoit connu des vieillards qui lui avoient dit qu'après ſa mort on l'expoſa dans la grand Salle de cette Maiſon (2) ; qu'elle étoit

(1) Cul-de-ſac de Sourdis dans cette rue.

(2) *Le Doyenné*, vis-à-vis du grand Portail de l'Egliſe, du côté du Louvre.

vêtue d'une robe de ſatin blanc, & couchée ſur un lit de parade de velours cramoiſi, enrichi de dentelles d'or & d'argent. Il ne paroît pas vraiſemblable qu'on ait expoſé à la vue du Public, une perſonne à qui des ſymptômes de mort terribles avoient défiguré tous les traits, & tourné la bouche juſques derriere le cou. Elle avoit paſſé une partie du Carême à Fontainebleau (1); la politique & la bienſéance ne permettant pas à Henri IV de la garder auprès de lui pendant le temps de Pâques, il l'avoit priée de retourner à Paris, & la conduiſit juſqu'à Melun. Ces deux amans, dit Sully, ſembloient avoir un preſſentiment qu'ils ne ſe reverroient plus; ils s'accabloient de careſſes; les larmes aux yeux, & ſe parloient comme ſi ç'eût été pour la derniere fois: la Ducheſſe recommandoit au Roi ſes enfans, ſa maiſon de Monceaux & ſes domeſtiques; ce Prince l'écoutoit & s'attendriſſoit au-lieu de la raſſurer; ils prenoient congé l'un de l'autre, & auſſi-tôt ſe rappeloient, s'embraſſoient & ne pouvoient ſe ſéparer. Elle vint loger chez *Zamet* (2): c'étoit un Italien qui avoit acquis de grandes richeſſes, en s'intéreſſant dans toutes ſortes de maltôtes: c'eſt lui qui ſe qualifia dans le contrat de mariage d'une de ſes filles, *Seigneur ſuzerain de dix-*

---

(1) *Journal de Henri IV.* 1599.

(2) *Confeſſ. de Sanci, l. 2. Remarques ſur le chap. 1.*

sept cents mille écus. Son caractere plaisant & enjoué l'avoit rendu agréable à Henri IV : ce Prince choisissoit ordinairement sa maison pour ses petits soupers & ses parties de plaisir. La Duchesse fut reçue de son hôte avec tous les empressemens imaginables. Le Jeudi-Saint, ayant bien dîné, il lui prit quelques éblouissemens dans l'Eglise du Petit-Saint-Antoine, où elle étoit allé entendre les *Ténebres*. Revenue chez *Zamet*, & se promenant dans le jardin, après avoir mangé d'un citron (d'autres disent d'une salade) (1), elle se sentit tout-à-coup un feu dans le gosier, & des douleurs si aiguës dans l'estomach, qu'elle s'écria : (2) *qu'on m'ôte de cette Maison ; je suis empoisonnée* (3). On l'emporta chez elle ; son mal y redoubla avec des crises & des convulsions si violentes, qu'on ne pouvoit regarder sans effroi cette tête si belle quelques heures auparavant. Elle expira le Samedi vers les sept heures du matin ; on l'ouvrit, & l'on trouva son enfant mort. Henri IV fit prendre le deuil à toute la Cour, & le porta la premiere semaine en violet, & la seconde en

---

(1) *D'Aubigné.*

(2) *Mémoires de Sully.*

(3) On avoit déjà parlé de marier Henri IV avec Marie de Médicis ; & comme *Zamet* étoit né sujet du Duc de Florence, ses ennemis le soupçonnerent d'un crime dont il n'y eut aucune preuve.

noir. *On empoiſonna cette Favorite*, dit un Ecrivain de ce temps-là, *parce que le Roi étoit déterminé à l'épouſer; &, vu les troubles qui en ſeroient advenus*, ajoute ce galant-homme, *ce fut un ſervice qu'on rendit à ce Prince & à l'Etat*. Cela peut être; mais on conviendra que de pareils ſervices ſont plus infâmes que ceux du bourreau; d'ailleurs, la plupart des Hiſtoriens n'attribuent cette mort ſi frappante, qu'aux effets d'une groſſeſſe malheureuſe.

RUE DU FOUARRE.

L'*Univerſité* avoit autrefois ſes Ecoles des deux côtés de cette rue : elle prit le nom de rue du *Fouarre*, (vieux mot qui ſignifioit de la paille) de la grande conſommation qu'en faiſoient les Ecoliers : ils n'étoient aſſis dans les claſſes que ſur de la paille. Anciennement il n'y avoit auſſi ni bancs ni chaiſes dans les Egliſes : on les jonchoit de paille fraîche & d'herbes odoriférantes, ſur-tout à la Meſſe de minuit, & aux autres grandes Fêtes.

RUE DU FOUR.

Une Marchande de Graines de la rue du Four, Fauxbourg S. Germain, faiſoit courir le bruit dans le quartier, qu'elle avoit un Diable dans ſa boutique; il n'en fallut pas davantage pour y attirer tout Paris. Cette femme, pour entre-

tenir le Public dans cette idée, s'enfermoit le matin dans son comptoir, & ne manquoit pas, dès qu'elle s'appercevoit que la foule étoit grande, de se traîner dans tous les coins de sa boutique. Le comptoir, qui se promenoit avec elle, la déroboit aux yeux des Spectateurs. Cette cérémonie dura plusieurs jours; mais le Commissaire ayant menacé cette femme de la faire renfermer, si le Diable revenoit encore, elle fut si bien congédier cet Esprit de ténebres, qu'il disparut pour toujours. Une aventure à-peu-près semblable arriva, il y a quelques années, dans la boutique d'un Luthier, rue Croix-des-Petits-Champs.

Rue des Francs-Bourgeois, *au Marais.*

En 1350, Jean Roussel & Alix sa femme, firent bâtir dans cette rue, qu'on appeloit alors la rue *des Vieilles Poulies*, vingt-quatre chambres pour y retirer des pauvres. Leurs héritiers, en 1415, donnerent ces chambres au Grand-Prieur de France, avec soixante-dix livres parisis de rente, à condition d'y loger deux pauvres dans chacune, moyennant treize deniers en y entrant, & un denier par semaine. On appela ces chambres *la Maison des Francs-Bourgeois*, parce que ceux qu'on y recevoit, étoient francs de toutes taxes & impositions, attendu leur pauvreté : voilà l'origine du nom de cette rue.

Il y demeuroit, en 1596, deux *gueux*, qui, dans leur oisiveté, s'étoient si bien exercés à contrefaire le son des cors-de-chasse & la voix des chiens, qu'à trente pas on croyoit entendre une meute & des piqueurs : on devoit y être encore plus trompé dans des lieux, où les rochers renvoient & multiplient les moindres cris. Il y a toute apparence qu'on s'étoit servi de ces deux hommes pour une aventure, qui fut regardée comme l'apparition véritable d'un phantôme : si Henri IV avoit eu la curiosité d'avancer, on lui auroit sans doute lancé un dard, & l'on auroit dit ensuite que, n'étant pas dans le cœur bon catholique, c'étoit le diable qui l'avoit tué. Voici ce que rapportent la plupart des historiens contemporains.

„ Le Roi, chassant dans la forêt de Fontai-„ nebleau, entendit comme, à une demi-lieue „ de l'endroit où il étoit, des jappemens (1), „ le cri & le cor des chasseurs; & en un mo-„ ment tout ce bruit qui sembloit être éloigné, „ se présenta à vingt pas de son oreille. Il com-„ manda à M. le Comte de Soissons (2) de „ brousser & pousser en avant pour voir ce que „ c'étoit, ne présumant pas qu'il pût y avoir „ des gens assez hardis, pour se mêler parmi

(1) *P. Mathieu, liv.* 1. *narrat.* 5.

(2) *Journal du regne de Henri IV*, *ann.* 1598, *Suppl.*

„ fa chaffe & lui en troubler le paffe-temps.
„ Le Comte de Soiffons s'avançant, entendit
„ le bruit fans voir d'où il venoit; un grand
„ homme noir fe préfenta dans l'épaiffeur des
„ brouffailles, & cria d'une voix terrible,
„ m'entendez-vous ? & foudain difparut. A
„ cette parole, les plus hardis eftimerent im-
„ prudence de s'arrêter en cette chaffe, en la-
„ quelle ils ne prirent que de la peur; & bien
„ qu'ordinairement elle noue la langue & glace
„ la parole, ils ne laifferent pourtant pas de
„ raconter cette aventure, que plufieurs au-
„ roient renvoyée aux fables de Merlin, fi la
„ vérité, affirmée par tant de bouches & éclai-
„ rée par tant d'yeux, n'eût ôté tout fujet d'en
„ douter. Les pafteurs des environs difent que
„ c'eft un efprit qu'ils appellent le Grand-Ve-
„ neur; les autres prétendent que c'eft la chaffe
„ de Saint-Hubert qu'on entend auffi en d'au-
„ tres lieux. „

L'Église de Sainte-Genevieve.

La queue du manteau du Cardinal de la Roche-foucault, fur fon tombeau dans cette Eglife, eft portée par un Ange; je fuis étonné que l'extravagante imagination qui a créé ce Page, au lieu de le laiffer à moitié nud, ne lui ait pas donné la livrée.

On ne peut exprimer la fatisfaction géné-

rale, que répandit dans Paris la construction de la nouvelle Eglise de Sainte-Genevieve. Sa Majesté voulut qu'on n'épargnât rien pour la magnificence d'un édifice, qu'elle destinoit à être un des plus beaux monumens de son regne. M. de Marigny, de son côté, y attachoit en partie la gloire de son administration; & M. Soufflot regardoit cet ouvrage comme celui qui devoit consacrer à jamais son nom & ses talens; car tel est le sentiment de la Postérité par rapport aux grandes choses; elle voit avec la même admiration le Roi qui les a ordonnées, le Ministre qui les a conduites, & l'Artiste qui les a exécutées.

Le premier trait, & le plus estimable du génie, dans le projet de Sainte-Genevieve, est d'avoir saisi une distribution parfaitement adaptée à l'objet sensible d'une dévotion particuliere. Cette dévotion sera toujours le principal motif de ceux qui iront prier dans ce temple. Il a donc fallu, 1°. poser la Châsse de la Sainte dans un point qui fît le centre de toutes les lignes, afin que cet objet fût apperçu de tout le monde, sans gêne & sans tumulte. 2°. Cette même dévotion portant à s'approcher le plus qu'on peut de son objet, il est ingénieux de l'avoir placé sous un dôme, de maniere que la circulation devînt commode, & susceptible d'ordre. D'ailleurs, cette Châsse élevée sur des colonnes, se trouvera couronnée par le dôme même, qui alors aura, pour ainsi dire, part à la dignité

dont il convenoit de la revêtir. Il est évident que tout l'édifice sera le monument voué à cette Châsse ; & c'est par-là précisément que ce temple ne doit point, quant à son plan & à sa distribution intérieure, servir de modele pour d'autres Eglises.

PAROISSE SAINT-GERMAIN DE L'AUXERROIS.

Le Curé de cette Paroisse, le jour de Pâques 1245, étant monté en chaire, dit que le Pape (1) vouloit que, dans toutes les Eglises de la chrétienté, on dénonçât comme excommunié l'Empereur Frédéric II : *Je ne sais pas*, ajouta-t-il, *quelle est la cause de cette excommunication ; je sais seulement que le Pape & l'Empereur se font une rude guerre ; j'ignore lequel des deux a raison ; mais autant que j'en ai le pouvoir, j'excommunie celui qui a tort, & j'absous l'autre* (2). Frédéric II, à qui l'on raconta cette plaisanterie, envoya des présens à ce Curé.

RUE DE GRENELLE, *quartier Saint-Eustache.*

Cet Hôtel, où l'amoureux Comte de Soissons se plaisoit à répandre de tous côtés, sur

(1) Innocent IV.

(2) *Hist. Ecclés. Fleuri, année 1245.*

les vitres, les plafonds & les lambris, d'ingénieux emblêmes, de galantes devises, & ses chiffres enlacés avec ceux de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV; ce même Hôtel qui fut ensuite habité par le Duc de Bellegarde, ce courtisan si aimable, si poli, l'amant chéri de Gabrielle d'Estrées, de Madame, de Mademoiselle de Guise, & de tant d'autres; cet Hôtel enfin qui devint, après la mort du Cardinal de Richelieu, l'asyle des Muses, où l'Académie Françoise tint si long-temps ses séances, où s'assembloient les Racan, les Sarrazin, les Voiture : c'est aujourd'hui l'Hôtel des Fermes.

Le 9 Juin 1572, Jeanne d'Albret, mere de Henri IV, mourut dans la troisieme maison après cet Hôtel, du côté de la rue Saint-Honoré. Elle n'avoit que quarante-quatre ans, & ne fut malade que cinq jours. Le bruit courut qu'elle avoit été empoisonnée par l'odeur d'une paire de gants de senteur que lui avoit vendus *René*, un Italien, grand scélérat, & parfumeur suivant la Cour de Catherine de Médicis. Le corps de cette Princesse fut ouvert; & les Chirurgiens (1), dit Cayet, rapporterent qu'ils n'y avoient point trouvé de marques de poison. Elle n'avoit pu se dispenser de venir à Paris pour le mariage de son fils; d'ailleurs, on l'avoit assurée qu'on alloit faire la guerre à son ennemi ir-

(1) *Chronolog. Novenaire.*

réconciliable, Philippe II, Roi d'Efpagne, Charles IX étant perfuadé qu'il avoit fait empoifonner Elifabeth de France fa femme, l'accufant d'un commerce de galanterie avec fon fils D. Carlos.

Aujourd'hui, dès qu'une Princeffe entre dans le cinquieme mois de fa groffeffe, Médecins, Chirurgiens & Accoucheurs s'emparent de fa fanté; à peine lui permettent-ils de fortir de fon appartement; la voiture la plus douce & le plus beau chemin ne les raffurent pas; quelqu'envie qu'elle ait d'aller feulement de Verfailles à Fontainebleau, ils s'y oppofent. Cayet, fous-précepteur de Henri IV, rapporte „ que Jeanne „ d'Albret, voulant fuivre fon mari aux guer„ res de Picardie, le Roi fon pere lui dit qu'il „ vouloit que, fi elle devenoit groffe (1), elle „ lui apportât fa groffeffe en fon ventre pour „ enfanter en fa maifon, & qu'il feroit nourrir „ lui-même l'enfant, fils ou fille..... Que cette „ Princeffe fe trouvant enceinte, & dans fon „ neuvieme mois, partit de Compiegne, tra„ verfa toute la France jufqu'aux Pyrénées, & „ arriva, en quinze jours, à Pau dans le „ Béarn..... Elle étoit curieufe, ajoute cet Hif„ torien, de voir le teftament de fon pere; il „ étoit dans une groffe boëte d'or, fur laquelle „ étoit auffi une chaîne d'or qui eût pu faire

(1) *Chronol. Novenaire, ann. 1585.*

„ autour du cou 25 ou 30 tours ; elle la lui „ demanda : elle sera tienne, lui dit-il, dès „ que tu m'auras montré l'enfant que tu portes ; & afin que tu ne me fasses pas une pleureuse ou un rechigné, je te promets le tout, „ pourvu qu'en enfantant tu chantes une chanson Béarnoise ; & quand tu enfanteras, j'y „ veux être..... Entre minuit & une heure, le „ 13 de Décembre 1553, les douleurs prirent „ à la Princesse. Son pere averti descend ; „ l'entendant venir, elle chanta la chanson „ Béarnoise qui commence par, Notre-Dame „ du bout du pont, aidez-moi en cette heure..... Etant délivrée, son pere lui mit la „ chaîne d'or au cou, & lui donna la boëte „ d'or où étoit son testament, lui disant : voilà „ qui est à vous, ma fille ; mais ceci est à „ moi, prenant l'enfant dans sa grande robe „ sans attendre qu'il fût bonnement accommodé, & l'emporta dans sa chambre..... Le „ petit Prince fut nourri & élevé de façon à „ être propre à la fatigue & au travail, ne mangeant souvent que du pain commun, le bon „ Roi son grand'pere l'ordonnoit ainsi, & ne „ vouloit qu'il fût délicatement mignardé, afin „ que de jeunesse il s'apprît à la nécessité. „ Souvent on l'a vu, à la mode du pays, „ parmi les autres enfans du Château & village de Coirazze, pieds déchaux & tête nue, „ tant en hiver qu'en été. “ Quel fut ce Prince? HENRI IV.

Rue Grenier Saint-Lazare.

Pasquier rapporte que, l'an 1424, vint à Paris une fille nommée *Margot*, qui jouoit, au jeu de Paume de cette rue, de l'avant & de l'arriere main mieux qu'aucun homme; ce qui étoit d'autant plus étonnant, qu'alors on jouoit seulement de la main nue, ou avec un gant double. Dans la suite quelques-uns mirent à leur main des cordes & tendons pour renvoyer la balle avec plus de force, & de-là on imagina la raquette. Le nom de *paume*, ajoute-t-il, a été donné à ce jeu, parce que dans ce temps-là son exercice consistoit à recevoir & à renvoyer la balle de la paume de la main.

La Place de Grêve.

Ce nom, que les Scélérats ne doivent entendre prononcer qu'avec frayeur, offre un tableau toujours subsistant, toujours nouveau, de tous les crimes qui déshonorent les familles, la Société, la Patrie, la Religion, la Nature & l'Humanité. J'y vois des Voleurs, des Assassins, des Parricides, des Empoisonneurs, des Incendiaires, des Régicides, des Blasphémateurs, des Sacrileges. Ici, c'est une Brinvilliers, un Cartouche, un Dérues; là, un Ravaillac, un Damien, un Deschauffour, une Lescombat, &c. Tous ces Monstres réunis formeroient peut-être une assemblée aussi nombreu-

se, qu'aucune de celles qui ont assisté à leur supplice.

On ne sauroit trop tôt apprendre aux jeunes gens, ni trop souvent leur répéter les noms & le genre de mort dont ont péri ces fameux Criminels. Le Garde-du-Corps Lachaux n'auroit probablement pas conçu le détestable dessein qui l'a conduit sur cette Place, si on l'avoit instruit de bonne heure du sort funeste de plusieurs Scélérats, qui y avoient expié, avant lui, un semblable projet.

Le 14 Mai 1585, par Arrêt du Grand-Conseil, fut décapité un certain Montaud, Gentilhomme Gascon, un de ceux que le Roi avoit choisis pour Gardes de sa Personne. Il avoit accusé le Duc d'Elbeuf de lui avoir offert dix-mille écus pour tuer le Monarque. Ne pouvant vérifier cette dénonciation, il fut mis à la question, & confessa que „ mensongérement il „ avoit avancé ce propos, pour tirer de la „ bourse de Sa Majesté quelques bonnes sommes de deniers, à raison d'un tant important „ & signalé avertissement ".

Lucian du Cerf, dit la Fortune, soldat, & ensuite cordonnier, se présenta le 2 de Novembre 1628 au Palais de la Reine-Mere, s'adressa au Lieutenant de ses Gardes, desirant parler à Sa Majesté, pour lui donner avis d'un projet formé contre la vie du Roi, contre celle de la Reine-Mere & de la Reine Régnante. Il disoit que le sieur de Beaumont, demeurant à

Cerf-Fontaine, à trois lieues de Saint-Quentin, l'avoit excité à venir à Paris pour empoisonner Leurs Majestés, & lui avoit même donné le poison dans une phiole. Lorsqu'on en vint à la recherche des preuves, il fut découvert que ledit la Fortune avoit tramé cette fourberie, pour se venger du sieur de Beaumont qui lui avoit donné un coup de pied, & pour attraper quelque argent. Il fut condamné à être pendu, & mourut en Place de Grêve.

Le 11 Octobre 1629, le Roi sortant de son carrosse pour aller à la chasse, à Fontainebleau, il se fit un grand bruit de voix qui disoient : „ Voilà un homme que l'on vient de „ tuer d'un coup de pistolet, proche la cham- „ bre de Madame la Princesse de Conti „. Sa Majesté ordonna à l'instant au Prévôt de l'Hôtel & au Chevalier du Guet qui étoient près d'Elle, de voir ce que ce bruit signifioit. Ils trouverent un homme tout ensanglanté, qui leur dit qu'un quidam, dont le dessein étoit d'attenter à la personne du Roi, s'étant fait connoître à lui, & craignant d'être dénoncé, lui avoit tiré un coup de pistolet, lorsqu'il s'efforçoit de l'arrêter. Ce fourbe fut interrogé, & convaincu de s'être blessé lui-même, dans l'espérance de quelque récompense ; on le condamna à mourir sur la roue. Il se disoit Prince Géorgien, & confessa au supplice qu'il étoit Calabrois.

Jacques Baloufeau, dit le Saint-Agnel, né à

Saint-Jean-d'Angély, dont il empruntoit le titre de Baron, après plusieurs friponneries, se procura l'entrée du Louvre, & parvint à parler à Louis XIII. Il supposa que quarante Gentilshommes François, Pensionnaires du Roi d'Espagne, décéloient à ce dernier les secrets de l'Etat; & qu'un certain Génois, résidant à Bruxelles, avoit conspiré contre la vie du Roi de France. Baloufeau fut mis à la Bastille, où les Lieutenans Civil & Criminel instruisirent son procès; la Sentence portoit que, pour ses impostures, ses perfidies, & l'abus de quatre mariages reconnus, il seroit pendu en Place de Greve; ce qui fut exécuté en 1626. Il mourut avec assez de courage, en confessant qu'il avoit, par ses fourberies, tiré de l'argent de plusieurs Princes, &, sous le nom sacré du mariage, abusé de quatre femmes, qu'il laissoit toutes quatre veuves.

Je le répete; si Paul-René du Truche de Lachaux, Ecuyer, ci-devant Garde-du-Roi, avoit eu connoissance de ces divers supplices, il est vraisemblable qu'il auroit évité celui que lui mérita un crime du même genre. „ Le 6 „ Janvier 1761, entre neuf & dix heures du „ soir, étant de service & en habit uniforme, „ il mit à exécution, dans le Château de Ver- „ sailles, le Roi soupant à son grand couvert, „ le détestable projet, par lui formé dès le „ mois d'Octobre précédent, de faire croire „ qu'il avoit été assassiné par des gens qui en

„ vouloient à la perſonne de Sa Majeſté. Il
„ s'étoit à cet effet retiré dans un eſcalier, où,
„ après avoir éteint la lumiere qui l'éclairoit
„ & avoir caſſé ſon épée, il s'étoit porté lui-
„ même, en différentes parties de ſon corps,
„ des coups d'un couteau qu'il avoit fait ai-
„ guiſer par un Coutelier de Verſailles, &
„ dont il a été légerement bleſſé, quoique ſes
„ vêtemens ſe trouvaſſent conſidérablement
„ coupés de toutes parts. En cet état, il s'é-
„ toit couché par terre, avoit appelé à ſon ſe-
„ cours, & fauſſement dit à deux Gardes-du-
„ Corps, qu'il avoit été aſſaſſiné, ajoutant
„ qu'il falloit avertir la Garde de veiller à la
„ ſûreté du Roi, & que les malheureux qui
„ l'avoient aſſaſſiné, en vouloient à la perſonne
„ de Sa Majeſté. Il avoit encore fauſſement
„ déclaré, à pluſieurs repriſes, avoir été aſſaſ-
„ ſiné par deux particuliers qu'il ſuppoſoit
„ être vêtus, l'un en habit Eccléſiaſtique, &
„ l'autre en habit verd, leſquels, après lui
„ avoir demandé de les faire entrer au grand
„ couvert, ou de les faire trouver ſur le paſ-
„ ſage du Roi, lui avoient, ſur ſon refus, fait
„ connoître leur mauvais deſſein, en diſant
„ que leur motif étoit de délivrer le Peuple de
„ l'oppreſſion, & de donner les forces conve-
„ nables à une Religion anéantie. Enfin, il
„ avoit perſiſté durant pluſieurs jours, tant
„ verbalement que judiciairement, dans ſon
„ impoſture.

„ Tous ces faits, capables d'alarmer le Roi
„ sur les sentimens d'amour & de fidélité de
„ ses Sujets, & ses Sujets sur la sûreté de sa
„ Personne sacrée, ont donné lieu à la plus
„ grande rumeur, troublé la tranquillité pu-
„ blique, & nui au repos de plusieurs Ci-
„ toyens, qui ont été arrêtés comme soupçon-
„ nés d'être les Particuliers que le Fourbe
„ avoit faussement désignés pour ses assassins „.

La populace en France, court à la place publique, où l'on va exécuter des criminels ; est-ce qu'elle prend plaisir à voir répandre le sang? Non; mais elle est curieuse de voir comment sont faits ces hommes, dont la sentence & les crimes deviennent pour elle la nouvelle du jour & le sujet de sa conversation. Il n'y en a peut-être pas quatre, parmi les spectateurs, qui ne détournent la vue, & dont l'ame ne se sente attristée au moment que le supplice commence.

RUE GUÉNÉGAUD.

J'ai dit que la Porte de Buci, située vers le haut de la rue Saint-André-des-Arcs (1), les murs de la Ville traversant le terrein où l'on placa dans la suite la Porte-Dauphine (2),

(1) Vis-à-vis de la rue Contrescarpe.

(2) A l'autre bout de la rue Contrescarpe.

alloient terminer leur enceinte à la Porte de Nesle, bâtie où est à présent la premiere cour du Collége des Quatre-Nations. L'Hôtel de Nesle, avec ses jardins, occupoit tout l'espace qu'occupent aujourd'hui quelques dépendances de ce Collége, les maisons de la petite Place de Conti, cette petite Place la rue Guénégaud, depuis l'égout jusqu'à la riviere, & la petite rue de Nevers. Philippe-le-Bel l'acheta d'Amauri de Nesle, en 1308; les Rois ses successeurs le donnerent & l'aliénerent plusieurs fois: il étoit toujours revenu au Domaine. Charles IX le vendit, en 1571, à Louis de Gonzague, Duc de Nevers: qui le rebâtit en partie. Il fut ensuite l'Hôtel Guénégaud, & enfin l'Hôtel de Conti. Henri de Guénégaud, Secrétaire d'Etat, qui l'avoit acheté vers 1650, y avoit fait de grands changemens, & avoit bâti cette rue qui fut prise sur le jardin.

„ Brantôme (1) parle d'une Reine qui se te-„ noit à l'Hôtel de Nesle, laquelle faisoit le „ guet aux passans; & ceux qui lui plaisoient & „ agréoient le plus, de quelque sorte de gens „ que ce fussent, les faisoit appeler & venir à „ elle; & après en avoir tiré ce qu'elle en vou-„ loit, les faisoit précipiter de la Tour (2) en

(1) *Dames galantes. T.* 1, *p.* 271.

(2) Bâtie où est à présent la Place de Quatre-Nations.

„ bas dans l'eau. Je ne peux pas dire, ajou-„ te-t-il, que cela ſoit vrai; mais la plupart de „ Paris l'affirme ; & il n'y a perſonne qui ne „ le diſe, en montrant la Tour „.

Le Poëte Villon, dans ſa ballade aux Dames, compoſée en 1461, dit :

Où eſt la Reine
Qui commanda que Buridan
Fût jetté en un ſac en Seine?

Jeanne, Comteſſe de Bourgogne & d'Artois, Reine de France & de Navarre, Princeſſe très-décriée pour ſes mœurs, demeura à l'Hôtel de Neſle après la mort de Philippe-le-Long ſon mari; elle mourut en 1329, & voulut être enterrée aux Cordeliers. Jean Buridan étoit de Béthune en Artois; il étoit célebre dans l'Univerſité de Paris, dès 1327; s'il fut jeté dans la Seine, il ne ſe noya pas : il vivoit encore en 1348.

Ce fut à ce même Hôtel de Neſle, que Henriette de Cleves (1), femme de Louis de Gonzague, Duc de Nevers, apporta la tête de Coconas [2], ſon amant, qu'on avoit expoſée ſur un poteau dans la Place de Greve : elle alla elle-même l'enlever de nuit; elle la fit embaumer, & la garda long-tems dans l'armoire

(1) *Mémoires de Nevers*, *T.* 1, *page* 57.

(2) Décapité en 1574.

d'un cabinet, derriere son lit. Ce même cabinet fut arrosé des larmes de sa petite-fille (1), Marie-Louise de Gonzague de Cleves, dont l'amant (2) eut la même destinée que Coconas.

Dom Félibien & Dom Lobineau, dans leur histoire de Paris, ont apparemment suivi les plans qu'on trouve dans le premier volume du Traité de la Police du Commissaire de la Marre; ces plans sont très-fautifs: ils placent l'Hôtel de Nesle hors des murailles; il est certain qu'il étoit dans l'enceinte, & que ses murs en faisoient partie. Le Duc de Berri, oncle de Charles VI, fit bâtir, il est vrai, un petit-Hôtel, ou *séjour de Nesle*, au-delà des fossés de la Ville; il communiquoit au grand Hôtel par un pont-levis; & ses jardins s'étendoient, d'un côté vers la Porte de Buci, & de l'autre au bord de la riviere, c'est-à-dire où est à présent le Quai Malaquais. Il ne falloit pas confondre ce petit-Hôtel avec le grand. Le Collége des Quatre-Nations a été bâti sur quelques dépendances de l'un & de l'autre, & sur les fossés de la Ville. Je n'écris qu'après avoir examiné très-exactement les anciens plans de Paris, à la Bibliotheque du Roi & à celle de Saint-Victor.

---

(1) Elle épousa Ladislas, & ensuite Casimir, freres, & Rois de Pologne.

(2) Cinqmars, décapité en 1642.

En 1538, en fouillant la terre proche de la Tour de Nesle, on trouva onze caveaux, & dans un de ces caveaux, le corps d'un homme armé de toutes pieces. Ces sépultures étoient-elles du temps des Payens? Il est certain qu'il n'y avoit jamais eu ni Cimetiere ni Eglise dans cet endroit (1).

La Halle.

Quelle injure ne faisons-nous pas à la Nature, de porter ses présens ornés de fleurs & de feuilles dans des lieux infâmes, tels que les Halles à Paris, où l'on met en dépôt ceux que la Justice envoie aux Vautours & aux Corbeaux; car c'est-là même, que l'on pose les cadavres des Malfaiteurs, après qu'ils ont enduré, en Greve, les derniers supplices du gibet ou de la roue.

Rue de la Harpe.

Au fond d'une assez vilaine maison, qui a pour enseigne *la Croix de Fer*, on voit une salle très-vaste, voûtée, & haute d'environ quarante pieds. C'est un reste de l'ancien Palais des *Thermes*, & un précieux monument de la façon dont bâtissoient les Romains. Le ciment dont ils se

(1) *Guill. Marcel, T. 1. p. 71 & 78.*

servoient, nous est toujours inconnu : il me semble que cela ne fait pas honneur à nos Architectes. Les édifices & les cours de ce Palais occupoient tout l'espace entre cette rue de la Harpe & la rue Saint-Jacques, depuis la rue du Foin jusqu'à la Place de Sorbonne. Son parc & ses jardins s'étendoient d'un côté jusques sur le Mont Leucotitius (1), & de l'autre jusqu'au temple d'Isis (2). Quelques savans croient que l'Empereur Julien le fit bâtir vers l'an 358 : d'autres prétendent qu'il est plus ancien.

Ce fut la demeure ordinaire de nos Rois de la premiere race : *Childebert*, dit Fortunat, *alloit de son Palais, par ses jardins, jusqu'aux environs de l'Eglise Saint-Vincent.* Les Princesses Gisla & Rotrude, filles de Charlemagne, y furent reléguées après sa mort. Ce grand Prince avoit un peu trop fermé les yeux sur leur conduite, apparemment par cette même tendresse qui l'avoit empêché, dit le Pere Daniel (3), de les marier, ne pouvant se résoudre à se séparer d'elles. Louis-le-Débonnaire, dès qu'il fut sur le Trône, entreprit de réformer leur façon de vivre, & commença par faire tuer deux Sei-

---

(1) Montagne Sainte-Genevieve.

(2) Saint-Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés.

(3) *Hist. de France, tome premier, page* 558.

gneurs qui passoient pour être leurs amans; il croyoit sans doute que l'exemple intimideroit, & qu'elles n'en trouveroient plus; il paroît qu'il se trompa, & qu'elles n'en manquerent jamais. Ces Princesses joignoient à beaucoup d'esprit, du goût pour les Lettres; elles étoient d'ailleurs affables, généreuses, bienfaisantes, bonnes, en un mot, comme le sont ordinairement toutes les femmes galantes, du fond du cœur, & sans motifs d'intrigue, d'intérêt ou d'ambition. Elles moururent généralement regrettées, tandis que le *Débonnaire*, qui n'avoit aimé que la compagnie des Prêtres, qui avoit banni de sa Cour tous les plaisirs, qui l'avoit réglée monacalement, qui n'avoit eu du goût que pour le plain-chant & les cérémonies de l'Eglise, *après s'être rendu méprisable*, dit (1) le même Pere Daniel, *aux Evêques & aux Abbés, à force de trop communiquer avec eux & de leur trop déférer*, mourut avili, dégradé dans l'esprit de ses sujets, avec la réputation *d'un très-vertueux, mais très-médiocre Empereur* (2).

ÉGLISE SAINT-HILAIRE.

Cette Eglise, en 1513, fut profanée &

(1) *Histoire de France, tome premier, page 645.*
(2) *Ibidem.*

ensanglantée par deux Peintres qui s'y querellerent & s'y battirent à l'occasion d'un tableau qui représentoit Adam & Eve dans le Paradis terrestre : *L'enfant*, disoit l'un, *quand il est sorti du corps de la mere, y reste encore attaché par un assemblage de vaisseaux que l'on coupe & qu'on noue le plus près du ventre qu'il est possible ; & c'est ce qui fait ce trou qu'on appelle le nombril : or, Adam & Eve n'ayant point eu de mere, il faut être aussi sot que vous l'êtes, pour les avoir représentés avec un nombril....*

La critique étoit juste ; & c'est une faute que la plupart des Peintres ont faite & font encore ; mais il ne falloit pas dire des injures.

RUE SAINT-HONORÉ.

Sous le regne de Philippe-le-Bel, les Eglises de Saint-Honoré, de Saint-Thomas-du-Louvre, & des Quinze-Vingts, étoient encore entourées de champs & de vignes ; & l'on voit dans un vieux registre de ce temps-là, qu'en l'an 1310, la récolte de bled, de vin & d'avoine y fut bonne. Ces Eglises ne furent renfermées dans Paris, que par l'enceinte commencée sous Charles V, en 1367, achevée sous Charles VI en 1383, & qui subsista jusqu'en 1633.

En lisant l'Histoire des guerres civiles sous les regnes de Henri III & de Henri IV, il faut

faire attention que le Palais des Tuileries étoit hors des murs (1). „ Henri III, dit l'Etoile, „ voyant le peuple continuer dans sa furie, „ étant averti d'ailleurs que les Prédicateurs qui „ marchoient en tête, & qui ne tenoient autre „ langage sinon, *qu'il falloit aller prendre* „ *frere Henri-de-Valois dans son Louvre*, „ avoient fait armer sept ou huit cents Eco- „ liers, & trois ou quatre cents Moines; & „ ceux qui étoient auprès de ce Prince, ayant, „ sur les cinq heures du soir, reçu avis par un „ de ses bons serviteurs, qui, déguisé, se coula „ dans le Louvre, qu'il eût à sortir au plus „ vîte, sinon qu'il étoit perdu, sortit du Lou- „ vre à pied, tenant une baguette à la main sui- „ vant sa coutume, comme s'allant promener „ aux Tuileries. Il n'étoit pas encore hors de „ la porte, lorsqu'un bourgeois l'avertit en di- „ ligence de sortir, parce que le (2) Duc de „ Guise, avec douze cents hommes, l'alloit „ venir prendre. Etant arrivé aux Tuileries, où

(1) *Année 1588.*

(2) Le Duc de Guise alla le soir chez le Premier Président, Achille de Harlai, qui, le voyant venir, lui cria : *c'est une honte, Monsieur, c'est une honte que le valet mette le Maître hors de la maison! D'ailleurs, mon ame est à Dieu; mon cœur est au Roi; & à l'égard de mon corps, je l'abandonne, s'il le faut, aux méchans qui désolent ce Royaume.*

„ étoit son écurie, il monta à cheval avec „ ceux de sa suite, qui eurent moyen d'y mon- „ ter : *Dubalde* le botta ; & lui mettant son „ éperon à l'envers, *c'est tout un*, lui dit ce „ Prince, *je ne vais pas voir ma Maîtresse* : „ étant à cheval, il se retourna vers la Ville, „ & jura de n'y rentrer que par la bre- „ che "

„ Entre cinq & six heures du soir, dit „ Cayet (1), Henri III sortit de Paris *par la* „ *Porte-Neuve*. Ceux qui étoient avec lui, „ le suivirent ; aucuns desquels étoient bien „ étonnés ; car tel Conseiller-d'Etat l'étoit allé „ trouver au Louvre avec sa robe longue, qui, „ sans bottes, montoit, pour le suivre, sur le „ premier cheval de l'écurie ; & lorsque ce „ Prince sortit *par la Porte-Neuve*, quarante „ Arquebusiers qu'on avoit mis à la Porte de „ Nesle, tirerent vivement sur lui & sur ceux „ de sa suite ".

On voit par ce récit de deux Historiens contemporains, que la *Porte-Neuve* étoit placée au bord de la riviere, un peu en-deçà du dernier guichet (2), en allant du Pont-Neuf aux Tuileries. De cette *Porte-Neuve*, les murs de la Ville, traversant le long du terrein où est à

---

(1) *Chronologie Novenaire.*

(1) Il n'y avoit encore ni galerie des Tuileries, ni guichet.

présent la rue Saint-Nicaise (1), alloient joindre la Porte Saint-Honoré, située à l'endroit où sont aujourd'hui les boucheries des Quinze-Vingts. Cette Porte Saint-Honoré ne fut abattue, & reculée jusqu'à l'endroit où nous l'avons vue, à l'entrée du Boulevard, qu'en 1633.

„ La Galerie des Tuileries, dit Sauval (2),
„ est un ouvrage que Henri IV vouloit pous-
„ ser (3) tout le long de la riviere, jusqu'au
„ Palais des Tuileries, qui faisoit alors partie
„ du Fauxbourg Saint-Honoré, afin, par ce
„ moyen, d'être dehors & dedans la Ville
„ quand il lui plairoit, & de ne se pas voir en-
„ fermé dans les murailles, où l'honneur & la
„ vie de Henri III avoient presque dépendu du
„ caprice & de la frénésie d'une populace irri-
„ tée ".

En 1616, M. de Berulle acheta l'hôtel du Bouchage pour y établir les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire : le cul-de-sac de l'Oratoire s'appeloit la rue du Louvre. Ce fut au bout de cette rue du Louvre, dans la rue Saint-Honoré, vis à-vis de l'Hôtel du Boucha-

(1) Bâtie vers 1636.

(2) *Tome II, page* 40.

(3) Cette galerie ne fut achevée que sous le regne de Louis XIII

ge, que Paul Stuard de Caussade, Comte de Saint-Megrin, le Lundi 21 Juillet 1578, sortant du Louvre vers les onze heures du soir, fut attaqué par vingt ou trente hommes, & percé de trente-trois coups dont il mourut le lendemain. Le Roi le fit enterrer à Saint-Paul avec la même pompe & les mêmes cérémonies que Quélus & Maugiron (1). „ De ce meurtre, dit l'étoile, n'en fut faite aucune poursuite, Sa Majesté étant bien avertie que le „ Duc de Guise l'avoit fait faire, parce que „ le bruit couroit que ce Mignon étoit l'amant „ chéri de sa femme (2), & que celui qui avoit „ fait ce coup avoit la barbe & la contenance „ du Duc de Mayenne ".

Quels temps! quels mœurs! Si l'on veut se les rappeler, & considérer l'horrible tableau que ce demi-siécle nous présente, on conviendra, je crois, qu'en général la vie des citoyens seroit moins exposée sous le regne d'un Néron, que sous celui d'un Roi dont la foible autorité produit de petits Tyrans.

On voit dans l'Eglise de l'Oratoire des morceaux de peinture, dont on a orné le Chœur

(1) *Ann.* 1571.

(2) Catherine de Cleves, veuve du Prince de Porcien, & mariée en secondes noces à Henri de Guise, tué à Blois en 1588.

qui forme une rotonde ; & la plupart des personnes qui les considerent, en ignorent le sujet.

Le moment terrible qui doit nous rendre à la vie, & qui fera la récompense des justes & la punition des méchans, occupe le milieu. Jésus-Christ, au sein de la lumiere, sur un trône de nuages, tend la main droite aux Prédestinés ; Adam & Eve, qui lui sont présentés par l'Ange Gardien, demandent grâce pour eux & leur postérité ; tandis qu'à la gauche Saint-Michel, chargé de la vengeance, lance la foudre sur les péchés capitaux, & leur oppose son bouclier lumineux, où paroît, en lettres de feu, le nom du Tout-Puissant. L'envie renversée s'arrache les cheveux, & écrase, dans sa main, le fatal serpent qui semble encore menacer Eve. L'Homicide, le poignard sanglant à la main, la fureur dans les yeux, tombe avec l'Avarice, qui serre d'une main sa bourse criminelle. Le Mensonge, levant son masque, se voit confondu avec l'Orgueil. La Terre, qui s'ouvre pour les engloutir, laisse échapper des flammes, à travers lesquelles on apperçoit la Gourmandise & la Luxure. Le Crime puni, un Ange fait sonner la trompette de miséricorde, qui rassemble les justes ; Abel, Abraham, Sara, Noé, & plusieurs Patriarches sortent du sein de la terre dans une obscurité qui marque que les astres sont anéantis.

Aux deux côtés, sont représentées la Résurrection & l'Ascension. Dans le premier tableau,

Jésus-Christ, triomphant de la mort, sort du tombeau, dont deux Anges soulevent la pierre. La lumiere qu'il répand, saisit de crainte les Soldats préposés à la garde du Sépulcre; leur Officier, qui cherche à fuir, est arrêté par ceux de sa troupe qui se mettent en défense; un d'eux renversé, se couvre de son bouclier, ne pouvant soutenir la vue de ce prodige; deux autres Anges, dans les nuages, tiennent des chaînes, des entraves rompues, symboles de l'heureuse délivrance qui nous soustrait au pouvoir de la mort.

Dans le second, le Sauveur, retournant dans le sein de son Pere, s'éleve sur un nuage. Deux Anges, vêtus de blanc, se montrent aux Disciples, en les assurant de son retour à la fin des siecles. Saint-Pierre, saisi des clefs dont il est dépositaire, marque son étonnement & son admiration. Saint Jean à genoux, tend les bras à son Maître, ainsi que plusieurs Apôtres qui sont debout sur la Montagne.

Le grand nombre de Connoisseurs, que ces morceaux de peinture attirent dans l'Église de l'Oratoire, fait l'éloge le plus flatteur du travail de M. Challe.

Attiré par la curiosité, j'ai voulu voir le Café Militaire de la rue Saint-Honoré, où tout Paris se portoit à cause des ornemens nobles & nouveaux dont il est décoré. L'idée de cette décoration m'a paru très-ingénieuse. L'Auteur

ſuppoſe que des Militaires ſortant d'un combat, arrivent dans un endroit de délaſſement, aſſemblent leurs piques, les lient avec les lauriers de la Victoire, & les coëffent pittoreſquement de leurs caſques. Il en réſulte, dans toute l'étendue de la ſalle, l'effet de douze colonnes triomphales, qui ſe répetent à l'infini par la magie des glaces. Les caſques ſont d'un beau choix & bien contraſtés ; ils caractériſent, ſous des emblêmes différens, les Héros & les Dieux de l'antiquité. Des trophées chargés de dépouilles, d'étendards, de couronnes, &c. lient cette ordonnance que les repos, artiſtement ménagés, contribuent beaucoup à faire valoir. Enfin, tout y eſt riche, grand, ſimple & reſpire la belle & ſaine antiquité. Il eſt ſingulier qu'un Café porte l'empreinte du vrai goût & nous en offre le modele, tandis que pluſieurs de nos Palais, de nos Hôtels, de nos maiſons, de nos Temples même, ne nous préſentent que des ornemens meſquins & frivoles, malheureuſement trop analogues au caractere d'eſprit de ce ſiecle.

Il ne faut pas ſeulement envisager les Cafés de Paris comme ſervant, en Eté, de lieux de repos & de rafraîchiſſement ; on doit encore les conſidérer en Hiver, comme une ſorte de retraite pour un nombre aſſez conſidérable de Citoyens, que leur goût, & quelquefois leur peu de fortune, y raſſemble. Les uns y cher-

chent un plaisir de plus ; les autres y trouvent une peine de moins : considération bien chere à tous ceux qui sentent & qui pensent. On y traite tour-à-tour, souvent à la fois, les affaires publiques & particulieres, les Finances & les Belles-Lettres, le Commerce & les Procès, les Sciences & les Beaux-Arts ; en un mot, les matieres politiques, littéraires, économiques, juridiques & morales y deviennent successivement l'objet de la conversation. Ces Cafés prennent même assez communément des noms analogues aux différens sujets des entretiens les plus ordinaires de ceux qui s'y rassemblent. Le Gouvernement, en supposant toujours le bon ordre observé, ne sauroit qu'approuver qu'il y ait dans Paris de ces sortes de rendez-vous, ressource honnête & peu dispendieuse pour les hommes occupés, qui méritent de la dissipation ; & pour les oisifs, qui pourroient charmer, moins honnêtement, le chagrin ou les ennuis inséparables de l'inaction.

HÔTEL-DE-VILLE.

Pendant la prison du Roi Jean, le Prévôt des Marchands & Echevins présenterent à *Notre-Dame*, (1) une Bougie (apparemment roulée) aussi longue que l'enceinte de Paris

(1) *Histoire de Paris*, t. 2, page 54.

avoit alors de tour. Ce don, qu'on renouvelloit chaque année, fut suspendu du temps de la Ligue, pendant vingt-cinq ou trente ans. En 1605, Miron, Prévôt des Marchands, donna à la place de cette longue bougie, une lampe d'argent avec un cierge qui brûle jour & nuit devant l'Autel de la Vierge. Cette dévotion est aussi respectable, qu'il est singulier de faire tous les ans la procession autour de deux ou trois cents fagots, auxquels on met le feu pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté. Après bien des recherches sur cette ridicule cérémonie, j'ai trouvé que les Grecs & les Romains faisoient des réjouissances aux publications de paix, & aux nouvelles de victoires remportées sur l'ennemi; & que ces réjouissances étoient toujours accompagnées de sacrifices, où l'on allumoit de grands feux pour brûler les victimes. Nous avons eu l'esprit de conserver les feux, sans avoir de victimes à brûler. Depuis l'invention de la poudre à canon, on a aussi imaginé que par cent bouches d'airain, on annonceroit majestueusement la naissance des Princes: des concerts de flûtes, de violons, de musettes & de hautbois ne seroient-ils pas d'un meilleur augure.

Les François, après la conquête des Gaules, ne changerent point la forme de police & d'administration qu'ils trouverent établie dans les villes; chacune avoit ses Officiers; on les

appeloit *Défenseurs de la Cité* ; ils étoient chargés de maintenir les priviléges & le commerce des Habitans, & d'ordonner & de régler les dépenses qu'il falloit faire dans de certaines occasions. On tiroit ces *Défenseurs de la Cité*, du Corps des *Nautes* ; & les *Nautes* étoient d'honorables Citoyens, unis & associés pour faire le commerce par eau. Les Inscriptions trouvées au mois de Mars 1711, en creusant la terre sous le Chœur de Notre-Dame, nous apprennent que, sous le regne de Tibere, la Compagnie des *Nautes*, établie à Paris, éleva un Autel à Esus, à Jupiter, à Vulcain, à Castor & Pollux. Il est naturel de présumer que *Mercatores aquæ Parisiaci*, dont il est parlé sous les régnes de Louis-le-Gros & Louis-le-Jeune, avoient succédé, sous un autre nom, à ces anciens Commerçans ; & qu'il ne faut point chercher ailleurs l'origine du corps municipal, connu depuis sous le nom d'*Hôtel-de-Ville* de Paris, & chargé de la Police générale de la navigation & des marchandises qui viennent par eau. On ignore où le Corps-de-Ville s'assembloit sous la premiere & la seconde race. On le voit au commencement de la troisieme, dans une maison de la Vallée de misere, appelée *la Maison de la Marchandise* ; de-là, *au Parloir aux Bourgeois*, près du Grand-Châtelet ; & ensuite dans un autre *Parloir aux Bourgeois*, qui se tenoit dans une tour de l'enceinte des murailles près des Jacobins de la rue

Saint-Jacques. Ses Officiers, en 1274, sous le régne de Philippe-le-Hardi, furent qualifiés *Prévôt & Echevins des Marchands de la Ville de Paris*. En 1357, ils achetérent deux mille huit cents quatre-vingt livres *la Maison de Greve*, autrement *la Maison aux Piliers*, parce qu'elle étoit soutenue par-devant sur une suite de piliers. Elle avoit appartenu aux deux derniers Dauphins de Viennois; & Charles V, n'étant que Dauphin, y avoit demeuré, & l'avoit donnée à *Jean d'Auxerre*, Receveur de Gabelles, en considération des services que ce *Jean d'Auxerre* lui avoit rendus. C'est sur les ruines de cette maison & de quelques autres qui l'environnoient, que l'on commença de bâtir l'Hôtel-de-Ville en 1533: il ne fut achevé qu'en 1605.

Il seroit, je crois, difficile de trouver un Edifice public de plus mauvais goût, & dont la façade soit plus mal tournée. A l'égard de la Place, n'est-ce pas un reste de barbarie dans nos mœurs, que de choisir l'enceinte ordinaire des gibets & des échafauds, pour y faire nos réjouissances à l'occasion de la naissance d'un Prince, d'une Victoire remportée, ou de quelque autre heureux événement?

RUE SAINT-JACQUES.

La Chapelle souterraine de l'Eglise des Carmélites (auparavant Notre-Dame des Champs)

paroît d'une grande antiquité. Elle faisoit partie d'un Temple de Mercure ; & si l'on en croit quelques Auteurs, la figure que l'on voit au haut du pignon de cette Eglise, est une statue de ce Dieu. Moreau de Mautour, après avoir examiné plusieurs fois cette figure avec des lunettes d'approche, dit dans son rapport à l'Académie des Inscriptions (1), " qu'elle étoit ,, de pierre ; qu'elle avoit le visage d'un jeune ,, homme sans barbe, avec des cheveux fort ,, courts ; qu'elle étoit vêtue d'une draperie de- ,, puis le cou jusqu'aux pieds ; que derriere sa ,, tête, qui étoit nue & penchée sur l'épaule ,, gauche, il y avoit cinq pointes sortant d'une ,, grosse branche de fer qui traversoit cette sta- ,, tue, & servoit à la soutenir ; que, de la main ,, gauche, elle tenoit une balance ; qu'on dis- ,, tinguoit de petites têtes d'enfans dans chacun ,, des bassins de cette balance ; & que le bassin ,, du côté droit, descendoit plus bas que l'au- ,, tre ; qu'au haut du pignon, on lisoit en ,, chiffres Romains M. DC. V. époque de ,, la construction du mur, aussi bien que de la ,, position de cette Statue ; & qu'enfin tout ,, cela lui faisoit juger qu'elle représentoit ,, Saint Michel (2) qui pese les ames dans ,, une balance ,,.

---

(1) *Histoire de l'Acad. des Inscrip. T. 3, page 300.*

(2) Piganiol *, dès qu'il cesse de transcrire Sau-

* *Descript. de Paris, tome 5, page 343.*

Si c'étoit la figure de cet Archange, elle auroit des aîles, le Diable sous ses pieds, & la draperie n'iroit que jusqu'aux genoux : je ne serois pas éloigné de croire que c'est en effet un *Mercure Theutates*, qu'on trouva dans quelqu'endroit de cet enclos, que l'on prit pour la statue d'un Saint, & qu'on plaça au haut du pignon de cette Eglise, lorsqu'on le refit à neuf en 1605.

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCURIO.
SACRUM.

Cette Inscription, trouvée dans la forêt de Belesme, prouve que les Gaulois mettoient Mercure au nombre des Divinités infernales (1); &, comme ils croyoient la Métempsycose, il est naturel d'imaginer qu'ils répréfen-

---

val, n'est pas heureux en raisonnemens & en citations. *Certaines pointes de fer*, dit-il, *qui ont été mises sur le haut de cette Statue pour empêcher les oiseaux de se percher dessus, & la garantir des ordures qu'ils auroient pu y faire, ont fait croire à Moreau de Mautour, que c'étoient des épis de bled, symbole de Cérès.* On voit que Moreau de Mautour dit tout le contraire.

(1) *Cæsar. de bello gallico, lib. 6.*

toient quelquefois ce Dieu examinant, pesant & appréciant les ames pour savoir s'il les logeroit bien ou mal en les renvoyant sur la terre (1).

„ On voit chez les Gaulois, dit César, plu„ sieurs Statues de Mercure ; c'est de tous les „ Dieux celui pour qui ils ont le plus de vé„ nération ; ils le regardent comme l'inventeur „ des Arts, le protecteur des Voyageurs & le „ patron des Marchands..... Ils disent tous „ qu'ils descendent de Pluton, & qu'ils le sa„ vent par la tradition qu'en ont conservé les „ Druïdes : c'est pour marquer cette origine, „ qu'ils ne comptent point par le nombre des „ jours, mais par celui des nuits. (2). Soit „ qu'ils commencent les mois, les années, ou „ qu'ils célebrent l'anniversaire de leur nais„ sance, la nuit est toujours la premiere. „

Personne n'ignore qu'une même Divinité chez les Payens, étoit chargée d'emplois différens : ils adoroient Apollon comme le Dieu du Soleil, & en même-temps comme celui de la Médecine & de la Poésie : ainsi, quoique César paroisse distinguer Mercure de Pluton dans le passage que je viens de citer, il n'en est pas moins vrai que ce n'étoit que le même chez les Gaulois ; & voici ce qui me détermine à le croire.

---

(1) *Ibid. num.* 15 & 16.

(2) On comptoit encore par nuits en France dans le douzieme siecle.

Tite-Live parle d'un endroit (apparemment consacré) qu'on appeloit l'*éminence de Mercure-Theutates* (1); voilà donc Mercure & *Theutates* qui ne font qu'un, ou plutôt *Theutates* qui signifioit en Langue Celtique (2) *pere du peuple*, n'étoit qu'une épithete que les Gaulois & les Celtiberes donnoient à Mercure, parce qu'ils le regardoient comme le chef de leur race : c'étoit le *Pluton*, le *Dis pater* dont parle César, & dont ils prétendoient être descendus : *Galli se omnes à Dite patre prognatos prædicant.*

L'usage des Statues (3) pour représenter les Divinités qu'ils adoroient, ne s'introduisit chez eux que fort tard, & par un commerce plus fréquent avec les Grecs & les Romains. Dans les premiers temps, lorsqu'ils avoient déifié

(1) *Liv.* 20, *Chap.* 44.

(2) *Theut*, peuple, & *Tad*, pere, d'où vient le mot *Tata*, dont se servent les enfans.

(3) Les Germains, dit Tacite, croient que ce seroit dégrader la majesté des Dieux, que de les renfermer dans des Temples, & de les représenter sous une figure humaine. Ils donnent les noms de leurs Divinités à des bois qu'ils leur consacrent, & ils adorent ces lieux solitaires comme étant pleins de leur présence : *Cæterùm nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cælestium arbitrantur. Lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud, quod solâ reverentiâ vident.* De Morib. Germ. cap. 9.

un Héros, ils donnoient son nom à un Bois, à un Lac, à un Rocher, à un Précipice, ou à quelque Riviere : ces lieux sauvages & champêtres étoient les uniques objets de leur culte; c'étoient les Temples, les Autels de leurs Dieux & leurs Dieux mêmes; c'étoit sur-tout au milieu des forêts, au pied des chênes les plus vieux & les plus couverts de mousse, qu'ils faisoient leurs principales cérémonies religieuses, & ces horribles sacrifices de victimes humaines dont parle Lucain :

Barbara ritu
Sacra Deûm : structæ sacris feralibus aræ :
Omnis & humanis lustrata cruoribus Arbor (1).

Ils attribuoient au Rhin un discernement assez singulier, & qu'heureusement on n'a jamais attribué à la Seine (2). Lorsqu'ils soupçonnoient leurs femmes de ne leur avoir pas été fidelles, ils exposoient leurs enfans sur ce fleuve : il engloutissoit dans ses eaux ceux qui n'étoient pas du mari, & portoit doucement les autres sur le rivage.

On ne commença de bâtir des Temples dans les Gaules, que lorsqu'elles furent soumises aux Romains. Il paroît que ces Temples n'étoient pas dans les Villes, mais à la proximité : il est

---

(1) *Liv.* 3.
(2) *Juliani Imper. Epist.* 16.

certain qu'il n'y en avoit point dans l'enceinte des murs de *Lutèce*. L'Abbaye de S. Germain-des-Prés fut bâtie ſur les ruines de celui d'*Iſis*. *Cybele* avoit le ſien à-peu près où commence la rue Coquilliere, du côté de Saint-Euſtache. Montmarte prit ſon nom du Temple de *Mars*; & le Temple de *Mercure-Theutates*, ou *Pluton*, étoit donc où ſont les Carmélites, c'eſt-à-dire, ſur ce côté du Mont *Leucotitius* qu'on appelle aujourd'hui le Fauxbourg Saint-Jacques.

D'ailleurs je n'ignore pas qu'anciennement, dans la plupart des Cimetieres, il y avoit une Chapelle dédiée à Saint-Michel, qu'on l'invoquoit comme le patron des morts & le défenſeur des tombeaux; qu'au portail de Notre-Dame, il eſt repréſenté peſant les ames, tandis que le Diable, pour en eſcamoter quelques-unes, s'accroupit, & ſe cache ſous les balances. On doit donc préſumer, dira-t-on, que c'eſt auſſi une de ces ſtatues qu'on voit au haut de l'Egliſe des Carmélites. Je réponds à cette objection, qu'après que le Chriſtianiſme eut diſſipé les ténébres de l'Idolâtrie, on attribua à pluſieurs Saints les mêmes fonctions que les Payens avoient attribuées à leurs fauſſes Divinités, que quelqu'un, comme je l'ai dit, ayant déterré par haſard dans un champ un *Mercure-Theutates*, s'imagina que c'étoit un *Saint-Michel*; & que ſur cette ſtatue & ſur cette idée, les Sculpteurs s'accoutumerent à repréſenter ainſi cet Archange. J'ajouterai que jamais les Payens n'ont en-

terré leurs morts dans les Villes; que les lieux où ils les enterroient, étoient ordinairement consacrés à Mercure; qu'ils donnoient à ce Dieu l'épithete de *Redux*, comme ayant le pouvoir de ramener les ames sur la terre; & qu'enfin, par tous les tombeaux qu'on a trouvés dans l'enclos des Carmélites & aux environs, il n'est pas douteux que c'étoit le Cimetiere des Parisiens du temps du Paganisme.

SAINT-JACQUES DE LA BOUCHERIE.

L'origine de cette Eglise se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existoit dès le dixieme siecle, & que c'est la plus ancienne de celles qui, dans Paris, portent le nom de l'Apôtre Saint-Jacques. Elle a reçu le surnom de la Boucherie, à cause de l'ancienne Boucherie de Paris, auprès de laquelle elle est bâtie, & peut-être comme ayant été érigée pour l'usage des Bouchers qui habitoient le quartier où elle est située.

On est étonné, en rapprochant le prix où étoient les choses au commencement du quinzieme siecle, de celui où elles sont dans le nôtre. On voit un pilier de cette Eglise élevé pour 22 livres. On remarque qu'un manœuvre gagna 19 sols 8 deniers pour neuf journées de son travail. Le plâtre ne coûtoit pas un sol le sac. Il

est vrai que, dans les années dont il est ici question, le marc d'argent n'étoit qu'à 7 ou 8 livres tout au plus.

L'Evêque de Paris, invité par le Curé de Saint-Jacques, fit, le 24 Mai 1414, la consécration du Grand-Autel. Les Paroissiens retinrent le Prélat à dîner; & il fut ordonné qu'à Monseigneur on donneroit un plat de Poisson, qui coûta 40 sols; une Alose 18 sols; & pour une quarte d'hipocras, 12 sols: en tout 70 sols Parisis.

Un nommé Hugues de Navarre, Maître en Théologie, ayant fait la Procession du jour du Saint-Sacrement, à la place du Curé qui étoit à Rome, les Paroissiens, par ordre de l'Evêque de Paris, présenterent à ce Docteur, pour son dîner, un oison, qui coûta 6 sols; c'étoit alors un très-grand régal.

L'Eglise de Saint-Jacques étoit une de celles qui jouissoient du Droit d'asyle: en 1358, le meurtrier de Jean Baillet, Trésorier de France, s'y réfugia; le Dauphin, depuis Charles V, Régent du Royaume, le fit enlever & pendre; mais l'Evêque de Paris, Jean de Meulan, ayant envoyé détacher du gibet le corps de l'Assassin, lui fit faire, dans la même Eglise, des funérailles honorables, auxquelles il assista.

En 1406, un autre Criminel, s'étant retiré

à Saint-Jacques, en fut arraché & conduit à la Conciergerie. L'Evêque de Paris, d'Orgemont, fit cesser le service. Le Parlement le pria de lever l'interdit, le Prélat ne l'accorda, qu'après qu'on lui eut fait justice, sur la Requête qu'il présenta contre les profanes qui avoient violé un lieu de refuge si saint. Louis XII abolit ce droit de franchise, si déshonorant pour la Religion, & si dangereux pour la Société : il subsiste cependant encore dans quelques Pays superstitieux de l'Europe.

En 1443, un certain Charles de Tarenne & ses freres, céderent à la Fabrique de Saint-Jacques-la-Boucherie, un tapis de laine appelé le *Dieu d'Amour*, à plusieurs personnages, pour en jouir eux & leurs successeurs, au profit de ladite Fabrique. On exposoit dans les grandes Fêtes, à la vue des Fideles, ce tapis profane. Nos Eglises, même aujourd'hui, sont quelquefois ornées de tapisseries, dont les sujets ne sont pas plus chrétiens.

En feuilletant les Registres de cette Paroisse, on trouve des noms de Paroissiens fort extraordinaires. Il y en a même de si indécens, qu'on n'oseroit les répéter. Voici quelques-uns de ceux qui peuvent s'écrire. Guillemette Haussecul, Guiart Belle-bouche, Gennevotte la Calotte, Hennequin Marque-en-Raye, Hennequin Fleur-de-Rose, Jehan Qui va-là, Agnès

la Bénédicité, Etienne Quinepue, Perrette Gaudeté, &c. Deux Chantres se nommoient, l'un Jehan Carmen, l'autre Jehan Flageolet. La plupart de ces noms étoient des Sobriquets, analogues aux qualités personnelles, ou aux fonctions des Citoyens. Nos bons Aïeux, loin de s'en formaliser, en tiroient vanité.

L'Eglise des Saints-Innocens.

A l'Article du Cimetiere de cette Eglise, Corrozet rapporte une Epitaphe qu'on y voyoit de son temps, & qu'on n'y voit plus, apparemment parce qu'étant gravée sur une plaque de cuivre, quelque misérable l'a enlevée pour la vendre :

Cy gist Jollande Bailli, qui trépassa l'an 1518, *le* 88e *an de son âge, le* 42e *de son veuvage, laquelle a vu, ou pu voir, devant son trépas, deux cents quatre-vingt-quinze enfans issus d'elle* (1).

Les Invalides.

Je suis toujours étonné que Louis XIV n'ait pas joint à l'idée de ce superbe Edifice, celle d'y consacrer un endroit, où l'on auroit vu les mausolées avec les statues des Généraux qui,

(1) *Antiquités de Paris, imprimées en* 1561.

ſous ſon regne, & ſous ceux de ſes Succeſſeurs, auroient conduit, avec le plus de gloire, les armées de la Nation. Où pouvoient-ils être plus honorablement inhumés, qu'au milieu de ces vieux Soldats, compagnons de leurs travaux, & qui avoient prodigué, comme eux, leur ſang pour la patrie?

Toutes les fois que je vais au Dôme des Invalides, l'admiration que peut cauſer ce grand morceau d'Architecture, cede dans moi à la ſurpriſe que me donne ſa parfaite inutilité. Je trouve d'abord une Egliſe convenable & complette; enſuite, derriere le Maître-Autel, j'apperçois une nouvelle Egliſe, prodigieuſement enrichie de peinture, de marbre, de ſculpture, de dorure, & qui eſt elle-même un bâtiment complet. Je demande à quel uſage ce grand Dôme & tout ce qui l'accompagne? On ne ſauroit en rendre raiſon. Je n'y vois que la fantaiſie d'un grand Prince, qui a voulu faire du beau, ſans avoir une idée bien nette de ce qu'il vouloit faire.

Dès que le Roi entre aux Invalides, ſa Garde ordinaire eſt ſans fonction; cela fut ainſi décidé dès les premiers temps que Louis XIV alla viſiter cet Hôtel. Les Soldats qui vouloient, à l'envi les uns des autres, voir de près ce grand Monarque, pour lequel ils avoient tant de fois expoſé leur vie dans les combats,

se jeterent en foule devant Sa Majesté. La garde les repoussa un peu brusquement, ce qui leur fut très-sensible. Le Roi, s'en étant apperçu, ordonna à ses Gardes d'agir plus doucement à l'égard de ses anciens Serviteurs; & il ajoûta avec cet air de bonté, dont il savoit si bien relever l'éclat de son diadême, qu'il étoit en sûreté au milieu d'eux. Les Invalides, pénétrés de joie & de reconnoissance, témoignerent vivement leur sensibilité. Depuis ce temps-là, le Roi s'est toujours confié, quand il est entré dans l'Hôtel, à la Garde de ces anciens Militaires.

Une circonstance glorieuse pour les Invalides, est la visite que leur rendit Pierre-le-Grand, Czar de Russie. Après avoir tout examiné avec cet œil observateur, auquel rien n'échappoit de ce qui méritoit d'être remarqué, il voulut voir dîner les Soldats. On leur fit donner double portion de vin; & il prit lui-même, sur une table, un demi-septier qu'il but militairement à la santé de ses camarades.

Ces belles allées, qui s'étendent de l'Hôtel des Invalides jusqu'aux bords de la Seine, & où nos vieux Guerriers, s'entretenant des hasards de leur vie, & des victoires acquises par leurs blessures, rappellent l'image douce & riante des Héros d'Homere & de Virgile, errans dans l'Elysée; cette noble & précieuse portion de

terre réunit l'enfance & la vieilleſſe de notre brave Milice. D'un côté, la valeur ſe prépare à fournir une glorieuſe carriere ; de l'autre, elle ſe repoſe après ſa courſe, & montre, dans une même perſpective, ſon berceau & ſon dernier aſyle.

Il y a long-temps qu'on a dit que les Invalides coûtoient infiniment au Roi ; qu'ils ſont entiérement inutiles à l'Etat ; qu'ils menent une vie triſte & languiſſante dans l'Hôtel ; qu'il faudroit les diſtribuer dans les Provinces & dans les Campagnes, en leur aſſignant, à chacun, une penſion moindre de près de moitié de ce qu'il en coûte à Paris ; qu'étant ainſi répandus dans les différentes parties du Royaume, ils y occaſionneroient plus de conſommation, ils ſe marieroient, & augmenteroient le nombre des Citoyens. On a ajouté qu'on pourroit faire également un meilleur emploi des Enfans-Trouvés, qu'il faudroit en former des Soldats ; que par-là on ne feroit pas obligé de tirer la Milice avec tant de rigueur ; que peut-être même on en feroit diſpenſé. Mais, dira-t-on, que deviendra alors l'Hôtel des Invalides ? On y placera l'Ecole Militaire. Mais, après y avoir tranſporté cette jeune Nobleſſe, il reſtera encore bien de l'eſpace de vuide. On mettra les Gentilshommes dans les bâtimens intérieurs ; & les exterieurs feront occupés par les Enfans-Trouvés qui auront atteint l'âge de dix ou

douze ans. Ce feront autant de Soldats engagés pour le Roi. Un jeune Gentilhomme, à tour de rôle, ira les commander, leur fera faire les exercices militaires, distribuera des peines & des récompenses, & fera éclairé par un Officier supérieur. --- Mais que faites-vous des Bâtimens de l'Ecole Militaire? --- J'y transporte l'Hôtel-Dieu. --- Et de l'Hôtel-Dieu? --- J'y loge toutes les Filles qui débarquent à Paris, & qui, faute de ressource, se jettent dans le libertinage. Elles y travailleront, y vivront en commun, & y demeureront jusqu'à ce qu'elles aient trouvé une condition.

ISLE NOTRE-DAME OU SAINT-LOUIS.

Quelques Auteurs ont cru que c'étoit sous le regne de Charles VI, que vivoit un Chien, dont la mémoire mérite d'être conservée à la postérité, par un monument qui subsiste encore sur la cheminée de la grand'salle du Château de Montargis. *D'Audiguier* prétend que c'étoit un Levrier; j'en doute, attendu que le nez dans les chiens est le mobile du sentiment; or, les Levriers n'ont pas de nez; & par conséquent, s'ils caressent un Maître, s'ils se trouvent à son lever, à son coucher, ce n'est que par l'habitude, comme des courtisans, sans s'y attacher & sans l'aimer: je les crois absolument incapables de ces traits de bonté de cœur dont je vais faire le récit.

Aubri de Mondidier, paſſant ſeul dans la Forêt de Bondi, eſt aſſaſſiné & enterré au pied d'un arbre. Son chien reſte pluſieurs jours ſur ſa foſſe, & ne la quitte que preſſé par la faim. Il vient à Paris chez un intime ami du malheureux *Aubri*, &, par ſes triſtes heurlemens, ſemble vouloir lui annoncer la perte qu'ils ont faite. Après avoir mangé, il recommence ſes cris, va à la porte, tourne la tête pour voir ſi on le ſuit, revient à cet ami de ſon Maître, & le tire par ſon habit, comme pour lui marquer de venir avec lui. La ſingularité de tous les mouvemens de ce chien, ſa venue ſans ſon Maître qu'il ne quittoit jamais; ce Maître qui, tout-d'un-coup, a diſparu; & peut-être cette diſtribution de juſtice & d'événemens, qui ne permet guere que les crimes reſtent long-temps cachés; tout cela fit que l'on ſuivit ce chien. Dès qu'il fut au pied de l'arbre, il redoubla ſes cris, en gratant la terre, comme pour faire ſigne de chercher en cet endroit: on y fouilla, & on y trouva le corps du malheureux *Aubri*.

Quelque temps après, il apperçoit, par haſard l'aſſaſſin, que tous les Hiſtoriens nomment *le Chevalier Macaire*: il lui ſaute à la gorge; & l'on a bien de la peine à lui faire lâcher priſe. Chaque fois qu'il le rencontre, il l'attaque, & le pourſuit avec la même fureur. L'acharnement de ce chien, qui n'en veut qu'à cet homme, commence à paroître extraordinaire: on ſe rappelle l'affection qu'il avoit

marquée pour fon Maître, &, en même-temps, plufieurs occafions où ce *Chevalier Macaire* avoit donné des preuves de fa haine & de fon envie contre *Aubri de Mondidier*. Quelques autres circonftances augmentent les foupçons. Le Roi, inftruit de tous les difcours que l'on tenoit, fait venir ce chien, qui paroît tranquille jufqu'au moment qu'appercevant *Macaire* au milieu d'une vingtaine d'autres Courtifans, il tourne, aboie, & cherche à fe jeter fur lui. Dans ces temps-là, on ordonnoit le combat entre l'Accufateur & l'Accufé, lorfque les preuves du crime n'étoient pas convaincantes: on nommoit ces fortes de combats *Jugemens de Dieu*, parce qu'on étoit perfuadé que le Ciel auroit plutôt fait un miracle, que de laiffer fuccomber l'innocence. Le Roi, frappé de tous les indices qui fe réuniffoient contre *Macaire*, jugea *qu'il échéoit gage de bataille*, c'eft-à-dire, qu'il ordonna le duel entre ce Chevalier & le Chien. Le champclos fut marqué dans l'Ifle Notre-Dame, qui n'étoit alors qu'un terrein vague & inhabité. *Macaire* étoit armé d'un gros bâton; le chien avoit un tonneau percé pour fa retraite & fes relancemens. On le lâche; auffitôt il court, tourne autour de fon adverfaire, évite fes coups, le menace tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, le fatigue, & enfin s'élance, le faifit à la gorge, le renverfe, & l'oblige de faire l'aveu de fon crime, en préfence du Roi & de toute la Cour.

On ne sera point étonné que ce chien ait resté plusieurs jours sur la fosse de son Maître, ni qu'il ait marqué de la fureur à la vue de son assassin : mais la plupart des lecteurs ne voudront pas croire qu'on ait ordonné le duel entre un homme & un chien ; il me semble cependant que, pour peu qu'on ait parcouru l'histoire, & vécu dans le monde, on doit être tout au moins aussi persuadé des travers de l'esprit humain, que du bon cœur des chiens.

Vers l'an 968, il s'agissoit de savoir si, en ligne directe, la représentation devoit avoir lieu; les Docteurs furent d'avis différens. L'Empereur Othon I (1) nomma *deux Braves* qui se battirent en sa présence pour décider ce point de droit : celui qui soutenoit pour la représentation ayant eu l'avantage (2), il fut ordonné qu'elle auroit lieu, & qu'à l'avenir les petits-fils succéderoient aux biens de leurs aïeuls ou aïeules, avec leurs oncles & tantes, de la maniere que leurs peres & meres eussent succédé.

L'Evêque de Paris & l'Abbé de Saint-Denis se disputoient le Patronage sur un Monastere (3) : Pepin-le-Bref ne pouvant décider sur des droits qui lui paroissoient trop embrouillés, les ren-

---

(1) *Sigebert.*

(2) *Tiraq. de jure primog. qu.* 40.

(3) *Histoire de Paris.*

voya *au Jugement de Dieu, par la Croix*; l'Evêque & l'Abbé nommerent donc chacun un homme; & ces deux hommes allerent dans la Chapelle du Palais, où ils étendirent les bras en croix : le peuple, dévotement attentif, parioit tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre : l'homme de l'Evêque se lassa le premier, baissa les bras, & lui fit perdre son procès (1).

L'épreuve, ou le *Jugement de Dieu par l'eau froide*, consistoit à jeter l'accusé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, & la main gauche au pied droit; s'il enfonçoit, on le croyoit innocent; s'il surnageoit, c'étoit une preuve que l'eau qu'on avoit eu la précaution de bénir, le rejettoit de son sein, étant trop pure pour y recevoir un coupable.

Celui que l'on condamnoit à l'épreuve, ou *Jugement de Dieu* (2) *par le feu*, étoit obligé

(1) Parmi plusieurs moyens qu'emploient les *Siamois*, pour connoitre de quel côté est la justice dans les affaires civiles ou criminelles, ils se servent sur-tout de certaines pillules purgatives qu'ils font avaler aux deux parties : celle qui les garde le plus long-temps dans son estomac, sans les rendre, gagne son procès. *Histoire des Voyages*,

(2) On dit encore tous les jours, pour affirmer un fait, *j'en mettrois ma main au feu* : cette folle expression vient, sans doute, de l'usage de cette épreuve.

de porter à neuf, & quelquefois à douze pas, une barre de fer rouge, pesant environ trois livres. Cette épreuve se faisoit aussi en mettant la main dans un gantelet de fer, sortant de la fournaise; ou bien en la plongeant dans un vase plein d'eau bouillante, pour y prendre un anneau béni qui y étoit suspendu plus ou moins profondément; ensuite on enveloppoit la main du Patient avec un linge, sur lequel le Juge & la partie adverse apposoient leurs sceaux. Au bout de trois jours on les levoit; &, s'il ne paroissoit point de marques de brûlure, on le renvoyoit absous.

Les fers & autres instrumens qui servoient aux épreuves, étoient bénis & gardés dans les Eglises *privilégiées à cet effet*; le profit qu'elles en retiroient, étoit une raison de plus pour entretenir la crédulité. Il sembloit que, dans ce temps-là, on eût entiérement oublié le précepte : *Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu.*

Je suis fâché que l'*Auteur de l'Esprit des Loix* soit persuadé que nos Ancêtres avoient les mains comme les pattes d'un Crocodile (1). *Qui ne voit*, dit-il, au sujet des épreuves, *que, chez un peuple exercé à manier les armes, la peau dure & calleuse ne devoit pas recevoir assez d'impression du fer chaud, ou*

(1) *Tome 2, page 311.*

de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après? & s'il y paroissoit, c'étoit une marque que celui qui faisoit l'épreuve, étoit un efféminé. Les efféminés, lui dira-t-on, peuvent être de très-honnêtes gens. *Nos paysans*, ajoute-t-il, *avec leurs mains calleuses, manient le fer chaud comme ils veulent.* Où a-t-il vu cela, lui dira-t-on encore? & dans quelles Provinces nos Paysans plongent-ils la main & le poignet dans l'eau bouillante, sans qu'il y paroisse?

L'épreuve par le feu étoit en usage chez les payens (1) : dans l'*Antigone* de Sophocle, des gardes offrent de prouver leur innocence, en maniant le fer chaud, & en marchant à travers les flammes. Strabon (2) parle des Prêtresses de Diane, qui marchoient sur des charbons ardens, sans se brûler. Saint Epiphane rapporte que des Prêtres d'Egypte se frottoient le visage avec certaines drogues, & le plongeoient ensuite dans des chaudieres bouillantes, sans paroître ressentir la moindre douleur. Madame de Sévigné, dans une de ses Lettres (3), dit qu'elle vient de voir, dans sa chambre, un homme qui a fait couler sur sa

(1) *P. Brumoy, Tome 3. pag. 403.*

(2) *Strab. lib. 12.*

(3) *Tome 5.*

langue dix ou douze gouttes de cire d'Efpagne allumée, & dont la langue, après cette opération, s'eft trouvée auffi belle qu'auparavant. Nous avons vu, dans les Provinces, un Charlatan, nommé *Gafpard Toulon*, qui fe frottoit les mains avec du plomb fondu.

Pour revenir à l'hiftoire du Chien d'*Aubri de Mondidier*, il me femble qu'une queftion de droit décidée par deux Champions; un procès perdu parce qu'un homme fe laffe, & laiffe tomber fes bras; des accufés, qu'on déclare innocens, parce qu'étant bien liés, ils vont au fond de l'eau; & d'autres qu'on croit coupables, parce qu'ils n'ont pas empoigné une barre de fer rouge, fans fe brûler: il me femble, dis-je, que ces faits doivent rendre le Lecteur moins incrédule fur le duel en queftion, d'autant plus qu'il eft conftaté par un monument. J'ai dit que ce combat eft peint fur une des cheminées de la grand'falle du Château de Montargis. D'ailleurs des Critiques très-judicieux (1), entr'autres *Jules Scaliger* & le Pere *Montfaucon*, rapportent cette hiftoire: ce ne font pas des conteurs de fables. A l'égard des Auteurs qui la placent en 1371, le 8 Octobre, fous le regne de Charles V, je crois qu'ils fe trompent: *Olivier de la Marche*, qui écrivoit vers 1460, la ra-

---

(1) *Exerc.* 202, *num.* 6.

conte dans ſon Traité des duels, & dit qu'il l'a tirée des *anciennes Chroniques*; expreſſion dont on ne ſe ſert pas, en parlant d'un fait arrivé depuis cent ans. Je préſume que ce Chien étoit contemporain de Philippe-Auguſte ou de Louis VII.

RUE DE LA JUIVERIE.

En horreur au peuple, expoſés ſans ceſſe à des avanies, jouets de l'avarice des Princes qui les chaſſoient pour s'emparer de leurs biens, & qui leur permettoient enſuite de revenir moyennant de groſſes ſommes; tel a été le ſort des Juifs en France, ſous la premiere, la ſeconde & la troiſieme race juſqu'en 1394, qu'ils furent abſolument & entiérement bannis par Charles VI. Quelques offres qu'ils aient faites depuis, même dans les beſoins les plus preſſans de l'Etat, ils n'ont jamais pu obtenir d'être de nouveau tolérés. Les plus riches demeuroient dans les rues de la Pelleterie, de la Juiverie, de Judas & de la Tixeranderie; les Artiſans, les petits Courtiers & Fripiers, occupoient les halles & toutes ces rues qui y aboutiſſent. Ils avoient leurs Ecoles dans les rues Saint-Bon & de la Tacherie. Leur Synagogue fut, en différens temps, dans les rues du pet-au-Diable ou dans la rue de la Juiverie. Philippe-Auguſte (1), en 1183, après les avoir chaſſés, permit

(1) *Chart. Ep. Paris, Bibl. Reg. fol.* 22.

à l'Evêque de Paris de convertir en Eglise leur Synagogue de la rue de la Juiverie : elle devint, & a toujours été depuis, l'Eglise paroissiale de la Magdelene. Deux terreins vagues sur lesquels on bâtit, dans la suite, les rues Galande & Pierre-Sarrazin, leur servoient de Cimetieres. Il ne leur étoit pas permis de paroître en public, sans une marque jaune sur l'estomach. Philippe-le-Hardi les obligea même de porter une corne sur la tête. Il leur étoit défendu de se baigner dans la Seine; & quand on les pendoit, c'étoit toujours entre deux Chiens. Sous le regne de Philippe-le-Bel, leur Communauté s'appeloit *Societas Caponum* (1); & la maison où ils s'assembloient, *Domus societatis Caponum*, d'où est venu sans doute le mot injurieux *Capon*.

RUE DE LA JUSSIENNE.

Cette rue s'appeloit anciennement *la rue de l'Egyptienne*, à cause d'une Chapelle de Sainte-Marie l'Egyptienne, qui est à l'entrée, du côté de la rue Montmartre : le peuple, par abbréviation & corruption de mot, s'est accoutumé à l'appeler *rue de la Jussienne*.

Nous rions de certains traits dans le culte religieux des Sauvages : nous avons de la peine

(1) *Regist. du Parlement*, 1312.

à concevoir que la ſimplicité, ou l'extravagance de l'eſprit de l'homme, puiſſe aller ſi loin : ces traits ſont-ils auſſi ridicules que ceux qu'enfantoit la dévotion groſſiere de nos ancêtres ? En 1660, le Curé de Saint-Germain de l'Auxerrois fit ôter de la Chapelle de Sainte-Marie l'Egyptienne, un côté de vitrage qui y étoit depuis plus de trois ſiecles, & où elle étoit peinte ſur le pont d'un bateau, trouſſée juſqu'aux genoux devant le Batelier, avec ces mots au-deſſous : *Comment la Sainte offrit ſon corps au Batelier pour ſon paſſage.*

PORT SAINT LANDRI.

Le corps d'Iſabeau de Baviere, femme de Charles VI, morte le dernier de Septembre 1435, fut porté à Saint-Denis d'une façon ſinguliere ; on l'embarqua à ce Port, dans un petit bateau, & l'on dit au Batelier de le remettre au Prieur de l'Abbaye.

RUE DES LIONS, *près Saint-Paul.*

Cette rue prit ſon nom du bâtiment & des cours où étoient renfermés les grands & les petits Lions du Roi. Un jour que François I s'amuſoit à regarder un combat de ſes Lions, une Dame ayant laiſſé tomber ſon gant, dit à de Lorges : ſi vous voulez que je croie que vous m'aimez autant que vous me le jurez tous les jours,

Allez ramasser mon gant. De Lorges descend, ramasse le gant au milieu de ces terribles animaux, remonte, le jete au nez de la Dame, & depuis, malgré toutes les avances & les agaceries qu'elle lui faisoit, ne voulut jamais la revoir.

LE LOUVRE (1).

On disoit de Versailles, quand Louis XIV commença d'y bâtir, que c'étoit *un Favori sans mérite*. On peut dire du Louvre que, malgré le mérite de sa situation, il n'a jamais guere été en faveur. Dagobert y mettoit ses chiens, ses chevaux de chasse & ses Piqueurs. Les Rois *fainéans* y alloient assez souvent; mais ce n'étoit qu'après leur dîner, pour digérer, en se promenant *en coche* dans la forêt (2) qui couvroit tout ce côté de la riviere : ils revenoient le soir en bateau & en pêchant, souper à Paris & coucher avec leurs femmes. Il n'est point parlé de cette Maison Royale sous la seconde race, ni même sous la troisieme, jusqu'au regne de Philippe-Auguste, qui en fit

(1) De l'ancien mot Saxon *Louvear*, qui signifioit un Château.

(2) Une partie de cette forêt subsistoit encore du temps de Saint Louis, puisque les Historiens disent qu'il fit bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts *in luco*, dans un bois.

une eſpece de Citadelle environnée de larges foſſés & flanquée de tours. Celle qu'on appela *la groſſe tour* (1) *du Louvre*, étoit iſolée & bâtie au milieu de la cour & de tout l'édifice, dont elle achevoit de rendre les appartemens encore plus triſtes & plus obſcurs. Il ſembloit que ce Prince avoit affecté de ne laiſſer régner dans ce lieu, qu'une clarté ſombre, afin que cette tour, ce donjon de la Souveraineté, & d'où relevoient tous les grands Feudataires de la Couronne, leur annonçât, quand ils venoient y faire la preſtation de foi & hommage, que c'étoit une priſon toute préparée pour eux, s'ils manquoient à leurs ſermens. Trois Comtes de Flandres, Jean de Montfort, qui diſputoit le Duché de Bretagne à Charles de Blois, & Charles-*le-Mauvais*, Roi de Navarre, y furent enfermés en différens temps. Le Louvre, après avoir été hors des murs pendant plus de ſix ſiecles, ſe trouva enfin dans Paris par l'enceinte commencée ſous Charles V en 1367, & achevée ſous Charles VI en 1383. Charles V, qui ne jouiſſoit que d'un million de revenu, dépenſa cinquante-cinq mille livres à rehauſſer ce Palais, & à rendre les appartemens plus commodes & plus agréables; mais ni ce Prince ni ſes ſucceſſeurs juſqu'à Charles IX, n'en firent point leur demeure ordinaire, ils le laiſſoient

---

(1) François I la fit abattre en 1528.

pour les Monarques étrangers qui venoient en France. Sous le regne de Charles VI, Manuel, Empereur de Constantinople, & Sigismond, Empereur d'Allemagne, y furent logés. François I y logea Charles-Quint en 1539. Je remarque qu'on recevoit ces Princes avec beaucoup de magnificence, & qu'on leur faisoit de grands honneurs; mais qu'à leur entrée dans Paris, on avoit toujours attention de ne leur donner que des chevaux noirs : le cheval blanc étoit la monture du Souverain dans ses Etats. *L'Empereur Charles IV*, dit Christine de Pisan (1), *fut monté sur le cheval que le Roi lui avoit envoyé, lequel étoit morel* (2), *& semblablement fut monté son fils Venceslas; élu Roi des Romains, & ne furent pas sans raison envoyés chevaux de ce poil; car les Empereurs, quand ils entrent dans les bonnes villes de leur Seigneurie, ont accoutumé d'être sur chevaux blancs, & le Roi Charles V ne voulut pas qu'en son Royaume fussent ainsi montés.... Adonc le Roi, pour aller recevoir ledit Empereur, partit de son Palais sur un grand Palefroi blanc, accompagné des Ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, de Bar, & de Comtes, de Barons & de Che-*

---

(1) *Chap.* 35 & 36.

(2) Noir.

valiers sans nombre, & de Prélats vêtus en chappes Romaines.

Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII demeurerent au Louvre, & y firent bâtir. Il n'y reste plus rien du vieux Château de Philippe Auguste, que Charles V avoit fait réparer : ce qu'on y voit de plus ancien, est du regne de François I.

Sire, disoit un jour Dufrény à Louis XIV, qui l'aimoit, & qui se divertissoit de ses plaisanteries : *Je ne regarde jamais le nouveau Louvre* (1) *sans m'écrier : Superbe monument de la magnificence d'un des plus grands Rois qui de son nom ait rempli la terre, Palais digne de nos Monarques, vous seriez achevé, si l'on vous eût donné à l'un des quatre Ordres mendians, pour tenir ses Chapitres & loger son Général !* L'idée est folle ; mais elle me rappelle qu'aucun de ces Religieux ne manque jamais des choses nécessaires à la vie, tandis que le Cardinal de Retz rapporte dans ses Mémoires, qu'étant allé voir au Louvre la Reine d'Angleterre (2), il la trouva dans la chambre de sa fille, depuis Madame la Duchesse d'Orléans, & qu'elle lui dit : *Vous voyez, je viens tenir compagnie à Henriette ;*

(1) Les bâtimens commencés par Louis XIV.

(2) *Mémoires du Cardinal de Retz, tome 1, l. 2, p.* 296.

la pauvre enfant n'a pu se lever aujourd'hui; faute de feu. „ Il est très-vrai, ajoute-t-il, „ qu'il y avoit six mois que le Cardinal Mazarin ne la faisoit point payer de sa pension; „ les Marchands ne vouloient plus lui rien „ fournir; & il n'y avoit pas un morceau de „ bois chez elle; le Parlement lui envoya quarante mille francs „. O Henri IV ! ô mon Maître ! ô mon Roi ! c'est ta petite fille qui manque d'un fagot pour se lever, au mois de Janvier, dans le Louvre !

Si jamais, dit Piganiol, *le grand projet qu'on avoit fait pour le Louvre, pendant que M. Colbert étoit Surintendant des bâtimens, étoit exécuté* (1), *on démoliroit l'Eglise de Saint-Germain de l'Auxerrois, les maisons du Cloître & celles de quelques rues voisines, pour faire, sur l'emplacement qu'elles occupent, une grande & magnifique place, à laquelle le Pont-Neuf aboutiroit, & qui, dégageant l'avenue du Louvre, mettroit dans un beau point de vue cette superbe façade, dont Claude Perrault a donné le dessin, & qui est le plus beau morceau d'architecture moderne qu'il y ait dans l'Univers.*

Il faut espérer que ce projet sera exécuté par M. le Marquis de Marigni, le seul, depuis M.

(1) *Descript. de Paris. T. 2, page 128.*

Colbert, qui se soit véritablement occupé de la gloire du Roi & de l'utilité publique. Il a satisfait au vœu général de la Nation, en entreprenant d'achever le Louvre. Cette Place entre sans doute dans son dessein. Il seroit aisé de joindre quelqu'Abbaye aux Canonicats & à la Cure de S. Germain de l'Auxerrois, pour dédommager le Curé & les Chanoines, des maisons qu'on abattroit. Je crois même qu'il ne seroit pas nécessaire de démolir l'Eglise, mais seulement d'en décorer le portail; d'ailleurs, si on la démolissoit, on pourroit la rebâtir sur les fonds des Economats, comme on a fait à l'égard de la nouvelle Paroisse de Versailles; &, par cet arrangement, il n'en coûteroit rien au Roi ni à la Ville.

On avoit commencé à exécuter la principale façade du Louvre sur le dessin de Lavau, premier Architecte du Roi; mais Colbert n'en étoit pas content; & se faisant une affaire d'honneur, de donner à ce Palais un frontispice digne du Prince qui devoit l'habiter, il invita tous les Architectes de Paris à examiner les plans de Lavau, & à composer eux-mêmes des dessins, résolu de faire exécuter celui qui seroit jugé le plus beau.

Tous ces projets furent exposés dans une Salle aux yeux des Connoisseurs. Il y en avoit un de Claude Perrault, qui fut trouvé admirable; mais on ne savoit à qui l'attribuer. Qui

pouvoit se douter qu'un Médecin de profession en fût l'Auteur ? Ce plan plaisoit fort à Colbert ; mais, pour n'avoir rien à se reprocher, il résolut de prendre l'avis des grands Maîtres d'Italie, de les engager à donner eux-mêmes des dessins. Ils en envoyerent effectivement ; mais on n'y eut aucun égard, excepté à ceux du Cavalier Bernin, Peintre, Sculpteur & Architecte de la plus grande réputation. Comme il y avoit à la Cour quelques Italiens qui l'exaltoient avec cet enthousiasme qui leur est propre, Colbert prit le parti de l'appeler en France ; & voici la Lettre qu'il lui fit écrire par Louis XIV même.

„ Seigneur Cavalier Bernin, je fais une estime si particuliere de votre mérite, que j'ai „ un grand desir de voir & de connoître une „ personne aussi illustre ; pourvu que ce que je „ souhaite se puisse accorder avec le service „ que vous devez à notre Saint-Pere le Pape, „ & avec votre commodité particuliere. Je „ vous envoie en conséquence ce Courier exprès, par lequel je vous prie de me donner „ cette satisfaction, & de vouloir entreprendre le voyage de France, prenant l'occasion „ favorable qui se présente du retour de mon „ cousin le Duc de Créqui, Ambassadeur extraordinaire, qui vous fera savoir plus particuliérement le sujet qui me fait desirer de „ vous voir, & de vous entretenir des beaux „ dessins que vous m'avez envoyés pour le

„ bâtiment du Louvre ; & du reste, me rap-
„ portant à ce que mon dit Cousin vous fera
„ entendre de mes bonnes intentions. Je prie
„ Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde,
„ Seigneur Cavalier Bernin. *Signé*, LOUIS „.

A Paris, le 11 Avril 1665.

C'est une chose incroyable, que les honneurs qu'on rendit à cet Italien. Après que M. de Créqui eut pris congé du Pape, avec la pompe usitée dans cette occasion, il alla, avec la même pompe, chercher Bernin, pour le prier de venir en France. Dans toutes les villes où il passa, il y eut ordre, de la part du Roi, de le complimenter, & de lui porter les présens de la ville. Lyon même, qui ne rend cet honneur qu'aux seuls Princes du Sang, s'en acquitta comme les autres. Des Officiers envoyés de la Cour, lui apprêtoient à manger sur sa route; & quand il approcha de Paris, on envoya à sa rencontre M. de Chantelou, Maître d'Hôtel de Sa Majesté, pour le recevoir, & l'accompagner partout.

Il arriva sur la fin de Mai 1665. On le logea dans un Hôtel meublé des meubles de la Couronne; & on lui donna des Officiers pour faire sa cuisine & le servir. Il fut présenté, le 4 Juin, au Roi, qui lui fit l'accueil le plus distingué. La premiere chose que proposa Bernin, fut de travailler au buste du Roi; c'étoit un très-bon moyen de faire sa cour. Le

Cavalier réussit dans ce buste; mais son dessin de la façade du Louvre fut critiqué.

Malgré cela, comme la Cour étoit prévenue en faveur de l'Italien, on adopta ses projets; & le jour fut pris pour mettre la premiere pierre à la façade. Le Roi la posa lui-même; & cette cérémonie se fit avec beaucoup d'éclat & de magnificence.

Lorsque les fondations furent avancées, Bernin demanda à s'en retourner, ne pouvant se résoudre à passer l'hiver dans un climat aussi froid que le nôtre. On lui promit trois mille louis par an, s'il vouloit rester; mais il voulut absolument aller mourir dans sa patrie. La veille de son départ, on lui porta trois mille louis avec un brevet de douze mille livres de pension. Il reçut le tout assez froidement.

Je sais que tout ceci ne s'accorde point avec ce que dit M. de Voltaire dans son Siecle de Louis XIV, & dans son *Discours sur l'Envie*; mais l'anecdote n'en est pas moins vraie. Voici l'endroit du Discours de M. de Voltaire, qui semble contredire mon récit :

A la voix de Colbert, Bernini vint de Rome:
De Perrault dans le Louvre il admira la main.
Ah! dit-il, si Paris renferme dans son sein
Des travaux si parfaits, un si rare génie,
Falloit-il m'appeler du fond de l'Italie?

1°. Le Cavalier Bernin avoit vu en Italie même, le dessin de Claude Perrault, qu'on y avoit

avoit envoyé avec tous les autres ; &, au lieu de l'approuver, il crut qu'il étoit seul en état d'en faire un qui fût digne du Roi. 2°. Comment concilier cette admiration du Dessin de Perrault, avec l'empressement qu'il eut de faire exécuter le sien par préférence ? 3°. Si le Cavalier Bernin avoit admiré le Dessin de Claude Perrault, son frere l'Académicien auroit-il manqué d'en parler dans ses Mémoires, d'où j'ai tiré toute cette anecdote ? 4°. Un pareil suffrage n'est pas, en général, dans le caractere des Italiens ; & le Cavalier Bernin avoit encore plus d'amour-propre qu'un autre. Il ne louoit & ne prisoit que ses ouvrages, & quelques-uns des Artistes de son pays.

Après son départ, lorsqu'il fut question de bâtir sur les fondemens du Louvre, Colbert, qui n'avoit goûté ni le Dessin ni le Dessinateur, fut embarrassé sur le parti qu'il prendroit. Charles Perrault lui donna un Mémoire, où il exposoit les raisons de ne pas exécuter ce Projet. Il représenta d'ailleurs, qu'on n'avoit promis à Bernin d'adopter ses plans, qu'au cas qu'il n'abattroit rien de ce que les Rois prédécesseurs avoient fait construire ; que ç'avoit été une condition expresse ; que néanmoins cet Architecte abattoit le Louvre entiérement ; ce qui étoit vrai. Le Ministre fut frappé de ces raisons ; & après bien des irrésolutions, le Dessin de Perrault l'emporta.

Que l'on juge, après cela, des obstacles que

rencontrent les hommes de génie : obſtacles auxquels ils ſuccombent ſouvent. Ce Projet ſi beau, ſi grand, ſi majeſtueux, fut ſur le point d'être rejeté ; on fit cent mauvaiſes plaiſanteries ſur ce choix ; entre autres, qu'il falloit que l'Architecture fût bien malade, lorſqu'on la mettoit entre les mains des Médecins.

Colbert avoit à ſatisfaire la grandeur de Louis XIV ; il ſavoit que, pour lui faire adopter ſes vues, il falloit les lui annoncer ſous des apparences faſtueuſes ; il falloit les élever juſqu'à la hauteur d'une ame ambitieuſe, qui ne les enviſageoit ſouvent que par le côté de l'éclat. D'ailleurs ce Miniſtre ſavoit encore que les monumens ſont néceſſaires dans une Monarchie, pour donner à la Nation une grande idée d'elle-même ; que cet orgueil que lui inſpire la ſomptuoſité de ſes édifices, réfléchit en quelque ſorte ſur le caractere national, le renforce, & lui communique un élan qui le porte à la gloire, comme on vit jadis les Romains, dans le temps de leur ſplendeur, s'enflammer à l'aſpect du Capitole.

Un Anglois qui venoit d'admirer, par parties, la belle colonnade du Louvre, & de gémir ſur l'indécence des obſtacles qui empêcherent long-temps tous les Curieux de la voir en ſon entier, entra dans la Cour de ce Palais ; il fut ſi tranſporté d'indignation à la vue d'un bâtiment qu'un particulier avoit eu le crédit de

faire élever au milieu de cet emplacement pour s'y loger, qu'il dit tout haut, en présence de plusieurs personnes : „ Si j'habitois Paris, je „ crois que je viendrois à bout de faire jouer „ une mine sous ce bâtiment, & d'y mettre „ moi-même le feu, après m'être bien assuré „ que le Maître du logis seroit chez lui „. On trouvera sans doute cette démolition un peu barbare ; mais c'est un Anglois qui parle, & un Amateur zélé des Beaux-Arts.

Depuis qu'on a exhumé ce magnifique Palais, si long-temps enseveli dans l'oubli le plus honteux à la Nation, Paris, la Province, les Etrangers, tous les peuples du monde, & moi-même, nous pouvons admirer sans obstacles le plus beau morceau d'architecture qui existe sur la terre, la gloire du génie François, le témoin authentique de sa supériorité en ce genre sur tous les Architectes de la Grece & de Rome, sur tous les Peuples de l'Europe. Monument qui publiera d'une voix plus éclatante que toutes les trompettes de la Renommée, qu'il n'est aucun sublime dans les Arts, comme dans les Lettres, où l'esprit du François ne puisse atteindre, quand son vol sera soutenu par le goût du grand, dans le Prince & dans son Ministre. Oui, les hommes à talens de notre Nation l'emporteront sur ceux de toutes les autres, quand ils seront encouragés, moins par les récompenses de leur Souverain,

aujourd'hui si répandues, que par ses éloges rares & donnés au seul mérite. Ils excelleront, quand ils ne seront plus jugés par cette foule de Petits-Maîtres, qui inondent la Cour & la Ville, & dont l'impertinence & l'audace, filles de l'Ignorance & de l'Oisiveté, augmentent tous les jours le nombre. Hommes vils & méprisables, paîtris de faux goût & de présomption; sans étude & par conséquent sans principes, sans lumieres, sans idées de grandeur & de noblesse; serviles esclaves de la mode & de ses futiles préjugés; chez qui la nouveauté des bijoux, l'arrangement de la coëffure, la bigarrure de l'habillement tiennent lieu d'esprit, de sens, de raison; qui donnent le ton à ces bonnes compagnies si vantées, & si heureusement parvenues au point d'estimer ces poupées parlantes, & de louer en elles jusqu'aux boucles de leurs souliers.

La protection, utile aux Arts dans tous les pays, leur est indispensablement nécessaire en France; un sentiment inné, un instinct de l'ame lie indivisiblement l'esprit de tous les François à celui de leur Souverain. Le choix particulier du Monarque détermine le goût général de la Nation. Quand nos Maîtres aiment les Arts, le succès suffit à la récompense des Artistes; & par une relation infaillible, la grandeur d'un régne est toujours proportionnée aux progrès des Arts & des Lettres.

Par l'encouragement que Colbert donna au Commerce, à l'induſtrie, aux Manufactures, ce Miniſtre a tiré le Peuple de l'aviliſſement où il étoit, & a rapproché ſa condition de celle des Grands, en ouvrant de nouvelles voies aux honneurs & aux diſtinctions. Toutes les conditions prennent une ſorte de conſiſtance nouvelle; la raiſon de leur utilité s'établit : du choc de leurs intérêts particuliers, il ſe forme une foule d'opinions différentes, qui ſe balancent les unes les autres. En même-temps les lumieres qui ſe répandent, concourent à compoſer un nouvel eſprit général, qui, rétabliſſant les droits de l'homme, ne laiſſe qu'un foible empire à l'opinion conſtitutive de la Société; & telle eſt enfin l'heureuſe influence de cette nouvelle adminiſtration, que la vanité des titres tombe, & qu'on ne connoît plus que l'honneur d'être utile à la Patrie.

LE SALLON DU LOUVRE.

Pluſieurs Artiſtes du premier ordre, bleſſés par les critiques qui ont été faites des Ouvrages qu'ils avoient expoſés au Sallon du Louvre, en ont été découragés au point de renoncer pour jamais à cette Expoſition. N'eſt-il pas révoltant de voir, diſent-ils, les plumes les plus obſcures, les plus foibles, les plus groſſieres, attaquer les pinceaux les plus illuſtres, les plus forts & les plus délicats? La plupart

de ces écrits ne font qu'un tissu, ou d'injures dites à d'excellens Sujets, ou d'éloges prodigués à des gens médiocres, ou même sans talens.

On a beau dire que nos grands Maîtres doivent se mettre au-dessus de ces insultes d'un particulier inconnu ; il est naturel qu'ils y soient sensibles ; l'injustice irrite toujours ; & d'ailleurs, n'ont-ils pas à craindre, avec assez de fondement, que ces libelles ne fassent impression sur la partie aveugle du Public? Une mauvaise critique d'un ouvrage de littérature, sur-tout d'un ouvrage exposé au grand jour, tel qu'une Tragédie ou une Comédie, ne nuira point à cet ouvrage, s'il est d'une bonté réelle ; parce que le plus grand nombre de ceux qui fréquentent nos Spectacles, ont quelques connoissances dans cette partie. Il n'en est pas ainsi de la peinture ; peu de gens s'y connoissent ; & tout le monde veut s'y connoître : l'ignorance saisit avec avidité toutes ces paperasses imprimées ; la multitude les lit, & prend bonnement, pour des arrêts du goût, les sentences arbitraires, bizarres & ridicules de quelque tribunal imbécille.

L'exposition publique des Tableaux & des Sculptures de nos Artistes au Louvre, est une de ces institutions qui ne peuvent être trop célébrées; l'autorité qui les entretient & qui les protége, semble avoir autant de droit à notre

reconnoiſſance, que celle qui les a créés. L'amour-propre de l'Artiſte, chicané quelquefois par les propos du Spectateur, la pareſſe tourmentée, la cupidité d'un gain rapide, retenue par ce jour terrible, où l'on rend compte au Public de ſes talens, où la gloire cite les réputations les plus brillantes au tribunal ſévere de la critique; tout cela forme autant de motifs, qui rendent ces expoſitions néceſſaires au ſoutien des Arts, & précieuſes au Public intéreſſé à l'honneur de la Nation.

Que de circonſtances concourent à rendre auſſi célebre qu'intéreſſant, le fameux tableau de Carle Vanloo, qui repréſente Médée ſe dérobant à la vengeance de ſon époux, après avoir égorgé ſes enfans, détruit & mis en cendres le Palais de Créon! La tête de Médée eſt le portrait, non pas de la perſonne ſeulement de Mademoiſelle Clairon, mais de Mademoiſelle Clairon Actrice, excitant encore ſur la toile une partie des paſſions qu'elle agite ſi fortement ſur la ſcene. Il eſt, de plus, un monument de l'eſpece d'hommage que les Etrangers rendent à nos talens nationaux, &, en même-temps, de la protection que leur accorde le Souverain.

Mais je diſtingue dans ce tableau l'effet pathétique, d'avec l'effet pittoreſque. Le premier m'a paru admirable, en ce que l'on éprouve à la vue de cette peinture, preſque toute la terreur & l'indignation qu'inſpireroit la réalité de

l'action qu'elle représente. Médée sur son char, éclairée de son funeste flambeau, toute formidable, toute barbare que la rendent les cruelles passions qui se peignent sur son visage, trouve encore quelque intérêt favorable dans le fond de nos cœurs. On lit, on devine dans le jeu terrible de ses traits, le dévorant alliage du crime & des remords. On seroit presque entraîné jusqu'à partager, avec elle, la fureur & le mépris qu'elle marque si sensiblement au perfide Jason.

On regrette sans doute avec raison, que cette seconde figure du tableau, n'ait pas autant de noblesse qu'exige notre imagination. Mais puisqu'on excuse, avec justice, les disgraces d'un Acteur par celles de son rôle, pourquoi refuserions-nous la même indulgence au Peintre de Jason ? Un ingrat, perfide par ambition, un vengeur aussi foible, aussi impuissant que l'est ce Jason, contre le pouvoir de Médée, se présente à l'esprit sous un aspect si ignoble, qu'il est bien difficile de lui former ce masque héroïque, convenable au rang qu'il occupe dans l'histoire.

Au théâtre, il est des Acteurs que le Public admire, & auxquels il paye le tribut dû aux grands talens; mais il en est presque toujours un qu'il aime davantage, parce qu'il lui procure un plaisir plus familier. Les premiers sont, pour ainsi dire, les maîtres; l'autre est l'ami

du Parterre; & cet ami eſt toujours celui dont le jeu ſe rapproche le plus de la naïveté de la nature.

Pendant quelques années, c'eſt M. Greuze qui a joui de cet avantage ſur le grand théâtre pittoreſque du Sallon. Il a eu des Prédéceſſeurs dans l'uſage intéreſſant qu'il fait de ſon art; mais il en a étendu l'effet, en y joignant les graces à l'énergie du caractere. Son pinceau ſait ennoblir le genre ruſtique, ſans en altérer la vérité.

Mais ce qui eſt au-deſſus de tous les éloges, c'eſt le tableau dont la ſcene eſt dans le ſein d'une famille rurale. L'inſtant de l'action qu'a repréſentée M. Greuze, eſt celui où le Pere de l'Accordée délivre à ſon Gendre futur, l'argent de la dot de ſa fille. Le Pere aſſis dans la partie apparente, eſt un Vieillard d'une phyſionomie ouverte, avec toute la nobleſſe de ſon état. On remarque que c'eſt moins la décrépitude de l'âge, que le travail & l'impreſſion de l'air qui a ſillonné ſon viſage. Le pinceau parle dans ce Vieillard; on entend ce qu'il dit au jeune homme à qui il remet le ſac d'argent, & qui l'écoute debout avec une attention reſpectueuſe. On voit qu'il l'exhorte à faire un uſage utile & honnête de cette dot; & on lit ſa confiance dans la maniere dont il lui parle. La jeune Accordée a un bras entrelacé dans celui du jeune homme. On s'apperçoit que la pudeur & la préſence des Parens retiennent ſa main prête à ſe

poser sur celle du Futur, qu'elle desire, mais qu'elle n'ose toucher. Son autre bras est embrassé par la bonne Mere, assise vis-à-vis du Vieillard. Le chagrin de la séparation & la tendresse maternelle accompagnent & rendent plus intéressantes les leçons qu'elle donne à sa fille. Rien n'est si piquant que la figure de cette Accordée, ni de si spirituellement adapté au sujet. Sa tête est charmante; & ses yeux baissés vers sa Mere, avec une modeste contrainte, ne laissent que mieux deviner le charme naïf de sa physionomie. On y distingue jusqu'à une petite hypocrisie douce & honnête, qui couvre le véritable intérêt dont elle est occupée dans ce moment. Les souplesses gracieuses d'une jolie taille, qui sort des mains de la nature, & qu'aucun artifice n'a formée ni soutenue, sont exprimées avec une délicatesse au-dessus de tout éloge. Il n'est pas jusqu'à son tablier blanc, qui, dans sa chûte naturelle, & sans recherche apparente, ne concoure à la perfection de ce caractere. Une petite Sœur, penchée sur les bras de cette Accordée, pleure leur séparation, comme c'est l'usage des Sœurs cadettes, tandis que derriere tout ce monde, un petit Frere à cheveux blonds bouclés, se leve sur la pointe des pieds pour mieux voir ce qui se passe. L'importance dont est cette action dans une famille, la lui fait croire une cérémonie fort curieuse. Ce qui ajoute infiniment à l'intérêt de la sœur, c'est le mélange de dépit, de regret &

de jalousie qu'on apperçoit distinctement sur la physionomie d'une autre jeune personne, qui, le bas du visage sur sa main, derriere le siege du Vieillard, leve des yeux intrigués sur le couple, & particuliérement sur le Futur. Sans ressembler à l'Accordée, on la reconnoît pourtant, à l'air de famille, pour une sœur Aînée, que le choix du jeune homme a sacrifiée à sa Cadette. Près du Vieillard, sur le devant de la toile, le Peintre a placé le personnage indispensable : c'est le Tabellion, avec son habit noir & son manteau. On voit qu'il se donne l'importance de son ministere devant ces bonnes-gens; & tout, jusqu'au tour de son chapeau, indique & l'état & le personnage. En observant en détail tout ce tableau, on y remarque de la part du Peintre, une attention réfléchie & étendue sur toutes les vérités de la nature; attention qui a peu d'exemples, & dont on desireroit plus d'imitateurs. Non-seulement les têtes, mais encore les jambes, les mains & les carnations, marquent dans chaque personnage l'âge, le sexe, l'état, & ce que le plus ou le moins de fatigue du corps y doit occasionner de différence.

SAINT MARCEL.

En 1668, le Cardinal Ginetti avoit envoyé, de Rome à Paris, une Caisse pleine de Reliques; l'Evêque de Soissons fut prié d'en faire la vérification chez la Prata, Notaire, qui

demeuroit alors dans le Cloître de Saint Marcel. La premiere & la plus considérable de ces Reliques, étoit une prétendue tête de Saint-Fortunat, Martyr. Le Chirurgien qui avoit été appelé, s'apperçut d'abord que les dents n'étoient pas proportionnées à la tête. Il leva l'os pétreux; & il reconnut que c'étoit un os de carton. Il trempa dans de l'eau bouillante la Relique, qui perdit aussitôt la forme d'une tête, & devint comme du linge mouillé. L'assemblée en resta-là; & ne procéda point à l'examen des autres Reliques.

Rue du Malthois, *près de l'Arcade de la Grève.*

Le jeune Roi Philippe, que Louis-le-Gros, son pere, s'étoit associé, & avoit fait couronner à Reims, passant près de Saint-Gervais, un Cochon s'embarrassa dans les jambes de son Cheval qui s'abattit; & ce jeune Prince tomba si rudement, qu'il en mourut le lendemain, 3 Octobre 1131. Il fut alors défendu de laisser vaguer des pourceaux dans les rues. Dans la suite, ceux de l'Abbaye Saint-Antoine furent privilégiés, les Religieuses ayant représenté que ce seroit manquer à leur Patron, que de ne pas excepter ses Cochons de la régle générale.

SAINTE-MARINE.

La Paroisse de Sainte-Marine n'est, pour ainsi dire, que comme un point physique dans cette immense Capitale. Elle n'étoit composée autrefois que de dix à douze personnes qui faisoient célébrer le Service, & présentoient tour-à-tour le pain béni. Aujourd'hui elle renferme douze maisons & l'Archevêché ; & aussitôt qu'on vient demeurer sur cette Paroisse, on est sûr d'être nommé Marguillier.

C'est dans cette Eglise qu'on marie ceux que l'on condamne à s'épouser. Anciennement on les marioit avec un anneau de paille : étoit-ce pour marquer au Mari, que la vertu de celle qu'il épousoit étoit bien fragile? Cela n'étoit ni poli, ni charitable.

RUE DES MARMOUZETS.

„ Ceux d'entre nous, dit le Commissaire „ de la Marre (1), qui ont vu le commence- „ ment du régne de Sa Majesté, se souvien- „ nent encore que les rues de Paris étoient si „ remplies de fange, que la nécessité avoit in- „ troduit l'usage de ne sortir qu'en bottes ; „ &, quant à l'infection que cela causoit dans „ l'air, le sieur Courtois, Médecin, qui de- „ meuroit rue des Marmouzets, a fait cette „ petite expérience, par laquelle on jugera du

(1) *Traité de la Police, tome 1, page 560.*

„ reste : il avoit dans sa salle, sur la rue, de „ gros chenets à pomme de cuivre ; & il a dit „ plusieurs fois aux Magistrats & à ses amis, „ que tous les matins il les trouvoit couverts „ d'une teinture de verd-de-gris assez épaisse, „ qu'il faisoit nétoyer pour faire l'expérience „ le jour suivant ; & que depuis l'année 1663 „ que la police du nétoiement des rues a été „ établie, ces taches n'avoient plus paru. Il „ en tiroit cette conséquence, que l'air cor- „ rompu que nous respirons, faisoit d'autant „ plus d'impressions malignes sur les poumons „ & sur les autres visceres, que ces parties „ sont incomparablement plus délicates que le „ cuivre, & que c'étoit la cause immédiate de „ plusieurs maladies „.

RUE SAINT-MARTIN.

On appeloit *Champs-clos*, un terrein qu'on couvroit de sable, & qu'on entouroit d'une double barriere, avec des échafauds pour le Roi & les juges du champ, pour les Dames, les gens de la Cour & le peuple. Ces especes de théâtres, destinés à être arrosés du sang de la Noblesse, se faisoient ordinairement aux dépens de l'Accusateur : quelquefois l'Accusé avoit la fierté de vouloir qu'ils se fissent à frais communs. *Il y a grande apparence*, dit Sauval (1), *que les Lices & Champs-clos de S.*

(1) *Tome 2, pages 581 & 665.*

Martin-des-Champs & de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, étoient toujours prêts, & qu'on les laiſſoit-là, ſans les renouveller, juſqu'à ce qu'ils ne fuſſent plus en état de ſervir. Les Religieux de ce Prieuré & de cette Abbaye avoient, ſans doute, la bonté de les louer; & on leur avoit l'obligation de trouver un endroit où ſe couper la gorge, qui coûtoit beaucoup moins, que s'il eût fallu le faire préparer exprès.

Je vais rapporter un paſſage de Brantôme, qui me conduira à quelques réflexions ſur les combats judiciaires & ſur les duels; je crois qu'elles paroîtroient ſi naturelles, qu'on ſera étonné qu'elles aient échappé à tant d'Auteurs qui ont traité cette matiere.

« Au combat de feu mon oncle de la Châ-
„ taigneraye contre Jarnac, dit Brantôme (1),
„ parmi la grande & ſuperbe aſſemblée qui s'y
„ trouva, il y avoit grande quantité d'Am-
„ baſſadeurs, & entre autres celui du grand
„ Sultan Soliman, lequel s'étonna fort, &
„ trouva fort étrange ce combat d'un Gen-
„ tilhomme François contre un Gentilhomme
„ François, & ſur-tout d'un favori du Roi,
„ contre un autre; le Roi les allant mettre &
„ expoſer ainſi en tel outrage & maſſacre. Les
„ Mahométans ne font pas cela, mettant tout

(1) *Mémoires ſur les Duels, page 194.*

„ leur point d'honneur à bien ſervir leur Prin-
„ ce, & à prendre & ſoutenir ſa querelle en
„ guerre... Les Grecs diſoient que ces com-
„ bats appartenoient aux Barbares. Les an-
„ ciens Romains ont été de la même opinion
„ que les Grecs & les Turcs; ils n'ont nulle-
„ ment approuvé tous ces duels & combats, ni
„ ne ſe ſont enfoncés en nos points-d'honneur
„ de nous autres Chrétiens „.

Les Grecs & les Romains, comme aujourd'hui les Mahométans, étoient vêtus de longs-habits, n'avoient point d'armes dans les Villes, & n'en portoient qu'à la guerre : il n'étoit donc gueres poſſible qu'une querelle, entre deux Citoyens, eût des ſuites ſanglantes.

Les peuples de la Germanie n'avoient point de Villes (1); ils habitoient les forêts : leurs habits, pour ne pas les embarraſſer à la chaſſe, devoient être courts, & leur ſerrer la taille : la crainte des bêtes féroces les obligeoit d'être toujours armés. Le premier mouvement d'un homme armé, lorſqu'on l'inſulte, eſt de porter la main ſur ſon arme : voilà, je crois, l'origine des duels que les autres Nations reprochoient aux peuples du Nord, & qu'on reproche à leurs deſcendans. Voyons à préſent comment ces combats furent judiciairement autoriſés, & pourquoi on en regardoit l'événement comme *un jugement de Dieu*.

(1) *Tacit. de Moribus German.*

Les Francs, lorsqu'ils eurent achevé, sous la conduite de Clovis, leur établissement dans les Gaules, sentirent la nécessité d'avoir des loix écrites, pour régler l'administration de la Justice, & constituer une forme positive de Gouvernement (1). Il n'y a qu'à lire Tacite, & l'on verra que ces loix, qu'on appela *Saliques*, furent rédigées sur les usages & coutumes des *Germains* : on n'y fit que les changemens & les modifications qu'exigeoit l'état présent d'une nation qui n'étoit plus errante, & où chaque particulier commençoit à jouir en propriété, du partage qui lui étoit échu dans les Terres conquises. La malheureuse coutume de se faire justice soi-même par la force, transmise, pour ainsi dire, avec le sang d'âge en âge, chez tous les peuples sortis de la Germanie (2), leur sembloit aussi ancienne & aussi noble que leur origine. Il n'étoit pas possible d'espérer que l'on persuaderoit à des Conquérans de renoncer à un usage qu'ils regardoient, non-seulement comme une marque de leur indépendance, mais comme le droit de tout homme libre. Si Numa n'eut pas de peine à l'abolir chez les Romains, il faut considérer que ce Législateur, tant vanté, qui commandoit au plus à deux lieues à la ronde, dans un asyle d'esclaves fu-

(1) *D. Moribus German.*

(2) *Ibid. c. 27.*

gitifs & de brigands, n'avoit besoin que d'être un passable Lieutenant de Police. Il étoit aisé de faire accepter toutes sortes de réglemens à une troupe de scélérats, que l'espoir de l'impunité avoit rendu compatriotes, qui se méprisoient & se craignoient mutuellement, & dont chacun jugeant des autres par lui-même, devoit, pour sa propre sûreté, courir au-devant du frein des Loix. Nos ancêtres étoient bien différens; l'équité naturelle, la candeur & la bonne-foi, faisoient le fond de leur caractere : comme ils n'appréhendoient pas les lâchetés, ils auroient eu honte de se garantir contre la force & le courage : ne s'étant point dégradés par des crimes, ils sentoient un peu trop fièrement qu'ils étoient des hommes. *Les Sages* qu'ils avoient choisis pour rédiger les Loix, furent donc obligés de se conformer aux préjugés de cet honneur sauvage qui dominoit les esprits : ils tâcherent seulement d'en diminuer les funestes effets, en l'assujétissant à des formalités. Il fut dit que celui qui se croiroit lésé par un autre dans son honneur & dans ses biens, le citeroit devant le Juge; & qu'après avoir exposé son grief, il pourroit déclarer, à haute voix, qu'il regardoit désormais l'*homme présent comme son ennemi; & qu'il le poursuivroit & l'attaqueroit par-tout.*

Si les preuves, contre l'accusé, étoient convaincantes, le Juge terminoit l'affaire, en le condamnant à l'amende. Il faut remarquer que

chez les *Francs* (1), comme chez les *Germains*, l'homicide même s'expioit par une ſomme d'argent; & que, ſous la premiere & la ſeconde race, & pendant près de quatre ſiecles ſous la troiſieme, un *Noble* ne pouvoit être puni de mort, que pour crime de leſe-Majeſté, ou de trahiſon envers la Patrie.

Au défaut de preuves convaincantes, on admettoit le ſerment. *Si deux voiſins*, diſent les Capitulaires de Dagobert, *ſont en diſpute ſur les bornes de leurs poſſeſſions, qu'on leve un morceau de gazon dans l'endroit conteſté; que le Juge le porte dans le Malle* (2); *que les deux Parties, en le touchant de la pointe de leurs épées, prennent Dieu à témoin de la juſtice de leurs prétentions; qu'ils combattent après, & que la victoire décide du bon droit.*

Dans les cas des crimes capitaux, on tâchoit d'augmenter l'appareil du ſerment, & de le rendre encore plus redoutable aux Parties, en les faiſant jurer ſur les Reliques des Saints, pour qui l'on ſavoit qu'elles avoient le plus de vénération. Laiſſant à part le trouble d'un miſérable qui vient de ſe parjurer, & la fermeté qu'inſpire l'innocence, il étoit naturel de regarder l'événement d'un combat autoriſé par la Loi, & conſacré par des cérémonies religieuſes, com-

(1) *Tacit. Ibid. c.* 21.

(2) Lieu où ſe tenoient les aſſiſes.

me un jugement formel, par lequel Dieu faisoit connoître la vérité ou la fausseté de l'accusation. Le vaincu étoit tout de suite traîné sur une claie, en chemise, jusqu'au lieu patibulaire, où on le pendoit, mort ou vif. *Legris*, que la femme de Carrouge accusoit de l'avoir violée, terrassé, & sous son ennemi, soutint toujours qu'il étoit innocent; *mais il n'en passa pas moins pour convaincu par l'issue du combat*, dit le Laboureur (1); *son corps fut traîné au gibet, selon la coutume de pareils évènemens; & il paya, de son honneur & de son sang, le crime d'un malheureux qui fut depuis exécuté à mort pour d'autres méfaits, & qui s'accusa de ce viol.*

On sera, sans doute, surpris de voir qu'on faisoit subir un supplice honteux *à un Noble*, parce qu'il succomboit dans l'épreuve par le duel; lorsque *ce Noble*, déclaré, atteint & convaincu du même crime sur des preuves certaines & positives, en eût été quitte pour une amende. Après avoir bien réfléchi sur une coutume qui paroît si bizarre, je crois en avoir trouvé l'origine dans *les usages des Germains*: on ne pouvoit punir de mort *un Germain*, que lorsque le ciel même sembloit avoir prononcé son arrêt. *Chez eux, le supplice du coupable*, dit Tacite, *est moins considéré comme une pu-*

(1) *Liv. 6, cap. 10.*

nition que l'autorité du Chef soit en droit d'ordonner, que comme une inspiration & un commandement exprès du Dieu qu'ils croient présider aux combats (1), *& secourir les Combattans.* Velut Deo imperante, quem adesse bellantibus credunt.

Celui qui avoit été tué, dans nos duels ou combats judiciaires, dit Brantôme (2), *n'étoit nullement reçu de l'Eglise pour y être enterré ; & les Ecclésiastiques alléguoient, pour raison, que sa défaite étoit une Sentence du Ciel ; & qu'il avoit succombé par la permission de Dieu, parce que sa querelle étoit injuste.*

Une partie de la confiscation des biens du Vaincu appartenoit au Seigneur haut justicier : ainsi les Evêques, les Abbés, les Prieurs & les Chapitres qui possédoient des Fiefs & des Seigneuries, crurent qu'on pouvoit permettre que les procès civils & criminels se décidassent par le duel. Le Pape Nicolas le regardoit *comme un combat légitime & un conflit autorisé par les Loix.* (3). Pierre le Chantre, qui écrivoit vers 1180, dit (4) que *quelques Egli-*

(1) *De Moribus German*, c. 7.

(2) *Discours des Duels*, p. 101.

(3) *Ann.* 858.

(4) *Quædam Ecclesiæ habent monomachias, & judicant monomachiam debere fieri inter rusticos suos ; &*

ses jugent & ordonnent le duel, & font combattre les Champions dans la cour de l'Evêque ou de l'Archidiacre, comme on fait à Paris; & que le Pape Eugene III, consulté sur ces combats répondit qu'il falloit continuer d'agir suivant l'ancienne coutume. Louis VI déclara par une charte, que les *Serfs* ou *hommes de corps* de l'Eglise de Paris, pourroient témoigner contre qui que ce pût être; & que quiconque les traiteroit de parjures, seroit tenu de prouver son accusation par la voie du duel, sinon qu'il perdroit sa cause; & seroit obligé, sous peine d'excommunication, de satisfaire à l'insulte faite à l'Eglise. Sous le regne de Louis-le-Jeune, les Religieux de Sainte-Genévieve offrirent de prouver, par le duel, que les habitans d'un petit Village auprès de Paris étoient *hommes de corps* de leur Abbaye. Sous le même regne, les Religieux de Saint-Germain-des-Prés, ayant demandé le duel pour prouver qu'Etienne de Maci (1) avoit eu tort d'emprisonner un de leurs Serfs, les deux champions combattirent long-temps avec un égal avantage; *mais enfin, à l'aide de Dieu*, dit l'Historien, *le Champion*

---

faciunt eos pugnare in curiâ Ecclesiæ in atrio Episcopi vel Archidiaconi, sicut fit Parisiis. De quo consultus Papa Eugenius, respondit : utimini consuetudine vestrâ. *Cod. MS. Abb. S. Vict. Paris.*

(1) *Histoire & Preuves, année* 1144.

de l'Abbaye emporta l'œil de son adversaire, & l'obligea de confesser qu'il étoit vaincu. Les Roturiers & les Serfs combattoient avec des bâtons, & avoient un bouclier pour parer les coups. Dans les auditoires de tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Laïques, à la place du Crucifix qu'on y met aujourd'hui, on y voyoit la figure de deux Champions armés de toutes pieces, acharnés au combat. Ragueau rapporte qu'il y avoit deux pareilles figures dans la Chambre d'Audience du Chapitre de Saint-Merri. *Je suis bien trompé*, dit Sauval (1), *si je n'en ai pas vu moi-même dans les deux Chambres des Requêtes du Palais, avant qu'on les eût peintes, dorées & ornées comme elles sont à présent; & je pense*, ajoute-t-il, *que derriere le Crucifix de l'une de ces Chambres, il reste encore une grande partie de la figure d'un de ces Champions, si elle n'y est pas entiere.*

Dans les réglemens de Philippe-le-Bel (2), sur les Duels, il est dit :

Que les lices seront de quarante pas de large, & de quatre-vingt pas de long.

Que l'on n'accordera le duel, que lorsqu'il n'y aura que des indices contre l'Accusé, & que les preuves ne seront pas suffisantes.

---

(1) *Tome II, page* 580.

(2) *Ann.* 1303.

Qu'au jour désigné, les deux Combattans partiront de leurs maisons, à cheval, la visiere levée, & faisant porter devant eux glaive, hache, épée & autres armes raisonnables pour attaquer & se défendre; qu'ils marcheront doucement, faisant, de pas en pas, le signe de la Croix, ou bien ayant à la main l'image du Saint, auquel ils ont le plus de confiance & de dévotion.

Qu'arrivés dans le champ-clos (1), l'Appelant, ayant la main sur le Crucifix, jurera sur sa foi de baptême, sur sa vie, son âme & son honneur, qu'il croit avoir bonne & juste querelle; & que d'ailleurs il n'a sur lui, ni sur son cheval, ni en ses armes, herbes, charmes, paroles, pierres, conjurations, pactes ou incantations dont il veuille se servir. L'Appelé fera les mêmes sermens.

Que le corps du Vaincu, s'il est tué, sera livré au Maréchal du camp, jusqu'à ce que Sa Majesté ait déclaré si elle veut lui pardonner, ou en faire justice; c'est-à-dire, *le faire attacher au gibet par les pieds.*

Qu'au Vaincu, s'il est vivant, les éguillettes seront coupées; qu'il sera désarmé & déshabillé;

(1) En Allemagne, on mettoit un cercueil au milieu du champ-clos; l'Accusateur & l'Accusé se plaçoient, l'un à la tête & l'autre au pied du cercueil, & y restoient quelques momens en silence, avant que de commencer le combat.

habillé ; que tout son harnois sera jeté çà & là par le camp ; & qu'il restera couché à terre, jusqu'à ce que Sa Majesté ait pareillement déclaré si elle veut en faire justice, ou lui pardonner. Qu'au surplus tous ses biens seront confisqués au profit du Roi, après que le Vainqueur aura été préalablement payé de ses frais & dommages.

Le combat de la Châtaigneraie & de Jarnac (1), dans la cour du Château de Saint-Ger-

---

(1) *Cartel de François de Vivonne de la Châtaigneraie.*

» Sire, ayant appris que Gui Chabot a été dernièrement à Compiegne, où il a dit que quiconque avoit dit qu'il s'étoit vanté d'avoir couché avec sa belle-mere, étoit méchant & malheureux : sur quoi, Sire, avec votre bon plaisir & vouloir, je réponds qu'il a méchamment menti, & mentira toutefois & quantes qu'il dira qu'en cela j'ai dit chose qu'il n'a pas dit : car il m'a dit plusieurs fois, & s'est vanté d'avoir couché avec sa belle-mere. *Addit. aux Mémoires de Castelnau, tome II, page 554.*

François de Vivonne.

Cartel de Gui Chabot de Jarnac.

» Sire, avec votre bon plaisir & congé, je dis que François de Vivonne a menti de l'imputation qu'il m'a donnée, de laquelle je vous ai

main-en-Laye, le 10 Juillet 1547, a été le dernier duel autorisé. Henri II fut si fâché de la mort de la Châtaigneraie, son favori, qu'il jura solemnellement d'abolir ces sortes de combats.

On fit voir à Henri IV, par plus de sept

» parlé à Compiegne........ &, pour ce, Sire, je » vous supplie très-humblement qu'il vous plaise » nous octroyer le champ à toute outrance.

Gui Chabot.

Serment de François de Vivonne.

» Moi, François de Vivonne, jure sur les Saints » Evangiles de Dieu, sur la Vraie Croix, & sur la » foi du Baptême que je tiens de lui, qu'à bonne » & juste cause, je suis venu en ce champ pour » combattre Gui Chabot, lequel a mauvaise & in» juste cause de se défendre contre moi; & que » d'ailleurs, je n'ai sur moi, ni en mes armes, » paroles, charmes ou incantations, desquels j'aie » espérance de gréver mon ennemi, & desquels je » me veuille aider contre lui ».

Chabot fit le même serment.

Le jour de ce combat, la Châtaigneraie, vrai bravache, avoit prié à souper plus de cent-cinquante personnes de la Cour; tous les apprêts de ce souper qu'il avoit faits dans sa tente, au bout des Lices où ils se battirent, furent gaspillés & mangés par la valetaille. *Mémoires de Vielville*, t. 1. p. 319.

mille Lettres de grâce expédiées à la Chancelerie, qu'il y avoit au moins ſept ou huit mille Gentilshommes tués en duels depuis dix-huit ans. Les duels étoient rares, tandis qu'ils furent permis; parce qu'un homme, en ſe battant furtivement, ſe feroit déshonoré, & auroit paſſé pour un aſſaſſin; parce qu'en ſe plaignant, & en demandant le combat, il ſatisfaiſoit à ſon honneur; parce que les Juges, informés de la querelle par la plainte, tâchoient de l'accommoder; parce qu'il n'étoit guere poſſible que celui qui avoit tort, ne fût intimidé par les ſermens qu'il falloit faire; & parce qu'enfin il falloit vaincre ou mourir, & mourir déshonoré. D'ailleurs la nobleſſe n'étant pas encore vénale, comme elle l'eſt aujourd'hui, un Gentilhomme eſtimoit aſſez ſon ſang & même celui de ſon ennemi, pour croire qu'ils en étoient, l'un & l'autre, reſponſables à la Patrie, & par conſéquent pour ne pas chercher à le répandre légérement.

Les Edits de Louis XIV, contre les duels, ſont très-ſéveres; mais on ne détruira jamais les funeſtes préjugés du point d'honneur, que par la honte & le ridicule. J'établirois, dans différens quartiers de Paris, quatre endroits où, tous les Dimanches, on donneroit au Public le divertiſſement d'un duel. Il y auroit un prix en argent, & une médaille, pour l'heureux Champion qui tueroit ſon Adverſaire. Les aſpirans à la gloire de ces Combats, iroient, la veille,

faire inſcrire leurs noms & leurs qualités chez un Commiſſaire chargé de ce détail ; enſuite ils tireroient au ſort ; & lorſque chacun de ces Meſſieurs auroit ſu l'Athlete auquel il auroit affaire, ils pourroient aller ſouper tous enſemble, comme d'honnêtes-gens qui s'égorgeront le lendemain, mais ſans ſe haïr, & ſeulement parce qu'ils ont du cœur. J'abolirois en même-temps la peine de mort contre les Gentilshommes qui, ayant eu querelle enſemble, ſe battroient : mais je les obligerois de porter la médaille. L'idée d'être confondu avec des miſérables qui expoſeroient leur vie pour de l'argent, & de n'être pas regardé pour plus brave qu'eux, établiroit inſenſiblement dans l'imagination la moins pacifique, non-ſeulement de la répugnance, mais même de la honte & de l'infamie à provoquer & à être provoqué pour ſe battre ; d'autant plus, qu'avoir eſcrimé dans quelques combats particuliers, n'eſt point du tout une preuve ſûre qu'on a véritablement de la valeur. Si la mode avoit été chez les Romains, comme elle eſt parmi nous, de tâcher de s'enfoncer réciproquement une épée dans le corps à la moindre offenſe, je ſoutiens que les combats de Gladiateurs l'auroient fait tomber. M. Duclos (1) prétend que *ce point d'honneur*, *quelquefois chiméri-*

(1) *Mémoires de l'Acad. des Inſcrip. tome 1, page 630.*

que, peut avoir l'avantage d'entretenir une certaine sensibilité d'ame, plus généreuse & plus puissante que le simple devoir. Je n'entends pas trop ce que c'est que la sensibilité *généreuse* d'une ame, sur laquelle le devoir n'est pas tout-puissant ; ou, si je l'entends, cela veut dire que l'ame d'un François n'est pas comme celle d'un ancien Grec, d'un ancien Romain, d'un Turc, d'un Persan ; & que, si elle ne s'entretenoit pas journellement dans l'idée de ferrailler à la moindre petite insulte personnelle, il pourroit lui arriver de se modifier ignominieusement dans une bataille, où il ne s'agit que du devoir de Citoyen. Si ce commentaire explique la pensée de M. Duclos, elle est fausse & peu réfléchie.

L'Auteur *des Elémens de l'Education*, imprimés en 1640, croit que la moustache peut contribuer à rendre un homme valeureux. *J'ai bonne opinion*, dit il, *d'un jeune Gentilhomme curieux d'avoir une belle moustache. Le temps qu'il passe à l'ajuster & à la redresser, n'est point du tout un temps perdu : plus il l'a regardée, plus son esprit doit s'être nourri & entretenu d'idées mâles & courageuses.* Il paroît, en effet, que l'amour & l'orgueil de la moustache étoit ce qui mouroit le dernier dans *les Braves* de ce temps-là. *Le Mercure François* (1) rapporte que „ l'Exécuteur

(1) *Année 1627, page 452.*

„ coupant les cheveux du Comte de Boute-
„ ville, ledit Bouteville (1) porta la main à
„ sa moustache, qui étoit belle & grande ; &
„ qu'alors l'Evêque de Nantes lui dit : mon
„ fils, il ne faut plus penser au monde : quoi!
„ vous y pensez encore „!

PORTE SAINT-MARTIN.

Sur un des côtés de la Porte Saint-Martin, un Sculpteur, qui sans doute aimoit la simple nature, a représenté Louis XIV nud, absolument nud, la chevelure flottante, une massue à la main.

RUE NEUVE-SAINT-MERRY.

En 1358, Perrin Mâcé, Garçon Changeur, assassina, dans cette rue, Jean Baillet, Trésorier des Finances. Le Dauphin (2), depuis Charles V, Régent du Royaume, pendant la prison du Roi, Jean, son pere, ordonna à Robert de Clermont, Maréchal de Normandie, d'aller enlever ce scélérat (3) de l'Eglise de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, où il s'étoit réfugié, & de le faire pendre ; ce qui fut exécuté. Jean de Meulan, Evêque de Paris, cria

(1) Décapité pour Duel.

(2) *Choisi. Histoire du Roi Jean.*

(3) *Maliagre.*

à l'impiété, prétendit que c'étoit violer les immunités Ecclésiastiques, envoya ôter du gibet le corps de cet Assassin, & lui fit faire, dans cette même Eglise de Saint-Jacques-de-la-Boucherie (1), d'honorables funérailles, auxquelles il assista : c'étoit bien de l'honneur à ce pendu.

Quelques jours après, Robert de Clermont fut massacré dans une sédition, en soutenant les intérêts de son Roi (2) : Jean de Meulan défendit qu'on lui donnât la Sépulture dans une Eglise ou Cimetiere, disant qu'il avoit encouru l'Excommunication, en faisant enlever Perrin Mâcé d'un lieu saint, & qu'un Excommunié ne devoit pas être enterré parmi les Fideles. Il paroît que ce Prélat ne s'étoit pas nourri l'esprit de la lecture de l'Ancien Testament : il y auroit vu que *les lieux de refuge* (3), désignés par Moïse, établis par Josué, n'étoient pas pour les Assassins, mais pour ceux qui, par malheur, avoient commis un meurtre involontaire ; & que Dieu dit (4) : *Si quelqu'un a tué son prochain, de dessein prémédité, vous l'arracherez de mon Autel, afin qu'il soit puni.* Louis XII aimoit trop son

(1) *Histoire de Paris.*

(2) *Daniel.*

(3) *Num. c.* 35, *v.* 6.

(4) *Exod. c.* 21, *v.* 14.

peuple, & sa religion étoit trop éclairée, pour ne pas abolir absolument & entiérement le droit d'asyle dont jouissoient plusieurs Eglises & Couvens de Paris; entre autres, Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Saint-Merri, Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, l'Abbaye de Saint-Antoine, les Carmes de la Place Maubert & les Grands-Augustins. On va juger de l'abus de ces asyles, par un seul exemple. En 1365, Guillaume Charpentier assassina sa femme: son crime étoit public, prouvé, avéré; il convenoit lui-même qu'il l'avoit commis. Des Sergens l'arracherent de l'Hôtel-Dieu où il s'étoit réfugié, & le traînerent en prison: il présenta sa plainte, sur laquelle le Parlement condamna les Sergens à l'amende, & ordonna que ledit Guillaume Charpentier seroit rétabli dans son asyle; (1) &, en effet, il y fut remis: je ne sais pas ce qu'il devint, & s'il se remaria; mais il est certain qu'il ne fut pas puni.

ÉGLISE DE SAINT-MERRY.

Sous le regne de Charles-le-Bel, en 1323, Jourdain de l'Isle, Gentilhomme de Périgord, & qui avoit épousé la niece du Pape Jean XXII, ayant tué, d'une façon barbare, deux Huissiers qui étoient allés lui signifier un Arrêt du

(1) *Réglement du Parlement.*

Parlement, fut pris & condamné à être pendu. Le lendemain de l'exécution, le Curé de Saint-Merri écrivit à Jean XXII : *Très-Saint Pere, dès que je sus que le mari de votre niece alloit être exécuté, j'assemblai notre Chapitre ; & je représentai qu'il convenoit de profiter de cette occasion pour vous marquer notre très-respectueux attachement, & notre très-profonde vénération. A peine vôtre neveu étoit-il pendu, qu'avec grand luminaire, nous allâmes le prendre à la potence, & nous le fîmes porter dans nôtre Eglise, où nous l'avons enterré honorablement &* gratis. *Saint-Pere, nous continuons de vous demander très-humblement votre sainte & paternelle bénédiction.*

J. Thomas, Chevecier.

On doit faire moins d'attention à la simplicité ou au ridicule de cette Lettre, qu'à la justice de ces temps-là. La protection ne sauvoit point les criminels ; & les grands exemples, disoit-on, sont les plus nécessaires.

La Morgue.

La Morgue est un endroit situé dans l'enceinte du Grand-Châtelet, où les corps morts, dont la justice se saisit, sont exposés à la vue du Public ; afin qu'on puisse les reconnoître. Ce réduit étroit, humide, sans air, & presque

sans jour, loin de faciliter le retour à la vie, accéléreroit plutôt la véritable mort des malheureux qu'on y expose, dans le cas où il y auroit encore quelque espérance. Il est d'ailleurs très-difficile d'y reconnoître les cadavres, faute de clarté ; ce qui fait manquer le but que se propose le Gouvernement. De plus, il s'en exhale presque sans cesse une infection, qui pourroit d'autant plus répandre la contagion, que la curiosité y attire toujours beaucoup de monde, & que les curieux, ne pouvant se présenter que l'un après l'autre à une petite fenêtre, sont forcés, pour mieux voir, d'appliquer leur visage contre cette ouverture, & de respirer l'air infect de cette grotte. Il seroit aisé de remédier à cet inconvénient, en transférant la Morgue dans l'encoignure que fait le Quai de la Ferraille avec les dernieres maisons du Pont-au-Change, vis-à-vis de la Porte du Grand-Châtelet. On y trouve une espece de plate-forme triangulaire, entiérement séparée de la largeur du Quai : il ne s'agiroit que de couvrir cet espace d'un toit, & de l'entourer d'une grille. La Sentinelle qui veille à la grande porte du Châtelet, garderoit également ce dépôt qu'elle auroit en face ; & les passans auroient la facilité de voir sans s'arrêter, ou du moins sans respirer le mauvais air.

LE PONT-NEUF.

La longueur de ce Pont est de cent soixante-

dix toises, & sa largeur de douze. Il fut commencé en 1578, & ne fut achevé qu'en 1594. Pour le bâtir, on joignit l'une à l'autre deux petites Isles situées au couchant de la *Cité*, & qui jusqu'alors en avoient été séparées par un bras de la riviere, à l'endroit où est à présent la rue de Harlai. C'est sur ces deux petites Isles, que l'on commença aussi de bâtir, en 1608, la Place Dauphine. La plus grande de ces Isles s'appeloit l'*Isle aux Treilles*, & l'autre l'*Isle de Buci* ou *du Pasteur aux Vaches*. En 1160, Louis-le-Jeune fit don au Chapelain de la Chapelle Saint-Nicolas du Palais, de six muids de vin par an, du crû de l'*Isle aux Treilles*.

Sous la premiere, la seconde & la troisieme Race, jusqu'au régne de Louis XIII, si l'on faisoit la Statue d'un Roi, ce n'étoit que pour la placer sur son tombeau, ou bien au portail de quelque Eglise, ou de quelque Maison Royale qu'il avoit fait bâtir ou réparer. La Statue équestre de Henri IV, érigée sur le Pont-Neuf, le 23 Août 1624, est la premiere, & le premier monument général & public de cette espece, qu'on ait élevé dans Paris à la gloire de nos Rois. Je n'aurois mis ni ces trophées d'armes, ni ces esclaves enchaînés aux quatre coins du piédestal, ni ces Inscriptions qui sont aux quatre faces à la louange de ce Prince : j'aurois mis simplement Henri IV.

L'Evêque de Luçon, qui fut depuis Cardinal de Richelieu, passoit sur le Pont-Neuf précisément dans le moment que la populace effrénée y exerçoit mille indignités sur le cadavre du Maréchal d'Ancre. Son carrosse ayant malheureusement pressé un de ces Furieux, le Prélat craignit que, pendant la querelle qui s'éleva entre son Cocher & cet homme, on ne le connût, & que la haine qu'on avoit pour Concini, auquel on savoit qu'il devoit toute sa fortune, ne s'étendît jusques sur lui. Son péril lui fit naître l'idée de demander ce qu'on faisoit. On lui répondit qu'on brûloit le cadavre du Maréchal. Aussi-tôt il loua le zele des Parisiens, les appela bons Serviteurs de Sa Majesté, & se mit à crier, *Vive le Roi*. On lui donna sur le champ passage; & sa présence d'esprit le sauva du plus grand danger.

La Reine-Mere fut promptement instruite de l'assassinat de Concini. Sa surprise fut égale à sa douleur; mais cette Princesse parut plus occupée de la perte prochaine de son autorité, que de la mort de son Favori. Comme elle paroissoit plongée dans les plus tristes réflexions, on eut l'imprudence de venir lui témoigner l'embarras où l'on étoit d'annoncer à la Maréchale, que son mari avoit été tué, & de la prier de prendre ce soin. Ce discours la choqua; „ J'ai bien autre chose à faire présentement, „ répondit-elle; qu'on ne me parle plus de

„ ces gens-là; & si l'on ne peut dire à la Ma-
„ réchale que son mari est mort, il faut le lui
„ chanter aux oreilles „.

RUE DES NONANDIÈRES.

Cette rue s'appeloit anciennement la rue des Nonains d'Hiere, à cause d'une maison considérable que l'Abbaye du village d'Hiere y possédoit. L'origine de cette Abbaye de Religieuses remonte aux premiers siecles de l'Eglise; & l'on y menoit autrefois une vie très-austere. Ce ne fut que dans le quatorzieme siecle, que l'usage des œufs commença à y être permis; encore n'en mangeoit-on que certains jours de l'année. La belle Agnès laissa un fonds pour la pitance d'œufs au jour de son anniversaire. Des particuliers, fondant leur obit, vers l'an 1400, spécifierent que ce jour-là, chaque Religieuse auroit quatre œufs. Un autre donna un fonds de terre, afin que le jour de la Fête-Dieu, on fournît à chaque Religieuse le même nombre d'œufs.

MM. Budée ont possédé long-temps la Seigneurie d'Hiere. M. le Premier Président de Harlay leur succéda; & M. de Barcos en fit l'acquisition de ce dernier. Il y a dans ce lieu une fontaine célebre, appelée la fontaine de Budée. M. de Barcos y a fait graver sur un marbre ce quatrain:

Dans les eaux de cette Fontaine,
Budée a puisé son savoir;

Harlay l'a mise en mon pouvoir :
Où chercher ailleurs l'Hippocrene ?

La riviere d'Hiere est remarquable par quelques singularités. Elle ne gêle jamais, & ne déborde que très-rarement. Dans le quatorzieme siecle, elle étoit quelquefois plusieurs années sans couler; on la voyoit ensuite reprendre son cours pendant quelques mois. Encore aujourd'hui, elle est fort irréguliere; il y a plusieurs endroits où elle disparoît entiérement, & se fait une route sous terre, d'où elle sort pour y rentrer de nouveau.

NOTRE-DAME.

Les Chrétiens ne commencerent à avoir des Temples publics, que vers l'an 230. La premiere Eglise qui ait été dans Paris, fut bâtie sous le regne de l'Empereur Valentinien I, vers l'an 375; elle s'appeloit *Saint-Etienne*; & il n'y avoit encore que celle-là dans l'enceinte de cette Ville en 522, lorsque Childebert, fils de Clovis, contribua de ses largesses à la faire réparer, à y faire mettre des vitres, & à l'augmenter d'une nouvelle Basilique qui fut dédiée à *Notre-Dame*. Ce fut en partie sur les fondemens de ces deux Eglises, & en donnant plus d'étendue à la Cathédrale que nous voyons aujourd'hui, que l'on commença de la bâtir vers l'an 1160, sous le regne de Louis-le-jeune. Il paroît que les Pasteurs de ce temps-là

avoient un zele moins ardent dans leurs entreprises, ou qu'il étoit moins fructueux que de nos jours : elle ne fut achevée qu'au bout de près de deux cents ans.

Le jour de la Pentecôte, il étoit d'usage de jeter par les ouvertures des voûtes d'en-haut, des étoupes enflammées, & de lâcher des pigeons qui voloient sur les assistans pendant la Messe.

Le lit de l'Evêque & du Chanoine mort, appartenoit à l'Hôtel-Dieu. Lorsque la mollesse & le luxe eurent introduit des lits mieux fournis & plus riches, il y eut souvent, entre les Créanciers de l'Evêque & cet Hôpital, des contestations sur les rideaux, la courtepointe, & le nombre des matelats. Le Parlement, en 1654, débouta de leurs oppositions les Créanciers de François de Gondi, Archevêque de Paris, & adjugea son lit, avec tous les accompagnemens, à l'Hôtel-Dieu : ce fut le lit de nôces de la fille d'un des Economes.

En creusant sous le Chœur, au mois de Mars 1711, on trouva, à quinze pieds (1) de profondeur, neuf pierres, dont les bas-reliefs

(1) On peut juger combien le *sol* ou *rez-de-chaussée* de l'ancien Paris a été rehaussé : on montoit treize marches pour entrer dans cette Eglise ; aujourd'hui on descend.

& les Inscriptions ne manquerent pas de faire beaucoup de bruit parmi les Antiquaires de l'Europe. J'ai lu les explications & toutes les conjectures qu'ils ont hasardées sur ces monumens ; & ce qui m'a paru de plus certain, c'est que, sous le regne de Tibere, une compagnie de Commerçans par eau (*nautæ Parisiaci*) avoit fait élever dans cet endroit, qui étoit apparemment alors le Port de Paris, un autel (1) *en plein vent* à Esus, à Jupiter, à Vulcain, & à Castor & Pollux. Piganiol, après avoir dit que parmi ces pierres, celle qui servoit de foyer à cet Autel, étoit aisée à reconnoître à sa forme, *& parce que le trou qui étoit au milieu fut trouvé* (2) *lors de la découverte, rempli de charbon & d'encens*, ajoute *qu'il n'y a gueres d'apparence, que le lieu où ces pierres ont été trouvées, fût celui de leur premiere assiette ; & qu'il est plus naturel de croire que cet Autel, consacré à Jupiter, ayant été renversé par les Chrétiens, les débris en furent dispersés & abandonnés à ceux qui voulurent s'en servir*. Cette narration est bien

---

(1) Je dis *en plein vent*, parce que les Gaulois, lorsqu'ils furent assujétis aux Romains, & qu'ils commencerent à avoir des Temples, n'en bâtissoient gueres dans les Villes : il est certain qu'il n'y en avoit point dans Paris.

(2) *Description de Paris, tome* I. *page* 369.

digne de cet Ecrivain : si cet Autel étoit ailleurs, si les pierres en furent dispersées de côté & d'autre, *cet encens & ces charbons* n'auroient-ils pas été jetés & renversés ? Les auroit-on trouvés dans cette pierre, dont le milieu étoit creusé pour servir de foyer ?

C'est la Statue équestre de Philippe-de-Valois, & non pas de Philippe-le-Bel, que l'on voit en entrant à droite, contre le pilier le plus proche du chœur. Ce Prince, en arrivant à Paris, après la bataille de Cassel, alla à Notre-Dame, où il entra tout armé, & y laissa son cheval & ses armes, après avoir remercié Dieu & la Vierge de la victoire qu'il avoit remportée.

Le *Saint-Christophe* est un vœu d'Antoine des Essarts : il avoit été arrêté avec son frere, Pierre des Essarts, Surintendant des Finances, qui eut la tête tranchée en 1413 : il rêva la nuit que Saint-Christophe rompoit les grilles de la fenêtre de sa prison, & l'emportoit dans ses bras : ayant été déclaré innocent, quelques jours après, il fit travailler à cette Statue colossale, devant laquelle il est représenté à genoux.

Louis XIII demanda au Pape d'ériger le Siége Episcopal de Paris en Archevêché, ce qu'il obtint en 1622. Grégoire XI, à qui Char-

les V avoit fait la même demande en 1376, répondit à ce Prince (1) *qu'il en étoit empêché, attendu que l'Eglise de Paris étoit encore bien petitement dotée.* Il me semble que cela n'auroit pas fait un empêchement du temps des Apôtres.

Louis XIV, au mois d'Avril 1674, érigea les Terres & Seigneuries de Saint-Cloud, de Maisons, de Creteil, d'Ozoir-la-Ferriere & d'Armentieres, en Duché-Pairie en faveur de François de Harlay Archevêque de Paris & de ses Successeurs; ils prennent place au Parlement parmi les Pairs laïques, immédiatement après les Ducs de Bethune-Charost.

On prétend que le grand bassin octogone du Jardin des Tuileries, est aussi large que les Tours de Notre-Dame sont hautes.

Gobineau de Montluisant, Gentilhomme Chartrain, Amateur de Science Hermétique, explique ainsi, relativement à son Art, les figures hiéroglyphiques qui ornent le Portail de cette Cathédrale. Le Pere Eternel étendant ses bras, & tenant un Ange dans chacune de ses mains, représente le Créateur qui tire du néant le souffre incombustible & le mercure de vie, figurés par ces deux Anges. Au côté gauche d'une

(1) *Duchesne, Hist. des Cardinaux François.*

des trois portes, on voit quatre figures humaines de grandeur naturelle : la premiere a sous ses pieds un Dragon volant, qui mord sa queue. Ce Dragon représente la Pierre Philosophale, composée de deux substances, la fixe & la volatile. La gueule du Dragon dénote le sel fixe, qui, par sa siccité, dévore le volatil, désigné par la queue glissante de l'animal. La seconde foule aux pieds un Lion, dont la tête est tournée vers le Ciel. Ce Lion n'est autre chose que le sel animé, qui désire de s'en retourner vers sa sphere. La troisieme a sous ses pieds un Chien & une chienne qui s'entre-mordent avec fureur, pour signifier le combat de l'humide & du sec, dans lequel consiste presque tout le travail du Grand-Œuvre. La quatrieme enfin se rit de toutes les figures qui l'environnent : on a voulu représenter par-là ces Sophistes ignorans, qui se moquent de la Science Hermétique, & la regardent comme un Art purement illusoire; en quoi, dit l'Auteur, ils offensent griévement la Majesté Divine, qui y a mis ses plus grands trésors.

Au-dessous de ces grandes figures, on voit celle d'un Evêque en posture méditative; c'est Guillaume de Paris, ce savant Adepte, qui a fait & parfait le Magistere des Sages, c'est-à-dire, la Pierre Philosophale. Dans l'un des piliers du milieu, qui séparent les différentes Portes, on remarque un autre Evêque qui enfonce sa crosse dans la gueule d'un Dragon.

Le monstre semble vouloir sortir d'un bain, où l'on apperçoit aussi la tête d'un Roi à triple couronne. L'Evêque représente le Philosophe Alchymiste, & sa crosse, l'Art Hermétique. La substance mercurielle est désignée par le Dragon qui veut s'échapper de son bain, c'est-à-dire, du vase où le mercure est renfermé. Ce Roi couronné est le soufre, composé de trois substances, savoir, l'esprit éthéré, le sel nitreux & l'alkali.

Auprès d'une des Portes à droite, il y a cinq Vierges sages, qui tendent leur calice, & reçoivent ce qui leur est versé d'en-haut, par une main qui sort d'une nuée. A gauche, on voit cinq Vierges folles, qui tiennent leur coupe renversée contre terre. Les premieres représentent les vrais Philosophes Chymistes, amis de la Nature, qui reçoivent du Ciel la matiere propre à faire de l'or; les cinq autres désignent cette foule innombrable d'opérations fausses des Souffleurs & des Charlatans.

Quiconque a considéré ce Portail avec attention, doit s'appercevoir que je supprime une infinité d'autres figures qui donnent lieu à notre Philosophe, de dévoiler tous les secrets de l'Alchymie. Sottement épris des avantages chimériques de cette Science, il attribue à l'Architecte & au Sculpteur des idées qui probablement ne sont jamais entrées dans le dessin ni dans l'exécution de cet édifice. Semblable aux enfans qui croyent appercevoir dans un

nuage des hommes, des maisons, des animaux, il n'a vu dans ce Portail, que ce qu'une imagination échauffée par les vapeurs de ses fourneaux, a pu lui suggérer à l'avantage de son Art.

En examinant ces mêmes figures avec d'autres yeux, on n'y trouvera rien assurément qui ait rapport à la Pierre Philosophale. Cette Statue qui foule aux pieds un Dragon, n'est point un Philosophe Alchymiste qui veut fixer la substance volatile; c'est Jesus-Christ, vainqueur du Démon, qui foule aux pieds le péché & l'erreur, désignés sous l'emblême d'un serpent. Les autres figures représentent David, Salomon, Melchisédech, les Sybilles, &c. Une grande Statue de pierre qui se voyoit à l'entrée du Parvis de Notre-Dame, a sans doute été la principale cause de la premiere explication. Cette figure informe & grossiere fut détruite, il y a quelques années. On la prenoit pour l'image de Mercure; mais il y a plus d'apparence que c'est encore Jesus-Christ qu'on a voulu représenter; & je pense que ce monument avoit été employé autrefois au Portail de l'ancienne Cathédrale, ou à d'autres Eglises de Paris.

LE PONT NOTRE-DAME.

Ce fut sur ce Pont, que l'Infanterie Ecclésiastique de la Ligue passa en revue devant le Légat, le 3 de Juin 1590. Capucins, Mini-

mes, Cordeliers, Jacobins, Carmes, Feuillans (1), tous, la robe retroussée, le capuchon bas, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'épée au côté & le mousquet sur l'épaule, marchoient quatre à quatre, le Révérend Evêque de Senlis à leur tête avec un esponton; les Curés de Saint-Jacques-de-la-Boucherie & de Saint-Côme, faisoient les fonctions de Sergens-Majors. (2). Quelques-uns de ces Miliciens, sans penser que leurs fusils étoient chargés à balles, voulurent saluer le Légat, & tuerent à côté de lui un de ses Aumôniers. Son Eminence trouvant qu'il commençoit à faire trop chaud à cette revue, se dépêcha de donner sa bénédiction, & s'en alla.

LE PALAIS.

Le Palais a été le séjour ordinaire de tous nos Rois de la troisieme race, depuis Hugues Capet jusqu'à (3) Charles V. C'étoit un assemblage de grosses tours qui communiquoient les unes aux autres par des galeries, & dont la vue s'étendoit sur Issi, sur Meudon & sur Saint-Cloud. Son Jardin, qu'on appeloit le *Jardin du Roi*, occupoit tout le terrein où sont au-

(1) *Histoire de Paris.*

(2) *L'Etoile*, 1590, *supplém.*

(3) Il alla demeurer à l'Hôtel de Saint-Paul, qu'il avoit fait bâtir.

jourd'hui les *Cours Neuve* & *de Lamoignon*, & toutes ces maiſons, bâties de brique, qui les environnent, & qui ſont aiſées à diſtinguer d'avec les anciens édifices. Ce Jardin, à l'endroit où eſt à préſent la rue de Harlay, étoit ſéparé, par un bras de la riviere, de deux petites Iſles qu'on joignit l'une à l'autre & à la Cité, & ſur leſquelles on commença de bâtir la Place Dauphine en 1608.

Au mois de Mars 1599, le Parlement fit faire un montoir de pierre dans la cour du Mai, pour que les anciens Préſidens & Conſeillers puſſent remonter plus aiſément ſur leurs chevaux, ou ſur leurs mules, en ſortant de l'audience. Un Conſeiller offroit alors la croupe de ſon Cheval à ſon Confrere, comme il lui offre aujourd'hui une place dans ſon carroſſe.

> Il me demande : êtes-vous à Cheval ?
> N'avez-vous point ici quelqu'un de votre troupe ?
> Je ſuis tout ſeul à pied : lui de m'offrir la croupe (1).

Il nous paroîtroit à préſent fort ſingulier de voir deux Magiſtrats, en robe & en rabat, ſur la même monture comme les fils d'Aimon. *Gui Loiſel, tous les Samedis au ſoir, accompagnoit à pied ſon pere monté ſur ſa mule, quand il alloit à ſa maiſon des champs, près*

(1) *Regnier, Satire* 7.

de Ville-juie. Cela n'étoit pas fastueux ; mais nous avons en même-temps une preuve bien auguste de la courageuse fermeté qui régna dans les délibérations, lorsqu'il fut question de défendre les droits du sang de nos Souverains. Représentons-nous Paris livré au fanatisme, aux Moines & aux Seize, qui ne respiroient que massacres & nouveaux assassinats : considérons le Parlement sans secours & sans défense, environné de ces hommes de sang ; il brave leur fureur ; rien ne l'intimide ; il donne cet Arrêt (1) du 28 Juin 1593, qui sauva l'Etat, qui nous rendit à nos Princes légitimes & au meilleur des Rois. Qu'on lise toutes les histoires, on n'y verra point d'action qui marque davantage un dévouement sans bornes au bien de la justice & de l'honneur.

Dans l'emplacement de la maison du parricide Jean Châtel, vis-à-vis le Palais, on éleva une pyramide avec une inscription, sur une des faces, contre les Jésuites. Henri IV, en 1605, ordonna qu'on abattît cette pyramide ; & Miron, Prévot des Marchands, fit bâtir à la place une fontaine (2) au haut de laquelle on mit ces deux vers :

Hic ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda scelus.

(1) Pour l'observation de la Loi Salique.

(2) Elle n'y est plus.

La

La premiere grosse horloge qu'il y ait eu dans Paris, y fut mise sous le regne de Charles V, en 1370, dans une tour qui flanque le Palais à un des bouts du Quai de la Mégisserie; il fallut faire venir d'Allemagne un horloger, à qui l'on donnoit cinq sols par jour pour en avoir soin.

Rue des Trois Pavillons.

Diane de Poitiers, femme de Louis de Brezé, grand Sénéchal de Normandie, que Henri II fit *Duchesse* de Valentinois, demeuroit à l'Hôtel Barbette. En 1561, les Duchesses d'Aumale & de Bouillon, ses filles, vendirent cet Hôtel (comme faisant partie de la succession de leur pere) à différens particuliers, qui le firent démolir, & qui commencerent à bâtir sur son emplacement les rues de Diane, du Parc-Royal, & la nouvelle rue Barbette. On ne sait pas pourquoi la rue de Diane a changé de nom, pour prendre celui des trois Pavillons.

Le pucelage de la jeune Diane, dit un faiseur d'anecdotes, *étoit un friand morceau, & bien digne d'être présenté, en offrande, aux plus grands Monarques: aussi notre bon Roi François ne l'éconduisit-il pas.* Il est certain que François I accorda à Diane de Poitiers la grace du Comte de Saint-Vallier, son pere, condamné à mort en 1523, pour avoir trempé dans les projets du Connétable de Bourbon: à

l'égard *du pucelage*, l'Auteur se trompe, puisqu'il y avoit huit ans qu'elle étoit mariée; ayant épousé Louis de Brezé, le 19 Mars 1514.

Brantôme la fait naître en 1496 (1); le Pere Anselme, en 1499, & Duchesne, en 1500; ainsi elle avoit au moins quarante ans, lorsque Henri II, qui n'en avoit que dix-huit, en devint si éperduement amoureux; &, quoiqu'âgée de près de soixante à la mort de ce Prince (2), elle avoit toujours conservé le même empire sur son cœur : il portoit sa livrée (le noir & le blanc (3)) au Tournoi où il fut blessé.

Elle avoit les cheveux extrêmement noirs & bouclés, la peau très-blanche, les dents, la jambe & les mains admirables, la taille haute, & la démarche la plus noble. Elle ne fut jamais malade. Dans le plus grand froid, elle se lavoit le visage avec de l'eau de puits, & n'usa jamais d'aucune pommade. Elle s'éveilloit tous les matins à six heures, montoit souvent à cheval, faisoit une ou deux lieues, & venoit se remettre dans son lit, où elle lisoit jusqu'à midi. Tout homme, un peu distingué dans les Let-

---

(1) *Brantôme, Vie de Henri II, page 37.*

(2) *Histoire généalogique du P. Anselme, tome 2, p.* 207.

(3) Les Veuves ne quittoient jamais le deuil.

très, pouvoit compter sur sa protection (1): les Calvinistes qui la haïssoient, ont mis Clément Marot au nombre de ses amans favorisés. Elle répondit fiérement à Henri II, qui vouloit reconnoître une fille (2) qu'il avoit eue d'elle: *J'étois de naissance à avoir des enfans légitimes de vous; j'ai été votre Maîtresse, parce que je vous aimois: je ne souffrirai pas qu'un Arrêt me déclare votre Concubine.*

Les Courtisans, qui avoient été si long-temps dans l'adoration devant elle, lui tournerent le dos, suivant l'usage, dès que Henri II fut à l'extrémité; & Catherine de Médicis lui envoya ordre de rendre les pierreries de la Couronne, & de se retirer dans un de ses Châteaux. *Le Roi est-il mort*, demanda-t-elle à celui qui étoit chargé de cette commission? *Non*, Madame, répondit-il; *mais il ne passera pas la journée. Eh bien!* repliqua-t-elle, *je n'ai donc point encore de Maître; & je veux que mes ennemis sachent que, quand ce Prince ne sera plus, je ne les crains point; si j'ai le malheur de lui survivre long-temps, mon cœur sera trop occupé de sa douleur, pour que je puisse être sensible aux chagrins & aux dégoûts qu'on voudra me donner.*

---

(1) *Mémoires de Condé, tome 6, page 11, note.*

(2) Cette fille vivoit encore en 1620, & s'appelloit Mademoiselle de la Montagne.

Elle mourut le 26 Avril 1566, âgée de 66 ans, trois mois, 27 jours : elle avoit ordonné, par son Testament (1), qu'on exposât son corps dans l'Eglise *des Filles-Pénitentes*, avant que de le transporter à Anet, où il fut inhumé.
„ Six mois avant sa mort, je la vis, dit Bran-
„ tôme (2), si belle encore, que ne sache
„ cœur de roche qui ne s'en fût ému, quoi-
„ que, quelque-temps auparavant, elle se fût
„ rompu une jambe sur le pavé d'Orléans, al-
„ lant & se tenant à cheval aussi dextrement &
„ dispostement comme elle avoit jamais fait ;
„ mais le cheval tomba, & glissa sous elle : il
„ auroit semblé que telle rupture, & les maux
„ qu'elle endura, auroient dû changer sa belle
„ face ; point du tout : sa beauté, sa grâce &
„ sa belle apparence étoient toutes pareilles
„ qu'elles avoient toujours été. C'est dommage
„ que la terre couvre un si beau corps !.... Elle
„ étoit fort débonnaire, charitable & aumônie-
„ re.... (3) Il faut que le peuple de France
„ prie Dieu qu'il ne vienne jamais favorite de
„ Roi plus mauvaise que celle-là, ni plus mal-
„ faisante ".

---

(1) *Hilar. de Coste. Dames Illustres*, *tome* 1, *page* 510.

(2) *Dames galantes. T.* 2. *p.* 239.

(3) *Vie de Henri II*, *page*. 11.

Elle eſt, je crois, la ſeule pour qui l'on a frappé des Médailles. „ M. Peireſc, dit l'É-„ toile (1), m'a envoyé la Médaille en cuivre „ de la Ducheſſe de Valentinois : d'un côté „ eſt ſa figure avec cette Inſcription : *Diana* „ *Dux Valentinorum clariſſima* ; au revers, „ (2) *omnium victorem vici* “. L'Abbé de Choiſi, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, où il eſt aſſez ſingulier de trouver de pareils détails, prétend que la Ducheſſe de Valentinois, (3) *fiere de ſa vertu véritable ou fauſſe*, fit frapper cette Médaille, où elle eſt repréſentée *foulant aux pieds l'Amour*. Cela s'accorde aſſez avec la fierté qu'elle marque, en ne voulant pas faire connoître la fille qu'elle avoit eue de Henri II; mais cela ne s'accorde pas avec l'article de ſon Teſtament, où elle veut qu'on lui faſſe faire, après ſa mort, une ſtation dans l'Égliſe des Filles-Pénitentes. M. de Trudaine a dans ſon cabinet, cette Médaille en argent : elle eſt très-rare ; il a bien voulu me la communiquer. Je crois que ce fut la Ville de Lyon, où cette Ducheſſe étoit très-aimée, qui la fit frapper; & que ces mots, *J'ai vaincu le Vainqueur de tous*, ſont allégoriques à Henri II (4).

---

(1) 29 *Mars. Ann.* 1608.

(2) J'ai vaincu le Vainqueur de tous.

(3) *Hiſt. Eccléſ. tome* 9, *année* 1559.

(4) *Mézeray.*

qui fit aussi frapper, en 1552, une autre Médaille où elle est représentée sous la figure de Diane, la gorge nue, le carquois sur l'épaule, tenant d'une main une fleche, & de l'autre s'appuyant sur son arc, avec ces mots, *nomen ad astra*. Les Henri-Diane, avec des Croissans; c'est-à-dire, les H & les D, qu'on voit enlacés dans le Louvre, sont encore d'autres monumens de la passion de ce Prince.

PAROISSE SAINT-PAUL.

Guillaume de Vienne, en mourant, ordonna qu'on mît sur sa tombe cette épitaphe : *Il fut le pere de Jean de Vienne*. En effet, sa tendresse paternelle devoit être flattée de la gloire que son fils s'étoit acquise en différentes occasions. Charles V l'ayant créé Amiral de France, en 1373, les descentes qu'il fit en Angleterre & en Irlande prouverent qu'il avoit raison d'avoir toujours eu pour maxime, *que les Anglois n'étoient jamais plus foibles & plus aisés à vaincre que chez eux*. Il fut tué en Bulgarie, le 26 Septembre 1396, à la tête des troupes Françoises, dans la malheureuse bataille de Nicopolis.

L'EGLISE DE SAINT-PIERRE-AUX-BŒUFS.

Sous le regne de Louis XII, un Ecolier, nommé Hémon de la Fosse, natif d'Abbeville,

à force de lire, & d'admirer les Auteurs Grecs & Latins, devint aſſez fou pour ſe perſuader qu'il n'étoit pas poſſible que la religion d'auſſi grands génies qu'Homere, Cicéron & Virgile, ne fût pas la vraie. Le 25 Août 1503, étant entré dans la Sainte-Chapelle, il arracha l'Hoſtie des mains du Prêtre, au moment de l'élévation, en diſant, *quoi! toujours cette folie!* Il fut arrêté & mis en priſon. On retarda ſon ſupplice de plusieurs jours, dans l'eſpérance qu'il abjureroit ſes extravagantes erreurs, & qu'il reconnoîtroit ſon crime: mais toutes les repréſentations & les exhortations qu'on lui fit, furent inutiles: il perſiſta toujours à ſoutenir que Jupiter étoit le ſouverain Dieu de l'Univers, & qu'il n'y avoit point d'autre Paradis que les Champs-Elyſées. Il fut brûlé vif, après qu'on lui eut percé la langue & coupé le poing. J'ai oui conter qu'à la Proceſſion ſolemnelle qu'on fit en réparation de l'action ſacrilege de cet Ecolier, deux bœufs que l'on conduiſoit à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, & qui ſe trouverent à la porte de la petite Paroiſſe de Saint-Pierre, s'agenouillerent devant le Saint-Sacrement; & que les deux figures des bœufs, en pierre & en relief, qu'on voit ſur le Portail de cette Paroiſſe (1), ſont un monument de ce miracle. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que très-long-

(1) On vient de les ôter.

temps avant que l'on fît cette procession, cette Eglise de Saint-Pierre-aux-Bœufs s'appeloit ainsi, parce qu'étant la Paroisse des Bouchers de la Cité, ils y avoient fait mettre ces deux figures de Bœuf sur le Portail.

RUE DE LA POTERIE.

En 1600, des Comédiens de Province obtinrent la permission de s'établir à Paris : ils ouvrirent leur Théâtre à l'*Hôtel d'Argent*, dans cette rue. En 1609, à l'occasion de quelques désordres arrivés à la porte de ce spectacle & de celui de l'Hôtel de Bourgogne, le Juge de Police rendit une ordonnance dont je rapporterai les principaux articles : ils m'ont paru curieux par la comparaison des temps & des mœurs.

“ Sur la plainte faite par le Procureur du
„ Roi, que les Comédiens de l'Hôtel de
„ Bourgogne & de l'Hôtel d'Argent finissent
„ leurs Comédies à heures indues & incommo-
„ des pour la saison de l'hyver, & que, sans
„ permission, ils exigent du peuple sommes
„ excessives : étant nécessaire d'y pourvoir, &
„ de leur faire taxe modérée, nous avons fait
„ & faisons très-expresses défenses auxdits Co-
„ médiens, depuis le jour de la Saint-Martin
„ jusqu'au quinzieme Février, de jouer passé
„ quatre heures & demie au plus tard; aux-

„ quels, pour cet effet, enjoignons de com-
„ mencer précisément, avec telles personnes
„ qu'il y aura, à deux heures après midi, &
„ finir à ladite heure de quatre heures & de-
„ mie, & que la porte soit ouverte à une
„ heure précise.

„ Défendons aux Comédiens de prendre
„ plus grande somme des habitans & autres
„ personnes, que de cinq sols au Parterre, &
„ de dix sols aux loges & galeries; & en cas
„ qu'ils aient quelques Actes à représenter où
„ il conviendra plus de frais, il y sera par
„ nous pourvu sur leur requête „.

Paris, dit M. le Président Hainault, *étoit alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui : il n'y avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boues, très-peu de carrosses & quantité de voleurs.* On peut ajouter qu'il étoit plus aisé à un Comédien de s'entretenir dans ce temps-là avec vingt sols, qu'à présent avec six francs.

Au commencement du regne de Louis XIII, les Comédiens de *l'Hôtel d'Argent* quitterent ce quartier, & louerent un jeu de paume dans la vieille rue du Temple : on les appela *la troupe du Marais*. Ce fut sur ce Théâtre du Marais, que deux Comédiennes (les Demoiselles Marotte Beaupré, & Catherine des Urlis) se donnerent rendez-vous, pour se battre l'épée à la main, & se battirent, en effet, à

la fin de la petite Piece. Sauval dit qu'il étoit ce jour-là à la Comédie. (1).

RUE DES PROUVAIRES (2).

En 1476, Alphonse V, Roi de Portugal, vint à Paris pour y solliciter des secours contre Ferdinand, fils du Roi d'Arragon, qui lui avoit enlevé la Castille. Louis XI, disent les Historiens, lui fit rendre de grands honneurs, & tâcha de lui procurer tous les amusemens possibles : on le logea dans cette rue chez un Epicier nommé Laurent Herbelot : on le mena au Palais, où il eut le plaisir d'entendre plaider une belle Cause (3) : le lendemain, il alla à l'Evêché, où l'on procéda, en sa présence, à la réception d'un Docteur en Théologie ; & le Dimanche suivant, premier Décembre, & veille de son départ, on ordonna une Procession de l'Université, qui passa sous ses fenêtres : voilà un Roi bien honorablement logé & bien amusé !

L'HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS.

Saint Louis le fonda vers l'an 1260, pour trois cens pauvres Aveugles mendians. Il est

---

(1) *Tome 2, page 578.*

(2) Ou rue des Prêtres : *Prouaire*, en vieux langage, signifioit un Prêtre.

(3) *Malingre, Annales de Paris.*

abſolument faux, que ce fut en faveur de trois cens Chevaliers, à qui les Sarraſins avoient, dit-on, crévé les yeux pendant ſa captivité en Egypte.

Un *Quinze-Vingt* avoit deux filles jumelles qu'on prenoit ſouvent l'une pour l'autre; il les diſtinguoit d'abord, en leur tâtant le viſage, & diſoit, ſans jamais ſe tromper, voilà *Louiſon*, voilà *Jeannette*.

Il ſentoit quand elles étoient dans certains jours du mois.

Un matin, ſe trouvant un peu incommodé, il revint chez lui plutôt qu'à l'ordinaire. *Louiſon* étoit avec un jeune homme qu'elle aimoit, & qu'elle fit ſortir très-doucement. Mais l'ouïe, dans notre aveugle, étoit apparemment auſſi fine que l'odorat & le toucher; il prit *Louiſon* par la main, la flaira au viſage & à la gorge, prétendit qu'il étoit certain de ſon impudicité toute récente; &, comme il étoit très-brutal, il commençoit à la maltraiter cruellement, lorſque le jeune homme, qui étoit reſté à la porte, rentra & lui dit qu'il ne demandoit qu'à épouſer ſa fille, à qui il avoit promis la foi du mariage, & qu'il eſpéroit que, s'il vouloit s'informer de lui, il ne la lui refuſeroit pas. Notre Aveugle s'informa; & ayant ſu que c'étoit un garçon de bonnes mœurs, & qui avoit un petit emploi dans un Bureau, il lui accorda *Louiſon* avec une dot de onze mille livres.

Rue et Butte Saint-Roch.

En parlant de l'enceinte commencée sous Charles V, en 1367 (1), achevée sous Charles VI, en 1383, & qui subsista jusqu'en 1631, j'ai dit que les murs de la Ville, traversant le terrein de la Place des Victoires & du Jardin du Palais Royal, alloient aboutir à la Porte Saint-Honoré, située où sont à présent les Boucheries des Quinze-Vingts. Ce fut de ce côté, que Charles VII, le 8 Septembre 1429, fit attaquer Paris, dont les Anglois étoient les maîtres. (2) *Vint ledit Roi aux champs, vers la Porte Saint-Honoré, sur une maniere de butte ou montagne qu'on nommoit le Marché aux Pourceaux* (3), *& y fit dresser plusieurs canons & couleuvrines..... Jeanne la Pucelle dit qu'elle vouloit assaillir la Ville : elle n'étoit pas bien informée de la grande eau qui étoit dans les fossés* (4)... *avec une lance, elle sonda l'eau qui étoit bien profonde : quoi faisant, elle eut,* (5) *d'un trait d'arbalêtre les*

---

(1) Voyez page 21.

(2) *Histoire de Charles VII, dite de la Pucelle.*

(3) La Butte Saint-Roch.

(4) Cette partie de fossés, par où elle vouloit faire son attaque, étoit où sont aujourd'hui les rues des Boucheries & Traversiere.

(5) A-peu-près au bout de la rue Traversiere, du côté de la rue Saint-Honoré.

deux cuisses percées, ou du moins l'une. Mais nonobstant elle ne vouloit en partir, & faisoit apporter des fagots & du bois dans l'autre fossé, dans l'espoir de passer jusqu'au mur (1) : *enfin, depuis qu'il fut nuit, elle fut envoyée quérir par plusieurs fois ; mais elle ne vouloit partir & se retirer en aucune maniere ; il fallut que le Duc d'Alençon l'allât quérir, & l'amenât lui-même.*

Il y avoit encore des Moulins sur la Butte Saint-Roch en 1670. La rue Neuve-des-Petits-Champs finissoit à la rue Sainte-Anne ; & de-là jusqu'à l'Hôtel de Vendôme, qu'on démolit en 1687 pour faire la Place, on ne trouvoit plus que quelques masures éparses çà & là sur tout le terrein où l'on a continué cette rue Neuve-des-Petits-Champs, & bâti les rues de Gaillon, d'Antin & de Louis-le-Grand. Le Marché aux Chevaux se tenoit dans cet espace qu'occupent aujourd'hui la rue & l'Hôtel d'Antin. Ce fut à l'endroit où commence cette rue d'Antin, du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs, derriere les murs du jardin de l'Hôtel de Vendôme, que les Ducs de Beaufort & de Nemours se battirent en duel, cinq con-

(1) Ce côté du mur, ou rempart, étoit où est aujourd'hui la petite rue du Rempart : elle traverse de la rue de Richelieu dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis de la rue Saint-Nicaise.

tre cinq, le 30 Juillet 1652, vers les sept heures du soir. M. de Beaufort avoit pour seconds, Buri, de Ris, Brillet & d'Héricourt. Le Marquis de Villars, pere du Maréchal, le Chevalier de la Chaise, Compan & d'Uzerches, étoient les seconds du Duc de Nemours, qui avoit lui-même chargé chez lui les pistolets, & les avoit apportés avec les épées. Lorsqu'ils furent en présence : *eh! beau-frere, quelle honte! oublions le passé, & soyons bons amis*, lui dit M. de Beaufort. *Ah! coquin, il faut que je te tue ou que tu me tues*, répondit M. de Nemours. Il tira le premier, apparemment comme l'offensé, & voulut ensuite fondre l'épée à la main sur M. de Beaufort qu'il avoit manqué, & qui le tua roide de trois balles dans l'estomach (1). D'Héricourt fut tué par le Marquis de Villars, & de Ris par d'Uzerches; les autres ne se blesserent pas dangéreusement. L'Archevêque de Paris défendit (2) qu'on fît pour le Duc de Nemours des prieres à Saint-André-des-Arcs, sa Paroisse, où on l'avoit porté. Quel étoit cet Archevêque? Le fameux Cardinal de Retz (3), qui portoit ordinairement un poignard dans sa poche, au lieu de bréviaire.

---

(1) *Mémoires de Montpensier.*

(2) Il le permit enfin au bout de quinze jours, le 14 Août 1652, à la priere du Prince de Condé.

(3) *Mémoires de Retz.*

La Chapelle de la Vierge, dans l'Eglise de Saint-Roch, offre une singularité dont je n'ai jamais pu pénétrer le mystere. Le dépôt le plus sacré & le plus auguste de la Religion est contenu dans un tabernacle de forme très-simple, & si petit, qu'il échapperoit aux regards, si deux Anges tout dorés, de la plus haute stature, ne faisoient remarquer de fort loin l'Autel respectable, au pied duquel on doit porter ses adorations. Il me semble qu'autrefois l'on s'attachoit à donner, par les ornemens ou par les formes, un caractere de supériorité à l'objet qui devoit être dominant. Apparemment que cette régle si naturelle est réprouvée; puisqu'ici, les Anges qui adorent & qui, en effet, devroient paroître absorbés sous le poids éclatant de la Divinité, dominent, au contraire, à nos yeux si éminemment, que, malgré l'intention juste & raisonnée du Sculpteur, il n'a pu parvenir à donner à leurs têtes le caractere de vénération convenable; parce qu'il est presqu'impossible de ne pas donner un caractere tout opposé à des figures, dont les regards sont dirigés de haut en bas, sur un objet qui ne paroît qu'un point en proportion de leurs masses. Cependant, tout cela est ainsi disposé dans cette Chapelle, où la magnificence est d'ailleurs si répandue, que l'on y a doré a crû la pierre de taille; ce qui, (heureusement pour l'honneur du goût & de l'intelligence des Architectes François) se pratique très-rarement.

Deux figures en pierre décorent les deux pilliers extérieurs de l'entrée du Chœur de la même Eglise. Les bases, sur lesquelles elles portent, forment des Autels de Chapelles. L'une de ces deux figures est un Christ dans l'état d'agonie; rien n'est plus beau; rien ne peut faire plus d'honneur à l'Art & à l'Artiste, que ce morceau. Mais quel regret n'éprouve-t-on pas, en voyant cet ouvrage précieux, pauvrement appliqué sur un pillier, dont la hauteur l'écrâse. Il faut aller chercher cette beauté; rien ne vous l'indique; rien ne vous y attire.

De l'autre côté, une figure droite, représentant le saint Patron de l'Eglise, figure assez commune, quant à l'Art, ne paroît point aussi déplacée; d'où il faut conclure que les productions des Arts qui ont le plus de mérite, sont celles qui exigent le plus d'attention pour le lieu qu'elles doivent occuper.

Le Maître-Autel de l'Eglise de Saint-Roch, qu'on me permette de le dire, peut en imposer à la multitude; mais on lui reproche plusieurs défauts; un des plus remarquables, est qu'on y a interverti la regle commune dans la disposition des tons, qui place toujours les bruns sur les devants, & les chairs dans le lointain. Dans la succession des objets qu'offrent les Chapelles derriere le Cœur, ce sont les dorures de la gloire, le blanc éclatant du marbre, & les Anges dorés, qui occupent la partie an-

térieure; la vue passe par-dessus toutes ces décorations, avant que d'arriver à la Chapelle du Calvaire, qui est toute en brun, & termine le point de perspective, auquel on a sacrifié l'Autel auguste où se célebrent les Saints Mysteres. Je n'examine point si chacun de ces ornemens est susceptible de critique; je serai toujours autorisé à conclure, que l'ensemble viole également les convenances les plus respectables, & les regles fondamentales du bon goût.

Rue Salle-au-Comte.

Près la Fontaine étoit la maison de Henri de Marle, Chancelier de France, (1) massacré en 1418. Un Procureur au Châtelet, qui acheta cette maison en 1663, s'y trouvoit, dit Sauval, mal logé, & trop à l'étroit.

On voit, dans les Registres du Parlement, que, le 9 d'Août 1413, Charles VI, pour procéder, suivant les formalités ordinaires, & par voie de scrutin, à l'élection d'un Chancelier, fit entrer, dans la Chambre du Conseil, le Dauphin, les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Baviere & de Bar, plusieurs Barons, Chevaliers & Conseillers, qui, tous jurerent sur l'Evangile & sur la vraie Croix, de nommer celui qu'ils croiroient le plus digne de posséder cette grande

(1) Voyez rue Saint-André-des-Arcs.

charge. Arnaud de Corbie eut dix-huit voix; Simon de Nanterre, Président au Parlement, en eut vingt, & Henri de Marle, Premier-Président, en eut quarante-quatre; *de sorte*, dit l'Abbé de Choisi, (1) *qu'à la pluralité des voix, celle du Roi, n'étant comptée que pour une, Henri de Marle fut proclamé Chancelier.*

RUE DE SEINE.

La Reine Marguerite de Valois, premiere femme de Henri IV, étant revenue à Paris, après une absence de près de vingt-cinq ans, fit bâtir au bout de cette rue, en 1606, un Hôtel avec de vastes jardins qui régnoient le long de la riviere : elle y mourut le 27 Mars 1615. J'estime comme un autre la vertu dans une femme; mais, parce qu'elle aura eu des Amans, quelques foiblesses, il ne me semble pas qu'on doive la déchirer impitoyablement, comme on a fait cette pauvre Princesse, qui d'ailleurs étoit pleine de bonnes intentions pour la gloire & la tranquillité de l'Etat, & qui joignoit au meilleur cœur, à l'âme la plus noble, la plus compatissante, & la plus généreuse, beaucoup d'esprit & de beauté. *Vraie héritiere des Valois*, dit Mézerai (2), *elle ne fit ja-*

(1) *Histoire de Charles VI.*

(2) *Histoire de la mere & du fils.*

mais don à personne, sans excuse de donner si peu ; elle étoit le refuge des Gens de Lettres, en avoit toujours quelques-uns à sa table, & apprit tant en leur conversation, qu'elle parloit & écrivoit mieux que femme de son tems. Elle passoit une partie de la journée dans son lit, entourée de petits enfans de chœur fort jolis, qu'elle faisoit chanter. *Etant à Toulouse*, dit le Président Laroche, (1) *elle reçut les salutations du Parlement, dans un lit de damas blanc, très-riche, ayant au fond de son lit de petits enfants de chœur, chantant & jouant du luth.* Personne en Europe ne dansoit si bien qu'elle : (2) Dom Juan d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas, partit exprès en poste de Bruxelles, & vint à Paris *incognitò* pour la voir danser à un bal paré.

Henri IV n'avoit pas à se plaindre de son peu de complaisance : voici ce qu'elle raconte dans ses Mémoires, au sujet d'une des Maîtresses de ce Prince : (3) *le mal lui prenant au point du jour, étant couché en la chambre des filles, elle envoya quérir mon Médecin, & le pria d'avertir le Roi mon mari ; ce qu'il fit. Nous étions couchés en une même chambre, en divers lits, comme nous avions ac-*

(1) *Des Parlemens de France.*

(2) *Brantôme.*

(3) *Mémoires de la Reine Marguerite.*

coutumé. Lorsque le Médecin lui dit cette nouvelle, il se trouva fort en peine, ne sçachant que faire; craignant, d'un côté, qu'elle fût découverte; & , de l'autre, qu'elle fût mal secourue : car il l'aimoit fort. Il se résolut enfin de m'avouer tout, & de me prier de l'aller secourir, sçachant bien que, malgré ce qui s'étoit passé, il me trouveroit toujours prête de le servir en ce qu'il lui plairoit. Il ouvre mon rideau, & me dit : ma mie, je vous ai célé une chose qu'il faut que je vous avoue; je vous prie de m'en excuser, & de ne point vous souvenir de tout ce que je vous ai dit pour ce sujet; mais obligez-moi tant que de vous lever tout-à-l'heure pour secourir Fosseuse *qui est fort mal; vous sçavez combien je l'aime! je vous prie, obligez-moi en cela Je lui dis que je l'honorois trop pour m'offenser de chose qui vient de lui; que je m'y en allois, & y ferois comme si c'étoit ma fille; que cependant il s'en allât à la chasse, & emmenât tout le monde, afin qu'il n'en fût point ouï parler. Je la fis promptement ôter de la chambre des filles, & la mis dans une chambre écartée avec mon Médecin & des femmes pour la servir, & la fis très-bien secourir. Dieu voulut qu'elle ne fît qu'une fille, qui encore étoit morte.... Le Roi, mon mari, étant revenu de la chasse, me trouva que je m'étois remise au lit, étant lasse de m'être levée si matin, & de la peine que j'avois*

eue à la faire secourir : il me pria de me lever, & de l'aller voir. Je lui dis que je l'avois fait lorsqu'elle avoit eu besoin de mon secours ; mais qu'à cette heure, elle n'en avoit plus affaire ; que si j'y allois, je découvrirois plutôt que je ne cacherois ce qui étoit, & que tout le monde me montreroit au doigt : il se fâcha fort contre moi ; ce qui me déplut beaucoup, ne méritant pas, ce me semble, cette recompense de ce que j'avois fait le matin.

Un autre endroit des Mémoires de cette Princesse, peint bien les horreurs de la nuit de la S. Barthélemi. *Lorsque j'étois le plus endormie*, dit-elle, *voici un homme, frappant des pieds & des mains à la porte, criant :* Navarre. Navarre. *Ma nourrice, pensant que c'étoit le Roi mon mari, court vîtement à la porte ; c'étoit un Gentilhomme, nommé* M. de Néjan, *qui avoit un coup d'épée dans le coude, un coup de hallebarde dans le bras, & qui étoit encore poursuivi par quatre Archers, qui entrerent tous après lui dans ma chambre. Lui, voulant se garantir, se jeta sur mon lit. Moi, sentant ces hommes qui me tenoient, je me jette à la ruelle, & lui après moi, me tenant toujours au travers le corps. Nous cryons tous les deux, & étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut que* M. de Nançai (1), *Capitaine des Gardes,*

(1) Gaspard de la Châtre.

vint, qui, me trouvant en cet état, encore qu'il y eût de la compassion, ne put se tenir de rire. C'est dans le Louvre, c'est dans la Chambre de la sœur du Roi, c'est jusques sur son lit, qu'on égorge des malheureux qui réclament en vain la foi des sermens & des traités! Nançai, qui passoit pour un des plus honnêtes hommes de la Cour, rit à ce spectacle! il rit dans ces momens d'horreur, dans ce jour à jamais exécrable! *Ayant changé de chemise,* ajoute cette Princesse, *parce que j'étois toute couverte de sang, & m'étant fait jeter un manteau de nuit, je passai à l'appartement de Madame de Lorraine, ma sœur. Entrant dans l'antichambre, un Gentilhomme, nommé* Bourse, *se sauvant des Archers qui le poursuivoient, fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moi... Cinq ou six jours après, ceux qui avoient commencé cette partie, connoissant qu'ils avoient failli à leur principal dessein, n'en voulant point tant aux Huguenots, qu'aux Princes du Sang, souffroient impatiemment que le Roi mon mari, & le Prince de Condé fussent échappés; & connoissant qu'étant mon mari, nul ne voudroit attenter contre lui, ils ourdirent une autre trame: ils vont persuader à la Reine ma mere, qu'il falloit me démarier. Un jour de fête, que nous devions faire nos Pâques, étant allée à son lever, elle me fit jurer de dire vérité, & me demanda si le Roi mon mari étoit homme; me*

disant que, s'il ne l'étoit pas, elle avoit moyen de me démarier : je la suppliai de croire que je ne me connoissois pas en ce qu'elle me demandoit; mais qu'enfin puisqu'elle m'y avoit mise, j'y voulois demeurer : me doutant bien qu'on vouloit ne m'en séparer que pour lui faire un mauvais tour.

Henri IV (1), dont elle n'avoit point eu d'enfans, se voyant paisible possesseur de la Couronne, lui fit proposer, pour le bien de l'Etat, de faire casser leur mariage : elle y consentit de la façon la plus noble, la plus modeste & la plus désintéressée : loin d'exiger plusieurs conditions auxquelles ce Prince auroit été obligé de souscrire, elle demanda uniquement qu'on payât ses dettes, & qu'on lui assurât une pension convenable. *L'abaissement de sa condition*, dit Mézerai (2), *étoit si relevé par la bonté & les autres vertus Royales qui étoient en elle, qu'elle n'en fut point à mépris.* Son Palais fut vendu en 1619, quatre ans après sa mort, & l'on commença de bâtir le Quai-Malaquais sur une partie du terrein qu'occupoient les Jardins. Jusqu'alors le Fauxbourg-Saint-Germain n'avoit été que comme ces Villages composés de quelques rues, dont les maisons sont séparées les unes des autres par des Vignes, des Prés &

(1) *Mémoires de Sully.*

(2) *Histoire de la mere & du fils.*

des Jardins. En sortant de la Porte de Nesle, située où est à présent la premiere cour du College des Quatre-Nations, on entroit dans la campagne. La rue Taranne & la rue Saint-Dominique s'appeloient *le Chemin-aux-Vaches*; & les rues des Petits-Augustins (1), Jacob, des Saints-Peres, de l'Université, du Bacq, de Verneuil, de Beaune & de Bourbon, n'existoient point encore : on en verra, je crois, la preuve avec plaisir dans une Comédie du Grand Corneille, représentée pour la premiere fois en 1642.

DORANTE.

Paris semble à mes yeux un Pays de Romans.
Je croyois ce matin voir un Isle enchantée :
Je la laissai déserte, & la trouve habitée :
Quelqu'Amphion nouveau, sans l'aide des Maçons,
En superbes Palais a changé ses buissons.

GÉRONTE.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses;
Dans tout le Pré-aux Clercs, tu verras mêmes choses;
Et l'Univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais Cardinal :

(1) C'étoit le Pré-aux-Clerçs.

Toute

Toute une Ville entiere (2), avec pompe bâtie,
Semble d'un vieux fossé, par miracle sortie.

Le Menteur, Scene V, Acte II.

PASSAGE DE LA SEINE AU QUAI-MALAQUAIS, OU DES QUATRE-NATIONS.

Peu de temps après la paix de Vervins, Henri IV, revenant de la chasse, vêtu simplement, & n'ayant avec lui que deux ou trois Gentilshommes, passa la riviere au Quai-Malaquais, à l'endroit où on la passe encore aujourd'hui. Voyant que le batelier ne le connoissoit pas, il lui demanda ce qu'on disoit de la paix : ma foi, je ne sçais pas ce que c'est que cette belle paix, répondit le batelier, il y a des impôts sur tout, & jusques sur ce misérable bateau, avec lequel j'ai bien de la peine à vivre. Eh ! le Roi, continua Henri IV, ne compte-t-il pas mettre ordre à tous ces impôts-là ? Le Roi est un assez bon-homme, répliqua le Rustre ; mais il a une Maîtresse à qui il faut tant de belles robes & tant d'affiquets ! & c'est nous qui payons tout cela ; passe encore si elle n'étoit qu'à lui ; mais on dit qu'elle se fait caresser par bien d'autres. Henri IV, que cette conversation avoit beaucoup amusé, envoya chercher le lendemain ce Batelier, & lui fit répéter, devant la Duchesse de Beau-

(2) Quartiers Richelieu & Montmarte.

fort, tout ce qu'il avoit dit la veille. La Duchesse, fort irritée, vouloit le faire pendre : vous êtes folle, dit Henri IV ; c'est un pauvre diable que la misere met de mauvaise humeur : je ne veux plus qu'il paye rien pour son bateau, & je suis sûr qu'il chantera tous les jours : *Vive Henri, vive Gabrielle !*

Ce bon Roi étoit fier, quand il le falloit. Il demanda un jour, dit Pierre Mathieu, à l'Ambassadeur de Rodolphe II, si cet Empereur avoit des Maîtresses : *Si mon Maître en a, elles sont secrettes*, répondit cet Ambassadeur : *il est vrai*, répliqua Henri IV, *qu'il y a des hommes qui n'ont point d'assez grandes qualités, pour n'être pas obligés de cacher leurs foiblesses.* Ce même Historien rapporte, qu'il lui a entendu dire plusieurs fois, que le plaisir seul ne l'attachoit pas à la Duchesse de Beaufort ; *qu'elle lui étoit utile au démêlement des brouilleries de la Cour* ; *qu'il lui confioit les avis qu'on lui donnoit sur les courtisans* ; *qu'elle l'appaisoit, & adoucissoit son humeur & ses chagrins* ; *de sorte*, ajoute cet Historien, *qu'elle soutenoit chacun, n'opprimoit personne, & que le plus grand nombre se réjouissoit de sa grandeur & de sa fortune.*

RUE SAINT-SEVERIN.

Au mois de Janvier 1474, les Médecins & Chirurgiens de Paris, représenterent à Louis XI,

que plusieurs personnes de considération (1) *étoient travaillées de la pierre, colique, passion & mal de côté ; qu'il seroit très-utile d'examiner l'endroit où s'engendroient ces maladies ; qu'on ne pouvoit mieux s'éclaircir, qu'en opérant sur un homme vivant ; & qu'ainsi ils demandoient qu'on leur livrât un* Franc-Archer *qui venoit d'être condamné à être pendu pour vol, & qui avoit été souvent fort molesté desdits maux.* On leur accorda leur demande ; & cette opération, qui est, je crois, la premiere qu'on ait faite pour la pierre, se fit publiquement dans le cimetiere de l'Eglise Saint-Severin. *Après qu'on eut examiné & travaillé*, ajoute la Chronique, *on remit les entrailles dedans le corps dudit* Franc-Archer, *qui fut recousu, & par l'Ordonnance du Roi très-bien pansé, & tellement qu'en quinze jours il fut guéri, & eut rémission de ses crimes sans dépens, & il lui fut même donné de l'argent.*

Le cours des événemens de la vie est quelquefois bien singulier : il falloit que ce misérable, pour être guéri de la pierre, fût condamné à être pendu ! Mais croira-t-on que, dans ce temps-là, s'il l'avoit été, son cadavre seroit devenu, comme un dépôt précieux de la mort, auquel les Chirurgiens n'auroient pas osé tou-

---

(1) *Chronique de Louis XI, page 213.*

cher? La dissection du corps humain passoit pour un sacrilege au commencement du regne de François I; & l'Empereur Charles-Quint fit consulter les Théologiens de Salamanque, pour savoir si l'on pouvoit en conscience disséquer un corps afin d'en connoître la structure.

Sur la porte de l'amphithéâtre anatomique de Toulouse, on lit ce vers :

Hic locus est ubi mors gaudet succurrere vitæ.
Ici la mort se plaît à secourir la vie.

Je ne risquerai pas de traduire l'inscription qui est sur la porte de l'amphithéâtre anatomique de Paris :

Consilioque, manuque.

Je me trouverois entre deux écueils; je fâcherois, ou la Faculté de Médecine, ou l'Académie de Chirurgie.

L'Hôtel de Soissons.

On a fait une Fontaine publique de la fameuse Colonne de l'ancien Hôtel de Soissons, érigée par la Reine Catherine de Médicis, pour y faire des observations astronomiques. Les Entrepreneurs, qui firent l'acquisition de cet Hôtel pour le démolir, étoient près d'abattre le seul monument de cette espece, que nous eussions en France. Un Citoyen, animé d'un zele

digne des beaux jours d'Athenes & de Rome, acheta la Colonne, & empêcha qu'elle ne fût détruite. M. de Bernage, Prévôt des Marchands, jaloux du procédé généreux de ce vrai Patriote, lui remboursa ce qu'elle lui avoit coûté. Ainsi la Colonne appartient aujourd'hui à la Ville de Paris; ce qui rassure les Amateurs des Arts & de l'Antiquité, qui s'intéressent à la conservation de ce monument.

L'imagination d'un Poëte étoit qu'au lieu de la sphere armillaire qui est au haut de la Colonne, on y mît la statue du Roi. C'est ainsi que le Sénat & le Peuple Romain avoient placé la statue de Trajan sur la colonne consacrée à cet Empereur; & c'est en partie sur le modele de la colonne Trajane, que celle de l'Hôtel de Soissons a été élevée. Ce dessin étoit trop poétique, pour être exécuté. Le François aime à voir de près ses Rois, ou leurs images, au défaut de leur personne.

RUE DU TEMPLE.

Les *Templiers* furent ainsi nommés parce que Baudouin II, Roi de Jérusalem, leur donna une maison proche du Temple de Salomon. Leur Ordre ne subsista pas deux cens ans; il commença en 1118, & fut aboli en 1312. Villani & la plupart des Historiens assurent qu'un Templier, Prieur de Mont-faucon, près de

Toulouse, & un Florentin, nommé *Noffodei*, qui furent leurs délateurs, étoient deux scélérats que le Grand-Maître, pour crime d'héréfie, & attendu la vie honteuse qu'ils menoient, avoit condamnés, à finir leurs jours en prison. Ces deux misérables firent dire à Enguerrand de Marigni, Surintendant des Finances, que, si l'on vouloit leur promettre la liberté, & leur assurer de quoi vivre, ils découvriroient des secrets *dont le Roi pourroit tirer plus d'utilité que de la conquête d'un Royaume*. Ce fut sur les dépositions de ces deux hommes, que les Templiers qui se trouverent en France, furent tous arrêtés à jour marqué, le 13 d'Octobre 1307. Guillaume de Nogaret, si connu par la violence de son caractere, & Frere Imbert, Dominicain, Confesseur du Roi & revêtu du titre d'Inquisiteur, se chargerent de donner à la poursuite de cette affaire toute l'activité possible. On fit des informations de tous côtés; & bientôt on n'entendoit plus parler que de chaînes, de cachots, de bourreaux & de bûchers (1). On attaqua jusqu'aux morts; leurs ossemens furent déterrés, brûlés, & leurs cendres jetées au vent. On accordoit la vie & des pensions à ceux qui se reconnoissoient volontairement coupables; on livroit les autres aux tortures. Plusieurs, qui n'auroient pas craint la mort, épouvantés par

(1) *Nangii continuat.*

l'appareil des tourmens, convinrent de tout ce qu'on leur disoit d'avouer; il y en eut aussi un grand nombre, dont la constance ne put être ébranlée, ni par les promesses, ni par les supplices. On en brûla cinquante-quatre derriere l'Abbaye de Saint-Antoine, qui tous, au milieu des flammes, protesterent de leur innocence jusqu'au dernier soupir. Le Grand-Maître, Jacques de Molai, qui avoit été parrain d'un des enfans du Roi; Gui, Commandeur d'Aquitaine, fils de Robert II & de Mahaut d'Auvergne, & frere du Dauphin d'Auvergne; Hugues de Péralde, Grand Prieur de France, & un autre dont on ignore le nom, après avoir été conduits à Poitiers devant le Pape, furent ramenés à Paris pour y faire une confession publique de la corruption générale de leur Ordre; ils en étoient les principaux Officiers; & Philippe-le-Bel, qui n'ignoroit pas qu'on disoit hautement que les richesses immenses que les Templiers avoient apportées de l'Orient, & dont il vouloit s'emparer, étoient la véritable cause de la persécution qu'ils essuyoient, espéroit que cette cérémonie en imposeroit au peuple, & calmeroit les esprits effrayés par tant & de si terribles exécutions, dans la Capitale & dans les Provinces. On les fit monter tous les quatre sur un échafaud dressé devant l'Eglise de Notre-Dame; on lut la Sentence qui modéroit leur peine à une prison perpétuelle; un des Légats fit ensuite un long discours, où il détailla toutes les abomina-

tions & les impiétés dont les Templiers avoient été convaincus, disoit-il, par leur propre aveu; & afin qu'aucun des Spectateurs n'en pût douter, il somma le Grand-Maître de parler & de renouveler publiquement la confession qu'il en avoit faite à Poitiers. *Oui, je vais parler*, dit cet infortuné Vieillard en secouant ses chaînes, & s'avançant jusqu'au bord de l'échafaud; *je n'ai que trop long-temps trahi la vérité. Daigne m'écouter, daigne recevoir, ô mon Dieu! le serment que je fais; & puisse-t-il me servir quand je comparoîtrai devant ton Tribunal! Je jure que tout ce qu'on vient de dire des Templiers, est faux; que ce fut toujours un Ordre zélé pour la Foi, charitable, juste, orthodoxe; & que, si j'ai eu la foiblesse de parler différemment à la sollicitation du Pape & du Roi, & pour suspendre les horribles tortures qu'on me faisoit souffrir, je m'en repens. Je vois*, ajouta-t-il, *que j'irrite nos bourreaux, & que le bûcher va s'allumer; je me soumets à tous les tourmens qu'on m'apprête, & reconnois, ô mon Dieu! qu'il n'en est point qui puisse expier l'offense que j'ai faite à mes Freres, à la Vérité & à la Religion* (1). Le Légat, extrêmement déconcerté, fit remener en prison le Grand-Maître & le frere du Dauphin d'Auvergne, qui s'étoit aussi rétracté: le soir

---

(1) *Histoire de Paris*, *l.* 11.

même, ils furent tous les deux brûlés vifs, & à petit feu, dans l'endroit où est aujourd'hui la Statue de Henri IV. Leur fermeté ne se démentit point; ils invoquoient Jesus-Christ & le prioient de soutenir leur courage; le peuple, consterné & fondant en larmes, se jeta sur leurs cendres, & les emporta comme de précieuses reliques. Les deux Commandeurs qui n'avoient pas eu la force de se rétracter, furent traités avec douceur. Mézeray rapporte (1) que le Grand-Maître ajourna le Pape à comparoître devant le Tribunal de Dieu dans quarante jours (2), & le Roi dans un an; si cet ajournement est vrai, ce fut une prophétie que l'événement vérifia. A l'égard des deux scélérats qui occasionnerent toute cette procédure, le premier périt dans une mauvaise affaire; & l'autre, *Nosso-dei*, fut pendu pour quelques nouveaux crimes.

Voici les abominations qu'on imputoit aux Templiers (3); qu'à leur réception dans l'Ordre, on les conduisoit dans une chambre obscure, où ils renioient Jesus-Christ, & crachoient trois fois sur le Crucifix; que celui qui étoit reçu, baisoit celui qui le recevoit, à la bouche, ensuite *in fine spinæ dorsi & in virgâ virili*; qu'ils adoroient une tête de bois doré, qui

(1) *Histoire de France.*

(2) *Choisi, Histoire Ecclésiastique.*

(3) *Processus contra Templarios*, Dupuy.

avoit une grande barbe, & qu'on ne montroit qu'aux Chapitres généraux; qu'on leur recommandoit d'être chaſtes avec les femmes, mais très-complaiſans envers les Freres *dès qu'ils en étoient requis*; que, s'il arrivoit que d'un Templier & d'une pucelle il naquit un garçon (1), ils s'aſſembloient, ſe rangeoient en rond, ſe le jetoient les uns aux autres juſqu'à ce qu'il fût mort; *poſteà igni torrebant eum, exque eliquatâ indè pinguedine ſimulacrum, decoris gratiâ, ungurbant*; qu'en Languedoc (2), trois Commandeurs mis à la torture, avoient avoué qu'ils avoient aſſiſté à pluſieurs Chapitres provinciaux de l'Ordre; que dans un de ces Chapitres tenu à Montpellier, & de nuit ſuivant l'uſage, on avoit expoſé *une tête*; qu'auſſitôt le Diable avoit apparu ſous la figure d'un Chat; que ce Chat, tandis qu'on l'adoroit, avoit parlé & répondu avec bonté aux uns & aux autres; qu'enſuite pluſieurs démons avoient auſſi apparu ſous des formes de femmes, & que *chacun* des Freres avoit eu ſa *chacune*.

Frere Pierre de Boulogne, Procureur-Général de l'Ordre, repréſenta dans différentes requêtes (3), qu'il n'étoit pas vraiſemblable que des hommes, ſur-tout n'y étant pouſſés par aucun motif d'intérêt, renonçaſſent à la Religion

(1) *Robert Gaguin, liv. 7, page 12.*

(2) *Hiſtoire Générale de Languedoc, ann. 1307.*

(3) *Defenſio Templar, Dupuy.*

où ils étoient nés, pour croire à une Idole, & qu'aucun de ceux qui s'étoient présentés pour entrer dans l'Ordre, n'eût eu horreur de ces abominables mysteres, & ne les eût révélés; que le Roi, par ses Lettres, avoit promis la liberté, la vie & des pensions aux Templiers qui se reconnoîtroient volontairement coupables, & qu'on avoit livrés aux plus cruelles tortures ceux qu'on avoit pu séduire par des promesses, ou effrayer par des menaces; qu'il étoit prouvé que plusieurs Templiers, étant tombés malades dans les prisons, avoient protesté en mourant, avec toutes les marques du repentir le plus vif & le plus sincere, que les déclarations qu'on avoit exigées d'eux étoient fausses, & qu'ils ne les avoient faites que pour se délivrer des horribles traitemens qu'on leur faisoit souffrir; qu'on n'avoit point confronté les Témoins aux Accusés; & qu'enfin aucun des Templiers qu'on avoit arrêtés dans les autres Royaumes de la Chrétienté, n'avoit déposé rien de semblable aux abominations qu'on leur imputoit en France, où leur perte avoit été résolue & préparée par tous les moyens que peuvent employer la force & la séduction.

Les Archevêques de Sens, de Reims & de Rouen, loin d'avoir égard à ces remontrances, firent décider dans les Conciles de leurs Provinces (1), qu'on traiteroit comme

(1) *Ex secundâ vitâ Clementis V, page 37.*

relaps, & comme ayant renoncé à Jesus-Christ, les Templiers qui se rétracteroient de ce qu'ils auroient déclaré à la question; &, quelques jours après, conformément à cette barbare & singuliere Jurisprudence, on en brûla cinquante-neuf dans l'endroit où est aujourd'hui l'Hôtel des Mousquetaires noirs. Le récit de l'Evêque de Lodeve, historien contemporain (1), nous représente ces Infortunés, dévorés par les flammes, attachant les yeux au ciel, pour y puiser les forces qui leur avoient manqué dans les tortures, & demandant à Dieu de ne pas permettre qu'ils trahissent une seconde fois la vérité en s'accusant, & en accusant leurs Freres, de crimes qu'ils n'avoient pas commis.

Dans le Concile Général de Vienne en Dauphiné (2), composé de plus de trois cens Archevêques, Evêques, & Docteurs d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne & de France, tous (excepté un Prélat Italien & les Archevêques de Sens, de Reims & de Rouen) représenterent qu'il seroit contre l'équité naturelle de supprimer l'Ordre des Templiers avant que de les avoir entendus dans leurs défenses & sur les récusations des Témoins, & sans les avoir confrontés à leurs Accusateurs,

---

(1) *Chron. de Montfort, Duchesne, tome 5.*

(2) *Fleuri, Histoire Ecclésiastique.*

comme ils l'avoient demandé dans toutes leurs Requêtes. Le Pape, étonné de cette opposition générale à ses intentions, s'écria que, *si l'on ne pouvoit pas, par le défaut de quelques formalités, prononcer juridiquement contre eux* (1), *la plénitude de sa puissance Pontificale suppléeroit à tout* (2), *& qu'il les condamneroit par voie d'expédient, plutôt que de fâcher son cher fils le Roi de France.* En effet, quelques mois après, dans un consistoire secret de Cardinaux & d'Evêques *que la complaisance*, dit Vertot, *ramena à son avis*, il cassa & annulla l'Ordre des Templiers (3): la Sentence portoit que, n'ayant pu les juger selon les formes de droit, il les condamnoit d'autorité Apostolique & par provision.

Il est certain qu'ils s'étoient livrés au faste, au luxe, à une vie molle & voluptueuse; que leur valeur, leur naissance, la gloire dont ils s'étoient couverts dans tant de combats, & d'immenses revenus, leur inspiroient un orgueil, un ton d'indépendance qui n'avoient pu que déplaire infiniment à tous les Souverains (4); qu'à l'occasion de leurs priviléges

(1) *Viâ justitiæ.*

(2) *Guithieri, Hist. Templariorum, num.* 141.

(3) *Rapin de-Toiras.*

(4) *Processus contra Templar*, Dupuy, *page* 130.

& de leurs possessions, ils avoient eu des démêlés très-vifs avec la plupart des Evêques; que leurs railleries continuelles sur la fainéantise & les fraudes pieuses des Moines, leur avoient attiré de dangereux ennemis; & qu'enfin Philippe-le-Bel les accusoit d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII pendant ses différends avec ce Pape, & de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite & sur celle de ses deux favoris, Enguerrand de Marigni, Surintendant des Finances, & Etienne Barbette, Prévôt de Paris & Maître des Monnoies.

Marigni étoit de ces hommes qui se qualifient Ministres d'un Etat, & qui n'en sont que les tyrans sous l'autorité d'un Maître dont ils corrompent l'équité naturelle, en flattant toutes ses passions. Ne pouvant plus imaginer de nouveaux impôts, il avoit eu recours à la plus pernicieuse des ressources, l'affoiblissement & le haussement des monnoies. Les changemens qu'il y fit devinrent si fréquens, & furent portés à un tel excès, que la populace de Paris se souleva, pilla la maison d'Etienne Barbette (1), maltraita dans les Marchés les Pourvoyeurs du Roi, l'investit lui-même dans le Temple où il logeoit alors, & empêcha pendant trois jours qu'on

(1) *Histoire de Paris*.

n'y portât des vivres. Barbette & Marigni accuserent les Juifs & les Templiers d'avoir fomenté cette sédition. Jamais Prince ne fut plus fier que Philippe-le-Bel; & sa fierté le rendoit implacable dans sa haine. D'ailleurs, il étoit avide, dépensier (1), toujours pressé d'argent, & par conséquent obligé de se faire souvent illusion sur les moyens que ses Ministres employoient pour en trouver; il ne leur fut pas difficile de lui faire adopter le projet d'une vengeance qui pourroit faire entrer dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les Templiers avoient apportées de l'Orient. Bientôt le bruit se répandit dans Paris, que les Juifs avoient outragé une Hostie, profané les Vases Sacrés, & crucifié des enfans le jour du Vendredi-Saint. Le peuple, qui aime à croire tout ce qui peut exciter sa fureur, ne tarda pas à crier qu'il falloit exterminer ces ennemis du nom Chrétien. Le Ministere les fit tous arrêter dans un même jour, 22 Juillet 1306; leurs biens furent confisqués (2); on ne laissa à chacun, que ce qu'il lui falloit pour le conduire hors du Royaume. L'année suivante, on arrêta de la même maniere tous les Templiers qui se trouverent en France; & le terrible tribunal qu'on

(1) *Histoire de l'Eglise, Dupin, XIV siecle.*

(2) *Fleuri, Hist. Ecclésiast.*

érigea contre eux dans chaque Province, fut composé d'Evêques & de Moines : l'Archevêque de Sens, frere d'Enguerrand de Marigni, présidoit à celui de Paris.

Clément V occupoit la chaire de Saint Pierre. Presque tous les Historiens, entr'autres, Saint Antonin, Archevêque de Florence (1), Villani & le Continuateur de Nangis, disent que *ce Pape faisoit un honteux trafic des choses sacrées.... qu'à sa Cour, on vendoit publiquement les Bénéfices...* (2) *qu'allant de Lyon à Bordeaux, il avoit pillé sur son passage tous les Monasteres & toutes les Eglises.... qu'il* (3) *avoit établi le Saint-Siége en France pour ne pas se séparer de la Comtesse de Périgord, fille du Comte de Foix, dont il étoit éperdument amoureux.... que Philippe-le-Bel lui ayant offert de le faire élire Pape* (4) *à six conditions, il avoit juré sur le Saint Sacrement de les exécuter toutes ; & que l'extinction de l'Ordre des Templiers* (5) *en étoit une.* Ainsi, lorsqu'il apprit que ce Prince les avoit fait arrêter, s'il marqua de la surprise & de la colere, s'il écri-

(1) *Fleuri, ibid.*

(2) *Nangii continuat. ann.* 1305.

(3) *Villani.*

(4) *Choisi, Histoire Ecclésiast.*

(5) *Fleuri, Ibid.*

vit des Lettres pleines d'amertume, ce ne fut, ſelon quelques Auteurs, que pour ne pas paroître avoir abandonné les droits du Saint-Siége. Il eſt certain qu'il ne tarda pas à s'appaiſer. *Ce très-cher fils*, dit-il dans une de ſes Bulles, en parlant de Philippe-le-Bel, *n'a point fait arrêter les Templiers* (1) *par un motif d'avarice, mais par un véritable zele pour la Religion; il eſt très-éloigné de vouloir s'approprier la moindre petite parte de leurs biens.... nous en avons interrogé nous-mêmes ſoixante & douze*, ajoute-t-il, *qui tous ont confeſſé les abominations qu'on impute à leur Ordre.... le Grand Maître en a fait auſſi l'aveu à Chinon, devant nos Commiſſaires, les Cardinaux Berenger de Fredole, Etienne* (2) *de Suiſi, & Landolphe de Brancaccio.* Le

(1) *Non typo avaritiæ.*

(2) Il étoit de la plus baſſe naiſſance; il prit le nom de *Suiſi*, du village de *Suiſi* où il étoit né, à deux lieues de Laon. Il fut élevé par charité dans l'Abbaye de Saint-Jean-de-Laon, d'où il vint achever ſes études à l'Univerſité de Paris. Une certaine éloquence naturelle, jointe à un caractere ſouple, flatteur & inſinuant, lui acquit des protecteurs, & lui fraya le chemin à la fortune, Philippe-le-Bel le fit Garde des Sceaux. Clément V le nomma Cardinal. Il mourut en 1311 avec la réputation d'un homme *qui, toute ſa vie, s'étoit dévoué aux Grands, & à ſervir leurs paſſions.*

Grand-Maître, comme presque toute la Noblesse de ce temps-là, ne savoit ni lire ni écrire; lorsqu'on lui lut à Paris cette déposition (1) qu'il devoit avoir faite à Chinon, il parut très-étonné, fit deux fois le signe de la Croix, & s'écria : (2) *si ces trois Commissaires étoient d'une autre qualité, je sais ce que je leur proposerois* : on lui répondit que des Cardinaux ne recevoient pas des gages de bataille : *eh bien!* répliqua-t-il, *je prie donc Dieu qu'on leur fende le ventre, comme le fendent les Tartares & les Sarrazins aux menteurs & aux faussaires.* Vertot dit que, pour charger davantage le Grand-Maître, & pour le rendre plus criminel, le Greffier avoit apparemment ajouté à sa déposition des circonstances aggravantes. Cela ne justifie pas les Commissaires; un Juge doit il souscrire un interrogatoire sans l'avoir lu?

Sur les Lettres & les instances du Pape, on avoit arrêté les Templiers dans tous les Etats de la Chrétienté : il n'y en eut de condamnés à mort qu'en France & dans le Comté de Provence, qui appartenoit alors au Roi de Naples & de Sicile. Le Concile de Vienne, après la suppression générale de l'Ordre, avoit disposé de leurs biens en faveur des (3) Chevaliers

(1) *Processus contra Templar. page* 131.

(2) *Choisi, Hist. Ecclésiast.*

(3) Les Chevaliers de Malte.

Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; mais Philippe-le-Bel ne consentit à s'en dessaisir, qu'à condition qu'on lui paieroit préalablement deux cent mille livres pour les frais de la procédure ; c'étoit une somme immense dans ces temps-là. Cependant Louis Hutin, son successeur, crut devoir demander soixante mille livres de plus ; & enfin on convint qu'il auroit les deux tiers de l'argent des Templiers (1), les meubles de leurs Maisons, les ornemens de leurs Eglises, & tous les fruits & revenus de leurs terres, depuis le 13 d'Octobre 1307, jusqu'à l'année 1314. Rapin de Toiras dit que *le Roi d'Angleterre*, Edouard II, *dans l'espérance de profiter de leurs biens, fit tenir à Londres un Synode national, où ils furent condamnés ; mais qu'on ne les traita point avec autant de rigueur qu'en France, & que l'on se contenta de les disperser dans des Monasteres pour y faire pénitence, avec une pension modique prise sur leurs revenus.* L'Abbé de Choisi prétend (2) que les Seigneurs Anglois s'emparerent de tous les biens des Templiers, en disant que *leurs Ancêtres les avoient donnés aux Templiers, & non pas aux Hospitaliers ; & que puisqu'il n'y avoit plus de Templiers, il étoit juste que ces biens revinssent à leurs an-*

(1) *Rég. au Trésor.*

(2) *Hist. Ecclésiast.*

ciens Maîtres. Le Roi de Castille les unit à son domaine ; le Roi de Portugal les donna à l'Ordre de Christ qu'il institua ; & le Roi d'Aragon s'appropria dix-sept Forteresses qu'ils possédoient dans le Royaume de Valence. Le Pape (1) eut sa bonne part dans cette riche dépouille, sur-tout dans les Etats de Charles II, Roi de Naples & de Sicile (2), Comte de Provence & de Forcalquier ; il partagea avec ce Prince l'argent & tous les effets mobiliers de ces Infortunés.

Enguerrand de Marigni, que le P. Daniel nous représente comme un Ministre d'un grand mérite, avoit pillé les finances, accablé le peuple d'impôts, & ruiné plusieurs particuliers

---

(1) Dans l'histoire du regne de Philippe-le-Bel, l'Abbé Véli soutient que Clément V ne profita point de la dépouille des Templiers & que *Dupuy*, que l'on a cité, a été incapable de dire que ce Pape en ait profité : voici les propres termes de *Dupuy : Ces Lettres furent exécutés, & les Templiers condamnés à mort, & exécutés ; & leurs biens-meubles confisqués au profit du Comte de Provence, qui en fit part au Pape ; & les immeubles furent conservés aux Hospitaliers.* Hist. de la condamn. des Templiers, tome 1, page 57.

La premiere édition de ces Essais Historiques avoit paru cinq ans avant cette Histoire de l'Abbé Véli ; j'y avois cité *Dupuy* ; ainsi, c'est m'accuser d'une calomnie.

(2) *Dupuy.*

par des vexations inouïes; il étoit ſans foi, ſans pitié, & le plus vain & le plus inſolent de tous les hommes; il oſa dire en plein Conſeil, au Comte de Valois, frere de Philippe-le-Bel, *c'eſt vous qui avez menti.* La veille de l'Aſcenſion 1315, avant le point du jour, comme c'étoit alors la coutume il fut pendu au gibet qu'il avoit fait lui-même dreſſer à Mont-faucon quelques années auparavant; & *comme Maître du logis*, dit Mézeray, *il eut l'honneur d'être mis au haut bout au-deſſus de tous les autres Voleurs.* Dix ans après, le Comte de Valois, auſſi malade d'eſprit que de corps, fit faire des aumônes; & ceux qui les diſtribuoient, diſoient de ſa part à chaque pauvre, *priez Dieu pour M. de Marigni & pour M. de Valois.* Le Confeſſeur de ce Prince, ſollicité ſecrettement par l'Evêque de Beauvais & l'Archevêque de Sens, freres de Marigni, avoit alarmé ſa conſcience ſur la condamnation de ce Miniſtre, dont le procès, il eſt vrai, n'avoit pas été inſtruit ſelon toutes les formalités réquiſes.

On avoit élevé à Marigni une ſtatue ſur les degrés du Palais auprès de celle de Philippe-le-Bel; elle fut abattue. J'ai eu la curioſité d'aller la voir dans une petite cour de la priſon de la Conciergerie, où elle eſt ſans piédeſtal, & appuyée contre le mur; elle m'a paru d'une bonne attitude; la taille en eſt courte & aſſez fournie; le viſage eſt riant & agréable;

l'habillement descend au-dessous des genoux; elle a sur la tête une espece de chaperon, dont la pointe, qui n'est pas rejetée en arriere, mais entortillée, revient sur l'oreille gauche; on remarque sur l'habit un baudrier brodé, auquel l'épée est attachée.

VIEILLE RUE DU TEMPLE.

Dans cette rue, le 21 de Novembre 1407, environ les sept heures & demie du soir, vis-à-vis d'une maison qu'on appeloit alors l'image Notre-Dame, & qui joint le Couvent des Religieuses Hospitalieres de Saint Gervais, le Duc d'Orléans frere unique du Roi Charles VI, n'ayant avec lui que deux Ecuyers *montés sur un même cheval*, un (1) Page, & trois Valets-de-pied qui marchoient devant pour l'éclairer, fut investi par dix-huit hommes armés, à la tête desquels étoit un Gentilhomme de Normandie, nommé Raoul d'Ocquetonville : ce scélérat, d'un coup de hache d'armes, lui coupa la main dont il tenoit la bride de sa mule, & de deux autres coups lui fendit la tête. On prétend que le lendemain le corps de ce Prince, qu'on avoit porté dans l'Eglise des Blancs-Manteaux, jeta du sang (2), lorsque le Duc

(1) Ce Page, nommé Jacob de Merre, voulut le couvrir de son corps, & fut tué sur lui.

(2) Il y a de la sympathie & de l'antipathie,

de Bourgogne, qu'on ne connoissoit point encore pour l'auteur de cet assassinat, & qui vou-

---

même entre les Etres purement matériels. Le sang accoutumé, dit-on, à s'agiter violemment à la vue d'un homme qu'on hait avec fureur, peut contracter une antipathie assez forte, pour qu'à l'approche de cet homme, il s'agite encore un peu, quoique glacé par la mort.

» Il est constant, dit Mézeray *, que Richard, » *Cœur-de-Lion*, étant venu à Chinon pour célébrer » les funérailles de Henri II, son pere, le corps » de ce malheureux pere, privé de vie, & n'ayant » plus la parole pour reprocher à ce fils son in- » gratitude & tous les chagrins qu'il en avoit es- » suyés, lança contre lui du sang en abondance par » le nez & par la bouche, comme s'il se fût efforcé » de lui dire : *Saoule-toi de ce sang dont tu parois-* » *sois altéré* ».

M. de Thou ** rapporte que Garcias-Médicis ayant poignardé son frere, Cosme, Grand-Duc de Florence, leur pere fit approcher Garcias du corps du mort, dont les plaies jeterent à l'instant du sang.

Il sort, avec agitation ***, une grande abondance de corpuscules du corps d'un homme qui fait des efforts pour se défendre : ils s'attachent au meurtrier, & à ses vêtemens ; ils sont attirés vers leur source naturelle, lorsqu'il approche de celui qu'il a tué ; c'est leur aimant : ils entrent dans les plaies,

* *Tome 2, page 127.*

** *Liv. 32.*

*** *Vallemont. Baguette divinatoire.*

loit faire bonne contenance, (1) se présenta pour lui donner l'eau bénite.

Ce Louis I, Duc d'Orléans, joignoit à beaucoup d'esprit la figure la plus séduisante. *C'étoit un grand débaucheur de Dames de la Cour & des plus grandes*, dit Brantôme: *un matin en ayant une (2) couchée avec lui, dont le mari vint par hasard pour lui donner le bon jour, il cacha la tête de cette Dame, & lui découvrit tout le corps, la faisant voir & toucher nue à ce mari à son bel aise, avec défence, sous peine de la vie, d'ôter le linge du visage.... & le bon fut que le mari étant la nuit d'après couché avec sa femme, lui dit*

& donnent assez de mouvement au sang, pour en faire couler quelques gouttes.

L'épreuve, ou *le jugement de Dieu par le cercueil*, a été long-temps en usage en Allemagne. Lorsqu'un Assassin, malgré les informations, restoit inconnu, on dépouilloit entiérement le corps de l'Assassiné; on le mettoit sur un cercueil; & tous ceux qui étoient soupçonnés d'avoir eu part à l'assassinat, étoient obligés de le toucher. Si l'on remarquoit quelque mouvement, quelque changement dans les yeux, la bouche, les mains, les pieds, ou quelque autre partie de ce corps; si la plaie saignoit, celui qui le touchoit dans l'instant de ce mouvement extraordinaire, étoit regardé comme coupable.

(1) *Becmanni dissert. de prod. sanguinis.*

(2) *Dames galantes.*

que

que M. d'Orléans lui avoit fait voir la plus belle femme nue qu'il eût jamais vue; mais quant au visage, qu'il n'en savoit que dire, ayant toujours été caché sous le linge. Cette Dame s'appeloit Mariette d'Anghien, & son mari le Sire de Cami de Varennes : *de ce petit commerce*, ajoute Brantôme, *sortit ce brave & vaillant bâtard d'Orléans, Comte de Dunois, le soutien de la France & le fléau des Anglois.*

La plupart des Historiens font entendre que, tandis que la fille d'un marchand de chevaux, très-gaie & très-jolie, tenoit auprès de Charles VI la place de la Reine à l'Hôtel Saint-Paul, le Duc d'Orléans tâchoit de désennuyer cette Princesse à l'Hôtel Barbette ; il venoit de souper avec elle, lorsqu'il fut assassiné. Le bruit couroit aussi que dans un bal masqué, derriere une tapisserie, la Duchesse de Bourgogne ne lui avoit pas été cruelle ; qu'il avoit entrepris de s'en faire aimer, en partie par haîne contre son mari ; & qu'il eut l'indiscrétion de chanter devant lui, dans un souper, une chanson qu'il avoit faite pour cette Princesse, & où elle étoit désignée *par la beauté de ses cheveux noirs.* La chronique ajoute qu'il avoit un cabinet où étoient les portraits de toutes les Dames dont il avoit eu les faveurs, & que le Duc de Bourgogne ayant sçu que le portrait de sa femme y étoit, résolut de se venger par cet infâme & lâche assassinat.

Ce Duc de Bourgogne étoit fils de Philippe de France, qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, & emmené à Londres avec le Roi Jean son pere. Un jour que le Roi Jean & le Roi d'Angleterre soupoient ensemble, Philippe donna un soufflet au Maître-d'Hôtel en lui disant : *où as-tu appris à servir le Roi Anglois avant le Roi de France, lorsqu'ils sont à la même table? Vraiment, mon cousin*, lui dit Edouard sans se fâcher, *vous êtes Philippe-le-hardi*. Le courage avec lequel ce jeune Prince avoit combattu à la bataille de Poitiers, n'ayant que quatorze ans, lui avoit mérité ce surnom de *hardi* ; mais je ne conçois pas pourquoi l'on donna le surnom de Jean *sans peur* au Duc de Bourgogne son fils, dont le cœur inaccessible aux remords, étoit sans cesse agité par la crainte qu'on n'attentât sur sa vie. Après l'assassinat du Duc d'Orléans, il fit bâtir, à son (1) Hôtel de Bourgogne, une tour, & dans cette tour une chambre sans fenêtre, & dont la porte étoit très-basse ; il la fermoit le soir (2), & l'ouvroit le matin avec toutes les précautions que la frayeur inspire aux scélérats. Il ne se familiarisoit qu'avec les (3) Bouchers ; le

---

(1) L'Hôtel de la Comédie Italienne en fait partie.

(2) *Monstrelet.*

(3) *Choisi. Hist.*

Bourreau (1) étoit un de ses courtisans, alloit à son lever & lui touchoit dans la main. Les massacres que cet indigne Prince fit commettre dans Paris, ses trahisons envers la France, & ses liaisons avec l'Anglois, rendront à jamais sa mémoire exécrable.

Quai des Théatins.

Le Cardinal Mazarin, en 1644, fit venir de Rome des Théatins, leur donna cent mille écus pour former leur établissement dans Paris; ils n'y ont, & dans tout le Royaume, qu'un seul Couvent; ce que l'on peut regarder comme un phénomene Monacal très-admirable; car il y a eu parmi eux des hommes de beaucoup de mérite, mais qui sans doute n'ont pas cru devoir manœuvrer, s'intriguer, tâcher de s'attirer des legs, & de dépouiller les légitimes héritiers, pour avoir deux ou trois maisons dans la Capitale, & une au moins dans chaque ville un peu considérable dans les provinces.

---

(1) Il se nommoit *Capeluche*, & fut condamné à mort pour plusieurs crimes. Etant sur l'échafaud, &, voyant que celui qui devoit lui couper le cou, s'y prenoit mal, il se fit délier, arrangea lui-même le billot, regarda si le *coutelas étoit bien tranchant, tout comme s'il eût voulu*, dit le Journal, *faire ledit office à un autre*; ensuite il cria merci à Dieu, & fut décollé par son Valet. *Journal de Paris*, 21 *Août*, 1413.

LE PALAIS DES THERMES.

Les Bains de Dioclétien à Rome, ne furent achevés qu'en 306 ; ce Palais fût bâti sur le modele de ces Bains ; il est donc étonnant, qu'on soutienne qu'il étoit bien plus ancien que l'Empereur Julien, qui commandoit dans les Gaules en 357. D'ailleurs, en le bâtissant, il fallut en même-temps penser à y faire venir des eaux (1) ; & l'on trouva, en 1544, les restes d'un aqueduc qui avoit servi à y conduire celles d'Arcueil. Or, l'on doit présumer que cet aqueduc, & par conséquent ce Palais, n'étoient pas encore achevés du tems de Julien ; puisqu'il dit dans son Misopogon : *les Parisiens habitent une Isle, & n'ont point d'autre eau que celle de la Seine.* Mon opinion est que ce Prince, en partant de Paris, donna ses ordres pour bâtir ce Palais, afin de laisser un monument de sa magnificence proche d'une Ville qu'il chérissoit, & où il avoit été proclamé Empereur.

Il paroît, par le récit d'Ammien Marcellin, de Libanius & de Zozime, que les Soldats qui le proclamerent, sortirent le soir de leur camp, allerent en foule à la place qui étoit devant le Palais où il demeuroit, & y passerent la nuit. Ce Palais, dit-on, *étoit*

(1) Corrozet.

sans doute celui des Thermes, hors de la Ville; cette Place, assez spacieuse pour contenir tant de monde (1), *ne pouvant pas être dans la Cité.* Je réponds à ce raisonnement, qu'il me semble très-aisé de s'imaginer que cette Place y étoit, & au même endroit où Charles VI, mille ans après, assembla les habitans de Paris. *Le Roi*, dit la Chronique de Saint-Denis, *résolut de rétablir la tranquillité par une convocation des Parisiens dans la Cour du Palais* (2); *on y dressa sur les degrés un échafaud, où ce Prince monta avec ses Oncles & les Grands Officiers de la Couronne; le Chancelier parla au peuple.*

Comment pouvoir trouver, ajoute-t-on, *dans la Cité où loger cette foule de courtisans qui accompagnoient Julien? il avoit avec lui le Préfet des Gaules, le Maître des armes, le*

---

(1) Le nombre des Soldats ne pouvoient monter au plus qu'à neuf ou dix mille, puisqu'ils ne faisoient qu'une partie de l'armée de Julien, lorsque, dans la suite, il marcha contre Constance: cette armée, disent Ammien Marcellin & Zozime*, n'étoit que de vingt mille hommes.

(2) La Cour du Palais n'étoit pas alors enfermée de murailles, ni embarrassée de maisons & de boutiques, comme elle l'est aujourd'hui; d'ailleurs les rues voisines n'y aboutissoient pas de si près.

* *L. 21. L. 5.*

Comte des Domestiques, le Maître des Libelles, le Maître des Offices, le Préfet de la Chambre, le Grand Ecuyer, un Questeur, des Notaires, des Tribuns, des Chambellans, des Décurions du Palais & autres. A cette énumération, plus pédantesque que sensée, du savant Adrien de Valois, je réponds encore par un fait : l'Empereur Charles IV, & Vinceslas son fils, élu Roi des Romains, vinrent voir notre Roi Charles V, en 1378 ; & notre Roi Charles V, l'Empereur, & le Roi des Romains, étoient tous les trois logés au Palais.

L'Auteur du Journal, sous les regnes de Charles VI & Charles VII, rapporte que (1) *le Lundi 21 Juin 1428, le Régent de France* (le Duc de Betford) *donna au Palais, à Paris, une des plus somptueuses fêtes qu'on eût encore vues; que toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, y étoient reçues à dîner; que le Régent, sa femme & la Chevalerie furent servis en lieu & en viande selon leur état; premierement le Clergé, comme Evêques, Prélats, Abbés, Prieurs & Docteurs en toutes sciences; ensuite le Parlement, le Prévôt de Paris, le Châtelet, le Prévôt des Marchands, les Echevins & Bourgeois; & enfin le commun de tous états, & que fu-*

(1) *Page* 116.

rent à ce dîner plus de huit milliers séans à table.

D'ailleurs, examinons un peu cette Cité qu'on trouve si petite, & où il n'y avoit, du temps de Julien, ni Temples des faux Dieux, ni Eglises, ni Couvens, ni Hôpitaux; j'y vois l'Archevêché, la Cathédrale, le cloître des Chanoines de Notre-Dame, une Place, un Marché, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital des Enfans-Trouvés, deux Couvens de Religieux, douze Eglises Paroissiales, quarante-six rues, & le Palais avec toutes ses dépendances.

Je finis cet article, en disant qu'il y a toujours eu dans la Cité un Palais, où César & les Proconsuls qui vinrent après lui dans les Gaules, demeurerent; que Julien y étoit logé, lorsqu'il fut proclamé Empereur; que plusieurs de nos Rois de la premiere & de la seconde race l'ont habité, & qu'il a été le séjour ordinaire de Hugues-Capet & de tous ses Successeurs jusqu'à Charles VII, qui l'abandonna entiérement au Parlement. A l'égard du Palais des Thermes, on commença de le bâtir vers l'an 361, environ cent vingt ans avant Clovis; ce Prince, Childebert son fils, & quelques autres Rois de la premiere race, en préférerent le séjour à celui du Palais de la Cité. Les Normands le ruinerent en partie; &, vers la fin de la seconde race, son jardin & ses appartemens inhabités, ne servoient plus que d'asyle aux plaisirs de quelques femmes galantes, qui

n'osoient pas donner des rendez-vous chez elles.

Rue Thibautodé.

Agnès du Rochier, âgée de dix-huit ans, très-jolie, & fille unique d'un riche Marchand de cette rue, qui lui avoit laissé beaucoup de bien, se fit *Récluse* à la Paroisse de Sainte-Opportune, le 5 Octobre 1403. On appeloit *Récluses*, des filles ou des veuves, qui se faisoient bâtir une petite chambre joignant le mur de quelque Eglise. La cérémonie de leur *Réclusion* se faisoit avec grand appareil; l'Eglise étoit tapissée; l'Evêque célébroit la Messe pontificalement, prêchoit & alloit ensuite lui-même sceller la porte de la petite chambre, après l'avoir bien aspergée d'eau bénite: on n'y laissoit qu'une petite fenêtre, par où la *pieuse Solitaire* entendoit l'Office Divin, & recevoit les choses nécessaires à la vie. Agnès du Rochier mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans; elle étoit née riche; elle auroit pu, en visitant les prisonniers & les pauvres malades, contribuer, pendant quatre-vingt ans, au soulagement de bien des malheureux: elle voulut gagner le Ciel sans sortir de sa chambre.

Rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Vers le milieu de cette rue, cette Maison bâtie de pierres & de briques, qui appartient

aujourd'hui à M. Artaud, étoit, il y a cent ans, l'Hôtel de Rambouillet, tant célébré par Mademoiselle de Scudéri & les autres Beaux-Esprits de ce temps-là. L'Hôtel de Longueville étoit l'Hôtel de Chevreuse, le berceau de la Fronde & de la politique de ce fameux Cardinal de Retz, qui eut toutes les grandes qualités qu'il voulut avoir, & qui ne voulut point avoir celles d'un Evêque, d'un Citoyen & d'un honnête homme.

LES TUILERIES.

Ce Palais fut ainsi nommé du lieu où il est situé, & qu'on appeloit les *Tuileries*, parce qu'on y faisoit de la tuile. Catherine de Médicis le fit bâtir en 1564. Il ne consistoit que dans le gros pavillon quarré du milieu, dans les deux corps-de-logis qui ont chacun une terrasse du côté du jardin, & dans les deux pavillons qui les terminent. Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, l'ont étendu, exhaussé & décoré. Ses proportions, à ce qu'on prétend, sont moins agréables & moins régulieres qu'elles ne l'étoient d'abord; mais c'est toujours après le Louvre, le plus beau Palais de l'Europe.

Un Astrologue, ayant prédit à Catherine de Médicis qu'elle mourroit auprès de Saint-Germain, on la vit aussitôt fuir superstitieusement tous les lieux & toutes les Eglises qui portoient

ce nom (1); elle n'alla plus à Saint-Germain-en-Laye, & même, à cause que son Palais des Tuileries se trouvoit sur la Paroisse de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, elle en fit bâtir un autre (l'Hôtel de Soissons;) près de Saint-Eustache. Quand on apprit que c'étoit Laurent de Saint-Germain, Evêque de Nazareth, qui l'avoit assistée à la mort, les gens infatués de l'Astrologie, prétendirent que la prédiction avoit été accomplie.

Ce fut aux Tuileries, quatre jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, qu'elle donna cette fête dont parlent presque tous les Historiens (2), mais trop légérement : ils excitent la curiosité du Lecteur sans la satisfaire. Mézeray se contente de dire qu'à l'occasion du mariage du Roi de Navarre (3) & de Marguerite de Valois, il y eut à la Cour beaucoup de divertissement, de Tournois & de Ballets; *& qu'entre autres, il s'en fit un, où l'on ne put s'empêcher de préfigurer le malheur qui étoit près d'accabler les Huguenots; le Roi & ses freres y défendant le Paradis contre le Roi de Navarre & les siens, qui étoient repoussés & relégués en Enfer.* Voici ce que j'ai trouvé dans des Mémoires de ce temps-là, qui sont

(1) *Mézeray.*

(2) *De Thou, l. 52.*

(3) Depuis Henri IV.

très-rares (1) : *Premierement, en ladite Salle, à main droite, il y avoit le Paradis, l'entrée duquel étoit défendue par trois Chevaliers, armés de toutes pieces, qui étoient Charles IX & ses freres. A main gauche, étoit l'Enfer, dans lequel il y avoit un grand nombre de Diables & de petits Diablotaux, faisant infinies singeries & tintamarres avec une grande roue tournante dans ledit Enfer, toute environnée de clochettes. Le Paradis & l'Enfer étoient séparés par une barque conduite par Caron, Nautonier d'Enfer. A l'un des bouts de la Salle, & derriere le Paradis, étoient les Champs Elysées, à savoir, un jardin embelli de verdure & de toutes sortes de fleurs, & le Ciel empyrée, qui étoit une grande roue avec les douze signes du Zodiaque, les sept Planêtes, & une infinité de petites étoiles, faites à jour, rendant une grande lueur & clarté, par le moyen des lampes & flambeaux qui étoient artistement accommodés par derriere. Cette roue étoit dans un continuel mouvement, faisant aussi tourner ce jardin, dans lequel étoient douze Nymphes fort richement parées. Dans la Salle se présenterent plusieurs troupes de Chevaliers errans* : (c'étoient des Seigneurs de la Religion qu'on avoit

(1) *Mémoires de l'Etat de la France sous Charles IX, tome. 1, page 362.*

choisis exprès :) *ils étoient armés de toutes pieces, vêtus de diverses livrées, & conduits par leurs Princes*, (le Roi de Navarre & le Prince de Condé ;) *tous lesquels, tâchant de gagner le Paradis, pour ensuite aller quérir ces Nymphes au jardin, en étoient empêchés par les trois Chevaliers qui en avoient la garde; lesquels, l'un après l'autre, se présentoient à la lice, & ayant rompu la pique contre lesdits Assaillans, & donné le coup de coutelas, les renvoyoient vers l'Enfer, où ils étoient traînés par les Diables & Diablotaux. Cette forme de combat dura jusqu'à ce que les Chevaliers errans eussent été combattus & traînés, un à un, dans l'Enfer, lequel fut ensuite clos & fermé. A l'instant, descendirent du Ciel Mercure & Cupidon, portés sur un Coq. Le Mercure étoit cet Etienne le Roi, Chantre tant renommé, lequel étant à terre, se vint présenter aux trois Chevaliers, & après un chant mélodieux leur fit une harangue, & remonta ensuite au Ciel sur son Coq, toujours chantant. Alors les trois Chevaliers se leverent de leurs siéges, traverserent le Paradis, allerent aux Champs Elysées quérir les douze Nymphes, & les amenerent au milieu de la Salle, où elles se mirent à danser un ballet fort diversifié, & qui dura une grosse heure. Le ballet achevé, les Chevaliers, qui étoient dans l'Enfer, furent délivrés & se mirent à combattre en foule & à rompre des piques.*

Le combat fini, on mit le feu à des traînées de poudre, qui étoient autour d'une fontaine dressée presqu'au milieu de la Salle, d'où s'éleva un bruit & une fumée qui firent retirer chacun. Tel fut le divertissement de ce jour: d'où l'on peut conjecturer quelles étoient, parmi telles feintes, les pensées du Roi & du Conseil secret.

Catherine de Médicis, dont l'abominable politique avoit corrompu l'heureux naturel de son fils, étoit l'ame de ce Conseil secret. Peut-on, sans frémir d'horreur, penser à une femme qui imagine, compose & prépare une Fête sur le massacre qu'elle doit faire, quatre jours après, d'une partie de la Nation où elle regne; qui sourit à ses victimes, qui joue avec le carnage, qui fait danser l'Amour & les Nymphes sur les bords d'un fleuve de sang, & qui mêle les charmes de la Musique aux gémissemens de cent mille malheureux qu'elle égorge?

Je remarque que, par un hasard assez singulier, le plus beau jardin public d'Athenes s'appeloit les Tuileries ou le Céramique (1), parce qu'il avoit été planté, comme le nôtre, sur un endroit où l'on faisoit de la tuile.

RUE TIRE-BOUDIN, *Anciennement* TIRE-V..

Marie Stuard, femme de François II, pas-

(1) κέραμος tuile : κεράμειος, tuilerie.

ſant dans cette rue, en demanda le nom; il n'étoit pas honnête à prononcer; on en changea la derniere ſyllabe; & ce changement a ſubſiſté. De toutes les rues affectées aux femmes publiques, cette rue & la rue Briſemiche, étoient les mieux fournies. En 1387, le Prévôt de Paris rendit une Ordonnance qui chaſſoit ces ſortes de femmes de la rue Briſemiche (1), à la requête du Curé de Saint-Merri, & attendu l'indécence de leur domicile ſi près d'une Egliſe & d'un Chapitre. Des Bourgeois s'oppoſerent à l'exécution de cette Ordonnance (2), & entreprirent de maintenir les femmes publiques dans l'ancienne poſſeſſion où elles étoient de cette rue. Le Parlement, par Arrêt du 21 Janvier 1388, admit l'oppoſition des Bourgeois, ſauf à prononcer définitivement, le premier Lundi de Carême, ſur les nouvelles raiſons des Parties. Quelque temps après, le Curé de Saint-Merri trouva le moyen de ſe venger d'un de ces Bourgeois, en le faiſant condamner à faire amende honorable, un Dimanche, à la porte de la paroiſſe, pour avoir mangé de la viande le Vendredi.

RUE TIRECHAPE.

La nuit du 20 Janvier 1608, cinq hom-

(1) Ou Baillehoë.

(2) *Hiſtoire de Paris, tome 2. liv. 14, page 705.*

nies qui amenoient des provisions aux Halles, furent trouvés morts de froid au coin de cette rue. Pierre Matthieu rapporte qu'il entendit dire à Henri IV, à son lever, *que sa moustache s'étoit gelée au lit, & auprès de la Reine* (1) : c'étoit sa femme.

Rue de la Tixeranderie.

Paul Scarron logeoit au second étage d'une maison au milieu de cette rue; lui & sa femme (depuis Madame de Maintenon) n'avoient, pour tout logement, que deux chambres sur le devant, séparées par l'escalier; une cuisine sur la cour, & un cabinet où couchoit un petit laquais. M. de Voltaire dit que Scarron, lorsqu'il se maria en 1651, logeoit rue d'Enfer; il y a quatre rues de ce nom dans Paris, elles ne sont point de la paroisse Saint-Gervais; Scarron avoit apparemment délogé. Il mourut âgé de cinquante-neuf ans, le premier Octobre 1660, & fut enterré à Saint-Gervais, paroisse de cette rue de la Tixeranderie. Sa famille, originaire de Piémont, étoit ancienne dans le Parlement de Paris. M. de Voltaire a raison de dire que *ce fut une fortune pour Mademoiselle d'Aubigné, d'épouser cet homme, quoiqu'impotent, & qui n'avoit qu'un bien*

(1) *Liv.* 3, *page* 771.

très médiocre; mais l'expression n'est pas juste, lorsqu'il ajoute, *qu'il étoit disgracié de la nature*; Scarron avoit été bien fait & d'une figure aimable dans sa jeunesse; il n'étoit devenu impotent, que des suites d'une débauche qu'il fit à l'âge de vingt-sept ans.

HÔTEL DES TOURNELLES.

Louis XII y mourut le premier de Janvier 1515; jamais Prince ne fut plus regretté de ses Sujets, & ne mérita mieux de l'être. A sa mort, les Crieurs des corps (usage qui subsiste encore dans quelques Provinces de France) en sonnant leurs clochettes, crioient le long des rues: „ Le bon Roi Louis, pere du Peuple, est „ mort „. Ce Prince étoit sobre, doux, modeste, laborieux, aimoit les Sciences, parloit avec beaucoup de graces, & étoit rempli de sentimens d'honneur, de religion, d'humanité & de bienfaisance. Sa mémoire sera éternellement en bénédiction parmi les François. „ Il „ ne courut oncques, dit Saint Gélais, du „ regne de nul des autres, si bon temps qu'il „ a fait durant le sien „.

Dès son avenement au trône, il diminua les impôts, & ne les rétablit jamais. Il sut si bien ménager ses Finances, qu'elles lui suffirent pour subvenir aux différens besoins de l'Etat. Ce qu'il y a d'étonnant, ou plutôt ce qui ne l'est pas, quand on fait attention au caractere du

Peuple, qui murmure toujours contre le Gouvernement actuel, & qui n'aura peut-être jamais d'idée juste des vertus & des vices, ni de sentiment de sa félicité réelle; c'est que les François traitoient d'avarice la sage épargne de leur Maître. On en faisoit des plaisanteries dans les Sociétés; les chansons, les épigrammes couroient de main en main : on alla jusqu'à jouer Louis XII en plein théâtre. Il prenoit le parti d'en rire le premier, & disoit : „ qu'il aimoit bien „ mieux que son Peuple se divertît de son éco„ nomie, que s'il avoit à gémir de ses prodi„ galités „. Son ambition la plus vive, sa plus forte envie, étoit de rendre ses Sujets heureux : ils le furent; mais ils ne surent qu'ils l'avoient été, qu'après sa mort.

Louis XII avoit épousé en secondes noces Anne de Bretagne, veuve de son Prédécesseur, Charles VIII, pour laquelle il avoit eu toujours une tendre inclination. Cependant il ne fut pas heureux avec elle. Cette Princesse étoit d'une humeur chagrine, acariâtre, tracassiere. Elle excédoit le Roi de ses mauvais propos. Un jour il lui ferma la bouche par cet apologue : „ Sachez, Madame, qu'à la création du mon„ de, Dieu avoit donné des cornes aux Bi„ ches, de même qu'aux Cerfs; mais les Bi„ ches, se voyant un si beau bois sur la tête, „ entreprirent de faire la loi aux Cerfs; le „ souverain Créateur en fut indigné, & leur

„ ôta cet ornement pour les punir de leur ar-
„ rogance „.

Ces sortes de plaisanteries étoient fort du goût de ce Prince, & il en faisoit fréquemment. „ Le menu Peuple & les Paysans, di-
„ soit-il, sont la proie des Traitans & des
„ Gens-d'armes ; & ceux-ci sont la proie du
„ Diable.... Les Chevaux courent les béné-
„ fices, & les Anes les attrapent.... Il n'y a
„ rien de mieux pour la conduite de la vie,
„ que de voir souvent des gens de bien :
„ mais il ne faut voir ni Avocats, ni Procu-
„ reurs ; ces sortes de gens ont coutume d'al-
„ longer le cuir avec les dents, en expliquant
„ les loix à leur façon, & conformément à
„ leurs intérêts „.

Il falloit que les Avocats ne se piquassent pas alors d'autant de noblesse, qu'ils en mettent aujourd'hui dans leur profession ; car c'est sous ce regne que fut faite la Comédie si célebre & si bonne de l'*Avocat Patelin* ; & cette Satyre tomboit sans doute sur le Corps en général.

Louis XII, qui avoit la plus grande idée de la Magistrature, trouva un jour deux Conseillers du Parlement, qui faisoient une partie de paume, & leur fit les remontrances les plus fortes, parce qu'ils profanoient, disoit-il, la dignité d'un si auguste Sénat. Il les menaça mê-

me de leur ôter leurs charges, & de les mettre au rang de ses Valets-de-Pied, s'ils y retournoient jamais. Ce trait rappelle celui de Philippe, Roi de Macédoine, qui priva, dit Plutarque, un Magistrat de sa place, parce qu'il étoit trop soigneux de se parfumer.

Un Officier de la Maison de Louis XII avoit maltraité un Laboureur; le Roi, instruit de cette violence, ordonna qu'on ne servît à cet Officier, que du vin & de la viande. Le lendemain, le Roi lui demanda s'il avoit fait bonne chere: „ Sire, on en feroit une bien meilleure, „ s'il y avoit du pain. — Bon, dit le Roi, est-„ ce qu'on ne peut se passer de pain? — Non „ certes, Sire, répondit le Gentilhomme. — „ Vous vous moquez, repliqua Louis XII; le „ pain n'est pas absolument nécessaire à la vie. „ — Votre Majesté m'excusera, si je soutiens „ que les François ne peuvent s'en passer. — „ Pourquoi donc, reprit le Roi, avez-vous „ battu ce pauvre Laboureur qui vous met le „ pain à la main „?

La Reine Anne mourut le 9 Janvier 1513; & Louis XII se remaria l'année suivante avec la Princesse Marie, sœur de Henri VIII, Roi d'Angleterre. Il avoit cinquante-trois ans quand il l'épousa, il ne jouissoit pas d'une forte santé; il l'avoit usée dans sa jeunesse en se livrant à divers excès; mais il étoit amoureux; il n'avoit point de Successeur; & il désiroit ardem-

ment d'en laiſſer un du moins après lui. Il oublia ſon âge & la délicateſſe de ſon tempérament auprès de ſa nouvelle femme; il y trouva la mort au bout de deux mois & demi de mariage. Les uns diſoient qu'il s'étoit ſacrifié pour ſon Peuple, comme le Pélican pour ſes petits; d'autres publioient que le Roi d'Angleterre avoit envoyé une haquenée au Roi de France, pour le porter bientôt & plus doucement en Enfer ou en Paradis.

Anne de Bretagne établit, en faveur des Dames, l'Ordre de la Cordeliere, dont le Cordon n'étoit donné qu'à celles qui avoient conſervé leur honneur exempt de toute tache & de tout ſoupçon. Le Collier étoit le Cordon de Saint-François. Cet Ordre ne ſubſiſta que pendant la vie de la Reine. On trouva ſans doute qu'il étoit trop difficile de faire ſes preuves.

RUE (1) TROUSSE-VACHE.

Le Cardinal de Lorraine (2), revenant du Concile de Trente, voulut faire une eſpece d'entrée dans Paris, accompagné de pluſieurs gens armés. Le Maréchal de Montmorenci, alors Gouverneur de cette Capitale, lui envoya dire

---

(1) Ainſi nommée d'une Enſeigne, *à la Vache trouſſée*, c'eſt-à-dire, à la queue relevée.

(2) *De Thou, liv.* 37.

qu'il ne le souffriroit pas. Le Cardinal répondit avec hauteur & continua sa marche. Montmorenci le rencontra vis-à-vis des Charniers des Innocens, fit main-basse sur son escorte; & son Eminence se sauva dans l'arriere-boutique d'un Marchand de cette rue, où elle resta cachée jusqu'à la nuit, sous le lit d'une servante.

Ce même Cardinal, étant à la tête du Conseil, sous le regne de François II, se trouva importuné du grand nombre d'Officiers estropiés, & de veuves d'Officiers tués, qui sollicitoient à la Cour quelques petites pensions pour vivre; il fit publier à son de trompe, *pour se délivrer* (1), disoit-il, *de ces Mendians*, que tous ceux qui étoient venus à Fontainebleau pour demander quelque chose, eussent à se retirer dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus à un gibet qu'il fit dresser devant le Château. Il mourut dans son lit.

RUES DE LA GRANDE ET DE LA PETITE TRUANDRIE.

La petite Place du *Puits-d'Amour*, ou de *l'Ariane*, est à la pointe d'un triangle que forment ces deux rues avec celle de Mondétour. Ce Puits fut ainsi nommé à l'occasion de la fin malheureuse d'une jeune fille qui s'y précipita

(1) *Vie de François de Guise*, page 65.

& s'y noya, se voyant trompée & abandonnée par son Amant; elle s'appeloit *Agnès Hellebic*; & son pere tenoit un rang assez considérable à la Cour de Philippe-Auguste. Environ trois cents ans après, autre aventure à ce Puits. Un jeune homme, désespéré par les rigueurs de sa Maîtresse, s'y jeta, mais avec tant de bonheur, qu'il ne se blessa point, & qu'elle eut le temps de lui faire descendre une corde, en l'assurant que désormais elle ne lui seroit plus cruelle. Il voulut marquer sa reconnoissance envers ce Puits, & le fit refaire à neuf. *Sauval* dit (1) que de son temps, on lisoit encore sur la Mardelle, en lettres gothiques & mal gravées:

L'Amour m'a refait
En 525 (2) tout-à-fait.

L'Auteur des *Evénemens nocturnes* prétend qu'un Missionnaire, prêchant à Saint-Jacques de l'Hôpital, s'éleva avec tant de force & de zele *contre les rendez-vous qu'on se donnoit tous les soirs à ce Puits; contre les chansons qu'on y chantoit; contre les danses lascives qu'on y dansoit; contre les sermens qu'on s'y faisoit, comme sur un Autel, de s'aimer toujours, & contre tout ce qui s'ensuivoit, que les peres & meres, les dévots & les dévotes*

(1) *Tome* 1. *page* 184.

(2) Pour 1525.

s'y transporterent à l'instant & le comblerent. Je doute de cette anecdote, attendu qu'il n'est gueres vraisemblable que *Sauval*, qui étoit contemporain, ne l'eût rapportée; il dit seulement: *j'ai vu tirer de l'eau à ce Puits; je l'ai vu tari; présentement il est comblé & à demi ruiné.*

Anciennement on appeloit *Tributs*, & par abbréviation *Trus*, les impôts qu'on mettoit sur le peuple. *De ce mot* Trus, dit Pasquier, *vint celui de* Truander (1), *pour dire gourmander & fouler; parce que ceux qui sont destinés à exiger les tributs, sont ordinairement gens fâcheux, qui ont peu de pitié des pauvres sur lesquels ils exercent les Mandemens du Roi.* Il y a toute apparence qu'on donna le nom de *Truanderie* aux rues où les Bureaux de ces Fermiers & Receveurs étoient établis.

RUE DE VAUGIRARD.

Sous le regne de François I (2), le total des loyers de toutes les maisons de Paris ne montoit qu'à la somme de trois cens douze mille livres. Aujourd'hui les Carmes déchaussés, indépendamment du vaste terrein qu'occupent leurs Jardins & leur Couvent, jouissent de près

(1) *Tome 1, page 883.*

(2) *Hist. de Paris, liv. XIX, num. 55.*

de cent mille livres de rente en loyers de maisons qu'ils ont fait bâtir dans cette rue & dans les rues adjacentes. Ils n'ont commencé à prendre racine en France, qu'en 1611, par une très-petite maison que leur donna un bourgeois nommé *Nicolas Vivian*. Il faut leur rendre justice; les richesses ne les énorgueillissent pas; ils continuent toujours d'envoyer des Freres quêter dans les maisons.

M. Camus, Evêque de Bellay (1), prétend qu'un seul Ordre de Mendians coûte à la Chrétienté *trente-quatre millions d'or*, en ne comptant que cent francs pour les habits & la nourriture de chaque Religieux; *en sorte*, dit-il, *que le Prince le plus tyran n'exige pas de son peuple, pour l'entretien de son luxe & de ses armées, ce qu'en tirent les Mendians.... Vouloir vivre sans travailler, c'est un vol continuel qu'on fait à la Nation & aux véritables Pauvres.*

Plusieurs célebres Docteurs ont soutenu que c'est une chose contraire à la Religion & au bon-sens, que de faire profession de pauvreté; que Jesus-Christ, quoiqu'il ait choisi de vivre dans un état de pauvreté, ne l'a pourtant point affecté; qu'il n'a jamais demandé l'aumône, ni fait profession d'une pauvreté volontaire; qu'il n'a point enseigné que les Fideles dussent faire pro-

(1) *L'Apocalypse de Méliton.*

profeſſion de mendier; qu'au contraire il a poſé pour maxime, que les hommes ne doivent jamais demander l'aumône par inclination & par choix, mais ſeulement quand ils y ſont contraints par la néceſſité.

Vivez du travail de vos mains; employez à ce travail, utile à la ſociété, le temps que vous employez à tâcher de vous attirer des legs & des aumônes; penſez qu'il eſt dit dans la Geneſe, que Dieu mit l'homme dans le Paradis terreſtre pour y travailler & le garder : *Tulit ergo Dominus Deus hominem & poſuit eum in Paradiſo voluptatis, ut operaretur & cuſtodiret illum.*

RUE VERDELET.

Le Boucher étoit anciennement un ſurnom glorieux qu'on donnoit à un Général après une victoire, en reconnoiſſance du carnage qu'il avoit fait de trente ou quarante mille hommes. Jean de Montigni, Premier Préſident au Parlement, fut ſurnommé (1) *le Boulanger*, en reconnoiſſance des bleds qu'il fit venir à Paris pendant une famine, & qui conſerverent la vie à vingt-cinq ou trente mille perſonnes. *Voilà*

(1) Sa famille quitta le nom de *Montigni*, pour adopter un ſurnom ſi honorable. Il demeuroit au coin de cette rue & de la rue Plâtriere.

de ces actions, dit Mézeray, *dont je voudrois qu'on tâchât d'éterniser la mémoire par des Médailles.* Cet Historien, s'il avoit vécu de nos jours, auroit eu cette satisfaction. La Provence, en 1747, a fait frapper une Médaille pour laisser à la postérité un monument des obligations qu'elle avoit à M. Bouret.

Lettre écrite par Messieurs les Procureurs du pays de Provence à M. Bouret, Fermier Général, le 12 Mai 1747.

„ MONSIEUR,

„ Nous sommes très-mortifiés de vous voir „ partir sans vous avoir donné quelque marque „ de notre vive reconnoissance. Il n'y a que les „ sentimens de nos cœurs qui puissent égaler „ les services que la Province a reçus de vous; „ & tout ce que nous pourrions faire, sera „ toujours au-dessous de ce que nous vous „ devons. Nous avons cru que le témoignage „ le plus sensible que nous pourrions vous „ donner de nos sentimens, étoit de faire gra- „ ver une Médaille d'or, où seront d'un côté „ les armes de la Province, avec ces mots COMITIA PROVINCIÆ; & de l'autre côté, on lira : STEPHANO-MICHAELI BOURET, QUOD JUSSU LUDOVICI XV, REGIS CHRISTIANISSIMI, ET OPE JO. BAPT. DE MACHAULT, GENERALIS ÆRARII MODERATORIS, PROVIN-

CIAM MAXIMA REI FRUMENTARIÆ PENURIA LABORANTEM, PROVIDENTISSIME SUSTENTAVIT, HOC GRATI ANIMI MONUMENTUM PROCURATORES PROVINCIÆ DICANT, CONSECRANT, M. D. CC. XLVII. „ Cela a été „ ainsi délibéré dans une de nos Assemblées ; „ & nous avons donné nos ordres à Paris pour „ faire frapper cette Médaille. Il est fâcheux „ pour nous, que nous ne puissions pas vous „ la présenter avant votre départ ; nous comptons que, dès qu'elle sera achevée, vous „ voudrez bien la recevoir comme une marque de la reconnoissance du Corps de la „ Province, & du respectueux attachement avec „ lequel nous sommes,

MONSIEUR,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs, Le MARQUIS DE PIERREFEU, JULIEN, THOMASSIN, LA GARDE, MICHEL POMIERS, Consuls & Assesseurs d'Aix, Procureurs du pays. „

RUE DE LA VERRERIE.

Les Ordonnances de Charlemagne, de S. Louis, de Charles IV, & de Charles V contre les jeux défendus, font mention des Dez & du Trictrac, & ne parlent point des Cartes : c'est une preuve qu'elles n'ont été connues que postérieurement à ces Ordonnances. Il paroît qu'el-

les furent inventées vers la fin du régne de Charles V, attendu qu'il en est fait mention dans la chronique de *petit Jehan de Saintré*, lorsqu'il étoit Page de ce Prince. Un Peintre qui demeuroit dans cette rue de la Verrerie, nommé Jacquemin Gringonneur, en fut l'inventeur. On lit dans un compte de Charles Poupart, (1) Argentier de Charles VI, *donné cinquante-six sols parisis à Jacquemin Gringonneur, Peintre, pour trois jeux de cartes à or & à diverses couleurs* (2), *de plusieurs devises, pour porter devers ledit Seigneur Roi, pour son* (3) *ébattement.*

On joue, dit M. de Crousaz, pour se débarrasser de la conversation des sots : il y a donc bien des sots ! Il y a aussi bien des excommuniés ! Le Concile de Mayence, tenu en 813, (4), sépare de la Communion des Fideles, les Ecclésiastiques & les Laïques qui joueront aux jeux de hazard.

L'avidité du gain nous a rendu plus polis que nos Ancêtres : ils ne jouoient point sur leur parole ; & lorsqu'on n'avoit point d'argent pour payer à la fin du jeu, on étoit obligé de donner des nantissemens pour la somme qu'on

(1) Surintendant des Finances.

(2) *Regiſtre de la Chambre des Comptes.*

(3) Pendant les intervalles de sa funeste maladie.

(4) *Conc. Mog. Can.* 14.

devoit. *En 1368, le Duc de Bourgogne* (1), dit le Laboureur, *ayant perdu soixante francs à la paume contre le Duc de Bourbon, Messire Guillaume de Lion & Messire Gui de la Trimouille, leur laissa, faute d'argent, sa ceinture; laquelle il donna encore depuis en gage au Comte d'Eu pour quatre-vingt francs par lui perdus au même jeu.*

En 1676, on représenta (2), sur le Théâtre de l'Hôtel de Guénégaud, une Comédie de Thomas Corneille, en cinq actes, intitulée: *le Triomphe des Dames*, qui n'a point été imprimée, & dont *le Ballet du Jeu de Piquet* étoit un des Intermedes. Les quatre Valets parurent d'abord, avec leurs hallebardes, pour faire faire place; ensuite les Rois arriverent successivement, donnant la main aux Dames, dont la queue étoit portée par quatre Esclaves: le premier de ces Esclaves représentoit la paume: le second, le Billard; le troisieme, les Dez; le quatrieme, le Trictrac. Les Rois, les Dames & les Valets, après avoir formé, par leurs danses, des tierces & des quatorzes; après s'être rangés, tous les noirs d'un côté, & les rouges de l'autre, finirent par une contre-danse où toutes les couleurs étoient mêlées confusément, & sans suite.

---

(1) *Hist. de Philippe de Bourgogne, tome 1, page 94.*

(2) *Théâtre François, tome 11, page 472.*

Je crois que cet intermede n'étoit pas nouveau, & qu'il n'étoit que l'esquisse d'un grand Ballet exécuté à la cour de Charles VII, & sur lequel on eut l'idée du Jeu de Piquet, qui certainement ne fut imaginé que vers la fin du régne de ce Prince. Combien de personnes jouent tous les jours à ce Jeu, sans en connoître tout le profond mérite! Une dissertation (1), que je crois du Pere Daniel, prouve qu'il est symbolique, allégorique, politique, historique, & qu'il renferme des maximes très-importantes sur la guerre & le gouvernement. *As* est un mot latin, qui signifie *une piece de monnoie, du bien, des richesses*. Les *As* au piquet ont la primauté, même sur les Rois, pour marquer que l'argent est le nerf de la guerre; & que, lorsqu'un Roi n'en a pas, sa puissance est bien foible. Le *Treffle*, herbe si commune dans les prairies, signifie qu'un Général ne doit jamais camper son armée en des lieux où le fourrage peut lui manquer, & où il seroit difficile d'en transporter. Les *Piques* & les *Carreaux* désignent les magasins d'armes qui doivent être toujours bien fournis; les *Carreaux* étoient des especes de fleches fortes & pesantes qu'on tiroit avec l'arbalête, & qu'on nommoit ainsi, parce que le fer en étoit quarré. Les *Cœurs* re-

(1) *Mémoires pour l'Hist. des Sciences & des Beaux-Arts, ann.* 1720.

présentent le courage des Chefs & des soldats. David, Alexandre, César & Charlemagne sont à la tête des quatre Quadrilles ou couleurs du Piquet, pour signifier que quelque nombreuses & quelque braves que soient les troupes, elles ont besoin de Généraux aussi prudens que courageux & expérimentés.

Quand on se trouve dans une position fâcheuse, dans un camp désavantageux, & dans l'impuissance de disputer la victoire, il faut tâcher que la perte que l'on va faire, soit la plus petite qu'il sera possible : c'est ce qui se pratique au Piquet. Si le fond de notre jeu est mauvais, si les As, les Quintes & les Quatorzes sont contre nous, il faut se précautionner, en tâchant d'avoir le point pour prévenir le pic & le repic : il faut donner des gardes aux Rois & aux Dames, pour éviter le capot.

Sur les cartes des quatre Valets, on lit les noms d'*Ogier*, de *Lancelot*, deux preux du temps de Charlemagne; de *la Hire* (1) &

---

(1) Pendant que les Anglois étoient les maîtres de Paris & de la moitié de la France, on prétend que la Hire, à qui Charles VII montroit les apprêts d'un Ballet & demandoit ce qu'il en pensoit, lui répondit : *ma foi, Sire, je pense qu'on ne sauroit perdre plus gaiement un Royaume.* On rapporte de ce même la Hire que, prêt à fondre sur l'ennemi, il

d'*Hector* (1), deux Capitaines de distinction sous le regne de Charles VII. Le titre de *Varlet* étoit anciennement honorable ; & les plus grands Seigneurs le portoient jusqu'à ce qu'ils eussent été faits *Chevaliers*. Les quatre Valets, au Piquet, représentent donc la Noblesse, comme les Dix, les Neufs, les Huits & les Septs désignent les soldats.

L'anagramme d'*Argine*, nom de la Dame de Treffle, est *Regina* : c'étoit la Reine, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. La belle *Rachel*, Dame de Carreau, c'étoit *Agnès* Sorel. La Pucelle d'Orléans étoit représentée par la chaste & guerriere *Pallas*, Dame de Pique ; & Isabeau de Baviere par *Judith*, Dame de Cœur : ce n'est pas la Judith de l'Ancien-Testament, mais l'Impératrice Judith, femme de Louis-le-Débonnaire, qu'on avoit accusée d'être très-galante, qui causa tant de troubles dans l'Etat, & dont la vie par conséquent avoit beaucoup de rapport avec celle d'Isabeau de Baviere.

Il est aisé de reconnoître Charles VII sous le

---

se mettoit à genoux, les mains jointes, & faisoit cette priere : *Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire, autant que tu voudrois que la Hire fit pour toi, s'il étoit Dieu, & que tu fusses la Hire.* Il croyoit avoir bien dévotement prié.

(1) Hector de Galard.

nom de *David*, donné au Roi de Pique. David, après avoir été long-tems persécuté par Saül son beau-pere, parvint à la Couronne de Judée; mais, au milieu de ses prospérités, il eut le chagrin de voir son fils Absalon se révolter contre lui: Charles VII, après avoir été déshérité & proscrit par Charles VI son pere, reconquit glorieusement son Royaume; mais les dernieres années de sa vie furent troublées par l'esprit inquiet & le mauvais caractere de son fils (depuis Louis XI) qui osa lui faire la guerre, & qui fut même la cause de sa mort.

On voit qu'un jeu de cartes, à la faveur d'un commentaire, peut s'attirer autant de considération, que bien des Auteurs Grecs & Latins.

Place des Victoires.

L'Abbé de Choisi dit (1) que le Maréchal de la Feuillade avoit dessein d'acheter une cave dans l'Eglise des Petits-Peres, & qu'il prétendoit la pousser sous terre jusqu'au milieu de cette place, afin de se faire enterrer précisément sous la Statue de Louis XIV. Je sais que le Maréchal de la Feuillade n'avoit pas mérité, par des actions & des victoires signalées, d'avoir un tombeau à S. Denis, comme Dugues-

(1) *Mémoires, liv. V.*

clin & Turenne; mais il n'étoit pas aussi de ces Courtisans inutiles à l'Etat, qu'on devroit enterrer au pied de la Statue de leur Maître, dans la Place publique consacrée à l'idole qu'ils ont encensée & peu servie. La plaisanterie de l'Abbé de Choisi est de ces traits qui tombent à faux, & qui ne font tort qu'à l'Ecrivain, dont ils décelent la malignité.

ABBAYE DE SAINT-VICTOR.

Petrus eram quem petra tegit:
Je m'appelois Pierre; une pierre me couvre.

On ne peut pas douter que cette Epitaphe de Pierre Cameslor, qu'on lit & qu'on a conservée dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Victor, ne fût choisie & admirée par les Religieux de ce temps-là, & que l'Epitaphe de Nicolas Clemengis, dans l'Eglise du Collége de Navarre, ne parût aussi très-ingénieuse aux Professeurs de ce célebre Collége:

Qui lampas fuit Ecclesiæ, sub lampade jacet:
Qui fut la lampe de l'Eglise, gît sous la lampe.

Parce que ce fameux Docteur fut enterré dans le chœur, sous la lampe.

RUE DES VIEILLES-ÉTUVES.

L'usage des Etuves étoit anciennement aussi commun en France, même parmi le peuple,

qu'il l'est & l'a toujours été dans la Grece & dans l'Asie : on y alloit presque tous les jours (1). Saint Rigobert fit bâtir des bains pour les Chanoines de son Eglise, & leur fournissoit le bois pour chauffer l'eau. Grégoire de Tours (2) parle de Religieuses qui avoient quitté leur Couvent, parce qu'on s'y comportoit dans le bain avec peu de modestie. Le Pape Adrien I recommandoit au Clergé de chaque Paroisse, d'aller se baigner processionnellement tous les Jeudis, en chantant des Pseaumes.

Il paroît que les personnes que l'on prioit à dîner ou à souper, étoient en même-tems invitées à se baigner. *Le Roi & la Reine*, dit la Chronique de Louis XI, *firent de grandes* (3) *cheres dans plusieurs Hôtels de leurs Serviteurs & Officiers de Paris ; entr'autres, le dixieme de Septembre, mil quatre cent soixante-sept, la Reine, accompagnée de Madame de Bourbon, de Mademoiselle* (4) *Bonne de Savoye sa sœur, & de plusieurs autres Dames, soupa en l'Hôtel de* (5) *Maître Jean*

(1) *Bollandus*, *tomus*, 1, *Januarii*, *page* 165.

(2) *Greg. Tur. Hist. liv.* 10, *chap.* 10.

(3) Grands festins.

(4) On n'appeloit que *Mademoiselle*, la femme même d'un Prince, jusqu'à ce qu'il eût été fait Chevalier.

(5) On appeloit un Chevalier *Messire* ou *Monseigneur*. Le Parlement n'étoit originairement composé

Dauvet, Premier Président en Parlement, où elles furent reçues & festoyées très-noblement ; & on y fit quatre beaux Bains, richement ornés, croyant que la Reine s'y baigneroit ; ce qu'elle ne fit pas, se sentant un peu mal disposée ; & aussi parce que le temps étoit dangereux ; & en l'un desdits Bains se baignerent Madame de Bourbon & Mademoiselle de Savoye ; & dans l'autre Bain, à côté, se baignerent Madame de Monglat & Perrette de Châlon, bourgeoise de Paris.... Le mois suivant, le Roi soupa à l'Hôtel du Sire Denis Hesselin, son Panetier, où il fit grande chere, & y trouva trois beaux bains, richement tendus, pour y prendre son plaisir de se baigner ; ce qu'il ne fit pas, parce qu'il étoit enrhumé, & qu'aussi le temps étoit dangereux.

La cérémonie du Bain étoit une de celles qu'on observoit le plus exactement à la réception d'un Chevalier. „ Quand un *Ecuyer* (1) „ viendra à la Cour pour recevoir l'Ordre de „ Chevalerie, il sera très-noblement reçu par „ les Officiers de la Cour... Deux *Ecuyers*

---

que de Chevaliers, d'où lui est resté la qualification de *Nosseigneurs de Parlement.* Quand les gens de loi commencerent à y prendre séance vers 1360, on ne les appeloit que *Maitres*, fussent-ils Présidens & même premiers Présidens.

(1) *Glossaire de Ducange, tome 2, page 357.*

„ *d'honneur*, sages & bien instruits en cour-
„ toisies & nourritures, & au fait de la Cheva-
„ lerie, seront chargés de tout ce qui regardera
„ *ledit Ecuyer*.... Ils enverront chercher le
„ barbier, & accommoderont un Bain avec de la
„ toile en-dedans & en-dehors de la cuve; &
„ la barbe & les cheveux de l'*Ecuyer* seront
„ faits & coupés en rond.... Le Roi comman-
„ dera à son Chambellan de mener dans la
„ chambre de l'*Ecuyer* les plus gentils & les
„ plus sages Chevaliers qui seront présens, pour
„ qu'ils lui enseignent l'ordre & le fait de la
„ Chevalerie; & les Ménestriers marcheront
„ devant lesdits Chevaliers, chantant, dan-
„ sant & s'ébattant jusqu'à la porte de la cham-
„ bre dudit *Ecuyer*; & quand les *Ecuyers*
„ *d'honneur* entendront les Ménestriers, ils dé-
„ pouilleront l'*Ecuyer*; & le mettront tout nud
„ dans le bain.... & le premier des Chevaliers
„ s'agenouillera par-devant la cuve, en lui di-
„ sant en secret: Sire, à grand honneur est
„ pour vous ce Bain: & puis lui enseignera le
„ fait de la Chevalerie le mieux qu'il pourra;
„ ensuite il lui mettra de l'eau du Bain sur l'é-
„ paule, & feront de même, l'un après l'au-
„ tre, les autres Chevaliers „.

Charles VI, voulant faire *Chevaliers* Louis & Charles d'Anjou, ces deux Princes, dit la Chronique, parurent d'abord comme de simples *Ecuyers*, n'étant vêtus que d'une longue tunique de drap gris-brun sans aucun ornement. On

les mena dans la chambre où leurs Bains étoient préparés; *ils s'y plongerent*; on leur donna ensuite l'habit de *Chevalier*, de soie vermeille (1), fourré de *menu-vair* (2), la robe traînante, avec le manteau fait en maniere de chappe. Après le souper, on les conduisit à l'Eglise pour y passer la nuit en prieres, selon la coutume. Le lendemain matin, le Roi, revêtu du manteau Royal, entra dans l'Eglise, précédé de deux Ecuyers qui portoient deux épées nues, la garde en-haut, & d'où pendoient deux paires d'éperons d'or. Après la Messe, qui fut célébrée par l'Evêque d'Auxerre, les deux jeunes Princes se mirent à genoux devant le Roi; il leur donna l'accollade & leur ceignit le baudrier de Chevalerie; le Sire de Chauvigni leur chaussa les éperons; & l'Evêque leur donna sa bénédiction.

Pendant le repas, dit une ancienne Ordonnance, *le nouveau Chevalier ne mangera, ni ne boira, ni ne se remuera, ni ne regardera çà & là, non plus qu'une nouvelle mariée.*

Il y avoit en Angleterre un Ordre de Chevaliers du Bain. Le nouveau Chevalier, le jour de sa réception, dînoit avec le Roi. Lorsqu'on sortoit de table, le Chef de cuisine entroit, &, lui montrant son grand couteau, le menaçoit de lui couper ignominieusement les éperons, s'il n'étoit pas fidele au serment qu'il venoit de faire.

---

(1) Cramoisi.

(2) Petit-gris.

RUE VIVIENNE.

En 1628, un Jardinier, fouillant la terre pour déraciner un arbre dans l'endroit où se tient aujourd'hui *la Bourse*, y trouva neuf cuirasses qui avoient été faites pour des femmes; on n'en pouvoit pas douter à la façon dont elles étoient relevées en bosse, & arrondies sur l'un & l'autre côté de l'estomac. Quelles étoient ces Héroïnes, & dans quel siecle vivoient-elles? c'est ce que je n'ai pu découvrir; j'ai seulement trouvé (1) dans Mézeray, année 1147, à l'article de la Croisade prêchée par S. Bernard, que *plusieurs femmes ne se contenterent pas de prendre la croix, mais qu'elles prirent aussi les armes pour la défendre, & composerent des escadrons de leur sexe, rendant croyable tout ce qu'on a dit des prouesses des Amazones.*

Les François, lorsqu'ils conquirent les Gaules, n'avoient pour toute arme défensive que le bouclier. *La supériorité du nombre peut les accabler, mais ne les étonne jamais*, dit Sidonius Apollinaris (2); *le fier courage qui les animoit, est encore peint sur leur front, même après la mort.... Leurs habits sont courts & leur serrent la taille*, ajoute-t-il; *ils vont au combat la tête nue; & la vîtesse avec laquelle ils fon-*

(1) *Histoire de France*; *t.* 2, *p.* 98.

(2) *Sidonius Apollinar. Paneg.*

dent sur leur ennemi, semblent égaler celle du javelot qu'ils ont lancé. Ce ne fut que sous le regne des fils de Clovis, qu'ils s'accoutumerent à porter le casque & la cuirasse, comme les Romains & les Gaulois qu'ils avoient subjugués. Les Seigneurs de certains fiefs, sous la seconde race, & tous les *Chevaliers*, sous la troisieme, portoient un plastron de fer (1); sur ce plastron, le (2) *gobisson*; sur le gobisson, le (3) *haubert*; & sur le haubert, la (4) *cote-d'armes*. Je ne sais pas si ce *harnois* étoit plus pesant &

---

(1) Milice Françoise, tome 1, page 396.

(2) Le *gobisson* ou *gambesson*, espece de pourpoint de taffetas rembourré de laine, & piqué: il servoit à rompre l'effort du coup de lance qui, sans percer le haubert, auroit pu faire des contusions.

(3) Le *haubert* ou la *jacques-de-mailles*, tunique faite de petits anneaux de fer, à laquelle on accrochoit les chausses, qui étoient aussi faites de pareils anneaux, & qui couvroient la jambe. Le *heaulme* garantissoit la tête, le visage & le chignon du cou. On appeloit *visiere du heaulme* une petite grille qu'on pouvoit relever pendant le combat pour prendre l'air. Dans les Tournois, les épées étoient larges de quatre doigts, afin qu'elles ne pussent pas passer à travers les trous de cette grille.

(4) La *cote-d'armes* étoit du drap le plus fin, & quelquefois d'étoffe d'or ou d'argent; on y mettoit ses armoiries: elle étoit faite comme la soubreveste des Mousquetaires.

plus incommode, comme le prétend le P. Daniel, que l'armure complette de fer qui commença d'être en usage sous le regne de Philippe-le-Bel, & (1) qui couvroit l'Homme d'Armes depuis la tête jusqu'aux pieds; mais je crois qu'en se rendant presque invulnérable par l'une & l'autre façon de s'armer, on s'exposoit en même temps à une mort cruelle, par la difficulté de se relever, lorsqu'on étoit renversé de cheval : il paroît qu'alors on se tuoit moins qu'on ne s'assommoit. *Nous avions*, dit Philippe de Comines, en parlant de la bataille de Fournoue, *grande sequelle de* (2) *valets & de serviteurs, qui tous étoient à l'environ de ces Hommes d'Armes Italiens, & en tuerent la plupart; presque tous ces valets avoient ba-*

(1) En 1638, M. Desnoyers, Secrétaire d'Etat, écrivit au Maréchal de Châtillon : « Le Roi desire » que vous fassiez distribuer, par Messieurs les In- » tendans, à la Cavalerie Françoise, les armes qui » sont à Montreuil; & que vous obligiez les Ca- » valiers à les porter, sous peine d'être dégradés » de noblesse : c'est à vous, Monsieur, & à M. » le Maréchal de la Fosse, à leur faire connoître » combien il importe à l'Etat & à leur propre con- » servation, de n'aller pas tous les jours combattre, » en pourpoint, des ennemis armés depuis les pieds » jusqu'à la tête ».

(2) Fantassins qui accompagnoient l'Homme d'Armes.

ches à couper bois, dont ils rompoient les visieres des armets, & leur en donnoient de grands coups sur la tête; car ces Hommes d'Armes étoient bien mal aisés à tuer, tant étoient fortement armés, & ne vis tuer nul où il n'y eût trois ou quatre hommes à l'environ. Quel horrible droit de la guerre! *Hélas!* dit Charron, *on choisit les ténebres, on se cache, on ne se livre qu'à la dérobée au plaisir de produire son semblable; au lieu qu'on le détruit en plein jour, en sonnant la trompette, en remplissant l'air de fanfares! Il n'est pas honnête*, ajoute-t-il, *de s'entretenir de certaines choses, tandis qu'on parle avec orgueil d'un sabre & d'une pique; ce qui sert à tuer l'homme, est une marque de noblesse; on dore, on enrichit une épée, on s'en pare....* Le Philosophe Charron, répond gravement un Critique, voudroit-il donc qu'on établît publiquement & qu'on ornât de rubans & de perles, ce que la pudeur oblige de cacher?

RUE DE L'UNIVERSITÉ.

Ainsi nommée, parce qu'elle est bâtie sur un fonds appartenant à l'Université, & qu'on appelloit *le Pré-aux-Clercs.*

Anciennement l'Université étoit très-puissante dans l'Etat. Dès qu'il lui sembloit qu'on donnoit quelque atteinte à ses priviléges, elle fermoit ses Ecoles. Les Prédicateurs, devenant

tout-à-coup enrhumés, cessoient de prêcher; & les Médecins abandonnoient leurs malades. Le peuple se plaignoit & crioit; la Cour étoit obligée de céder & de satisfaire l'Université.

L'Université de Paris a cela de commun avec les plus illustres familles, que son origine se perd dans l'obscurité des temps. Les premiers monumens qui parlent de son existence, ne nous disent pas d'où elle la tient. Elle s'est flattée que Charlemagne étoit son pere, non simplement comme pere & restaurateur des Lettres, mais comme vrai fondateur. Tout le monde le croyoit avec elle; & nos Rois supposent la chose incontestable dans plusieurs de leurs Ordonnances. Une possession si longue & des titres si respectables, n'ont pu mettre cette opinion à l'abri de la critique. Etienne Pasquier, peu touché des droits de la prescription, a osé combattre un sentiment cher, & déja consacré par plusieurs siecles : il falloit que ses armes fussent de bonne trempe; car l'Idole a été abandonnée.

Mais en accordant que l'Université, prise pour un Corps, ayant son Chef, ses Magistrats, ses Loix, ses Priviléges, ne va pas jusqu'à Charlemagne, on s'est réservé la consolation de l'y faire remonter, du moins comme Ecole, par une succession constante de Maîtres & de Disciples, dont la mémoire nous a été conservée depuis Alcuin, chef de l'Ecole du Palais de ce

Prince, jufqu'à Guillaume de Champeaux, Maître d'Abailard.

Charlemagne fit venir un fi grand nombre de Savans étrangers pour illuftrer fon Ecole, que cette multitude n'embarraffoit pas feulement le Palais, mais qu'elle fembloit être à charge à tout le Royaume, fans doute par les frais immenfes qu'il en coûtoit pour les voyages & les appointemens. C'étoit une nouvelle Athenes, dit Alcuin, autant audeffus de l'ancienne, que la doctrine de Jefus-Chrift eft au-deffus de celle de Platon. Toutes les études fe rapportoient à la Religion qui les fanctifioit : le but de la Grammaire étoit de mieux lire l'Ecriture-Sainte, & de la tranfcrire plus correctement : celui de la Rhétorique & de la Dialectique, d'entendre les Peres & de réfuter les héréfies : celui de la Mufique, de pouvoir chanter dans les Eglifes; car alors on étoit Muficien, quand on favoit le plain-chant. On y enfeignoit encore l'Arithmétique, la Géométrie & l'Aftronomie; & toutes ces Sciences compofoient les Arts Libéraux, qu'on appeloit *Trivium*, Carrefour à trois rues; parce que ces connoiffances n'étoient que des moyens pour arriver à de plus fublimes.

Tel étoit l'efprit de Charlemagne, qui, par imitation de l'Evangile, donnoit un air de Jugement dernier à l'examen qu'il faifoit lui-même des Ecoliers. Il mettoit les bons à fa droite, & à fa gauche les pareffeux, „ qui, dit le „ Moine de Saint Gal, étoient tous les enfans

des Nobles. „ Il disoit aux premiers : puisque vous avez été fideles à mes ordres, je vous donnerai les Evêchés & les Abbayes les plus considérables de mon Royaume ; & aux autres : si vous ne regagnez, par le travail, ce que vous a fait perdre votre négligence, jamais vous n'obtiendrez la moindre faveur. Ce Prince ne souhaitoit d'avoir dans ses Etats, ni des Cicéron, ni des Virgile, mais bien des Jérôme & des Augustin.

Il est incertain si cette Ecole avoit alors une résidence fixe dans la Capitale, ou si elle suivoit la Cour. On sait seulement qu'elle changea de nom, & que l'Ecole Palatine fut appelée l'Ecole de Paris ; mais elle n'eut une forme réglée & constante, que dans le douzieme siecle ; ce fut alors que commença sa grande célébrité. Les Humanités y furent portées à une perfection qui passa les siecles précédens ; la Dialectique y fut cultivée ; l'enseignement de la Théologie s'y forma d'une façon stable, en prenant pour texte le Livre de Pierre Lombard. On y enseigna le Droit Canon & le Droit Civil ; la Médecine, peu étudiée jusqu'alors, s'y établit, s'y anima ; & cette Ecole acquit un Gouvernement, un Chef, des Loix, des Priviléges, &c. c'est-à-dire, qu'elle devint dès-lors ce que nous appelons aujourd'hui l'*Université*.

Parmi certains usages singuliers de ce Corps célebre, il y en a un, dont peu d'Auteurs ont

fait mention, & qui regarde les Etudians nouveaux venus, autrement dits les *Béjaunes*. Ils avoient à leur tête un Intendant ou Supérieur, qu'on appeloit le Chapelin, Abbé des Béjaunes. Il devoit s'acquitter de deux fonctions le jour des Innocens. Le matin il montoit sur un Ane, & conduisoit les Béjaunes en procession par toute la ville; l'après-dîner il les rassembloit tous dans un même lieu, & là, avec de grands sceaux d'eau, il faisoit sur eux une aspersion très-abondante : c'étoit comme un baptême qui les faisoit enfans de l'Université.

Dans ces temps éloignés, c'étoit moins par les Réglemens de nos Rois, que par des Bulles des Souverains Pontifes, que se formoit & se gouvernoit l'Université de Paris : on est étonné de voir des Papes entrer dans des détails à peine dignes d'occuper un Lieutenant de Police. Comme il n'y avoit alors aucun College pour les Séculiers, les Ecoliers étoient obligés de se loger dans des maisons bourgeoises. Les propriétaires vouloient louer cher, & les Ecoliers être logés à bon marché. Il fut donc ordonné par une Bulle de Grégoire IX, que le prix des loyers seroit taxé; & le Souverain Pontife nomma les Commissaires qui devoient présider à cette estimation. Il arrivoit souvent qu'au premier étage étoient des Ecoliers, & en bas des lieux de débauche; c'est ce qui occasionna la fondation des Colléges, pour réunir sous un

même toît, & ſous l'autorité d'un Maître commun, les jeunes Etudians d'un même Pays ou d'un même Ordre.

Les premiers Colléges établis à Paris, ont été fondés pour des Religieux. Un des plus anciens eſt celui des Dominicains de la rue Saint-Jacques, dont l'établiſſement eſt dû à un Membre de l'Univerſité. Jean de Saint-Quentin, ſavant & vertueux perſonnage, Théologien & Médecin en même-temps, avoit une maiſon qui ſervoit à loger les Pélerins, & à laquelle, par cette raiſon, on avoit donné le nom de Saint-Jacques; il la donna aux Dominicains, qui prirent de-là celui de Jacobins. Non content d'en être le bienfaiteur, Saint-Quentin voulut encore en porter l'habit. Un jour qu'il prêchoit ſur la pauvreté Evangélique, pour en donner lui-même l'exemple, il deſcendit ſubitement de la Chaire, alla ſe vêtir de la robe de Saint-Dominique, & revint en ce nouvel appareil achever ſon Sermon.

Les Religieux de Saint François s'établirent à Paris, à-peu-près vers le même-temps; & ces deux Ordres, ſous le nom de Religieux Mendians, eurent des conteſtations très-vives & très-longues avec l'Univerſité. Ils avoient établi chez eux des Chaires de Théologie, qui furent remplies par Albert-le-Grand, Saint Thomas d'Aquin, Saint Bonaventure; & les

plus grands hommes de leur Ordre. La réputation des Maîtres attira un si grand nombre d'Auditeurs, que l'Université, s'alarmant de ces succès, ne vouloit ni leur permettre d'enseigner, ni les recevoir dans son Corps. Le Pape & le Roi protégeoient les Religieux. Saint Louis disoit que, s'il pouvoit se partager en deux, il donneroit une moitié de lui-même à chacun de ces deux Ordres. Auprès d'un Monarque ainsi disposé, l'Université ne devoit pas se promettre un grand avantage. Saint Thomas & Saint Bonaventure reçurent l'honneur du Doctorat; & l'Université fut contrainte d'admettre dans son Corps, non-seulement les deux Ordres qu'elle vouloit exclure, mais encore tous les Religieux qui avoient des Collèges fondés à Paris.

Philippe-Auguste donna un Diplôme pour soustraire les Ecoliers de Paris à la Jurisdiction séculiere. Voici quelle en fut l'occasion. Dans une émeute arrivée entre les Ecoliers & les Bourgeois, Thomas, Prévôt de Paris, prit le parti des derniers; & s'étant mis à la tête de la populace armée, le combat devint sanglant. Les Maîtres de l'Université porterent leurs plaintes au Roi, qui fit arrêter le Prévôt & quelques-uns de ses complices. On les condamna à une prison perpétuelle, à moins que les Ecoliers n'intercédassent en leur faveur. L'Université demanda qu'ils fussent amenés dans ses Ecoles,

pour

pour y recevoir le fouet, comme des Ecoliers punissables : les gens de Collége ne connoissent point d'autre châtiment. Le Roi rejeta cette demande ridicule & indécente, disant que c'étoit à lui seul qu'il appartenoit de punir des criminels qui avoient blessé les Loix du Royaume.

Ce même Monarque prit des précautions singulieres pour la sûreté des Ecoliers. Il ordonna que tous les Bourgeois de Paris feroient serment que s'ils voyoient un Ecolier maltraité par un Laïque, ils livreroient ce dernier à la Justice Royale. Il voulut aussi que, pour quelque forfait que ce pût être, il ne fût pas permis au Juge Laïque d'arrêter aucun Etudiant, à moins que ce ne fût pour le remettre sur le champ entre les mains du Juge Ecclésiastique. Enfin, il fut réglé que chaque Prévôt de Paris, en entrant en charge, jureroit d'observer ces Réglemens dans une Assemblée des Ecoles convoquée à cet effet. L'Université conserve encore ce Diplôme, qui fut confirmé par les Successeurs de Philippe-Auguste, & n'a jamais été aboli.

Deux Ecoliers de l'Université, tous deux Clercs, étoient coupables de meurtres & de vols sur les grands chemins. Le Prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, les fit arrêter. L'Université les réclama, prétendant que cette

affaire devoit être portée devant la Justice Ecclésiastique. Le Prévôt, sans s'embarrasser de ces oppositions, alla toujours en avant, & fit pendre les deux Criminels. L'Université fit cesser tous ses exercices; & pendant plus de quatre mois, il n'y eut dans Paris, ni leçons, ni sermons, pas même le jour de Pâques. Comme le Conseil du Roi ne se laissoit pas ébranler, elle protesta qu'elle abandonneroit le Royaume, & iroit s'établir dans les Pays Etrangers, où l'on respecteroit ses priviléges: cette menace fit impression. Le Prévôt fut condamné à détacher du gibet les deux Ecoliers, après les avoir baisés sur la bouche. Il les fit mettre sur un chariot couvert de drap noir, & marcha à la suite, accompagné de ses Sergens & Archers, des Curés de Paris & des Religieux. Il conduisit ainsi les corps, premiérement au Parvis de Notre-Dame, pour les présenter à l'Evêque, & de-là aux Mathurins, où le Recteur de l'Université, les ayant reçus de ses mains, les fit inhumer honorablement. Le Prévôt de Paris fut destitué de sa charge; mais ayant été nommé par le Roi Premier Président de la Chambre des Comptes, moyennant le pardon qu'il vint demander à l'Université assemblée, il obtint qu'elle ne s'opposeroit point à son installation. On voit encore aujourd'hui, dans le Cloître des Mathurins, l'épitaphe de ces Ecoliers assassins & voleurs, avec le récit abrégé de leur supplice & de la réparation qui en fut ordonnée.

Pendant plus de quatre ſiecles, les Prévôts de Paris ont prêté le ſerment preſcrit. Cette cérémonie ne leur étoit point agréable ; & ſouvent il falloit les y contraindre. L'Univerſité a paru oublier un droit qui lui eſt aſſez inutile, depuis que les Prévôts de Paris n'ont plus que l'ombre de leur ancien pouvoir.

Le trait ſuivant peut faire voir combien ſon crédit étoit déchu ſous le regne de Henri II. Dans une ſédition excitée par des Ecoliers ſur le Pré-aux-Clercs, le Parlement fit arrêter le plus coupable & le fit pendre. L'Univerſité eut beau réclamer le Diplôme de Philippe-Auguſte : le Roi approuva la conduite du Parlement ; &, malgré un diſcours très-éloquent du fameux Ramus, le Prince menaça d'envoyer des troupes pour mettre l'Univerſité à la raiſon. Elle eut ordre d'interrompre ſes leçons & de fermer ſes Claſſes ; ce qu'elle fit ſans oſer murmurer. Autrefois, pour ſe faire rendre juſtice, c'étoit elle-même qui interrompoit ſes leçons & les prédications de ſes Théologiens ; ici, c'eſt par forme de punition, que l'on impoſe ſilence à ſes Profeſſeurs. Ce changement, arrivé dans ſon pouvoir, montre le caractere & l'eſprit des différens ſiecles.

En 1315, un Particulier du Fauxbourg Saint-Germain s'aviſa d'enſemencer une partie du Pré-aux-Clercs, appartenante à l'Univerſité. Le Recteur fit aſſembler toutes les Facultés, pour

délibérer ſur cette entrepriſe. Il fut réſolu que l'Univerſité ſe feroit juſtice elle-même, en arrachant le bled ſemé ſur ſon terrein. Cette grave délibération fut exécutée dès le moment même. Le Recteur, à la tête de ſa Compagnie & des Ecoliers, ſe tranſporta ſur le lieu; & le bled fut arraché.

Un Prédicateur Cordelier dit un jour dans un Sermon: „ Priez pour l'Univerſité, & pour le „ Chancelier qui en eſt le Chef „. L'Univerſité prit feu, & obligea le Cordelier à ſe retracter. Il fallut que dans un autre Sermon le Moine déclarât expreſſément qu'il s'étoit trompé, & que le Chancelier n'étoit Chef ni de l'Univerſité, ni d'aucune Faculté.

Tout le monde ſait que les Ecoliers de l'Univerſité de Paris célebrent entre eux une Fête fort ancienne, qu'ils appellent le *Landit*; mais on ignore peut-être l'étymologie de ce mot, & l'origine de cette Fête. Le mot latin *Indictum*, ſignifioit, au douzieme ſiecle, un jour & un lieu indiqués pour quelque aſſemblée du Peuple. Ce mot a ſouffert deux altérations dans notre langue: l'*I* fut d'abord changé en *E*, enſuite en *A*: on a prononcé l'*Indict*, l'*Endict*, & enſuite *Landit*. Ce dernier mot ſignifie donc la même choſe que le premier; c'eſt-à-dire, un lieu où l'on s'aſſembloit par ordre ou avec la permiſſion du Prince. Lorſqu'on eut apporté en France du bois de la vraie Croix, l'Evêque de

Paris, pour satisfaire la piété des Fideles de son Diocese, qui souhaitoient voir cette précieuse Relique, établit un *Indict* annuel dans la plaine de Saint-Denis, n'y ayant pas d'emplacement assez vaste dans la ville, pour contenir tant de monde. Le Clergé y alloit en procession; l'Evêque y prêchoit, & y donnoit la bénédiction au Peuple. L'Université de Paris, ayant pris une certaine forme, s'y rendit pareillement avec son Recteur, de même que le Parlement, lorsqu'il fut rendu sédentaire. L'endroit étoit sec & aride; car il n'y avoit ni ruisseau, ni fontaine; on fut donc obligé d'y apporter des rafraîchissemens. Peu-à-peu il s'y forma une Foire; elle fut continuée durant plusieurs jours, & devint bientôt fameuse. Comme le parchemin étoit alors la matiere dont on se servoit le plus communément pour écrire, il s'en faisoit un débit considérable à cette Foire. Le Recteur de l'Université alloit lui-même acheter ce qu'il lui en falloit pour lui & pour tous ses Colleges; & il n'étoit pas permis d'en vendre aux Marchands de Paris, avant qu'il en eût fait sa provision. Cette procession du Recteur à la Foire du Landit, procura aux Etudians quelques jours de vacances. Tous voulurent escorter le Chef de l'Université. Les Régens & les Ecoliers se trouvoient à cheval dans la Place de Sainte-Genevieve; de-là ils marchoient en ordre jusqu'aux champs du Landit. Cette longue cavalcade se terminoit rarement sans effu-

ſion de ſang. Malgré la vigilance de leurs Maîtres, ces jeunes gens, après avoir dîné, ſe querelloient & en venoient aux mains. Outre ces petites guerres, le Landit étoit encore ſujet à d'autres inconvéniens. Pluſieurs vagabonds, domeſtiques & gens ſans aveu ſe joignoient au cortége de l'Univerſité : les filles & les femmes, en habit de garçons, s'y mêloient auſſi, & y cauſoient des déſordres. Il fallut pluſieurs Arrêts du Parlement pour y remédier; encore ne vint-on à bout de les faire ceſſer entiérement, que lorſqu'on eut transféré cette Foire célebre, du milieu de la plaine, dans la ville même de Saint-Denis. Le temps de la Ligue qui ſurvint, & l'inutilité d'aller acheter des parchemins, depuis que le papier étoit devenu commun, contribuerent auſſi beaucoup à l'aboliſſement du Landit. Le nom cependant en eſt reſté ; & l'on appelle ainſi le congé que prend encore l'Univerſité, le lundi après la Saint-Barnabé.

Juſqu'au regne de Louis XV, les Etudians avoient payé leurs Profeſſeurs. M. le Duc d'Orléans, Régent, dont le génie embraſſoit toutes les parties du Gouvernement, ſentit les inconvéniens d'une rétribution qui énervoit la diſcipline en affoibliſſant l'autorité, & y remédia.

L'Univerſité de Paris étant autrefois la ſeule dans le Royaume, les Ecoliers y venoient en foule de toutes les parties de la France, &

même de l'Europe. Leurs besoins continuels demandoient une correspondance entre les Provinces & la Capitale; & l'Université, pour lier cette correspondance, établit des Postes & des Messageries, dont elle ne tiroit qu'un léger profit. Les fonds ne suffisant pas pour payer les Professeurs, la premiere résolution qui fut prise, fut de leur assigner, sur le Trésor Royal, une pension de cent mille livres; mais M. Coffin, qui étoit alors Recteur de l'Université, représenta qu'elle ne pouvoit ni renoncer à son ancien droit sur les Messageries, ni accepter un revenu fixe, de peur que, si, comme il étoit déjà arrivé, l'or & l'argent devenoient plus communs, ayant toujours la même somme, elle n'eût pas toujours la même valeur; qu'il seroit plus équitable de lui donner une partie certaine & déterminée de l'argent que les Fermiers des Postes rendoient annuellement au Roi; que cette quotité suivroit les temps dans une juste proportion, & produiroit toujours un revenu suffisant pour l'entretien des Professeurs. On suivit ce projet comme le plus raisonnable; & il fut arrêté que l'Université auroit le vingt-huitieme effectif du prix du bail général des Postes & Messageries de France. Le Parlement enregistra les Lettres-Patentes sur le requisitoire de M. Joli de Fleuri, Procureur-Général, qui dit qu'il apportoit à la Cour des lettres très-glorieuses au jeune Roi, & très-avantageuses au Royaume.

M. Coffin fit dans cette occafion une *infinité* de remerciemens, de harangues & de mandemens François & Latins. Il y en a au Roi, à M. le Duc d'Orléans, à M. d'Argenfon, à M. Fagon, aux Premiers Préfidens du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, du Grand-Confeil, à tous les Chefs des autres Tribunaux, à l'Archevêque de Paris, à l'Univerfité, au Public. L'Univerfité fit chanter le *Te Deum* à Saint-Roch. La proceffion étoit la plus nombreufe qu'on eût vue jufqu'alors; & ce qui en releva fingulièrement l'éclat, c'eft que le Roi lui-même, placé à une fenêtre du pavillon des Tuileries qui regarde le Pont Royal, voulut être du nombre des Spectateurs. Enfin M. Rollin célébra l'établiffement de l'Inftruction gratuite, par un Difcours qu'il fit au nom de l'Univerfité. La Poéfie fe joignit à l'Eloquence; & l'on fut inondé d'un déluge de vers fur ce grand événement.

RUE ZACHARIE.

Il n'y a pas long-temps qu'on voyoit encore fur la porte de la maifon qui fait le coin de cette rue & de la rue Saint-Severin, une pierre de deux pieds en quarré, où l'on avoit gravé différentes figures; les principales étoient celles d'un homme renverfé de cheval, & d'un autre à qui une Dame mettoit fur la tête un *chapeau*

de roses (1). On lisoit au haut ces mots, *au vaillant Clary*; & au bas, *en dépit de l'envie*. C'étoit un monument que la sœur de Guillaume Fouquet, Ecuyer de la Reine Isabeau de Baviere, osa faire mettre sur sa maison, à la gloire du Sire de Clary, son parent, dans le temps que la Cour, irritée du combat de ce brave homme contre Courtenay, le poursuivoit & vouloit le faire périr sur un échafaud. Pierre de Courtenay, Chevalier Anglois & Favori de son Maître, étoit venu à Paris pour défier à la lance & l'épée, Guy de la Trimouille, Porte-Oriflamme; uniquement parce que la Trimouille passoit pour un des hommes de France des plus braves & des plus adroits. Lorsqu'ils eurent rompu plusieurs lances l'un contre l'autre, en présence de toute la Cour, le Roi ne voulut pas permettre qu'ils se battissent *à l'épée*, puisqu'il n'y avoit entre eux qu'une émulation de gloire, & qu'aucun sujet de querelle ne leur avoit mis les armes à la main. Courtenay, en s'en retournant, passa chez la Comtesse de Saint-Pol, sœur du Roi d'Angleterre; il répéta plusieurs fois qu'aucun François n'avoit osé *s'éprouver* contre lui. *Le Sire de Clary*, dit la Chronique de Saint-Denis, *crut qu'il étoit de son honneur de faire sa querelle de l'injure que ce brava-*

---

(1) C'étoit le prix que *le servant d'Amour recevoit de sa très-honorée Dame, dont les blanches mains le posoient sur son chef.*

che faisoit à sa Nation (1), *& lui proposa, du consentement même de la Comtesse, le champ-clos pour le lendemain, & s'y porta si vaillamment, qu'il le mit hors de combat, tout chargé de coups. Il n'y a personne*, ajoute la Chronique, *qui n'estime cette action digne d'un parfait Chevalier, & qui ne demeure d'accord qu'il châtia justement l'orgueil de cet Anglois; mais les jugemens de la Cour ne s'accordent pas toujours avec le mérite des personnes : il y a des intérêts particuliers qui en décident tout autrement que le public. Le Duc de Bourgogne, qui envioit au Sire de Clary la gloire qu'il avoit enlevée à la Trimouille, son favori, changea l'espece de l'affaire; il dit que c'étoit un crime impardonnable à un Particulier d'avoir osé* prendre une journée (2) *sans permission du Roi* (3), *& le fit poursuivre avec tant de rigueur, que ce brave Chevalier fut long-temps en peine; & je l'ai vu chercher sa sûreté tantôt de-çà, tantôt, de-là, de crainte que ce qu'il n'avoit entrepris que pour la gloire de l'Etat, ne fût expié dans son sang comme s'il eût trahi sa Patrie.*

---

(1) *Le Laboureur, liv. 5, page 111.*

(2) Se battre.

(3) Il étoit défendu de se battre sans la permission du Roi, ou des Juges préposés pour connoître si l'on devoit accorder le combat.

Il est bien singulier que les hommes de ce temps-là, qui prenoient tant de précautions contre la mort, en se revêtissant de fer depuis la tête jusqu'aux pieds, courussent le monde pour chercher querelle, & se battre sans sujet, comme la Trimouille & Courtenay.

Il paroît que la formule des cartels de l'ancienne Chevalerie, subsistoit encore du temps de Henri IV. Le fameux Comte d'Essex, qui commandoit les Troupes (1) que la Reine Elisabeth avoit envoyées à ce Prince en 1591, écrivit à l'Amiral André Villars-Brancas (2): *si voulez combattre vous-même à cheval ou à pied, je maintiendrai que la querelle du Roi est plus juste que celle de la Ligue* (3); *que je suis meilleur que vous, & que ma Maîtresse est plus belle que la vôtre. Que si vous refusez de vous battre seul* (4), *j'en menerai vingt avec moi, le moindre desquels sera partie digne d'un Colonel, ou soixante, le moindre étant Capitaine.* L'Amiral lui répondit: *à l'égard de la conclusion de votre lettre, par laquelle vous voulez maintenir que vous êtes meilleur que*

---

(1) Trois mille Anglois.

(2) Il commandoit dans Rouen; Henri IV assiégeoit cette Ville.

(3) *Chronolog. Novenaire.*

(4) *Mézerai, c. 3, page 990.*

moi, je vous dirai que vous en avez menti, & mentirez toutes les fois que vous voudrez le maintenir, aussi-bien que vous mentirez, lorsque vous voudrez dire que la querelle que je soutiens pour la défense de ma Religion, ne soit pas meilleure que celle de ceux qui s'efforcent de la détruire; & quant à la comparaison de votre Maîtresse à la mienne, je veux croire que vous n'êtes pas plus véritable en cet article qu'aux deux autres : toutefois ce n'est pas chose qui me travaille fort pour le présent. Ce défi n'eut pas de suite.

Dans l'ancienne Chevalerie, on faisoit choix d'une *Dame* à qui, comme à l'Etre suprême, on rapportoit tous ses sentimens, toutes ses pensées & toutes ses actions. Je suis étonné qu'aucun Auteur n'ait remarqué l'origine de cette galante dévotion dans les mœurs des Germains, nos Ancêtres. *Ils croient*, dit Tacite, *qu'il y a quelque chose de divin dans les femmes.*



ENVIRONS DE PARIS.

ARCUEIL.

LES eaux d'Arcueil ne ſont pas ſuffiſantes pour une Ville auſſi grande que Paris. A leur défaut, on s'eſt ſervi juſqu'à préſent des eaux de la Seine, qu'on diſtribue dans les différens quartiers, par le moyen des machines. On ſent à combien d'accidens ces machines ſont expoſées, & combien il y a d'inconvéniens à les employer. Je ménagerai la délicateſſe de mes Lecteurs, en ſupprimant ce que la Seine reçoit de l'Hôtel-Dieu ; mais on peut dire, quand on tient un verre d'eau de la Seine, que c'eſt un extrait de tous les Egoûts de Paris.

ATIS.

Le Village d'Atis ou d'Athies, a été quelque-temps le ſéjour de quelques perſonnes diſtinguées par leur ſcience & par leur goût. On y voit auſſi l'épitaphe d'une Chienne, qui fut gravée ſur un monument dreſſé à ſa mémoire, dans la maiſon du Duc de Roquelaure :

Ci gît la célebre Badine,
Qui n'eut ni beauté ni bonté.
Mais dont l'eſprit a démonté
Le ſyſtême de la machine.

AUTEUIL.

Qui pourroit s'imaginer que le vin d'Auteuil fut autrefois en si grande considération, qu'on en envoyoit jusqu'en Danemarck? Les Chanoines de Sainte-Genevieve le vendoient à des Evêques; ceux de Notre-Dame en gratifioient leur Eglise, afin que du revenu, il fût fait le jour de leur anniversaire, après leur mort, un repas à quatre services.

BAGNOLET.

M. Girardot, ancien Mousquetaire du Roi, n'avoit qu'environ un arpent de Jardin à Bagnolet pour des espaliers de Pêchers. Il fit faire plusieurs murs & contre-murs dans l'intérieur; ce qui produisit de très-bons fruits & en quantité. Cet usage s'est depuis étendu à Montreuil, dont ces sortes de concentrations ont pris le nom.

On a fait, les années dernieres à Bagnolet, la découverte d'une terre semblable à celle qui compose la Porcelaine de la Chine.

BOULOGNE.

Un célebre Cordelier, appelé frere Richard, prêchoit autrefois avec tant de succès dans la petite Eglise du Village de Boulogne, qu'on alloit en foule de Paris pour l'entendre. Un jour, entre autres, il fit un si beau Sermon, que peu

d'instans après le retour de ceux qui y avoient assisté, on vit plus de deux cens feux allumés au milieu des rues de Paris, dans lesquels les hommes brûloient les tables de jeu, les dez, les cornets, les cartes, les billards; & les femmes, les instrumens de leur parure.

BRÉTIGNY.

Quoique le territoire de Brétigny, auprès de Montlhéri, soit reconnu pour être peu propre à la vigne; il n'est cependant pas certain, que ce soit le vin de ce lieu, qui a donné occasion de parler de Brétigny, comme d'un Pays de mauvais vin. Cela est cependant passé en proverbe. Peut-être le mépris du vin de Brétigny est-il venu de Bourgogne à Paris. Il y a en effet un Village du même nom près de Dijon; &, comme il est dans la plaine, son vin est naturellement moins bon que celui des côtes voisines. Mais le proverbe ajoute, que le vin de Brétigny fait danser les chevres; & l'on assure qu'il y a eu réellement à Brétigny, près de Montlhéri, un Habitant nommé Chevre, dont la folie, quand il avoit bu, étoit de faire danser sa femme & ses filles : il semble donc que c'est à ce dernier Brétigny, qu'on doit appliquer ce proverbe. On ne peut au moins refuser de reconnoître ce Village dans l'ancien Noël, qui commence par ces mots : *Les Bourgeois de Chartres; &c.* Dans ce Cantique, les Habi-

tans de Brétigny & de Saint-Yon sont représentés dans l'étable de Bethléem, faisant leur offrande au Sauveur :

Vous eussiez vu venir tous ceux de Saint-Yon,
Et ceux de Brétigny apportant du Poisson.
Les Barbeaux & Gardons, Anguilles & Carpettes
Etoient à bon marché,
Croyez,
A cette journée-là,
La, la,
Et aussi les Perchettes.

On voit par ce Noël, que les gens de Brétigny étoient communément des Pêcheurs.

Une Dame, nommée Anne de Berthevin, célebre dans ce Village & les environs, fut trouvée entiere & sans corruption, 123 ans après sa mort. Elle vivoit dans le seizieme siecle, & avoit épousé Jean Blosset, Conseiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'Armes, & Chevalier des Ordres du Roi. La tradition porte qu'elle étoit fort pieuse, pansoit elle-même les malades, & faisoit beaucoup de bien aux pauvres. Après sa mort elle fut mise dans un cercueil de plomb, & placée dans un caveau construit dans le Chœur de l'Eglise, à côté de son mari. En 1706, comme on fouilloit dans cet endroit pour y faire une fosse, les Ouvriers trouverent les

deux cercueils de plomb, où étoient gravés les noms & les qualités de Bloſſet & de ſon épouſe. On remarqua que l'un de ces cercueils étoit beaucoup plus peſant que l'autre; c'étoit celui de la femme. La curioſité porta les Aſſiſtans à les ouvrir; & ils ne virent dans le cercueil du Mari, qu'un peu de cendres humides. Dans celui de la Dame de Berthevin, ils trouverent ſon corps ſain & entier; ſa chair étoit fraîche & vermeille, comme ſi elle eût été vivante; on tira un de ſes bras qui étoit flexible; en un mot, elle ne paroiſſoit qu'endormie. Le ruban qui lioit ſes cheveux, conſervoit encore ſa couleur. Son linceul étoit un peu roux; mais du reſte il étoit propre & entier.

Le bruit d'un fait auſſi extraordinaire s'étant répandu, il accourut une grande foule de peuple, tant du lieu que des environs. On avoit tiré le cercueil hors du caveau pour expoſer le corps dans l'Egliſe à viſage découvert. Le Curé, qui s'y étoit oppoſé inutilement, en informa le Cardinal de Noailles, qui ordonna de le remettre dans le cercueil, & de le renfermer dans un caveau. On avoit gravé ſur une pierre cette inſcription : „ Cy gît Anne „ de Berthevin, Dame vertueuſe de ce lieu, „ décédée l'an 1587, & trouvée entiere & ſans „ corruption, le 30 Avril 1706 „. M. de Vin„ timille, Archevêque de Paris, l'a fait ôter.

Brie-Comte-Robert.

Brie-Comte-Robert, anciennement Braye, a toujours été un lieu considérable; il étoit fermé de murs dès le douzieme siecle. Il s'y faisoit alors un grand commerce ; & beaucoup de Juifs s'y étoient établis. Ils obtinrent, l'an 1191, qu'on leur livrât un Chrétien qu'ils accusoient de vol & d'homicide, & qui n'étoit coupable, dit le Chroniqueur qui rapporte ce fait, que de ne pouvoir rendre une somme qu'ils lui avoient prêtée. Les Juifs, ajoute-t-il, en haine du Christianisme, dépouillerent ce malheureux, lui lierent les mains derriere le dos, le couronnerent d'épines, le conduisirent dans toutes les rues, en l'accablant de coups de fouet, l'attacherent enfin à une croix le Vendredi-Saint, & lui percerent le côté avec une lance. Le même Auteur assure que Philippe-Auguste punit cet attentat, en faisant brûler quatre-vingt Juifs.

Saint-Cloud.

Il arriva à Saint-Cloud, au mois de Janvier 1725, un accident dont les Gens de Lettres & les Hommes d'Etat gémissent encore. M. de Valincourt, de l'Académie Françoise, y avoit une Bibliotheque composée de sept mille volumes, que le feu réduisit en cendres. On regretta dans cette perte des Recueils précieux concernant la Marine.

CORBEIL.

Sous le regne de Charles-le-Gros, les Normands se disposant à remonter la Seine au-dessus de Paris, on éleva quelques défenses sur cette riviere. On bâtit un Château dans le lieu où la Juine se jette dans la Seine. Le Roi y commit un Comte pour y veiller, avec des troupes, à la sûreté des rivages & des villages adjacens. Telle est l'origine du Comté de Corbeil. Un de ces Comtes nommé Bouchard, second du nom, étoit si superbe & si ambitieux, qu'il se mit dans la tête de devenir Roi de France. Un jour il refusa de prendre son épée de la main de son Ecuyer; il voulut la recevoir de celle de sa femme, en lui disant : „ Noble „ Comtesse, donnez joyeusement cette épée à „ votre noble Baron ; il la recevra de votre „ main en qualité de Comte, pour vous la „ rapporter aujourd'hui comme Roi de Fran„ ce „. Il lui arriva tout le contraire de ce qu'il espéroit; car le même jour il fut tué d'un coup de lance.

CRÉTEIL.

Les Chanoines de Paris jouissoient autrefois de la Seigneurie de Créteil. Il en reste une preuve bien authentique dans ce qui arriva à Louis VII. Ce Prince, allant à Paris, fut surpris de la nuit, & obligé de loger dans ce Village. Il y soupa; & les Habitans en firent la

dépenſe. Dès le matin les Chanoines en eurent avis, & ſe dirent les uns aux autres : „ C'en „ eſt fait, les Priviléges ſont perdus, il faut „ que le Roi rende la dépenſe, ou que l'office „ ceſſe dans notre Egliſe „. Le Roi vint à la Cathédrale dès le même jour, ſuivant la coutume où il étoit d'y aller, quelque temps qu'il fît. Il trouva la porte fermée, en demanda la raiſon; & on lui répondit : „ *Con-* „ tre les Coutumes & libertés ſacrées de cette „ Sainte Egliſe, avez ſoupé hier à Créteil, „ non à vos frais, mais à ceux des hommes „ de cette Egliſe ; c'eſt pour cela que l'Office „ a ceſſé ici, & que la porte eſt *fermée*, *les* „ Chanoines étant réſolus de plutôt ſouffrir „ toutes ſortes de tourmens, que de laiſſer de „ leur tems enfreindre leur liberté „. Le Roi, frappé de ces paroles, répondit : „ Ce qui eſt „ arrivé, n'a point été fait de deſſein prémé- „ dité. La nuit m'a retenu en ce lieu ; & je „ n'ai pu arriver à Paris, comme je me l'étois „ propoſé. C'eſt ſans force ni contrainte, que „ les gens de Créteil ont fait de la dépenſe „ pour moi. Je ſuis fâché maintenant d'avoir „ accepté leurs offres. Que l'Evêque Thibaud „ vienne avec le Doyen Clément ; que tous „ les Chanoines approchent, & ſur-tout le „ Chanoine qui eſt Prévôt de ce Village ; ſi je „ ſuis en tort, je veux donner ſatisfaction ; ſi „ je n'y ſuis pas, je veux m'en tenir à leur „ avis „.

Le Roi resta en prieres devant la porte, en attendant l'Evêque & les Chanoines. On ouvrit les portes ; il entra dans l'Eglise, & donna pour caution du dédommagement, la personne de l'Evêque même. Le Prélat remit en gage aux Chanoines deux chandeliers d'argent ; & le Roi, pour marquer par un acte extérieur, qu'il vouloit sincérement payer la dépense qu'il avoit causée, mit de sa propre main une baguette sur l'Autel. Toutes les parties convinrent de la faire conserver soigneusement ; parce qu'on avoit écrit dessus, qu'elle avoit été offerte en mémoire de la conservation des libertés de l'Eglise.

Abbaye de Saint-Denis.

Il se fait, tous les sept ans, une procession solemnelle de Saint-Denis à Montmartre. Don Doublet, dans son Histoire Chronologique pour la vérité de Saint-Denis l'Aréopagite, fait naître cette Procession septénaire, au sixieme siecle. „ Le très-Chrétien Roi Dagobert, dit-il,
„ premier du nom, surnommé le Grand (très-
„ dévotieux & très-affectionné envers Saint-
„ Denis l'Aréopagite, Apôtre de la France,
„ & la sacrée Montagne où il a répandu son
„ sang, & aussi ses glorieux Compagnons,
„ Saint Rustique & Saint Eleuthere) obligea,
„ en qualité de Fondateur, à perpétuité, les
„ Religieux de la Royale Abbaye de Saint De-

„ nis, d'aller de ſept en ſept ans en Proceſſion „ à ladite Montagne, & de célebrer la Meſſe „ ſolemnellement en la Chapelle & ſur la terre „ enivrée de leur ſang; „ ce qui s'eſt toujours obſervé & pratiqué juſqu'à préſent.

Le jour de cette Proceſſion n'eſt point fixé; ſon temps paroît ſeulement déterminé entre Pâques & la Pentecôte; on la fait communément au premier jour de Mai; on l'a différée quelquefois à cauſe du mauvais temps, ou pour d'autres raiſons de bienſéance. C'eſt donc à tort, que le Peuple croit les Religieux indiſpenſablement obligés d'aller ce jour-là à Montmartre, quelque temps qu'il faſſe, & qu'on fait dire à une Abbeſſe, que, s'il pleut, ils ont ſept ans pour ſe ſécher.

Les Moines, dans ces ſiecles reculés, montroient une délicateſſe extrême ſur tout ce qui concerne leurs intérêts. Dans un temps de famine, Clovis II, pour nourrir les pauvres, avoit fait enlever les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de Saint Denis & de ſes Compagnons. C'étoit une action charitable & digne d'un grand Roi; mais en même-temps c'étoit toucher au tréſor des Moines. Ils dirent tout haut, que Clovis étoit un Prince abandonné à toutes ſortes de vices, un débauché, un ivrogne, un brutal, un homme ſans cœur, qui, pendant toute ſa vie, n'avoit fait aucune action d'un homme de bien. Quelque temps

après, ils obtinrent en dédommagement, pour cette même Abbaye, une exemption de toute Jurifdiction; alors la fcene changea; & ces mêmes Gens publierent par-tout, que Clovis étoit un grand Roi, fage, vaillant, brave, équitable, plein de Religion, & très-agréable à Dieu.

Il arriva une chofe finguliere aux funerailles de Philippe-Augufte. Son corps ayant été porté à Saint-Denis avec toute la pompe qui convenoit à un fi grand Prince, il s'éleva une difpute entre Guillaume de Joinville & le Cardinal Conrad. Celui-ci prétendoit officier, comme Légat du Pape; celui-là, comme Archevêque de Reims. Pour terminer la querelle, on s'avifa d'un expédient qui fatisfit également les deux Prélats. Il fut décidé que tous deux diroient une Meffe dans le même-temps, fur le même ton, à deux autels voifins, & que les Evêques, le Clergé & les Moines, leur répondroient comme à un feul Officiant. Ce qui fut exécuté, au grand étonnement de toute l'Affemblée, furprife d'une pareille nouveauté.

On compte vingt-neuf Reines de France qui ont été facrées, non pas, il eft vrai, avec le baume de la Sainte Ampoule, réfervé pour nos feuls Monarques, mais avec le Saint Chrême. Il faut obferver que la plupart ont été couronnées avec les Rois leurs époux. Le lieu

de ce facre étoit ordinairement l'Eglife de Saint-Denis. Pour le couronnement, on fe fervoit de la couronne de Jeanne d'Evreux, troifieme femme de Charles-le-Bel, Princeffe digne, par fes vertus, de cette efpece d'immortalité. Marie de Médicis, femme de Henri IV, eft la derniere qui ait été couronnée. Les monumens publics ne nous inftruifent point pourquoi cet honneur n'a point paffé aux Reines fuivantes; mais quelques raifons qu'on ait eues, cette omiffion ne peut préjudicier en rien au refpect & à l'amour des Peuples pour les auguftes Epoufes de nos Rois.

Dans une des Eglifes fituées fur le territoire de l'Abbaye de Saint Denis, il y avoit autrefois une Cloche fort utile, que l'on appeloit Chaffe-Ribauds. Les Chanoines ayant ceffé de la faire fonner le foir, on les obligea de rétablir cet ufage.

Toutes les anciennes Abbayes du Diocefe de Pàris, ont eu quelque Saint pour premier Abbé; celle de Saint-Denis eft la feule qui ne produit aucun Abbé qui s'y foit fanctifié.

Sainte-Genevieve des Bois.

Il y a, dans le Château de ce Village, une grande chambre appelée la Chambre du Roi, parce

parce que deux de nos Rois y ont logé. Louis XIII y vint en 1627, & y fut attaqué de la fievre ; ce qui ne l'empêcha pas d'y revenir quelques années après. Un Vacher du Village, nommé Pierre Roger, vint déclarer à la Reine, qu'il avoit eu révélation, de la part de Dieu, qu'elle étoit grosse ; & même il assura qu'elle accoucheroit le 4 de Septembre. C'est du moins ce jour-là qu'elle commença à sentir les douleurs ; elle accoucha le lendemain de Louis XIV. Ce Prince, dans le temps de ses voyages de Fontainebleau, coucha plusieurs fois dans le Château de Sainte-Genevieve.

GERCY.

A côté du Maître-Autel de l'Eglise de l'Abbaye de Gercy, on lit sur le mur l'Epitaphe d'un Seigneur, d'un canton de la Brie, qui avoit ordonné, par son Testament, en 1371, qu'à ses funérailles assisteroient, dans l'Eglise même, des Cavaliers montés sur leurs Chevaux, portant non-seulement ses Armoiries, mais encore les Armes dont il s'étoit servi dans les Batailles & les Tournois.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Henri IV fit bâtir le Château-neuf sur la croupe de la Montagne. Une Médaille de pierre, posée dans une niche de ce bâtiment,

donna lieu au trait suivant. Le Président Fauchet, Auteur des Antiquités Gauloises & Françoises, étoit allé à Saint-Germain, pour demander une pension à Henri IV. Ce Prince, pour se débarrasser de lui, se tournant du côté de cette Médaille qui ressembloit beaucoup à cet Auteur, lui dit : Monsieur le Président, j'ai fait mettre là votre effigie pour perpétuelle mémoire ; mais comme ce n'étoit point-là ce que Fauchet demandoit, à son retour il fit ces vers :

J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire.
Le Roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois & humain.
S'il pouvoit aussi bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah ! que j'aurois fait bon voyage !
Je retournerois dès demain.
Viens, Tacite, Sallutte, & toi
Qui as tant honoré Padoue ;
Venez ici faire la moue
En quelque coin, ainsi que moi.

Ces vers furent présentés à Henri IV, qui donna à Fauchet le titre de son Historiographe, avec six cens écus de pension.

GONESSE.

Les Habitans de Gonesse ne pouvant se marier à des femmes libres, à cause de l'obligation

où ils étoient anciennement d'amener à Paris les Voleurs, & de garder, chacun une nuit, la Grange du Roi pendant le mois d'Août, furent enfin délivrés de cette servitude, & eurent alors des femmes plus qu'ils n'en voulurent.

On sait que le pain de Gonesse a été longtemps en grande réputation. A la vérité, il étoit fort blanc, mais épais & massif. D'ailleurs il se séchoit aisément; ce qui fut cause qu'on s'en dégoûta; alors presque tous les Boulangers de Gonesse vinrent s'établir dans les Fauxbourgs de Saint-Martin & de Saint-Denis.

Gournai-sur-Marne.

On disoit anciennement, en parlant d'une femme de mauvaise vie, „ elle a passé le Pont „ de Gournai; elle a sa honte bue „; ce proverbe venoit de ce qu'aux temps où la Clôture étoit moins observée dans les Couvents de Filles, les Religieuses de Chelles, dont la maison est de l'autre côté de la Marne, passoient souvent le Pont, & venoient visiter les Moines du Prieuré de Gournai. Il n'y a plus de Moines dans ce Prieuré; & les Religieuses ne passent plus le Pont.

Issy.

C'est dans ce Village, près de Vaugirard, que fut représenté le premier Opéra François

en 1659. Dix ans après, l'Ambassadeur Turc logea à Issy avant que de venir à Paris Ce fut aussi dans ce même lieu que s'assemblerent les quatre Examinateurs des Livres de M. Fénélon, Archevêque de Cambray. Issy a été célébré par différens Poëtes : le premier est Daniel Périer. Entre plusieurs éloges qu'il donne à ce Village, il vante sur-tout la bonté de son Vin, qu'il préfere à celui de Rhodes & de Falerne :

Nobile queis Rhodium cedat, nigrumque Falernum.

Un autre Poëte, plus récent, s'est attaché à faire la description de la maison appartenante au Séminaire de Saint Sulpice, & principalement d'une Chapelle dite Notre-Dame de Lorette. Messieurs de Saint Sulpice ont une si grande vénération pour cette Chapelle, qu'ils ne permettent à personne de dire la Messe au principal Autel avec la Perruque (1). Si la Perruque est contraire au respect dû à cette Chapelle, il faut l'interdire aux autres Autels, & dans toutes les Eglises du monde Chrétien. Les Autels où l'on célebre nos Saints Mysteres, sont tous également respectables; si l'on peut dire la Messe à l'un avec une Perruque, pourquoi ne le pourroit-on pas à l'autre? Ces petites vénérations

(2) *Histoire du Diocese de Paris.*

minutieuſes ſont peu dignes de la vraie Religion.

L'uſage des faux cheveux n'a pas été inconnu aux Anciens ; ils ſe ſervoient d'une chevelure poſtiche ou empruntée. Martial & Juvenal ſe ſont moqués des femmes qui ſe rajeuniſſoient par des faux cheveux, & des vieillards qui s'imaginoient tromper la Parque par leur chevelure blonde. Rien n'eſt plus ridicule que la deſcription que fait Lampride de la Perruque de l'Empereur Commode. Elle étoit poudrée avec de la raclure d'or, & arroſée de parfums gluans, auxquels cette poudre s'attachoit. Les Phéniciens, aux fêtes des funérailles & de la réſurrection d'Adonis, étoient obligés de faire le ſacrifice de leurs cheveux à la Déeſſe DERCETO (1) ; cependant les femmes attachées à leur chevelure, pouvoient la conſerver, en ſe prêtant, pendant tout le jour, aux galantes inſtances des Etrangers qui ne manquoient pas de venir en grand nombre à ces Fêtes ; l'argent qu'elles recevoient pour prix de leurs complaiſances, appartenoit & étoit conſacré à la Déeſſe. Un Homme imagina les Perruques pour celles qui n'auroient pas voulu ſe proſtituer & qui ſeroient en même-temps fâchées de la perte de leurs cheveux. Les Prêtres crierent beaucoup contre une invention qui pouvoit nuire à leurs intérêts ; & les Perruques furent défendues.

(1) Vénus.

LAGNY.

En 1415, le Duc de Bourgogne (Jean) se flattant d'être admis à l'audience de Charles VI, vint loger à Lagny avec ses troupes, en attendant les ordres du Roi. Il y resta si long-temps, que le peuple de Paris lui donna le sobriquet de Jean de Lagny.

Lorsqu'on passe par ce Bourg, il ne faut pas s'aviser de demander aux Habitans combien vaut l'Orge; ils se mettent en fureur, & plongent le Questionneur dans la Fontaine qui est au milieu de la Ville, sans respecter le rang, le sexe, ni l'âge; ils ne font point d'ailleurs d'autre mal. J'ai été témoin, moi-même, de cette vengeance populaire, exercée sur un jeune Homme de Paris, qui, ne sachant pas les conséquences de cette question, la fit de la meilleure foi du monde. Cet usage vient de ce que Lagny s'étant révolté contre le Roi, en 1544, le Maréchal de Lorge, qui étoit dans le canton avec un Corps de Troupes, prit la Ville & la saccagea. Comme on vend de l'Orge à Lagny, & que l'Acheteur ne peut se dispenser de s'informer du prix, il faut avoir la main dans le sac lorsque l'on fait cette demande; avec cette attention on évite le bain d'eau froide.

LE CHATEAU DE MADRID.

C'est une erreur de croire que le Château de Madrid, bâti par François I, dans le bois de

Boulogne, a été construit sur le modele de celui que ce Prince occupoit en Espagne; il n'y a aucune ressemblance entre ces deux édifices. On peut encore mettre au rang des traditions populaires, le stratagême dont ce Monarque se servit, pour braver, dans sa prison même, l'orgueil des Grands d'Espagne. Ceux-ci, dit-on, prétendant que le Roi de France devoit s'incliner en les saluant, firent baisser la porte de sa chambre, pour s'attribuer l'inclination qu'il seroit obligé de faire en sortant; mais François I déconcerta leurs mesures; car, s'avançant à reculons il leur présenta le derriere.

Charles-Quint avoit fait assembler son Conseil, pour délibérer sur la maniere dont il se conduiroit à l'égard de son Prisonnier. L'Evêque d'Osma, son Confesseur, ouvrit un avis, qui, en élevant son Maître au-dessus des Conquérans de tous les siecles, lui auroit encore procuré des avantages plus solides que ceux auxquels il pouvoit prétendre. Il proposa de rendre, simplement & sans condition, la liberté au Roi de France; de statuer ensuite avec lui sur tous les objets qui avoient allumé la guerre, & de ne lui demander que son amitié. Ce langage étoit trop haut, pour être entendu par les Politiques ordinaires: le Confesseur resta seul de son avis. Selon plusieurs Historiens, l'Empereur ne goûta point un conseil si magnanime, & ne consulta que l'inimitié dont il étoit animé

contre un Monarque rival de sa gloire. On prétend qu'il se dispensa même de toutes sortes d'égards. Bien différent du généreux Prince de Galles, qui les avoit prodigués au Roi Jean dans une semblable circonstance, il ne daigna ni écrire à François I, ni le faire visiter de sa part. La Nation Espagnole n'épousa point les sentimens de son Maître. Pénétrée d'admiration & d'estime pour un Prince qui n'étoit tombé dans le malheur que par un excès de bravoure, elle s'empressa de lui former une Cour nombreuse, & de lui procurer des consolations qui ne dépendoient que d'elle. Les Dames, charmées de la taille héroïque & de l'air noble & affable de l'illustre prisonnier, s'empressoient autour de lui, choisissoient les plus éloquentes pour le haranguer en leur nom, se partageoient en plusieurs bandes, se relevoient alternativement pour former, dans son appartement, des concerts & des danses, auxquelles il ne manquoit pas de se mêler. Les Grands d'Espagne, offensés des précautions injurieuses qu'on prenoit à son égard, demanderent qu'il fût Prisonnier sur sa parole. Quatre des plus riches & des plus qualifiés s'offrirent pour lui servir de caution.

MEUDON.

Un Archer de Meudon ayant été condamné à être pendu, les Chirurgiens obtinrent du Roi

la permiſſion de l'ouvrir tout vivant, pour voir d'où provenoit la maladie de la pierre. L'opération ayant été faite, les Chirurgiens inſtruits de ce qu'ils vouloient ſavoir, remirent les entrailles du Criminel dans leur place; & l'on recouſit l'ouverture. Louis XI ordonna de panſer cet homme, qui fut ſi bien ſoigné, qu'il guérit en quinze jours, & obtint ſa grâce.

MONTREUIL.

Le célebre Sébaſtien le Nain ſe retira ſur la Paroiſſe de Montreuil, dans le lieu qu'on appelle Tillemont. Ce fut en cette ſolitude, qu'il compoſa pluſieurs ouvrages. Dans le cabinet où travailloit cet infatigable Écrivain, on voyoit l'empreinte de ſes deux pieds, marquée ſur les carreaux qui étoient ſous ſon bureau.

NEUILLY.

Du temps de Henri IV, on paſſoit encore à Neuilly la riviere dans un bac. Ce Prince revenant de Saint-Germain-en-Laye, avec la Reine & pluſieurs Seigneurs & Dames de la Cour, entra dans le bac ſans ſortir de ſon carroſſe. Les deux derniers chevaux, tirant trop de côté, tomberent dans l'eau, & entraînerent la voiture. On courut au ſecours; & l'on fut aſſez heureux pour ſauver tout le monde. Mais afin de prévenir dans la ſuite de pareils accidens, le Roi fit conſtruire un Pont, qui depuis a été

remplacé par un autre beaucoup plus solide. On croit qu'une fleur-de-lys, placée sur la porte d'une maison sur le bord de la Seine à Neuilly même, est une marque d'honneur, que ce Prince accorda au Batelier qui contribua le plus à le tirer d'un si grand péril.

NOISY-LE-GRAND.

Noisy-le-Grand étoit du Domaine particulier de nos Rois de la premiere & de la seconde race; ils y faisoient quelquefois leur demeure. Grégoire de Tours nous apprend que Chilpéric I, dont Frédegonde rendit le regne si sanguinaire, y logeoit avec cette cruelle femme; que le jeune Clovis ayant tenu des discours imprudens sur sa Belle-Mere, elle s'en plaignit au Roi, qui le fit désarmer & couvrir de haillons; qu'on l'amena dans cet état à Frédégonde, qui le fit assassiner, publiant qu'il s'étoit tué lui-même; que ce malheureux Prince fut enterré sous la gouttiere d'une Chapelle; que la Reine craignant que son corps ne fût découvert, & qu'on ne lui fît des obséques honorables, ordonna qu'on le déterrât & qu'on le jetât dans la Marne; ce qui fut exécuté; que le Cadavre s'arrêta dans les filets d'un Pêcheur qui reconnut le Prince à sa longue chevelure; qu'il le porta sur ses épaules, & l'inhuma sur le bord de la riviere; que Gontran, successeur de Chilpéric, instruit du fait, fit transporter ce corps dans

la Basilique de Saint Paul, aujourd'hui Saint Germain-des-Prés.

QUINCI.

Il existe une Chartre de Saint Louis, de 1257, par laquelle il permet de cultiver certaines terres de ce Village, à condition qu'on lui donnera sept septiers d'Orge à la fête de Noël, & neuf deniers pour les œufs de Pâques; après quoi il ajoute qu'il remet ces redevances annuelles pour le repos de l'ame de son Pere & de sa Mere.

SENLICES.

Ce Village est connu depuis le regne de Charles-le-Chauve, fils de Louis-le-Débonnaire & petit fils de Charlemagne. Dans une Chartre datée de Compiégne, l'an 862, Charles-le-Chauve dit qu'en vertu de la dévotion qu'il porte à Saint-Denis & à ses Compagnons, & pour le repos de l'âme de son Pere & de sa Mere, il donne à perpétuité à l'Eglise de ce Saint, le Village de Senlices, pour en employer les revenus à la réfection des Religieux. Ce Prince désigne les jours où il veut qu'ils se ressentent de cette donation au réfectoire; savoir, les jours de sa naissance, de son sacre, de sa confirmation sur le trône, de son mariage, & de la naissance de la Reine son épouse: il ajoute que du vin des vignes de ce lieu, on en

destinera dix muids pour la Sacristie, afin qu'il soit censé contribuer aux Messes par cette offrande journaliere.

Il y a dans ce même Village une Fontaine publique, dont on dit que l'eau fait tomber les dents sans fluxion & sans douleur. D'abord elles branlent dans la bouche pendant plusieurs mois, comme le battant d'une cloche; ensuite elles tombent naturellement. Il y a plus de la moitié des Habitans qui manquent de dents.

SÈVE.

En 1707, un parti ennemi, composé de trente hommes seulement, mais presque tous Officiers, s'étant partagé en diverses petites troupes, s'approcha de Paris dans le dessein d'enlever quelques-uns de nos Princes entre cette ville & Versailles. A dix heures du soir, ils apperçurent, sur le Pont de Sève, un carrosse à six chevaux, aux armes du Roi, & des Gens avec sa livrée. C'étoit M. de Béringhen, Premier Ecuyer, dont ils se saisirent, croyant que c'étoit M. le Dauphin.

LE MONT VALÉRIEN.

En 1661, le Supérieur des Prêtres établis sur le Mont Valérien, vendit aux Jacobins de Paris, la Maison & les biens de sa Communauté. Lorsque les Religieux se présenterent pour

en prendre possession, la Montagne souffrit une espece de siége. Les Prêtres & les Jacobins formoient les deux armées ; les gens de Nanterre vinrent au secours des premiers ; les Religieux étoient secondés par les Habitans du Village de Gonesse, où ils ont une Maison. On opposa la force à la force. Il y eut un Boulanger de tué ; d'autres Paysans blessés ou faits prisonniers ; & les Jacobins devinrent maîtres de la place. Cette guerre Ecclésiastique fit tant d'éclat, que le Roi ordonna au Parlement de prendre au plutôt connoissance de cette affaire ; & par un Arrêt contradictoire, intervenu en 1664, les logemens & les biens furent restitués à leurs premiers Possesseurs. Cette aventure fut célébrée dans plusieurs écrits, & sur-tout dans une piece de deux mille vers, de la composition de Jean Duval, Prêtre & Bachelier en Théologie. Elle parut imprimée l'année de l'Arrêt du Parlement, sous ce titre : *Le Calvaire prophané par les Jacobins de la rue Saint-Honoré.*

VANVES.

François I, pour tourner en ridicule la longue liste des titres que l'Empereur Charles-Quint étaloit dans ses lettres, ne se servoit, en lui faisant réponse, que de la qualité de Roi de France, & de Seigneur de Gonesse & de Vanves.

VERSAILLES.

Un jour que le Nautre détailloit à Louis XIV toutes les beautés qui devoient enrichir les Jardins de Versailles, ce Prince, à chaque grande piece dont le Nautre lui marquoit la position & décrivoit les effets, l'interrompoit en lui disant : „ Le Nautre, je vous donne vingt mille „ francs „. Cette magnifique approbation, plusieurs fois répétée, fâcha cet homme, dont la grande âme étoit aussi désintéressée que celle de son Maître étoit généreuse. Il s'arrêta à la quatrieme interruption, & dit brusquement au Roi : „ Sire, Votre Majesté n'en saura pas da„ vantage ; je la ruinerois „.

VILLE-DAVRAY.

Au bout de ce Village est une Fontaine dont l'eau s'étant trouvée la meilleure de tous les environs de Versailles, fut destinée pour la bouche du Roi. Cette Fontaine est enfermée ; mais elle coule par un petit tuyau pour la commodité des Passans.

VILLEJUI.

L'Historien Sauval rapporte qu'en 1492, le 4 Mai, on vit, entre Villejui & Paris, plus de quatre cents Corbeaux s'entrebattre avec tant de furie, que le lieu rougit de leur sang. Il

ajoute qu'après ce combat, mêlé de croassemens effroyables, il commença à pleuvoir si fort & si long-temps, que l'eau entroit dans les Maisons & dans les Eglises.

L'extrême dévotion du Peuple de Villejui envers Saint-Cyr, dont ce Village possede des Reliques, y avoit fait introduire un usage qui étoit autrefois fort commun; c'étoit d'y lire, publiquement dans l'Eglise, la vie du Saint en vieilles rimes Françoises. Le Curé du Lieu, trouvant que ces rimes étoient ridicules, les dénonça à M. de Gondi, Archevêque de Paris, en 1632. Le Prélat défendit sous peine d'excommunication, de continuer cet usage; & ordonna de lire à la place de ces mauvaises rimailles, la vie de Saint Cyr en bonne prose.

VINCENNES.

Joinville dit, en parlant de Saint Louis, que ce Monarque étant à Vincennes, „ après qu'il „ avoit oui Messe en été, il alloit esbattre au „ pied d'un chêne, & nous faisoit asseoir tout „ emprès lui, & tous ceux qui avoit affaire à „ lui venoient à lui parler, sans ce que au- „ cun Huissier ne autre leur donnast empêche- „ ment „.

EMBELLISSEMENT DE PARIS, ET DIVERS ÉTABLISSEMENS.

Approvisionner une ville immense des choses nécessaires à la vie; veiller sur les Edifices publics, en construire de nouveaux, les uns pour l'utilité & la commodité, les autres pour manifester la splendeur & la magnificence d'un grand Empire; ordonner, conduire des fêtes & annoncer les fastes de la Nation par des réjouissances : telles étoient à Rome les principales fonctions des Ediles. Celles d'un Prévôt des Marchands sont à-peu-près les mêmes à Paris. M. Turgot & M. de Viarme ont eu dans cette place toute l'émulation qu'elle doit inspirer; ils seront toujours cités. On doit présumer que M. Bignon ne sera pas moins jaloux qu'ils l'ont été de consacrer ses soins, son zele & son nom à la postérité, par des ouvrages utiles, ou commodes, ou d'embellissement.

On nous reproche que la plupart des rues du centre de Paris, sont étroites, obscures & tortueuses :

Qu'il est absurde & ridicule de bâtir des Maisons sur des Ponts; & que ces Maisons, outre qu'elles bornent la vue, offrent l'aspect le plus désagréable :

Que nous laissons entourer de petites Boutiques & de Baraques, la face & les côtés de nos principaux Edifices :

Que nous n'achevons point le plus beau Palais qui ſoit en Europe :

Que nos Fontaines ſont meſquinement décorées, & que la plus apparente, celle de la rue de Grenelle (1), a l'air d'un tombeau.

Ces reproches & quelques autres ſont juſtes. Mais y a-t-il jamais eu, y a-t-il une ville où l'approviſionnement de toutes les denrées ſoit auſſi exact & auſſi bien fait :

Où l'on trouve auſſi aiſément & auſſi promptement tout ce qui eſt néceſſaire & commode :

Où le peuple ſoit auſſi affable envers l'Etranger ;

Où il y ait autant de fondations dictées par l'humanité, telles que celles des Invalides, des Enfans-Trouvés & autres, dont nous avons donné l'exemple aux autres Nations :

Où il y ait des Jardins publics auſſi agréables & auſſi bien entretenus :

Autant d'amuſemens & auſſi variés :

Où l'homme qui veut cultiver les Arts, les Sciences & les Belles-Lettres, trouve autant de ſecours :

Enfin, où l'on ſoit plus le maître de faire ce que l'on veut, pourvu que ce que l'on veut, ne nuiſe à perſonne ?

---

(1) Fauxbourg Saint-Germain.

HÔPITAL POUR LES FILLES DE MAUVAISE VIE.

J'ai ouï discuter un Cas de Conscience au sujet d'un fait rapporté par Don Vincent Baçaller-y-Sanna, Marquis de Saint-Philippe, dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire d'Espagne, sous le regne de Philippe V. Il dit que les Portugais s'étant déclarés pour l'Archiduc, & étant venus camper aux environs de Madrid, les Courtisanes de cette Ville résolurent entre elles de marquer leur zele pour Philippe V ; & qu'en conséquence, celles qui étoient les plus sûres de leur mauvaise santé, s'attifoient, se parfumoient, alloient de nuit au camp des Portugais, & qu'en moins de trois semaines, il y eut plus de six mille hommes de cette armée ennemie dans les Hôpitaux, où la plupart moururent.

Les cas de conscience qu'on discuta, consistoient à savoir si ces filles péchoient, en se prostituant aux Portugais, & si leur action n'étoit pas corrigée par l'intention de servir la patrie? Le Docteur qui soutenoit qu'elles n'avoient point péché, disoit que, puisqu'il est permis de massacrer l'ennemi, de brûler, de saccager ses villes, & d'employer toutes sortes de moyens pour affoiblir ses forces, à plus forte raison est-il permis de lui donner la V***.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

On rapporte l'origine de cette Bibliotheque à l'année 1364. A la mort de Charles V, dit le Sage, elle ne contenoit encore que neuf cens volumes, & ne reçut que de foibles accroissemens jusqu'au regne de François I, qui l'augmenta considérablement. La garde en a toujours été confiée depuis à des hommes d'un savoir éminent. Duchatel succéda à Budé en 1540, Mondoré à Duchatel, Amyot à Mondoré, Auguste de Thou à Amyot, François-Auguste de Thou à son pere, Dupuy à M. de Thou, Jérôme Bignon à Dupuy, un autre Bignon à son pere, l'Abbé le Tellier à M. Bignon, l'Abbé Bignon à l'Abbé le Tellier, M. Bignon, Prévôt des Marchands à son oncle, & M. Bignon actuel à M. son pere.

La Bibliotheque du Roi a occupé divers emplacements : elle fut d'abord établie à Fontainebleau. Henri IV la fit transporter à Paris; & on la plaça au Collége de Clermont, lorsque les Jésuites furent obligés d'abandonner le Royaume. A leur retour, on la mit dans une grande maison appartenante aux Cordeliers, rue de la Harpe. Elle occupa ensuite une salle dans leur Couvent. Colbert la fit transferer de-là dans la rue Vivienne; & en 1721 le Roi en ordonna le transport à l'Hôtel de la Banque, où elle est actuellement. *Crescebat eundo.*

Tableaux du Roi.

François I commença la collection des Tableaux de la Couronne, devenue immense dans les mains de Louis XIV. Ce dernier, à son avénement au Trône, n'en avoit tout au plus qu'une centaine ; à sa mort on en compta quinze cens. Louis XV a ajouté de nouvelles richesses à ce trésor; & les Tableaux de Sa Majesté sont actuellement au nombre de dix-huit cens, presque tous des mains des plus habiles Maîtres.

Académie des Sciences.

Le Duc d'Orléans, Régent, voulant donner à l'Academie Royale des Sciences un Président perpétuel, jeta les yeux sur Fontenelle, qui convenoit à cette place par son caractere, encore plus que par son esprit. Cependant lorsque le Prince lui parla de ce projet : „ Monseigneur, répondit Fontenelle, ne m'ôtez pas „ la douceur de vivre avec mes égaux „.

Spectacles.

On a tant écrit, tant parlé contre les Banquettes, qui, sur nos Théâtres, rétrécissoient la Scene, incommodoient les Acteurs, & détruisoient l'illusion, qu'on s'est enfin déterminé à les supprimer. Tout Paris a vu avec la plus grande satisfaction, en 1759, le premier

de nos Théâtres, notre Théâtre par excellence, tel qu'on le desiroit depuis si long-temps; c'est-à-dire, délivré de cette portion brillante & légere du Public, qui en faisoit l'ornement & l'embarras, de ces gens du bon ton, de ces jeunes Officiers, de ces Magistrats oisifs, de ces Petits-Maîtres charmans, qui savent tout sans rien apprendre, qui regardent tout sans rien voir, qui jugent de tout sans rien écouter; de ces Appréciateurs du mérite qu'ils méprisent, de ces Protecteurs des talens qui leur manquent, de ces Amateurs de l'Art qu'ils ignorent. La frivolité françoise ne contrastera plus ridiculement avec la gravité Romaine. Le Marquis de *** ne donnera plus des coups de coude à Caton; & le Chevalier de *** sera placé dans l'éloignement où il convient qu'il soit d'Achille, de Nérestan, de Châtillon, &c.

Thalie, au Théâtre François, a le maintien noble & décent. Elle y veut des pieces conduites, des intrigues ingénieuses, des situations amenées, une satyre fine & délicate; une morale agissante, sans tristesse & sans pesanteur; un style qui s'éloigne autant de la gravité tragique, que de l'enjouement forain. Il faut avouer cependant que la Muse de la Comédie ne conserve pas toujours ce caractere sur la Scene Françoise & quelle s'y permet souvent des farces & des bouffonneries.

Au Théâtre Italien, elle est assez fidele au

ton qu'elle y a pris. Presque toujours vive & folâtre, elle n'y fait qu'effleurer les mœurs; un mot, une saillie, une épigramme, un couplet de chanson, lui suffisent pour se faire applaudir. Une mode nouvelle & passagere, une dispute qui s'éleve sur les Arts, un événement qui occupe la ville pendant vingt-quatre heures, &c, sont la matiere de ses crayons; & ce fonds est assurément inépuisable; car il n'y a point de jour, que la Seine n'ait l'avantage de voir éclore sur ses rives quelque aventure célebre, quelque démêlé burlesque, quelque nouveau ridicule.

L'Opéra-Comique est peut-être le seul genre analogue à notre Nation. Je ne dis pas que ce soit le genre le plus noble & le plus digne des bons esprits; je prétends seulement qu'il sympathise mieux que tout autre, avec la vivacité françoise. Car, enfin, pourquoi le dissimuler? nous sommes un Peuple dansant & chantant. Telle a été, dans tous les siecles, notre passion dominante; il nous faut des couplets & des cabrioles. Aussi toutes les Nations Anciennes & Modernes cedent-elles à la nôtre l'invention & la perfection du Vaudeville né de la Satyre.

L'Opéra est un Temple qui renferme une foule de Prêtresses, particuliérement consacrées au culte de l'Amour. Quoiqu'en grand nombre, à peine peuvent-elles suffire aux sacrifices.

Il y a trois jours de la ſemaine, où tous ceux qui adorent Vénus s'aſſemblent dans ce Temple. Les Prêtreſſes, couvertes d'ornemens magnifiques, y paroiſſent dans des Palais enchantés, & y donnent des Fêtes ſuperbes. C'eſt-là que le cœur forme des vœux; mais le ſacrifice doit ſe conſommer ailleurs. Plus on croit la victime pure, plus l'offrande eſt conſidérable. Le feu du ſacrifice s'allume toujours aux rayons de l'or. C'eſt le ſeul Temple dans l'Univers, qui ne ſe ferme jamais.

La Scene Françoiſe, long-temps languiſſante, énervée par une molle & fauſſe délicateſſe, a été raffermie de nos jours, par l'exemple des grands traits, ſur leſquels le goût Anglois fonde le pathétique de ſon théâtre.

L'Amour étant la plus naturelle de toutes les paſſions, doit être la plus généralement touchante; mais comme elle n'eſt pas la ſeule, & que d'ailleurs il eſt des âges, des temps, des circonſtances qui excluent ce ſentiment, ou qui ne l'admettent qu'avec peu de pouvoir, on a retiré un grand avantage dans les puiſſans mobiles que fourniſſent quelquefois l'amour paternel, le zele véhément de la Religion, celui de la Patrie, qui lui eſt égal en forces, lorſqu'il va juſqu'au fanatiſme.

Plus riche que le ſiecle précédent, notre

Théâtre ne s'est-il point appauvri par ses propres excès? moins sensibles que dissertateurs, nous commandons, pour ainsi dire, à nos âmes de se tenir bien fermées jusqu'à ce qu'un examen géométrique du plan, des caracteres, des détails d'un ouvrage, nous ait assurés que nous pouvons, avec bienséance, nous livrer aux impressions que l'on veut nous donner. Devenus Philosophes par hasard, nous en soutenons le masque par air. Bravant l'ennui des maximes emphatiques, des anciens sophismes, remis à neuf, sur le bonheur & sur la liberté, sur le Gouvernement & sur la Religion, nous feignons d'y applaudir; notre bouche laisse échapper des acclamations que notre cœur désavoueroit, si nous nous permettions de l'entendre.

Citoyens par systême un peu plus que par sentiment, étudiant, pour le corriger, l'esprit du Gouvernement auquel nos peres avoient la sagesse de se prêter sans affectation, nous attachons un prix à cette fausseté de goût qui enfante ces vers enchâssés dans des formes sententieuses, pour donner des leçons d'administration aux Rois, ou pour dire des injures aux Prêtres. Nous admirons tous les jours stupidement, comme le véritable coloris de la grande & sublime morale, l'enluminure d'une petite métaphysique, aussi fausse dans ses principes, qu'illusoires dans ses conséquences. Telles ont été, depuis quelque-temps, & telles

sont

sont encore les conditions requises pour mériter de certains succès dans la carriere dramatique.

Les passions sont les mêmes au fond chez tous les hommes & dans tous les temps; mais leurs formes se modifient différemment, selon les lieux & les circonstances. Vers le milieu de l'autre siecle, tout ne respiroit que cet amour tendre & mollement passionné, qui régnoit dans la Tragédie. Tous les esprits étoient pleins de ces Romans dont l'élégance fastidieuse aujourd'hui, avoit alors les charmes de la nouveauté, & le mérite d'avoir poli à la fois le langage & les mœurs. L'amour n'avoit pas besoin, pour émouvoir, d'être combiné avec ces sentimens âcres qui produisent les grandes fermentations. Cette passion douce étoit devenue la vertu des grandes âmes, & la source des actions héroïques. Il étoit arrivé ce qui arrivera toujours parmi les hommes, & sur-tout parmi des François; c'est que ce sentiment, considéré d'abord comme une foiblesse tolérable, étoit enfin parvenu à être révéré avec une espece de culte qui alloit jusqu'au fanatisme.

Les sentimens ont été partagés, & il étoit difficile qu'ils ne le fussent pas, au sujet d'une Lettre de M. Gresset, sur la Comédie. Les ennemis du Théâtre, tous les vrais Dévots en général, & ceux en particulier qui tiennent en-

core pour les confeſſions publiques des premiers ſiecles de l'Egliſe, ont vu avec édification un Auteur eſtimé, renoncer hautement à un genre de Littérature, pour lequel on lui connoiſſoit du talent; & ſacrifier à ſa Religion l'eſpoir flatteur de briller au Théâtre. Ces déclarations humiliantes, ſelon le monde, pour un homme d'honneur, d'avoir agi ſi long-temps contre ſes principes & ſes remords, d'avoir été faux à ſoi-même, & toujours en contradiction avec ſa conſcience; ces aveux publics de duplicité & de mauvaiſe foi, faits par un principe d'humilité & de Religion, leur ont paru autant d'actes méritoires devant Dieu, & conformes au plus pur eſprit du Chriſtianiſme. *Voilà donc*, aux yeux des vrais Dévots, M. Greſſet au plus haut point de conſidération.

Les partiſans du Théâtre, les gens du monde, ceux même qui ne ſont pas les plus ardens pour ce genre de ſpectacle, penſent différemment de cette Lettre. Selon eux, M. Greſſet n'eſt point coupable de tout le mal qu'il croit avoit fait : de trois Pieces qu'il a données, on ne joue que le *Méchant*, encore le joue-t-on rarement; cela méritoit-il un ſi grand éclat? Si ſa conſcience devoit lui reprocher qu'il faiſoit mal, c'eſt ſur-tout lorſqu'il compoſoit *Edouard*; & s'il eſt coupable, c'eſt principalement d'avoir étouffé cette voix ſecrette qui veilloit à ſa gloire.

Une autre faute qu'on lui reproche, c'eſt le

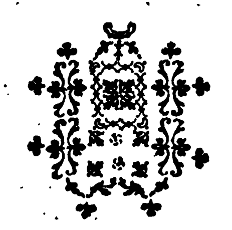
ton même de sa Lettre, dans lequel on voit percer la vanité du Poëte, à travers les repentirs du Chrétien pénitent. Que M. Gresset, persuadé du danger des Spectacles, ait pris le parti de ne plus travailler pour le Théâtre, il n'y a personne qui n'eût applaudi à sa résolution; mais que, pour une seule piece qui se joue rarement, il fasse le même éclat qu'eussent pu faire Moliere & Racine, n'est-ce pas en quelque façon se mettre au rang de ces grands hommes?

Est-ce encore par un esprit de modestie poétique, a-t-on ajouté, que M. Gresset nous apprend qu'il a brûlé plusieurs Comédies nouvelles de sa façon, qu'il n'avoit lues qu'à un ami? Il devoit les brûler, sans doute, pour agir selon ses principes; mais il devoit en même-temps laisser ignorer & son travail & ce sacrifice, pour se conformer aux principes de l'humilité Chrétienne.

Mademoiselle Dumesnil a rendu les grandes idées de Corneille, avec cette simplicité, cette vérité forte & mâle, avec laquelle ces mêmes idées étoient venues dans l'esprit de ce Poëte. On peint au cœur & à l'esprit, par le récit & par le geste, comme on peint aux yeux par le dessin & par les couleurs. Ainsi l'on peut comparer la façon dont Mademoiselle Dumesnil se servoit pour rendre certains rôles, à ce qu'on appelle maniere dans les Peintres. Elle a donc

ſenti avec la plus ſaine portion du Public, que la grande & la ſeule maniere étoit de rendre les objets tels qu'ils ſont, tels que l'on croiroit les voir, & non pas comme certains goûts particuliers les veulent faire voir aux autres ; ſa regle a été celle de la nature ; c'eſt-à-dire, de n'adopter aucune pratique de convention. On pourroit néanmoins regretter, dans l'exécution de ſes rôles, des attentions qui deviennent fatigantes dans certains Acteurs ; je veux dire quelques repos un peu plus obſervés, qui ſerviroient à faire reſſortir davantage le débit naturel, ainſi que quelques expreſſions majeſtueuſes, que la nature elle-même ſemble indiquer de ſoutenir, parce qu'il eſt dans la nature de l'ame, de ſe complaire & de s'élever ſur des ſentimens qui lui donnent une ſi haute opinion d'elle-même. A cela près, on peut inférer de la maniere dont Mademoiſelle Dumeſnil rendoit les rôles de Corneille, un principe certain ; c'eſt que, pour être au point juſte de la vérité d'expreſſion, il faut atténuer l'emphaſe harmonique des vers dans la récitation ſimple, comme il faudroit ne laiſſer que la ſimple modulation d'une déclamation ſoutenue, dans le chant du récitatif lyrique. Il y a long-temps que le goût réclame cette maxime ; cependant, il y a long-temps que nous voyons ſur les ſcenes purement dramatiques, des Comédiens pſalmodiant des vers, & ſur la ſcene de l'Opéra,

des Musiciens chantant du récitatif, que ridiculement ils prétendent jouer, & que plus ridiculement encore, le Public croit souvent devoir applaudir en faveur de je ne sais quels agrémens dans la voix, qui font gémir le goût, & qui révoltent la raison des Etrangers, moins corrompue par l'habitude que la nôtre.



LETTRE
A M. DE MORAND,
OU
COMPARAISON

De deux Comédies, dont l'une est intitulée : LE PLAISIR, *par M. l'Abbé Merchadier, & l'autre de M. de Boissy, intitulée : le* RETOUR DE LA PAIX.

Vous n'avez pas vu, Monsieur, la premiere représentation d'une petite Piece, dont l'Auteur vous intéresse, & sur laquelle vous m'avez prié de vous dire mon avis. Le succès qu'elle a eu, m'engage à entrer dans quelques détails.

Le Plaisir paroît sur la scene. Un François veut le fixer à Paris; une Angloise veut l'attirer à Londres; une Italienne veut l'emmener dans son Pays. On lui dit pour l'engager, que la France est le centre du goût; l'Angleterre, le séjour des talens; l'Italie, celui de la bonne Musique. Le François lui promet du sentiment; l'Angloise, de la raison; l'Italienne, de la folie. Le Plaisir leur apprend qu'il est tout-à-la-fois en Angleterre, en Italie & en France: à Londres,

moins gai, mais plus réfléchi; à Paris, moins pensé, mais mieux senti; à Rome, moins sage, mais plus aimable.

Je trouve dans cette petite Comédie beaucoup de rapport avec celle que M. de Boissy donna depuis aux Italiens : le *Retour de la Paix*. Comment deux Auteurs peuvent-ils si bien se rencontrer? car il n'est pas croyable que M. de Boissy se soit approprié les idées d'autrui; lui dont les Ouvrages sont capables de faire naître aux autres de fort jolies idées. Quoi qu'il en soit, voici l'exposé de sa Piece.

La Joie paroît sur la Scene ; les Comédiens Italiens veulent l'arrêter parmi eux ; les François veulent la conduire sur leur Théâtre ; on lui représente, pour la gagner, que la Comédie Italienne est le séjour des plaisirs; la Françoise, celui de la décence. Les uns lui offrent de la Danse, du Chant, des farces, des lazzis, des décorations, des feux d'artifices, des machines. Les autres lui promettent des Pieces de Moliere, du bon Comique, des Acteurs choisis. La Joie leur dit qu'elle sera tout-à-la fois sur l'un & l'autre Théâtre ; enjouée, badine, folâtre aux Italiens; aux François, grave, modeste & décente.

Ces deux Comédies ont entre elles, comme vous voyez, une ressemblance parfaite. Qu'on change la Joie en Plaisir, cette métamorphose ne sera que dans le nom ; qu'on retranche le rôle de l'Angloise, (ce ne sera qu'une Actrice

de moins) que Rome & Paris soient les deux Théâtres, & ces deux Pieces n'en feront plus qu'une. Dans l'une & dans l'autre on fait l'éloge de la Musique de M. Rameau; on blâme le Comique de M. de la Chaussée. Là, on fait le caractere des trois différens peuples qui veulent s'attacher le plaisir; ici on fait celui des deux Troupes différentes où la Joie doit se fixer. Enfin, les traits en sont si semblables, qu'on peut dire que la Comédie du *Retour de la Paix* est le retour de la Comédie *du Plaisir*.

En supposant la profession de Comédien aussi méprisable, & les Acteurs aussi vicieux que le prétend M. Rousseau, il s'ensuit qu'un Comédien qui a de la modestie, des mœurs, de l'honnêteté, est doublement estimable, puisqu'il montre par-là, que l'amour de la vertu l'emporte en lui sur l'ascendant de sa profession. Le seul tort qu'on pourroit peut-être lui imputer, est de l'avoir embrassé; mais, outre que tout le monde n'en pense pas aussi désavantageusement que M. Rousseau, on sait que trop souvent un écart de jeunesse décide du sort de la vie. Quand on se sent un vrai talent, qui peut résister à son attrait? Les grands Acteurs portent avec eux leur excuse; ce ne sont que les mauvais qu'il faudroit mépriser.

J'ignore l'effet moral que l'écrit de M. Rousseau, contre les Spectacles, a produit sur ses

Concitoyens ; mais je prévois sans peine celui qu'il fera parmi nous. On le lira avec plaisir ; & l'on ira delà au *Devin du Village.*

Un Marchand chez qui j'achetois ordinairement, me pria un jour d'entrer dans son arriere-boutique. Il me dit qu'une dissertation qu'il venoit de lire contre les Spectacles, lui causoit de terribles inquiétudes sur sa profession. Il me parla d'un air si contrit & si effrayé, & me pressa, avec tant d'instances, de vouloir bien l'aider à écrire une Lettre à son Curé, que j'y consentis. Cette Lettre a paru dans les feuilles de M. Fréron, *Année Littéraire* 1759, *page* 29. J'y ai fait depuis quelques changemens.

LETTRE d'un Marchand d'Étoffes d'or & de soie, à M. le Curé de ***

MONSIEUR,

Je trouve des rapports si effrayans entre la profession de Comédien & la mienne, que je crains que mon Commerce, quoique je le fasse avec la probité la plus scrupuleuse, ne soit un obstacle à mon salut. Vous dites sans cesse, Monsieur, que la Comédie étale le faste, la magnificence, la vaine gloire du monde, toutes les pompes de Satan ; qu'elle inspire l'orgueil, la jalousie, le goût des ajustemens ; qu'elle est

contraire à l'humanité, à la charité, au détachement de soi-même, à l'amour du prochain. Un Marchand, Monsieur, est précisément dans le même cas; il ne désire que le luxe : ses vues & ses projets ne tendent qu'à l'entretenir, qu'à exciter, par des ressources ingénieuses, l'amour-propre des Citoyens, esclaves de la mode qui les appauvrit. Il me semble même que l'état de Comédien est bien moins dangereux que le mien; il n'a point à se reprocher la ruine des Familles; le prix modique qu'il en coûte pour s'amuser pendant quelques heures aux Spectacles, empêche des dépenses considérables où d'autres amusemens pourroient entraîner; & il prévient des désordres affreux de toute espece. D'ailleurs les Comédies sont pleines de traits contre les glorieux, les fastueux, les dissipateurs, les petits-maîtres, les fats; au lieu qu'un Marchand doit flatter ces vices, souhaiter qu'ils croissent & pullulent sans cesse dans l'Europe. Que de maisons anéanties, que de terres en décret, que d'enfans dépouillés de leur héritage, parce que des peres insensés ont voulu attirer l'attention publique par l'appareil imposant d'habits & d'équipages superbes! Victimes d'une vanité puérile & cruelle, les fils d'un gentilhomme vivent souvent dans la misere & le mépris qui la suit.

Ces malheurs ne sont pas les seuls qu'on peut imputer aux Marchands. La vanité indigente devient ingénieuse dans ses ressources. Un jeune

homme qui veut faire l'important, ne peut s'annoncer dans le monde, que par un extérieur magnifique: les bornes de sa fortune, ou la sage modération d'un pere, ne lui permettent pas de se livrer à son goût; il est obligé, pour le satisfaire, ou de voler ses parens, ou de duper ses créanciers, ou d'avoir recours à des moyens plus honteux encore.

Le commerce d'un Marchand de ma sorte, me direz-vous, est d'autant plus permis, qu'un grand nombre de personnes, moins encore par leur naissance que par la représentation qu'exige leur état, sont obligées de porter ces étoffes dont je crains que la vente ne soit contraire à mon salut. Cette réflexion, Monsieur, pourroit me rassurer, s'il y avoit en France des Edits qui fixassent, comme dans quelques Républiques, les habillemens de chaque condition; mais l'opulence confondant les unes & les autres dans Paris & dans les Provinces, nous ne sommes pas moins les causes prochaines de tous les maux qui naissent d'un luxe immodéré.

Le Théâtre, ajouterez-vous, est un lieu public où, pour de l'argent, on présente le vice sous les couleurs les plus flatteuses. Eh! Monsieur, ma boutique n'est-elle pas, comme le Théâtre, un lieu ouvert à tout le monde pour de l'argent? Si je n'ai pas l'art criminel de rendre le vice aimable, je vends ce qui y conduit presque toujours. Uue belle robe ne devient souvent l'objet des desirs d'une jeune personne,

que pour occaſionner ſa perte. Combien de filles qui immolent leur honneur à leur vanité! Combien en eſt-il qui ne ſe parent que pour plaire, & ne plaiſent que pour être ſéduites?

Les Spectacles, inſiſtez-vous, ſont l'écueil de preſque tous les jeunes gens, parce que les Actrices joignent à des talens ſéducteurs, les charmes dangereux d'une figure que la nature & l'art concourent à rendre intéreſſante; delà naiſſent des deſirs; & les deſirs ſeuls peuvent perdre l'homme le plus vertueux. Mais n'y a-t-il pas des périls plus grands encore à l'entrée d'une boutique où une femme aimable, des filles jolies, ajuſtées avec toutes les recherches de la coquetterie, ſemblent préparer le piége dans lequel la ſageſſe la plus auſtere eſt tombée plus d'une fois. Une ſimple affiche détermine à voir la Comédie; c'eſt une démarche libre à laquelle le Citoyen eſt maître de ſe livrer. Que les moyens que nous employons ſont plus puiſſans! Des Sirenes enchantereſſes, placées à deſſein aux deux côtés de nos boutiques, & de celles des Marchands des Modes, attirent le monde par une phyſionomie prévenante, des regards flatteurs & des propos agréables. Le paſſant, ſéduit, court à la voix qui l'enchante, & ſi ſes deſirs n'ont pas des ſuites criminelles, nous le rendons toujours coupable en l'engageant d'employer dans une emplette inutile & frivole, le patrimoine de ſes enfans, & les gages accumulés de ſes domeſtiques.

Une autre différence qui eſt à l'avantage de la Comédie, c'eſt que les hommes & les femmes achetent, à chaque ſaiſon, des étoffes d'un deſſin nouveau, & que par-là ils ſont moins en état de ſoulager les pauvres ; au lieu que les Comédiens contribuent journellement à leur ſubſiſtance.

Je ſais, Monſieur, que le Prince protege notre Commerce, & qu'il ſemble donc que nous pouvons l'exercer en toute ſûreté de conſcience. Mais, Monſieur, le Prince protege auſſi les Comédiens, les penſionne même, le déclare publiquement (1) ; & cependant vous les anathématiſez.

Nos étoffes de ſoie ſe vendent, par le goût de nos deſſins, dans tout l'Univers, & font, par conſéquent, entrer beaucoup d'argent dans le Royaume. Que de millions, Monſieur, n'ont pas valu à la France Corneille, Moliere & Racine ! On achete leurs ouvrages ; on les lit dans toute l'Europe ; ils ont rendu notre langue, la langue univerſelle ; nous ſommes devenus, graces aux chef-d'œuvres qu'ils ont produits, la Nation ſur laquelle toutes les autres tâchent de ſe modeler ; c'eſt depuis cette époque, que les Etrangers voyagent à Paris, & qu'ils y répandent un argent immenſe.

---

(1) Hôtel des Comédiens du Roi, entretenus par Sa Majeſté.

Vous voyez, Monsieur, que le Comédien est aussi utile à l'Etat que le Marchand. Je crois vous avoir prouvé que ce dernier ne met pas moins les passions en mouvement que le premier, & que même il les excite davantage. Toutes ces raisons me déterminent à conclure que, si les Comédiens doivent être rejetés de la congrégation des Fideles, les Marchands tels que moi, ont à craindre la même réprobation. Je vous prie de me marquer si mes scrupules sont bien ou mal fondés, & si je puis chrétiennement continuer mon Commerce, ou si je dois y renoncer. Je sais, Monsieur, que je suis désigné pour être Echevin l'année prochaine; mais un Echevin n'est pas plus grand devant Dieu, qu'un autre homme; & qu'est-ce que la gloire de ce monde, quand il s'agit de notre salut dans l'autre! Je suis très-respectueusement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur M***.

Post-scriptum. J'étois Dimanche dernier à ma Paroisse. Les filles de M ***, ce riche Financier, arriverent; leurs robes, quoique certainement la fortune de leur pere les mette en état d'en porter du plus grand prix, exciterent un murmure général & des caquets très-indécens dans l'Eglise. *Voyez donc!* ! disoit l'un; *elles sont aussi magnifiques que des Princesses.*

Il n'y a pas vingt ans, disoit l'autre, *que leur pere, fils d'un valet-de-chambre, n'étoit encore qu'un petit Commis à huit cens francs. N'est-ce pas insulter*, s'écrioit un troisieme, *à la misere publique?* En un mot, Monsieur, je doute que quelque Scene de Comédie que ce soit, puisse occasionner plus de péchés, qu'en occasionnerent les robes de ces Demoiselles, par toutes les médisances qu'elles exciterent. J'ai vendu ces étoffes; un Comédien débite son rôle; s'il est coupable, ne le suis-je pas?

Les actions de nos Tragédies sont pathétiques & terribles; celles des Tragédies des Anglois sont atroces. C'est une regle parmi nous, de ne point ensanglanter la scene. Chez eux plus il y a d'hommes & de femmes qui s'y égorgent, plus la Piece est applaudie: on y voit des potences, des échafauds; on y met sous les yeux du Spectateur les objets les plus horribles; un mari qui discourt avec sa femme, qui la caresse & l'étrangle; une fille toute sanglante, à qui l'on a coupé la langue & les mains, après l'avoir violée. Il n'est pas douteux que les arts agréables ne réussissent chez un peuple, qu'autant qu'ils en prennent le génie; & qu'un Auteur dramatique ne sauroit espérer de plaire, si les objets & les images qu'il présente, ne sont pas analogues au caractere, au naturel & au goût de sa Nation.

On pourroit donc conclure de la différence des deux Théâtres, que l'ame d'un Anglois est sombre, féroce, sanguinaire; & que celle d'un François est vive, impatiente, emportée, mais généreuse même dans sa haine, idolâtrant l'honneur, & ne cessant jamais de l'appercevoir, malgré le trouble & toute la violence des passions; d'ailleurs prompte à s'attendrir & à déposer sa fierté, sa fureur, à la vue du sang de son ennemi.

Dans nos Comédies, l'amour est un sentiment tendre, délicat, honnête; dans celles des Anglois, c'est un desir grossier, brutal, impudent; on s'y croit souvent transporté dans un lieu de débauches; ce qui seroit encore une preuve de la férocité de la Nation : l'homme féroce n'a que des sens.

Que votre fils & votre fille lisent & relisent tous les jours Corneille. Interrogez-les & les instruisez sur les détails & l'intérêt de chaque Scene. Je doute que vous puissiez leur donner une meilleure éducation.

Corneille, s'il fût né dans l'ancienne Rome, eût été le premier de la République. La carriere des grandes dignités y étoit ouverte à tous les Citoyens; & l'on pouvoit y être soi-même l'artisan de sa fortune. Dans un état Monarchique, il faut des Protecteurs à la Cour; & souvent le vrai mérite est trop modeste pour en espérer, ou trop fier pour en chercher.

Je ſuis étonné que tant d'Auteurs qui ont écrit ſur notre Théâtre, ſur ſon origine & ſes progrès, n'aient pas remarqué que la Comédie, parmi nous, a été, pendant aſſez long-temps, un des organes de la politique, comme elle l'avoit été chez les Athéniens. La Cour engageoit les Poëtes Comiques à traiter les matieres concernant l'Etat, & à parler des circonſtances où ſe trouvoit le Royaume, afin de diſpoſer le peuple à la levée des impôts, en le prévenant, l'animant & l'échauffant ſur la juſtice & la néceſſité des guerres qu'on entreprenoit. J'en pourrois citer pluſieurs exemples ; je ne rapporterai que celui-ci. Louis XII faiſoit la guerre à Jules II, qui l'avoit indignement trompé, & qui, de plus, eut l'audace de renouveller les extravagantes prétentions de quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs ſur le temporel des Rois. On repréſenta aux Halles, à Paris, le Mardi gras 1511, une Piece où ce fougueux Pontife étoit joué ſous le nom du *Prince des ſots*, accompagné de *Mere ſotte*, qui vouloit ſe faire paſſer pour Egliſe.

MÈRE SOTTE.

La Thiare en tête, vêtue des habits Pontificaux, & dessous, habillée en Mere sotte. (1).

Si deussai-je de mort mourir
Ainsi qu'Abiron, & Dathan,
Ou damnée être avec Satan,
Si me viendront-ils secourir;
Je ferai chacun accourir
Après moi, & me requérir
Pardon & merci à ma guise;
Le temporel veux acquérir (2),
Et faire mon nom florir:
En bref voilà mon entreprise.
Je me dis Mere Sainte-Eglise;
Je veux bien que chacun le note.
Je maudis, j'anathématise;
Mais sous l'habit pour ma devise,
Porte l'habit de Mere sotte.
Bien sçais qu'on dit que je radotte,
Et que suis folle en ma vieillesse (3),
Mais (4) grumeler veux à ma porte (5)

---

(1) *Recherches sur les Théâtres. A Paris, chez Prault, pere, 1735, avec Privilége.*

(2) Allusion aux prétentions de Jules II sur le temporel des Rois.

(3) Jules II étoit alors âgé de plus de soixante-dix ans.

(4) Gronder.

(5) Jules II menaçoit de jeter un interdit sur le

Mon fils (1) le Prince en telle forte
Qu'il diminue fa nobleffe.

. . . .

Elle tâche, dans une autre Scene, d'attirer les Seigneurs François dans fon parti ; mais, voyant qu'elle n'y peut réuffir, elle adreffe la parole à ceux du Clergé qu'elle a féduits, & leur dit :

Prélats, debout, allarme, allarme,
Abandonnez Eglife, Autel ;
Que chacun de vous foit bien farme (2) ;
Que l'affaut aux Princes on donne ;
J'y veux être en propre perfonne [3].

. . . .

A l'affaut, Prélats, à l'affaut.

Les Prélats attaquent les Seigneurs François qui les repouffent & les chaffent du Théâtre après les avoir bien battus. On examine enfuite de plus près *Mere fotte* ; on reconnoît qu'elle n'eft point l'Eglife ; on fe moque d'elle ;

Royaume, & de citer Louis XII, le Clergé de France & le Parlement de Paris, à comparoître devant lui.

(1) Les Rois de France, fils aînés de l'Eglife.

(2) Ferme.

(3) Jules II endoffa la cuiraffe, & fe montroit à la tranchée le cafque en tête.

& on lui ôte la thiare (1) & les habits Pontificaux qu'elle profanoit.

Personne n'ignore les démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. Philippe-le-Bel, du vivant de ce Pape, & long-temps après sa mort, fit souvent jouer à Paris une farce appelée *la Procession du Renard.* Un homme, vêtu de la peau d'un Renard, mettoit par-dessus un surplis, & chantoit l'Epître, comme simple Clerc; ensuite il paroissoit avec une mître, & enfin avec la thiare, *courant après poules & poussins, les croquant & les mangeant, pour signifier les exactions de Boniface VIII.*

Le Chancelier de l'Hôpital, dans une harangue à l'ouverture des Etats-Généraux de 1561, dit que *le bon Roi Louis XII prenoit plaisir à ouïr jouer Farces & Comédies, même celles qui étoient jouées en grande licence, disant que par-là il apprenoit beaucoup de choses qui étoient faites dans son Royaume, & qu'autrement il n'eût pas sçues.*

Je pense qu'il est très-utile qu'un Roi voie souvent la Comédie; elle est l'image de la vie commune, & par conséquent des vices, des vexations, de la misere & des maux qui se

---

(1) Allusion au Concile assemblé à Pise pour juger Jules II, & le déposer.

gliſſent dans les différentes claſſes de l'Etat. Ses peintures, me dira-t-on, ne ſont que générales. Elle ne nomme pas, j'en conviens; mais du moins un Roi ſait que telle corruption, tels abus de ſon autorité, telles petites tyrannies exiſtent; il le ſait, & c'eſt beaucoup.

Notre langue eſt devenue la langue univerſelle; & Paris ſemble être la capitale des Nations. A qui devons-nous cette gloire & ces chef-d'œuvres d'éloquence, de poëſie, de peinture, de ſculpture, d'architecture, qui ont immortaliſé le regne de Louis XIV? A Corneille & à Moliere. Tous les Arts ſe tiennent par la main; le commencement de perfection dans l'un, forme le goût ſur les autres. Ces deux grands génies ont éclairé des ſources qui font entrer, ſans frais & ſans riſques, plus d'or en France, que n'en porterent jamais en Eſpagne les impitoyables deſtructeurs du Mexique & du Pérou. Dans trois ou quatre mille ans, à peine ſaura-t-on le nom des autres peuples qui habitent l'Europe; au lieu que notre langue ſera la langue ſavante: on l'enſeignera aux enfans; on ſe piquera de ſavoir notre hiſtoire & de citer les noms célebres & les actions les plus éclatantes de nos Rois & de nos Héros; on admirera la douceur, la politeſſe de nos mœurs, & en même-temps avec quel courage, quelle fierté, ce peuple ſi gai, ſi frivole, ſortoit de ſon aſſoupiſſement dans les plaiſirs, & voloit à la gloire dès qu'on l'attaquoit.

Je cherche dans Paris les ſtatues de Corneille & de Moliere : où ſont-elles ? Où ſont leurs mauſolées ?

Un Ecrivain, qui n'aime pas la France, prétend qu'on n'y a pas pour Corneille autant d'admiration que dans le reſte de l'Europe, & que Racine, dans le reſte de l'Europe, n'a pas autant de réputation qu'en France. Je croirois que la décadence de notre Nation ſeroit prochaine, ſi les hommes de quarante ans n'y regardoient pas Corneille comme le plus grand génie qui ait jamais été. Quelle rapidité dans ſon vol ! quel ſublime dans ſes idées ! quelle fierté de ſentiment ! quelle nobleſſe dans ſes portraits ! Quelle pompe, quelle majeſté dans ſes tableaux ! quelle profondeur de politique ! quelle vérité, quelle force dans ſes raiſonnemens ! L'action dans ſes pieces eſt toujours frappante, importante : dans la plupart des pieces de Racine, l'action eſt petite, conduite par de petits reſſorts & des tracaſſeries d'amans. Corneille connoiſſoit tout le cœur humain ; il ſemble que Racine n'en connoiſſoit que les foibleſſes. Les plans & les caracteres des pieces de Corneille ne ſe reſſemblent point ; les plans & les caracteres des pieces de Racine ſe reſſemblent preſque tous. Perſonne n'a jamais poſſédé, comme Corneille, l'art du dialogue ; ſon ſtyle, il eſt vrai, nous paroît quelquefois trop familier, même rampant ; mais notre délicateſſe à

cet égard eſt-elle bien raiſonnable? D'ailleurs Ariſtote, le P. le Boſſu, & tous ceux qui ont écrit ſur le Théâtre, conviennent que la verſification eſt la moindre & la derniere partie d'un ouvrage dramatique; c'eſt l'invention de la *fable*, l'ordonnance du tableau, la force & la vérité des caracteres, qui prouvent le génie.

On ſent, en liſant Corneille, que c'étoit dans ſon ame qu'il puiſoit l'élévation de ſon génie.

La Bruyere prétend que Corneille peint les hommes comme ils devroient être, & que Racine les peint tels qu'ils ſont : il ſeroit aiſé de démontrer que jamais on ne porta un jugement plus faux.

On va repréſenter une piece; un homme demande ſi elle eſt en vers ou en proſe; on lui répond qu'elle eſt en proſe : auſſitôt cette piece diminue de mérite dans ſon imagination. Le célebre Nericault Deſtouches penſoit bien différemment; & ſa déciſion doit avoir d'autant plus de poids, que ſes pieces ſont preſque toutes en vers, & qu'il n'avoit donc aucun intérêt à prendre le parti de la proſe. *Je ſais*, dit-il, dans une Lettre à un jeune Auteur, *qu'il eſt moins facile de faire réuſſir une Piece en proſe qu'une Piece en vers, parce que la verſification donne du relief aux choſes les plus*

communes, & souvent à de pures fadaises, &c. En effet ne changez pas un mot; décomposez seulement & mettez en prose telle scene qui vous a paru si brillante en vers, vous serez étonné de l'illusion que la mesure & la rime vous ont faite, & de l'air de pensée, de sentences & de maximes qu'elles ont donné, comme le dit M. Destouches, à des idées souvent triviales & rebattues. On sait gré, dira-t-on, à un Auteur d'avoir surmonté la difficulté qu'il y a à faire une Piece en vers; mais un Auteur, répondra-t-on, qui s'est habitué de jeunesse à faire des vers, versifie souvent avec plus de facilité qu'il n'écriroit en prose. En un mot, il n'est pas douteux que, pour réparer le désavantage de la prose, il est nécessaire de la tourner, de la couper, & de la rendre vive, précise, & de la semer de plus de traits qu'il n'en faudroit pour faire réussir la même Piece, si on l'avoit écrite en vers.

J'ai vu, dit C. Julius Vindex, dans une Harangue aux Gaulois pour les animer contre Néron, *j'ai vu cet homme infâme, en habit de Comédien, chanter des vers sur le Théâtre, faire le rôle d'un Esclave, celui d'une Courtisane, être chargé de fers, devenir enceinte & accoucher.* Il paroît par ce passage de Suétone, & par différens passages de Lucien, que sur le Théâtre Romain, il n'y avoit point de femmes, & que c'étoient des hommes

qui en jouoient les rôles. Cependant Pline (1) parle d'une certaine Lucéïa, qui montoit encore sur le Théâtre à l'âge de cent ans.

Le fameux Roscius étoit très-louche : *Erat perversissimus oculis* (2).

Raimond Poisson, Comédien de l'Hôtel de Bourgogne, étoit excellent par son jeu naturel; mais il bredouilloit & n'avoit point de gras de jambe. Il imagina de mettre des bottines : son fils & son petit-fils avoient hérité de son jeu naturel, de son bredouillement & de ses bottines.

Dans le Ballet du Triomphe de l'Amour, en 1681, on vit pour la premiere fois des Danseuses sur le Théâtre de l'Opéra : auparavant c'étoient deux, quatre, six, ou huit Danseurs qu'on habilloit en femmes.

Le Pere Ménétrier, Jésuite, dans son livre des *Ballets anciens & modernes* (3), rapporte que, pour la solemnité de la béatification de Saint-Ignace, on donna un très-beau Ballet qui représentoit *la ville & le Cheval de Troyes, se mouvant par de secrets ressorts.* Quel rap-

(1) *Lib.* 7, *c.* 48.

(2) *Cic. de orat.*

(3) *Page* 103.

port ce cheval & les malheurs que son entrée causa dans Troyes, pouvoient-ils avoir avec l'institution des Jésuites, & leur établissement dans un Royaume.

Toutes nos Tragédies finissent ordinairement par une sédition, une mort, un massacre; toutes nos Comédies par un mariage : est-ce pour nous enseigner que les Grands sont nés pour détruire, & les autres hommes pour peupler?

Il me semble que depuis vingt-cinq ou trente ans, la plupart des Tragédies qu'on affiche comme nouvelles, ne sont que de nouvelles éditions des anciennes, revues & *corrigées.*

FOIRES.

Il y a quatre Foires dans Paris : la Foire Saint-Germain, la Foire Saint-Laurent, la Foire du Temple & la Foire des Jambons au Parvis de Notre-Dame : elles appartiennent toutes les quatre à des Ecclésiastiques. Les deux premieres, étant ouvertes pendant quelques semaines, ont attiré de tout temps beaucoup de farceurs, de bâteleurs, de danseurs de corde, de marionnettes, &c.

Dans des aveux & dénombremens faits en 1376, & autres années, le Seigneur de Béthisi déclare à Blanche de France, veuve de Philippe d'Orléans, que *femmes publiques qui viennent*

à Béthisi, pendant la Foire, lui doivent quatre deniers Parisis, & que ce droit lui avoit valu autrefois dix sols Parisis tous les ans; mais qu'il ne lui valoit plus que cinq sols, à cause qu'il n'y en venoit plus tant.

PARIS.

Cette Ville si vantée dans les Provinces, si renommée chez l'Etranger, n'est pourtant qu'un assemblage confus d'hommes de divers Pays, qui se trouvent rassemblés par deux motifs. L'intérêt y conduit les uns; les autres s'y rendent pour satisfaire plus aisément leur amour pour les plaisirs. Ce sont ces deux goûts, qui forment ce Commerce agréable, dont on y jouit si sûrement. On y remarque moins qu'ailleurs de ces dissensions violentes qu'allument les inimitiés des particuliers. S'il s'éleve quelque différend, on le voit bientôt terminé. S'il se forme quelque mauvaise querelle, c'est presque toujours dans la classe des Intéressés; car, qu'importe au Voluptueux, que son Voisin nage comme lui dans les plaisirs? Pourvu qu'il ait bien ri & bien dîné, il s'inquiete peu si celui-ci a fait un meilleur repas. Le fidele Provincial vient régulièrement à Paris manger son riche patrimoine, tout homme peut, avec deux louis, y contrefaire, pendant l'espace de vingt-quatre heures, le Marquis ou le Duc. Cette facilité de prendre le haut ton y rabaisse, en

quelque forte, la dignité de ceux qui font légitimement revêtus de ces titres d'honneur.

Le Peuple de Paris eft une portion d'hommes, qu'une égalité de baffeffe dans la condition réunit : ils fe querellent, ils fe battent, fe tendent la main, fe rendent fervice, & fe deffervent tout-à-la-fois; un moment voit renaître & mourir leur amitié. Ils fe raccommodent & fe brouillent fans s'entendre. Les gens mariés d'entre le Peuple fe parlent toujours comme s'ils alloient fe battre. Cela les accoutume à une rudeffe de manieres, qui ne fait pas un grand effet, même quand elle eft férieufe & qu'il y entre de la colere. Une femme ne s'alarme pas de s'entendre dire les gros mots; elle y eft faite en temps de paix comme en temps de guerre. Le mari, de fon côté, n'eft point furpris d'une réplique brutale; fes oreilles n'y trouvent rien d'étrange. Le coup de poing avertit feulement que la querelle eft férieufe; & leur façon de parler en eft toujours fi voifine, que ce coup de poing ne fait pas un grand dérangement. Les Dévots d'entre le Peuple, le font infiniment dans la forme; la vraie piété eft au-deffus de la portée de leur cœur & de leur efprit. Une groffe voix, dans un Prédicateur, les perfuade. Ils ne comprennent rien de ce qu'il dit; mais il crie beaucoup; & les voilà pénétrés.

Auprès des principales Eglises de Paris, il y avoit autrefois une petite chambre, dans laquelle une femme dévote se retiroit pour le reste de ses jours. On appeloit ces femmes les Récluses; il ne pouvoit y en avoir qu'une dans chaque Eglise; celle qui vouloit lui succéder, attendoit qu'elle fût morte pour prendre sa place. Il n'étoit pas permis aux hommes d'avoir de pareilles cellules; & les femmes qui s'y étoient une fois renfermées, n'en sortoient que pour être portées en terre. Cet usage de dévotion est aboli depuis près de deux siecles.

En considérant la Ville de Paris, relativement aux choses nécessaires, on voit que les soins du gouvernement portent sur la conservation des hommes, leur subsistance & leur sûreté. Le premier article qui regarde la conservation des Citoyens, présente un état des Accoucheurs, des Sages Femmes jurées, des Bureaux de Nourrices, des Professeurs en Médecine & en Chirurgie; des Apothicaires en charge, des bains médicinaux, des Hôpitaux, des Maisons de secours & de charité. Le second, qui a pour objet la subsistance des hommes, comprend les Halles, les Marchés, les Boucheries, les Chantiers, les Fontaines publiques, les Hôtels garnis, les Auberges. A ces secours temporels, on peut encore joindre les spirituels, qui sont pour l'âme ce que les autres sont pour le corps. On conçoit qu'il est ici question des Paroisses, des

Collégiales, des Couvents, des Communautés, des Chapelles, &c. Ajoutez-y les Retraites Spirituelles, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin le troisieme article, qui est la sûreté des Citoyens, comprend le Guet à pied & à cheval, les Commissaires de Quartiers, les Inspecteurs de Police, les Lanternes, les Pompes publiques &c.

Feu M. Berryer, Lieutenant-Général de Police, a établi à Paris un Bureau de Sûreté, dont la principale destination est de procurer à tous les Particuliers, qui peuvent avoir été volés, la faculté de faire, sans frais, parvenir leurs plaintes & leurs observations, jusqu'au Chef de cette partie de l'Administration. Les Commissaires, distribués dans chaque quartier, sont, depuis cet établissement, obligés de recevoir gratis les déclarations des Particuliers sur les vols qui peuvent leur avoir été faits, & de les faire passer à ce Bureau. Après ces déclarations, les affaires sur lesquelles on fait des informations judiciaires, sont encore suivies par trois Inspecteurs de Police, distribués dans cette Capitale.

En considérant également Paris relativement aux choses utiles, vous y trouvez des Ecoles de charité pour les Garçons & pour les Filles; des Maîtres de Pension, des Colléges, des Communautés de Filles, où l'on prend des Pen-

ſionnaires, des Maîtres de Langues, des Maîtres à danſer, des Maîtres de Muſique, de Déclamation, de Deſſin, d'Ecriture, de Mathématiques, de Géographie, &c. On y a auſſi des Cours Publics, des Bibliotheques, des Journaux. Les Arts & Métiers viennent après, ſuivis du Commerce, de la Finance, de la Médecine, du Droit, des Séminaires, des Académies, des Manufactures, des Voitures publiques, &c.

Parmi les choſes agréables, on compte particuliérement les Spectacles, les Concerts, les Monumens remarquables, les Cabinets, les Jardins, les Promenades, les Cafés.

L'air differe à Paris, ſuivant les divers quartiers de cette grande Ville. L'air de Sainte-Genevieve, comme le plus élevé, eſt le plus ſubtil & le plus délié; celui des Quais, comme le plus voiſin de la riviere, eſt le plus groſſier & le plus aqueux. Celui du Luxembourg tient le milieu. Une poitrine graſſe & flegmatique ſe trouvera bien de l'air de Sainte-Genevieve, & mal de celui des Quais. Je parle d'après l'illuſtre Neſtor de la Médecine, qui fut auſſi reſpecté des Etrangers, que cher à ſes Concitoyens, je veux dire M. Falconet.

Ceux qui vivent à cent lieues de la Capitale, en ſont à un ſiecle pour les façons de pen-

ser & d'agir. On sent plus à Paris qu'on ne pense ; on agit plus qu'on ne projette ; on projette plus qu'on ne résoud. On n'estime que les talens & les arts de goût ; à peine a-t-on l'idée des arts nécessaires ; on en jouit sans les connoître. A Paris, on se cherche peu ; on se rencontre avec plaisir ; on s'accueille avec plus de vivacité que de chaleur ; on se perd sans regret, ou même sans y faire attention. C'est ce qu'on dit du caractere des Moines.

On a blâmé plusieurs usages ridicules ou incommodes, qui se sont introduits dans cette Capitale. Le premier est l'habitude où s'est mise la brillante Jeunesse, de couper, en entrant dans un appartement, un cercle, souvent respectable, & d'aller se placer au feu, les mains derriere le dos, pour considérer à la ronde, & regarder presque sous le nez, tous ceux qui forment l'Assemblée. Entrez dans une Compagnie composée de Dames & d'autres personnes faites pour en imposer, vous les verrez assises en cercle avec le maintien de la décence. S'il arrive sept ou huit Adolescens, ils vont brusquement s'étaler en parade à la cheminée ; & voilà sa chaleur interceptée pendant le reste de la journée. Toute la Compagnie doit renoncer au plaisir de voir & de sentir le feu. C'est la Jeunesse qui s'arroge le privilége exclusif du foyer. Les gens infirmes ou convalescens ne sentent que le vent des portes & le froid des

parquets. Je voudrois bien qu'on pût persuader à tous ces petits Messieurs, que leur façon d'agir est malhonnête, incommode, mal-saine & ridicule.

Cet usage, qui de Paris a déjà passé dans les Provinces, me rappelle un trait plaisant qu'on m'a conté d'un aimable & saint Evêque de Picardie, le François de Sales de nos jours. Quelques-uns de ses Diocésains, qui se trouvoient chez lui, avoient retroussé les basques de leurs habits & de leurs vestes, pour se mieux chauffer le derriere. « Je savois bien, „ dit en riant le Prélat, que les Picards avoient „ la tête chaude ; mais je ne savois pas qu'ils „ eussent le cul froid „.

A Paris, l'amour n'est point une occupation importante & passionnée, comme en Italie, ni un commerce religieux de respects, comme en Espagne. Ce n'est point comme en Angleterre, un sentiment sérieux & profond, ni une passion jalouse & emportée comme chez les Turcs. C'est un amusement vif & badin, un goût passager & folâtre, épuré des fadeurs du sentiment & des sottises d'une constance ridicule ; c'est un lien fragile, d'une soie légere, formé par la main du plaisir, & brisé par celle de l'inconstance ; jamais l'ennui n'a le temps de s'introduire dans une intrigue. On fait accepter ses soins dès la premiere entrevue ; on en est

récompensé dans la seconde ; & dans la troisieme, on se sépare comme on s'est pris, sans reproches, & sans infidélité. On effleure tout sans rien user ; les plaisirs circulent comme la monnoie ; & les Maîtresses sont à-peu-près comme un joli meuble, qu'on prend par caprice pour s'en servir une ou deux fois, & dont on se défait de même, pour le céder à d'autres à qui il peut faire plaisir.

Ce n'est qu'à Paris, qu'on voit un jeune Fat faire dans un même jour, auprès de vingt Maîtresses, vingt rôles différens avec l'air le plus faux, le plus forcé, le plus impertinent & le plus aimable. Tendre avec la *délicate*, sensuel avec la voluptueuse, il saura également pleurer sans être attendri, parler sentiment sans être touché, tourmenter sans être jaloux, feindre l'amour le plus passionné, n'ayant que des desirs, jurer en même temps à vingt personnes la constance la plus parfaite, & pousser l'habileté jusqu'à cacher entiérement, à chaque objet de ses feux, tous ses autres attachemens, tandis qu'il fera connoître au Public les moindres faveurs qu'il en reçoit, & même celles qu'il n'en reçoit pas.

L'obligation où je suis d'aller à pied dans Paris, ne m'aigrit point contre les Princes, les grands Seigneurs, les Magistrats, les Hommes de Robe, les braves Officiers, qui portent à

leur boutonniere le prix de vingt ans de service, & ſur leur viſage cicatriſé, les preuves de leur courage & de leur fidélité. Ce qui m'irrite, c'eſt un Abbé, qui joint ſouvent toutes les manieres d'un Petit-Maître à l'éclat d'un grand Seigneur; un Médecin, qui fait payer à ſes Malades & ſa voiture & ſes chevaux; un Financier, qui, avec ſon char à ſept glaces, croit imiter la haute Nobleſſe, comme un Acteur de théâtre avec ſa toge brodée d'or, croit être Régulus ou Caton; un Bourgeois, dont la fortune ne change point le caractere, dont l'âme eſt auſſi roturiere dans ſon carroſſe, qu'au fond de ſa boutique; un Comédien, qui éclabouſſe inſolemment le Poëte qui le nourrit, oubliant qu'il n'eſt plus rien, quand il n'a plus de rôle à jouer; toute perſonne qui ſort de ſon rang, pour impoſer à la multitude ou pour la fouler.

Un Seigneur Etranger traverſoit avec rapidité, à l'entrée de la nuit, une rue étroite; ſa voiture légere rencontra une borne & ſe briſa en éclats. Pour comble de malheurs, un carroſſe qui le ſuivoit dédaigna de s'arrêter; & ſes roues paſſerent ſur le corps d'un cheval de grand prix, attelé à la voiture fracaſſée. Le Seigneur indigné de cette affreuſe inadvertence, & plus ſenſible à la perte de ſon cheval, qu'au déſeſpoir de ſon Meurtrier, s'élance ſur lui l'épée à la main, & lui demande avec fureur,

pourquoi il ne s'est point arrêté en voyant un cheval par terre? „ Ah! Monsieur, s'écria le „ Cocher, il fait nuit; & je l'ai pris pour un „ homme. „ Ce trait, d'une atrocité sublime, peint ces monstres que la nature n'a créés, que pour dire aux Législateurs de les étouffer.

Le Panthéon n'avoit point de Divinité, qui n'eût sur les rives de la Seine, des Autels aussi célebres que sur les bords du Tibre. On eût dit que, par le commerce des Romains, le Peuple de Paris n'avoit reçu quelque teinture des Arts & des Sciences, que pour déifier, sous des emblêmes ingénieux, toutes les passions & tous les vices. Peuple belliqueux & philosophe, ami de la *Littérature* & des combats, aussi jaloux de ses préjugés que de ses droits, aussi zélé pour son culte que pour ses murs, il réunissoit avec un esprit vif une âme fiere, avec un cœur droit un caractere infléxible. Peut-être se reprochoit-il à lui-même ses simulacres; mais il les encensoit par respect pour ses Maîtres, par politique pour sa liberté, par goût pour ses plaisirs. Les Hommes se soumettent à ce qui les flatte. L'empire de l'illusion est bien fort, quand il a pour appui l'attrait des penchans.

Il n'y a pas de ville dans le monde où l'on ait fait autant de fondations charitables que dans Paris; le zele, dit-on, en est beaucoup

ralenti : feroient-ce les Economes qui auroient dégouté d'en faire ?

Rome, jufqu'au regne d'Augufte, n'étoit gueres mieux bâtie que Paris à la fin du regne de Henri IV. Elle commençoit à s'embellir, lorfque les deux tiers en furent détruits par un incendie fous le regne de Néron. Elle fut magnifiquement rebâtie ; on y comptoit près de cent quarante-huit mille maifons, *& toutes ifolées*, difent les Hiftoriens. Elles n'avoient que deux étages audeffus du rez-de-chauffée ; le plus grand nombre de celles de Paris, en a quatre, cinq & fouvent fix. Nos Quais font beaux ; nos Jardins publics font agréables : mais on laiffe toujours fubfifter des maifons fur les Ponts ; & l'on n'acheve point le Louvre, tandis qu'on a dépenfé des fommes immenfes pour une nouvelle Place, auffi bifarre que déplacée.

On voit à nos promenades & autres endroits publics, deux fortes de Prêtreffes de Vénus ; les filles entretenues, & celles qui, n'ayant pas encore l'avantage de l'être, ne refufent aucune offrande.

Il n'y a pas encore un demi fiecle, qu'on auroit eu de la peine à compter dans Paris plus de cinquante ou foixante filles entretenues ; & même par qui l'étoient-elles ? par quelques Maltotiers, ou quelques vieux Seigneurs retirés de

la Cour, & qui étoient bien-aises d'avoir un petit ménage où souper en liberté avec un ou deux amis. Ces filles évitoient l'éclat, alloient à pied & toujours simplement vêtues. L'homme né pour être dans le monde, étoit galant, cherchoit à plaire, s'attachoit à d'honnêtes femmes, & tâchoit d'avoir, comme on disoit alors, des bonnes-fortunes; cela marquoit de la délicatesse, un certain amour-propre. Aujourd'hui on entretient. Se seroit-on jamais imaginé que le François deviendroit si humble? On prétend qu'il y a à présent dans Paris près de trois mille filles entretenues.

Dans la loge à côté de la nôtre, quelle est cette personne qui a tant de diamans, demande une femme? *Quoi! vous ne la connoissez pas*, lui répond-on? *c'est la Maîtresse de votre mari.... Voilà la Maîtresse de ton pere*, dit un étourdi à un autre jeune-homme de ses amis.

Aucun Amant qui ne servit son Roi,
Aucun Guerrier qui ne servit sa Dame.

J'ai déjà cité ces deux vers de Saint Evremont, en parlant des François; aujourd'hui leurs Dames sont des filles entretenues; tant l'esprit philosophique a bien opéré!

L'amour pour un objet estimable, accélere dans notre ame un essor vers la gloire: *Ah!*

si ma Dame me voyoit ! disoit autrefois un François en montant à l'assaut : diroit-il aujourd'hui, *ah ! si ma Danseuse me voyoit !*

Ce mal terrible dont notre bon Roi, François I, auroit pû dire :

Et la Garde qui veille aux barrieres du Louvre
N'en défend pas les Rois ;

lui fut donné par la femme d'un Marchand de Fer, nommé Lunel. Un Moine Espagnol, Aumônier dans les Troupes de Charles-Quint, passant par Paris pour se rendre en Flandres, se trouva plusieurs fois avec ce Lunel, & le vit si irrité de son accident, qu'il espéra d'en faire & qu'il en fit un Fanatique : *Votre Roi*, lui dit-il, *protege le Luthéranisme en Allemagne, & ne tardera pas, sans doute, à l'introduire en France ; servez, en vous vengeant de lui & de votre femme, servez la Religion ; communiquez-lui ce mal auquel on n'a pas encore trouvé de véritables remedes.... Ah ! comment voulez-vous que je le lui communique*, répondit Lunel ? *nous ne l'avons, ni moi, ni ma femme. Mais moi je l'ai*, repliqua le Moine ; *j'en leve la main, & vous en fais serment ; introduisez-moi seulement une demi-heure la nuit à votre place auprès de votre infidelle, & je vous réponds....* Louis Guion, Mézeray, le Gendre & autres Historiens, disent que Lunel

alla lui-même s'infecter dans un mauvais lieu; mais qu'ayant pris tout de suite des remedes, il guérit ; que sa femme qu'il avoit infectée, mourut au bout d'un mois, & que François I, après avoir langui trois ou quatre ans (a), succomba enfin sous le poids du mal, contre lequel la Pharmacie de ce temps-là étoit encore bien impuissante.

Dans presque toutes les grandes Villes, mais à Paris sur-tout, on exerce une sorte de bienfaisance, aussi secourable que ruineuse pour le bas Peuple, & qui déshonore la main avare qui le soulage. C'est une usure qui s'appelle le prêt à la petite semaine. Suivant l'intérêt de ce prêt, un écu de *trois livres* rapporte plus de cent sols par an. Le nombre de ceux qui se permettent cette honteuse ressource, est plus considérable qu'on ne pense; & ce qui paroîtra singulier, c'est qu'on a vu des gens de Lettres eux-mêmes, des Philosophes, des Poëtes, se dédommager, par ce métier infâme, du peu de produit de leurs ouvrages.

PENSÉES DIVERSES.

La Cour est une sorte de monde particulier au milieu du monde même ; ou plutôt, c'est

---

(a) P. *Daniel.*

le vrai théâtre où se jouent les grands rôles, dont le monde ordinaire n'est que le Spectateur ou le Copiste. La faveur y est moins sûre, parce qu'elle est plus enviée; la disgrâce plus amere, parce qu'elle est plus remarquée; & si la vertu y est plus pure, parce qu'elle y est plus éprouvée, le vice y est plus contagieux, parce qu'il est plus séduisant; c'est-là qu'on s'introduit par vanité, qu'on se craint par ambition, qu'on n'aime, qu'on ne hait que par intérêt; là qu'on intrigue avec art, qu'on supplante avec adresse, qu'on séduit, qu'on trompe, qu'on trahit même avec tous les dehors de la politesse, du zele, de la bonne foi; là qu'on se montre ordinairement tout autre que l'on n'est; qu'on dissimule si bien ce qu'on pense; qu'on affecte si habilement ce qu'on ne sent pas. Là le grand intérêt, qui est celui du Souverain, ne l'emporte pas toujours sur des intérêts subalternes, qui sont ceux des Courtisans.

C'est une illusion, & plus souvent une malignité, de penser que l'état Religieux soit comme le tombeau de tous les sentimens qui unissent les cœurs; que la plus belle âme y contracte bientôt une indifférence universelle pour tous les objets qu'elle abandonne, & que l'amitié la plus légitime y soit ignorée de ceux mêmes qui paroissoient nés pour la mieux connoître. C'est bien là le portrait trop ressemblant

du monde, ſur-tout du grand monde, où le maſque de l'amitié paroît ſans ceſſe, & où la vraie amitié ne ſe montre jamais.

Le Suicide eſt un de ces préſens funeſtes, que nous devons à la nouvelle Philoſophie. C'eſt parmi nos Sages, parmi les bienfaiteurs de l'Humanité, que cette doctrine meurtriere a trouvé ſes apologiſtes : c'eſt à la lecture de leurs écrits, que l'imagination du malheureux s'enflamme, que ſon déſeſpoir s'aigrit, & que la rage s'empare de ſon cœur. Philoſophie, non moins impuiſſante que cruelle, c'eſt donc ainſi que tu conſoles! Voilà donc où ſe réduiſent toutes les reſſources que tu offres à l'âme découragée que l'infortune accable : un poignard & des poiſons!

Si l'on ne voyoit commettre le Suïcide qu'à des hommes de bien, ou à des hommes qui, toute leur vie, ont fait preuve de courage, on pourroit ſoutenir, avec quelque vraiſemblance, que le Suïcide eſt un acte de vertu & de valeur; mais l'expérience montre que le Scélérat & l'Honnête-homme, le poltron & le brave, les femmes & les héros, les perſonnes à ſentimens & les âmes les plus baſſes, en ſont également capables. C'eſt donc avec raiſon, que Séneque diſoit que, pour ſavoir ſe donner la mort, il n'eſt pas néceſſaire d'être un Caton; que ſon valet & ſa ſervante en euſſent fait autant, &

que les plus vils des Mortels ont trouvé cet abri contre les maux qui les accablent.

On a la fureur d'être Mécene, comme on a celle d'être Auteur. On s'engoue d'un chétif Ecrivain; on l'admire, on le prône; on voudroit faire quelque chose de rien. Ce ne sont pas seulement des Princes, de grandes Dames, de grands Seigneurs, qui s'infatuent de quelques sots Littérateurs; il n'y a pas jusqu'à de petites bégueules bourgeoises, qui ne s'en mêlent : elles feroient bien mieux d'imiter la franchise de cette femme galante, qui disoit à son amant, un peu borné & rempli de prétentions à l'esprit : „ Eh! mon ami, laisse-là ton esprit; tu n'en „ as guere; mais je ne t'en aime pas moins. " La vanité des Protecteurs & des Protectrices souffriroit trop d'un pareil aveu; l'homme médiocre qu'ils adoptent, est un aigle, un génie, un prodige. On sollicite pour lui les applaudissemens, les récompenses, les honneurs. On épouse ses prédilections, ses antipathies, ses querelles.

La plupart des grands hommes ont essuyé l'injure, l'outrage & la persécution. En marchant sur leurs traces, en les suivant de près, doit-on s'attendre à être plus heureux? Qu'on se rappelle que Descartes finit ses jours dans une terre étrangere; que Galilée fut empoisonné; que le Tasse mourut misérable; que la cendre

de Moliere put à peine obtenir la sépulture. Les réputations célebres ont leurs peines ainsi que leurs douceurs ; ce n'est qu'à leur suite & autour d'elles, qu'on entend siffler les serpens de l'envie, de la haine & de la calomnie. Tel a été, dans tous les siecles, le sort déplorable du génie & des talens ; tel est le prix des découvertes & des services rendus à l'Humanité.

Pas un de ceux qu'on appelle hommes de plaisir, n'a été l'Auteur d'un ouvrage considérable & digne d'admiration. C'est au sein de la pauvreté & d'une vie dure, que sont nés tous les chef-d'œuvres faits pour triompher des injures du temps. Homere aveugle, parcourt, en chantant ses vers, les Bourgs de la Grece, pour y mendier tout-à-la-fois la gloire & quelque chose de plus solide. Il falloit que Virgile fût pressé par la faim, puisqu'il profana sa bouche jusqu'à prodiguer des éloges au lâche Tyran de sa Patrie. Quelle pauvreté plus grande que celle du Camoëns & du Tasse ? L'Italie, après avoir refusé au dernier du pain pendant sa vie, se contenta de lui offrir quelques branches de laurier la veille de sa mort. Ce Chantre fameux de l'Angleterre, qui a si fort illustré sa Patrie par son Poëme, l'immortel Milton, manquoit de tout. Dans quel état de misere ne vécurent pas Corneille & la Fontaine ? C'est sous la dure tyrannie de l'esclavage, qu'Esope, Phedre, Epictete, composerent leurs ouvrages. La pauvreté

est tellement inhérente aux Peintres, qu'elle a passé en proverbe; elle fut autrefois l'apanage de presque tous les Philosophes, ainsi qu'une vie dure & agitée. Descartes est contraint d'aller chercher un asyle dans les climats glacés du Nord. Bâcon fut aussi fameux par le mauvais état de ses affaires, que par l'éminence de ses talens; aussi ce grand-homme ne faisoit-il pas difficulté de dire qu'il avoit commencé à vivre pour étudier, & qu'il finissoit par étudier pour vivre. Parcourez la vie de presque tous les grands Géometres, & vous trouverez qu'ils se sont presque tous formés au sein de la misere. C'est donc loin du tumulte, de l'ambition, de la soif dévorante des richesses, de la servitude des Cours, du luxe & de la frivolité des cercles brillans, que les talens sont dans toute leur force.

Le mérite supérieur dans les hommes, est comme la vraie beauté dans les femmes; l'un & l'autre ne s'efforcent ni ne négligent de paroître; ils ne sollicitent ni ne fuient les éloges; loin de les mépriser, plus ils les méritent, & plus ils en reconnoissent le prix. Une sensibilité vive & juste est le caractere certain du vrai mérite en tout genre. La singularité d'une dédaigneuse indifférence sur la réputation, est une grimace qui devroit être généralement déclarée l'affiche des faux talens dans un sexe, & des charmes équivoques dans l'autre.

La diſſipation de la plupart des Gens-de-Lettres contribue beaucoup à les retenir dans les liens de la médiocrité. L'amour du plaiſir, qui s'allie difficilement avec celui de la gloire, les agrémens de la ſociété qu'ils ne connoiſſoient pas autrefois, le luxe enfin qui les avoit reſpectés ſi long-temps, énervent leur âme. Si les illuſtres Ecrivains du dernier ſiecles revenoient parmi nous, ils ſeroient frappés d'étonnement à la vue de ceux qui croient les avoir remplacés. Ce ſont des Elégans, de Petits-Maîtres, des Agréables, des Hommes à bonnes fortunes. Ils ſont de toutes les parties, de toutes les fêtes, de tous les ſoupers réputés fins. Ils ont des *habits riches*, des dentelles ſuperbes, de beaux appartemens. Ce n'eſt pas ainſi que vivoient les Corneille, les Moliere, les la Fontaine, les Boileau, &c. Ils étoient logés & vêtus ſimplement : une large calotte couvroit la tête ſublime du grand Corneille ; & toute la Nation ſe levoit par reſpect devant lui, quand il paroiſſoit au Spectacle.

Il ſemble qu'en général les talens ſoient un titre pour ſe diſpenſer d'être aimable. Leur éclat attire ; leur aſpect rebute. On polit ſon eſprit ; & l'on ne polit point ſes manieres. On devient bon Auteur ; & l'on reſte mauvais Citoyen, ou de mauvaiſe Compagnie. Qu'arrive-t-il ? On eſtime, on aime les ouvrages ; on mépriſe, ſou-

vent même on hait les perſonnes; on les reſpecte, & on les fuit. Ne cherchons point d'autres cauſes de l'infortune de quelques Ecrivains nés avec beaucoup de génie. L'inflexibilité de leur caractère, la rudeſſe de leur amour-propre, ont fait leurs malheurs; & pour ſurcroît d'humiliation, ils ont vu bien des gens, qui aſſurément ne les valoient pas, parvenir aux places & aux honneurs. Ce n'eſt pas préciſément le talent qu'on a récompenſé chez quelques Ecrivains; c'eſt plutôt la bonté de leur âme, la ſageſſe de leur conduite, la ſûreté de leur commerce, l'urbanité de leurs mœurs. Ces qualités ſuffiſent tous les jours pour s'avancer dans le monde; à plus forte raiſon doivent-elles être profitables à ceux qui, de plus, ont l'eſprit cultivé, & qui contribuent aux agrémens de la Société?

A peine nos jeunes Aſpirans aux lauriers du Parnaſſe ont-ils ſecoué la poudre collégiale, qu'ils s'élancent dans la lice; hier ils étoient diſciples; ils ſe croient aujourd'hui des maîtres; & ſans avoir fécondé leur ſtérilité par l'étude approfondie des regles & des modeles, ils entreprennent les ouvrages qui demandent le plus de lumieres, le plus de jugement, le plus de connoiſſance de l'homme & des hommes. Si, du moins, après la chûte ou le ſuccès équivoque de leurs premieres tentatives, ils ne s'obſtinoient pas, amans infortunés, à pourſuivre les Muſes qui les dédaignent & les fuient, on leur

pardonneroit des essais informes, en faveur de la justice qu'ils se rendroient courageusement eux-mêmes.

Le Charlatan a un avantage considérable sur le vrai Médecin : c'est que si quelqu'une de ses promesses se réalise, on l'éleve jusqu'aux nues; & si le malade est trompé, l'on est obligé de se taire par honneur, & pour ne pas s'exposer à être blâmé, d'avoir confié sa guérison à un malheureux, qui a d'autant plus de droit d'être frippon, que le nombre des sots est toujours le plus grand.

La Religion, toujours attaquée avec les mêmes traits, se défend aussi toujours avec les mêmes armes. Ses Adversaires les plus adroits sont ceux qui savent manier un vieux sophisme avec le plus de finesse. Ses Défenseurs les plus habiles sont ceux qui possedent le mieux l'art de donner une nouvelle force à d'anciennes preuves. Les uns & les autres ne disent rien qui ne soit très-connu; mais, comme les premiers ne cessent de reproduire de vieilles impiétés, c'est aux seconds à leur opposer l'ancien bouclier de la Foi, c'est-à-dire, les Prophéties & les Miracles.

Nous nous applaudissons d'être le Peuple de l'Europe le plus sociable; mais les sociétés ne seroient-elles point le gouffre où vont se perdre

dre nos talens naturels? De la dissipation, naissent l'inapplication & la frivolité. On néglige les grandes choses, en donnant trop de temps aux petites. En ne s'occupant & ne s'affectant que des intérêts futiles des Sociétés, on perd de vue ceux de la Patrie. L'amour du plaisir enfante l'intérêt particulier, qui ferme le cœur au bien général. Ces assemblées, que forment l'oisiveté & l'ennui, bien loin de constituer la Société, la détruisent. Ce sont des especes d'attroupemens, aussi contraires aux devoirs d'un bon Citoyen, que ceux que les Loix proscrivent, le sont à la tranquillité publique. Soyons moins sociables, & plus affectionnés à la Société.

Quel autre Peuple a vu en moins d'années que nous, la plus précieuse portion de sa Jeunesse devenir les Enfans de l'Etat; ses plus illustres Citoyens consacrés à l'immortalité par ces éloges solemnels que l'Academie Nationale leur décerne au nom de la Nation même; des mariages formés par la bienfaisance publique, orner ses fêtes & ses victoires; les instrumens du luxe, portés au trésor de l'Etat, y multiplier les signes des valeurs; le patriotisme & l'amour pour son Roi, couvrir les mers de vaisseaux; l'auguste Palais de ses Maîtres, si chers à la Nation & aux Arts, s'élever du milieu des ruines avec plus d'éclat & de grandeur; ses Communes incultes se changer en des champs

fertiles : des Sociétés ſavantes apprendre au Laboureur combien l'expérience & l'art ajoutent à la Nature ; enfin les plus grands efforts dans tous les genres & par toutes les claſſes de Citoyens, montrer, à nos voiſins étonnés, que la Monarchie Françoiſe, ſous des Maîtres chéris, peut trouver dans ſon ſein, les mêmes reſſources, que les Républiques de Rome, de Sparte & d'Athenes ?

Le principal avantage des Eloges que propoſe l'Académie Françoiſe, eſt de faire revivre les Grands-Hommes de la Nation, & de rappeler, ſous nos yeux, des bienfaits qui leur donnent des droits aux hommages *que nous leur* rendons. Rien n'eſt plus propre à remplir ce but très-louable, que le concours des ouvrages Académiques ; chaque Aſpirant au prix traite, à ſa maniere, l'Eloge propoſé ; il en réſulte, que l'Homme illuſtre, qui en eſt l'objet, eſt enviſagé ſous toutes les faces, & par conſéquent connu plus particuliérement qu'avant cette époque, où il n'obtenoit du grand nombre des perſonnes peu inſtruites, qu'une admiration vague, &, pour ainſi dire, de tradition.

La vivacité naturelle à notre Nation nous emportera toujours à l'une ou à l'autre extrémité. La ſuperſtition ne déshonore plus la Religion ; mais l'incrédulité en ébranle les fondemens : le fanatiſme n'agite plus les eſprits ;

mais une sacrilége indifférence en a pris la place : nos mœurs ne sont plus aussi rudes, aussi farouches; mais la molesse les a énervées : l'humanité semble avoir fait parmi nous les plus grands progrès; mais notre sensibilité, à force de s'étendre, s'est anéantie; nous voulons aimer tout le genre-humain; & nous n'aimons plus notre Patrie : nous nous flattons de savoir mieux apprécier, que nos Ancêtres, la véritable gloire; & un lâche intérêt personnel nous fait regarder l'héroïsme de nos Peres comme un vain enthousiasme. François, vous n'avez donc plus les défauts de vos Ancêtres; mais avez-vous leurs vertus?

Vous verrez dans l'Histoire peu de Nations, que le nombre excessif de leurs Habitans n'ait rendu malheureuses, & n'ait forcées d'ensanglanter l'Univers. Si vous interrogez les Sociétés, elles ne vous offriront aucune classe de Citoyens qui ne soit complette, aucun emploi vacant; & vous trouverez par-tout cent Concurrens pour une place médiocre. Dans les Villes, on ne voit que des Protégés qui sollicitent une occupation, & des Protecteurs qui font de vains efforts pour leur en procurer : là, les hommes se pressent & se nuisent réciproquement par leur nombre; & il n'en est aucun, dont l'existence ne soit un fardeau pour plusieurs : là, vous trouverez des hommes pour toutes les fonctions, des

traîtres, des espions, des bourreaux, des ministres de prostitution, pour le plus modique salaire : là, on ne cherche pas des hommes pour occuper des places utiles, mais on crée des places inutiles, pour occuper des hommes : là, les peres ont autant de peine à donner un état à leurs enfans qu'à les nourrir : là, on est forcé de tolérer, comme des abus nécessaires, cent moyens affreux de détruire les Humains. Dans les Campagnes, à qui demanderons-nous compte de cette foule de malheureux qui les arrosent de sueurs & de larmes? D'où vient que les salaires qu'on leur donne, ne suffisent pas pour les nourrir, & qu'ils ne jouissent réellement que d'une existence imparfaite ? C'est qu'ils sont trop multipliés ; c'est que les hommes sont comme les métaux, trop abondans. La concurrence des Travailleurs met le travail à vil prix. Par-tout où les salaires ne fournissent à l'homme qu'une partie de ses besoins, osez dire hardiment que les Travailleurs y sont très-nombreux ; &, jusqu'à ce qu'on ait répondu à cette preuve, n'écoutez aucun des sophismes, sur lesquels on établit cette opinion insensée, que nous manquons d'hommes. Oui, tant que vous verrez sur la terre un Infortuné que vous ne pouvez soulager, & que personne ne pourra soulager, dites qu'il y a un homme de trop.

Le défaut de naissance légitime n'emportoit

autrefois ni déshonneur, ni irrégularité. Les actes mêmes font foi, qu'on se décoroit de ce titre sous différentes dénominations. Dom Mabillon cite, dans ses Annales, un certain Gauthier, parmi les souscriptions d'un acte, appelé fils de sa mere. Guillaume-le-Conquérant fit parade de sa bâtardise jusques sur le trône. Le fameux Comte de Dunois imita cette franchise dans ses Chartres, qu'il signoit presque toujours, *Jean, Bâtard d'Orléans*. On sait (notre Histoire en fournit assez d'exemples) que sous les Rois de la premiere & de la seconde Race, on ne faisoit pas de différence, dans le partage du Royaume, entre les enfans légitimes & naturels. Il faut cependant observer que cet usage n'étoit pas général pour tous les Bâtards, mais seulement pour ceux des Princes & des Nobles qui étoient avoués; les autres Bâtards étoient Serfs. Pendant les premiers siecles de l'Eglise, ce défaut n'emportoit pas d'irrégularité pour les Ordres ni pour les Bénéfices; mais quelques Conciles du neuvieme siecle, entr'autres celui de Meaux, tenu en 845, commençant à regarder ceux qui ne sont pas nés en légitime mariage, comme des personnes déshonorées, les déclarerent incapables de recevoir les Ordres, & d'être admis dans l'Etat Ecclésiastique. Du temps de Grégoire VII, cette loi devint générale pour toute l'Eglise Latine, & fut confirmée dans le Concile général de Latran.

Depuis bien des années, j'ai entendu beaucoup de belles paroles ; & je n'ai presque point vu de grandes actions ; j'ai vu nos Guerriers s'imputer mutuellement des erreurs ou des torts, & ces malheureuses disputes, tantôt le principe & tantôt la suite de nos revers, affliger la Patrie sans l'éclairer, & ajouter à la sensation du mal, l'incertitude de sa cause, qui en éloignoit le remede. J'ai vu cet honneur national, qui repose peut-être dans les antiques demeures de cette pauvre & brave Noblesse cachée dans nos Campagnes, abandonner insensiblement cette partie de la Nation Françoise, qui se montre, qui s'agite, qui communique le mouvement au corps politique, & qui malheureusement éblouit les Peuples par son éclat, & les entraîne par son exemple. J'ai vu le François publier lui-même ses disgraces & n'en plus rougir, pleurer la perte de ses richesses, se consoler de celle de ses flottes ; &, ce qui est peut-être le dernier période du mal, forcer sa raison à justifier, par des sophismes, l'indifférence qu'il a témoignée pour son Pays. J'ai vu la licence crier au despotisme, attaquer l'autorité par des murmures, l'arrêter par des défiances, l'embarrasser par des obstacles, substituer des précautions à des devoirs, l'intérêt des Parties à celui de l'Etat. J'ai vu les lumieres des Connoisseurs refroidir la chaleur du zele ; l'esprit analyser les loix, parce que le cœur avoit cessé d'admirer le Gouvernement.

J'ai vu enfin les mœurs anéanties & remplacées par des plans de morale ; & lorsque la Patrie demandoit des secours, je n'ai entendu que des voix qui lui offroient des systêmes. Alors je me suis écrié : O mes Concitoyens ! les préjugés de vos Ancêtres valoient mieux que votre Philosophie ; l'Histoire m'apprend que vous étiez des Héros ; & vous ne voulez plus être que des Sages.

Je ne sais si l'on pourroit plier notre Nation à l'usage que M. Rousseau voudroit qu'on fît de ce Tribunal qu'il appelle Cour d'Honneur, ce seroit de ne point se couper la gorge, sans lui en avoir demandé la permission. Il me paroît que ce Tribunal ressembleroit alors à celui qui étoit établi pour décider, si les Citoyens avoient des raisons valables de se tuer. Quand, pour cela, on a besoin de permission, on n'a guere envie de l'obtenir.

Dans les temps de Chevalerie, on ne pouvoit se flatter de plaire aux femmes, qu'à proportion de ce qu'on montroit de courage & d'adresse dans les exercices militaires : elles ne cherchoient leurs adorateurs que parmi les Braves : les preuves qu'elles exigeoient, pour juger du mérite d'un Soupirant, & de la force de son attachement, étoient des combats, des victoires, des trophées. Elles auroient mieux aimé voir mourir, que de voir fuir leur Amant :

en un mot, l'éclat des armes étoit le ſeul qui frappât les yeux de ce ſexe enchanteur; la gloire des armes, la ſeule qui ſatisfît ſon ambition; l'amour des armes, le ſeul qui pût s'allier avec la véritable tendreſſe.

Dans cette conſtitution établie ſur le fer, on n'eſtimoit que l'audace & la force; & les armes retentiſſoient juſques dans le ſein de la paix. Les Fêtes, les Spectacles offroient par-tout l'image des combats; & les parties de plaiſir étoient preſque toujours des actions de carnage. On ne demandoit pas à un homme, s'il avoit des talens, mais s'il avoit du courage; on ne s'informoit pas s'il ſavoit bien ſe *conduire*, mais s'il ſavoit bien ſe battre. L'opinion faiſoit du Duel un honneur, la paſſion un plaiſir, la coutume un devoir: ſoutenu par l'ignorance, toléré par la Religion, encouragé par la Politique, il ne trouvoit par-tout que des eſclaves ſoumis aveuglément à ſon empire. A ſa voix le Laboureur quittoit ſon champ; l'Artiſan, les inſtrumens de ſon travail; le Militaire, ſon poſte; le Courtiſan, ſon Prince; le Prêtre même quelquefois ſon Autel, pour s'égorger ſur l'arene. Les uns y cherchoient la Gloire, d'autres la Vérité, pluſieurs l'Innocence. Le préjugé aveugloit tellement les eſprits, que quelques-uns ne déſeſpéroient pas d'y rencontrer la piété; & l'on vit plus d'une fois le Vainqueur, en retirant ſon épée des entrailles

de son Rival, offrir à la Religion une victime, qu'il venoit d'immoler à la fureur. Le pere expirant laissoit à son fils le soin de venger une mort, qui souvent ne précédoit que de quelques instans celle du Vengeur. L'Ami vouloit immoler, sur le tombeau de son Ami, celui qui lui en faisoit pleurer la perte. Le plus fort étoit toujours le moins criminel; & souvent la querelle d'un seul ne finissoit qu'avec le sang de toute une famille.

Dans la fréquentation des deux Sexes, je ne vois plus aucune trace de cette ancienne & célebre galanterie, qui donne une si belle opinion de nos Ayeux à ceux qui ne les connoissent que par les Romans. L'amour n'est plus ce commerce religieux de respects & d'adorations, toujours uni au desir de plaire, qui faisoit jadis une partie essentielle de nos mœurs. Un coup-d'œil, une légere préférence de la part de l'objet aimé, étoient des faveurs inestimables, qui inspiroient aux Amans les choses les plus ingénieuses & les plus tendres. En aiguisant les plaisirs des sens par les illusions de l'amour-propre, on arrivoit, par une gradation délicieuse, par une espérance soutenue, par des desirs flattés & animés, au terme du souverain bonheur. Ils ne sont plus, ces beaux temps de la galanterie Françoise, où des Chevaliers, ornés de rubans & des chiffres de leurs Maîtresses, combattoient en champ clos, pour mériter de plaire

à la Beauté; où la fidélité se mêloit au courage, le sentiment à la gloire, le respect aux desirs; où l'amour, toujours inséparable de l'honneur, changeoit les hommes en Héros, les femmes en divinités, & la volupté en une sorte de culte.

L'Isle-Marivaut, un des plus braves Gentils-hommes de l'armée du Roi, ayant rencontré Marolles qui servoit dans l'armée de la Ligue, lui demanda s'il n'y avoit pas quelqu'un de son parti, qui voulût rompre une lance pour l'amour des Dames. Il y en a mille, lui répondit Marolles; mais il n'en faut point d'autre que moi seul Vous êtes „ donc Vaillant & Amoureux, lui *dit Marivaut*? Je vous en estime davantage; & „ cela suffit „. La partie fut remise au lendemain; & le combat se fit avec grand appareil. Les deux armées & toutes les Dames furent témoins de la victoire de Marolles. Il enfonça le fer de sa lance dans l'œil de son Adversaire; & Marivaut tomba mort de ce coup. Le Vainqueur fut ramené à Paris au milieu des fanfares & des acclamations publiques. Les Dames couronnerent sa victoire; & le Peuple qui se pressoit, dans les rues, pour le voir passer, en fit le soir des feux de joie. Les Prédicateurs de la Ligue disoient en Chaire, que le jeune David avoit tué le Philistin Goliath. Les Beaux-Esprits compo-

férent des vers en son honneur, & firent cette Anagramme de son nom : *Claudius de Marolles, adsum in duello clarus.*

Dans les premiers siecles de l'Eglise, on n'admettoit pas l'accusation d'impuissance; on répondoit au Plaignant, qu'il n'étoit pas possible de séparer ce que Dieu avoit uni. Cette discipline a changé; & peu-à-peu on a reçu les accusations d'impuissance, tant de la femme contre le mari, que du mari contre la femme. Lorsque l'on commença à les admettre en France, on s'en rapportoit au serment du Mari seul; on exigea dans la suite celui de la femme, & de plus le témoignage de sept personnes de la famille ou du voisinage, qui attestoient que les parties avoient dit la vérité. Quand la femme, se prétendant Vierge, venoit dire à l'Eglise : „ Je veux me „ retirer dans un Cloître pour me consacrer „ à Dieu; soit frigidité de corps, soit froi„ deur de cœur, mon mari ne s'est point „ montré mari envers moi „. Si le mari reconnoissoit la virginité de sa femme, on n'exigeoit point d'autre preuve; mais s'il soutenoit le mariage consommé, alors, outre la déclaration de la femme, on demandoit le témoignage des Matrones, qui assurassent l'avoir visitée & trouvée Vierge.

Toutes ces preuves étant reconnues fautives, on crut, en France, en trouver une

plus réelle & plus positive par le Congrès. Mais on jugea bientôt que ce moyen de nouvelle invention n'avoit, au-dessus des autres, que plus d'obscénité. Le même siecle, qui le vit admettre dans nos Tribunaux, l'en vit bannir. On ne peut en effet rien concevoir de plus infâme, de plus contraire à l'honnêteté publique, que l'impureté de cette épreuve, & dans son appareil, & dans son exécution. Comment vouloir d'ailleurs qu'une conjonction ordonnée par les Juges, entre deux personnes aigries par le procès, possédées de haine & de fureur, opere en eux ce que fait, dans les personnes bien concordantes, l'union des cœurs & des volontés, seule capable d'animer celle des corps. De dix hommes, les plus vigoureux & les plus puissans, à peine en a-t-on trouvé deux qui soient sortis avec succès de ce honteux combat.

J'ai lu quelque part qu'un Religieux, prêchant sur l'Enfer, & voulant ménager la délicatesse de ses Auditeurs, leur disoit : „ Si „ vous persistez dans vos désordres, vous „ courez risque d'habiter éternellement dans „ un lieu que la bienséance m'empêche de „ vous nommer „. Nos Prédicateurs ne poussent pas encore si loin les égards ; mais ils traitent déjà les matieres les plus terribles d'une façon si agréable, qu'on n'en est plus effrayé.

D'où vient que dans la foule, presque in-

nombrable, de ces Prédicateurs qui se firent écouter autrefois avec tant de plaisir, il en est si peu, dont la lecture soit aujourd'hui supportable ? Pourquoi, parmi ceux-mêmes qu'on lit, ne s'en trouve-t-il que deux ou trois, qui aient réuni constamment tous les suffrages ? C'est que le vrai génie de l'éloquence est très-rare ; c'est que la manie du Bel-Esprit, le goût des ornemens frivoles ont aussi dégradé la majesté de la chaire. La plupart des Orateurs Chrétiens de ce siecle, infectés de la contagion générale, ont renoncé d'eux mêmes aux avantages du genre qu'ils avoient embrassé. Aux grands mouvemens de l'éloquence, aux traits mâles & vigoureux du génie, ils ont substitué la froide élégance du style Académique. Moins jaloux de réformer les vices, que d'en tracer des tableaux élégans, ils n'ont songé qu'à plaire par des portraits & des peintures de mœurs : leurs discours ingénieux & fleuris, à l'aide d'un débit imposant, soutenoient l'attention d'une Assemblée indulgente & disposée à l'approbation ; mais ils n'ont pas trouvé la même faveur aux yeux du Lecteur sévere & impartial ; & l'impression a été le fatal écueil, contre lequel sont venues se briser, enfin, tant de réputations brillantes.

Fin du troisieme Volume.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

Fin de la Table des Matieres.

